
U d'/of OTTAWA
39003001830263

VIE

DE

MADEMOISELLE MANCE

—

TOME II.

PROPRIÉTÉ DES SOEURS DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE.

VIE

DE

MLLE MANCE

ET HISTOIRE

DE L'HOTEL-DIEU DE VILLEMARIE

DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL, EN CANADA

TOME II



VILLEMARIE

CHEZ LES SŒURS DE L'HOTEL-DIEU

DE VILLEMARIE

1854

TABLE DES SOMMAIRES.

TROISIÈME PARTIE.

DEPUIS L'ÉRECTION
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH EN RELIGION
JUSQU'AU PREMIER INCENDIE
ET A LA RECONSTRUCTION DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE.

CHAPITRE I.

L'institut de Saint-Joseph érigé en religion. — Les sœurs du Ronceray, Le Jumeau et Babonneau, envoyées à Villemarie pour introduire les vœux solennels dans la communauté de l'Hôtel-Dieu.

CHAPITRE II.

Troubles suscités à Mademoiselle Mance au sujet du fief Nazareth, qu'elle avait acquis à l'Hôtel-Dieu pour 22,000 livres. — Sa mort. — Les filles de Saint-Joseph lui succèdent dans l'administration temporelle.

CHAPITRE III.

La communauté des filles de Saint-Joseph reçoit de France quelques nouveaux sujets ; elle en trouve assez à Villemarie pour se suffire enfin à elle-même. — Directeurs qui l'ont gouvernée.

CHAPITRE IV.

État temporel de l'Hôtel-Dieu. — On en reconstruit les bâtiments. — Ils sont aussitôt réduits en cendres par un furieux incendie. — On les rétablit.

QUATRIÈME PARTIE.

DEPUIS LA RECONSTRUCTION DE L'HÔTEL-DIEU
APRÈS L'INCENDIE DE 1695
JUSQU'A LA CONQUÊTE DU CANADA PAR LES ANGLAIS.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

État de la communauté de Saint-Joseph. — Deuxième incendie de l'Hôtel-Dieu de Villemarie.

CHAPITRE III.

Troisième incendie de l'Hôtel-Dieu de Villemarie.

CINQUIÈME PARTIE.

DEPUIS LA CONQUÊTE DU CANADA PAR LES ANGLAIS JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE I.

Conquête du Canada. — État des filles de Saint-Joseph dans les premiers temps de la domination anglaise.

CHAPITRE II.

Etat de l'Hôtel-Dieu, et événements remarquables, depuis l'année 1790 *jusqu'à nos jours.*

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU SECOND VOLUME.

VIE

DE

MADEMOISELLE MANCE

ET HISTOIRE

DE L'HOTEL-DIEU DE VILLEMARIE.

TROISIÈME PARTIE.

DEPUIS L'ÉRECTION
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH EN RELIGION
JUSQU'AU PREMIER INCENDIE
ET A LA RECONSTRUCTION DE L'HÔTEL-DIEU
DE VILLEMARIE.

CHAPITRE PREMIER.

L'INSTITUT DE SAINT-JOSEPH ÉRIGÉ EN RELIGION.
— LES SOEURS DU RONCERAY, LE JUMEAU ET BABONNEAU,
ENVOYÉES A VILLEMARIE POUR INTRODUIRE LES VOEUX SOLENNELS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE L'HÔTEL-DIEU.

I. L'institut de Saint-Joseph est enfin érigé en ordre religieux.

En établissant l'institut des sœurs de Saint-Joseph, M. de La Dauversière s'était proposé de former une congrégation où l'on se consacrât par les vœux solennels de la religion au service

de DIEU et au soulagement des malades. Aussi n'envoya-t-il à Villemarie que des hospitalières qu'il savait être résolues à embrasser ces vœux dès que le moment en serait venu (1). A leur arrivée en Canada, elles sentirent plus vivement que jamais le besoin de cette sorte d'engagements, que M. de Laval mettait comme une condition nécessaire à l'approbation canonique qu'elles demandaient. C'est pourquoi elles s'empressèrent d'écrire à leurs sœurs de France, et les conjurèrent de prendre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour introduire les vœux solennels dans leur institut. Mais l'opposition qu'un grand nombre d'entre elles montraient à prendre ce parti, par suite de la direction qu'elles avaient reçue de quelques-uns de leurs confesseurs, rendait ce changement extrêmement difficile; et les choses persévérèrent encore dans le même état jusqu'à ce qu'enfin l'expérience fît sentir l'indispensable nécessité d'engagements solennels.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

La maison de la Flèche, le berceau de l'institut, après s'être épuisée en se privant de ses meilleurs sujets pour fonder successivement diverses maisons dans le royaume, se vit menacée à la fin d'une ruine entière. Plusieurs des sœurs qui la composaient, n'ayant plus sous les

yeux les grands exemples de vertu que leur avaient donnés les premières hospitalières, se dégoûtaient aisément de leur vocation ; et n'étant retenues que par des vœux simples, s'en faisaient dispenser pour rentrer dans le monde. Le nombre des sujets diminuait d'année en année, le service des pauvres ne se faisait plus avec la même exactitude; et tout le reste des observances se ressentait de ce relâchement. Celles des filles de Saint-Joseph qui dans chaque maison étaient le plus attachées à leur état craignirent donc que l'institut ne tombât aussi promptement qu'on l'avait vu s'élever ; et, convaincues que le principe du mal venait du défaut des vœux solennels que leur saint fondateur avait voulu introduire, elles en conférèrent entre elles, et s'adressèrent enfin à M. Henri Arnauld, évêque d'Angers. De son côté, ce prélat ne trouva pas de moyen plus efficace pour maintenir l'institut que des vœux qui liassent irrévocablement les sœurs au service de Dieu et au soulagement des pauvres (1). En conséquence, on eut recours au souverain Pontife Alexandre VII, alors assis sur la chaire de saint Pierre, qui, par son bref du 8 janvier 1666, érigea enfin l'institut des filles de Saint-Joseph en religion (2).

(1) *Histoire de l'institution des hospitalières de Saint-Joseph*, in-4°, ch. 12, p. 54; *archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(2) *Bref d'Alexandre VII; archives des hospitalières de la Flèche.*

II. Les hospitalières de Villemarie, en vue d'embrasser les vœux solennels, demandent à leurs sœurs de France de leur envoyer des professes.

Dès que la mère de Brésoles et ses compagnes eurent appris ce changement, qu'elles avaient si longtemps et si ardemment désiré, elles écrivirent à leurs sœurs de France pour les supplier de leur envoyer des religieuses professes qui les formassent aux exercices du noviciat, et leur procurassent le bonheur d'embrasser les vœux de religion. Elles renouvelèrent leurs instances vers le milieu de l'année 1668. Toutefois, le succès ne répondit pas à leur attente : il ne se trouva aucune sœur qui eût attrait pour le Canada, sinon la sœur Thérèse Havard, que des raisons particulières ne permirent pas de leur envoyer. Il est vrai que cette sœur, très-capable et très-vertueuse, avait un désir extrême d'aller s'y consacrer au service des malades, et que la sœur Macé, qui la connaissait depuis longtemps et lui était particulièrement affectionnée, désirait aussi beaucoup de l'attirer à Villemarie. Mais les difficultés qu'on avait eues jusque alors de la part de M. de Laval demandaient qu'on n'y envoyât que des filles d'un esprit doux, calme, patient, qui pussent porter en silence les croix qu'il plairait à DIEU de leur imposer ; et la sœur Havard était d'un caractère trop vif et trop ardent pour qu'on pût prudemment l'exposer à ces sortes d'épreuves. Du moins

ce fut le jugement que porta d'elle M. Macé, chargé en France des intérêts des hospitalières de Villemarie. Quelques instances qu'elle ne cessât de lui faire pendant cinq à six ans, il demeura toujours inflexible, et refusa constamment de consentir à son départ. Les sœurs de la maison de Laval, en particulier, alléguèrent le besoin qu'elles avaient de leurs sujets, ajoutant que leurs professes n'étaient pas encore assez formées aux vertus et aux pratiques religieuses pour pouvoir en former d'autres. Enfin, parmi toutes les filles de cette maison, il n'y eut qu'une sœur domestique, appelée Jeanne Chevalier, qui s'offrit pour le Canada. Les sœurs de Villemarie, à qui elle fit connaître ses désirs, la demandèrent à sa communauté, et, par une résolution bien sainte, qui montre leur ardent désir d'embrasser les vœux solennels, déclarèrent qu'elles la prendraient pour leur supérieure, afin de participer par elle au bonheur de contracter ces nouveaux engagements. Elles en écrivirent aussi à M. Macé. Celui-ci, quoique touché d'une humilité si rare, s'opposa absolument à l'exécution de leur dessein; et, de concert avec M. de Fancamp, se mit à rechercher dans les maisons de l'institut quelques religieuses professes qu'il pût leur envoyer (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

III.
M Macé procure, par l'entremise de la reine, l'envoi de la sœur du Ronceray à Villemarie.

Ils découvrirent bientôt que dans la maison même de Laval il y en avait une douée de toutes les qualités nécessaires, qui désirait ardemment d'aller sacrifier sa santé et sa vie au service des pauvres malades de cette colonie. C'était la sœur André du Ronceray. Après s'être assurés de ses dispositions, ils la demandèrent à sa communauté ; mais on la leur refusa absolument, pour ne pas priver la maison des services qu'elle pouvait recevoir d'un sujet de ce mérite. De plus, le père de cette religieuse, M. Antoine Duvernay, seigneur du Ronceray, médecin fort considéré à Laval, et l'un des échevins de la ville, n'eut pas plutôt appris le dessein de sa fille, que, se laissant aller à tous les emportements de l'amour paternel, il se mit à dire partout qu'il aimerait beaucoup mieux voir porter sa fille en terre que de consentir à son départ pour le Canada. Il ajoutait qu'il aurait assez de crédit et d'amis pour mettre cinq cents hommes sous les armes, s'il le fallait, afin de l'empêcher de sortir de la ville. Enfin il ne cessait de déplorer son prétendu malheur et de se lamenter comme s'il eût été le plus infortuné des pères. Pendant que M. du Ronceray cherchait les moyens de mettre obstacle au dessein de sa fille, M. Macé et M. de Fancamp parvinrent, quoique avec beaucoup de

peine, à faire consentir la communauté de Laval à son départ. Mais l'évêque du Mans, à qui ils s'adressèrent ensuite pour obtenir son obédience, la leur refusa de la manière la plus formelle, protestant même qu'il ne consentirait jamais à laisser partir pour le Canada aucune religieuse de son diocèse, et qu'il fallait avoir perdu le bon sens pour lui faire une pareille proposition. Sans être rebutés par la sévérité de cette réponse, ils revinrent une multitude de fois à la charge, employant plusieurs personnes de considération pour adoucir l'esprit du prélat, et n'épargnant de leur côté ni les prières, ni les instances les plus pressantes : tout fut inutile. Comme ces négociations traînaient en longueur, et qu'il n'y avait pas d'apparence de gagner l'évêque du Mans par les moyens ordinaires, M. Macé en employa un d'une autre sorte, qui lui réussit : ce fut de faire intervenir l'autorité de la reine, Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV. Il obtint, par le moyen de Mme de Brisacier, dont le mari était le premier secrétaire de cette princesse, une lettre de petit cachet qui enjoignit au prélat de donner à la sœur du Ronceray l'obédience demandée pour Villemarie. Cette lettre leva en effet tous les obstacles. L'évêque du Mans fit expédier sur-le-champ l'obédience;

et M. du Ronceray, qui jusque-là s'était regardé comme le plus malheureuxdes hommes, changea tout à coup de sentiment et ne mit plus de bornes à sa joie, quand il apprit que la reine avait daigné témoigner cette considération pour sa fille (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

IV.
M. Macé associe les sœurs Le Jumeau et Babonneau à la sœur du Ronceray pour Villemarie.

Avant que toutes ces difficultés fussent aplanies, M. Macé chercha deux autres filles de Saint-Joseph qu'il pût associer à la sœur du Ronceray, et il jeta les yeux sur les sœurs Renée Le Jumeau de Lanaudière, et Renée Babonneau, très-capables l'une et l'autre de la seconder dans son importante mission. La sœur Le Jumeau, que M. Macé connaissait très-particulièrement, et dont nous aurons occasion de parler plus en détail dans la suite, avait été première supérieure de la maison de Baugé, et joignait à une vertu éprouvée un jugement très-solide. Elle n'avait point encore fait profession des vœux solennels, ayant interrompu son noviciat au bout d'un an, pour attendre la conclusion de quelques différends relatifs à sa dot. Lorsqu'elle reçut la lettre de M. Macé, qui l'invitait à se tenir prête pour passer en Canada, elle fut extrêmement surprise de cette proposition, que son humilité lui fit envisager comme beaucoup au-dessus de sa capacité et de son mérite. Elle lui représenta qu'elle n'avait ni les vertus ni les

talents que demandait une pareille mission, et que d'ailleurs, étant âgée de cinquante ans, elle ne pourrait soulager dans leurs travaux ses sœurs de Villemarie. Pour toute réponse, M. Macé lui marqua de nouveau de faire son paquet et de se tenir prête pour le départ, sans lui en déterminer encore le temps, et sans lui parler des compagnes qu'elle devait avoir dans le voyage : car alors l'évêque du Mans n'avait pas encore consenti au départ de la sœur du Ronceray. Cette seconde lettre remplit la sœur Le Jumeau de la plus vive reconnaissance envers Dieu, qui daignait la choisir pour aller consacrer le reste de ses jours à l'œuvre de Villemarie. Aussi ne pouvait-elle se lasser de réciter la doxologie *Gloria Patri*, et le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*, en action de grâces pour une si grande faveur. Enfin, sur ces entrefaites, M. Macé ayant obtenu, par l'entremise de la reine, l'obédience de l'évêque du Mans, écrivit à la sœur Le Jumeau de partir pour Angers et de se rendre à jour fixe dans une certaine hôtellerie qu'il lui désigna, ajoutant que la sœur du Ronceray irait l'y joindre et la conduirait elle-même à Villemarie. Il lui exposait en détail les obstacles formés contre le départ de cette sœur, et la manière dont la Providence

venait de les lever, au grand contentement de toutes les personnes les plus intéressées dans cette affaire. surtout de l'évêque du Mans et de M. du Ronceray. En lisant cette lettre, la sœur Le Jumeau ne put s'empêcher de bénir DIEU des soins qu'il prenait de l'œuvre de Villemarie, et sentit s'accroître de plus en plus dans son cœur le désir d'aller s'y consacrer pour sa gloire. Sans perdre de temps, elle fit aussitôt ses petits préparatifs de voyage, qui consistèrent à se pourvoir d'un peu de linge et de hardes pour son usage; et, conformément aux instructions que lui donnait M. Macé, elle prit sur sa route la sœur Renée Babonneau, sœur domestique de la maison de la Flèche. De son côté, la sœur du Ronceray, accompagnée seulement de son frère, fit à cheval le voyage de Laval à Angers; et, rendue dans cette ville à huit heures du soir, elle alla descendre à l'hôtellerie indiquée, où elle trouva la sœur Le Jumeau et sa compagne, arrivées trois heures avant elle. Le lendemain, après la sainte messe, elles visitèrent l'évêque d'Angers pour lui demander sa bénédiction. Il les reçut avec une bonté toute paternelle, les félicita d'avoir été choisies pour un si noble dessein, les encouragea à porter avec constance les croix qu'elles y trouveraient infailliblement, et

leur souhaita enfin toutes les bénédictions du Ciel en leur donnant la sienne propre, ce qu'il ne put faire sans laisser paraître par ses larmes la vive émotion de son cœur (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

V.
Les sœurs du Ronceray et ses compagnes refusent de s'embarquer sur le vaisseau de M. Talon. — Protection de DIEU sur elles.

Elles partirent d'Angers, à cheval, pour se rendre incessamment à la Rochelle, lieu de l'embarquement, et firent tant de diligence, qu'elles y arrivèrent deux jours après, le 27 juin 1669, qui était un jeudi. Le vaisseau marchand sur lequel elles allaient s'embarquer devait partir le samedi suivant, fête de saint Pierre et saint Paul. Mais comme tous les passagers s'y étaient réunis d'assez bonne heure, elles ne trouvèrent plus de chambre, et il n'y eut personne qui consentît à leur céder la sienne : de sorte que le capitaine, M. Poulet, ne put leur en offrir d'autre que celle où était placée la pompe du vaisseau. L'incommodité de ce lieu et l'odeur infecte qu'on y respire, occasionnée par les eaux croupies qui y séjournent ordinairement, parurent aux amis des filles de Saint-Joseph un motif suffisant pour leur conseiller de renvoyer leur départ à l'année suivante. Mais ces véritables amantes de la croix, ravies de trouver une occasion de souffrir qui semblait leur avoir été ménagée par la divine Providence, rejetèrent le conseil et acceptèrent avec joie le misérable

réduit qu'on leur offrait, quelque incommode et infect qu'il pût être.

M. Talon se trouvait aussi à la Rochelle, prêt à s'embarquer sur un vaisseau du roi, pour aller reprendre en Canada ses fonctions d'intendant. Il n'eut pas plutôt appris la résolution de ces filles, qu'il s'empressa de les visiter dans leur hôtellerie, et les invita de la manière la plus obligeante à accepter sur son navire, avec une chambre plus convenable, toutes les commodités et les douceurs qu'il pouvait leur procurer dans la traversée. Des personnes moins désireuses des souffrances que ne l'étaient ces filles auraient pu voir dans une si gracieuse invitation une attention particulière de la divine Providence sur leur voyage. Ces bonnes filles de Saint-Joseph firent bien paraître dans cette circonstance combien elles étaient dignes de porter à leurs sœurs de Villemarie l'esprit religieux qui les dirigeait elles-mêmes dans toutes leurs démarches. Elles remercièrent M. Talon de la faveur si honorable qu'il voulait bien leur faire, et le prièrent de trouver bon qu'elles occupassent dans leur navire le lieu qu'elles avaient accepté. La nécessité de se trouver avec un grand nombre de personnes de qualité et d'hommes de guerre qui devaient accompagner l'intendant, fut le

motif qui leur fit préférer à des offres si bienveillantes le séjour de leur triste réduit, dont l'infection devait éloigner les passagers, et leur procurer à elles-mêmes une entière solitude. Au reste, cette résolution, quelque étrange et bizarre qu'elle pût paraître à plusieurs, fut très-agréable à DIEU, qui sans doute l'avait inspirée lui-même à ces saintes filles pour donner une preuve éclatante des soins paternels de sa providence sur elles : car le vaisseau de l'intendant fut assailli de si furieuses tempêtes, qu'au lieu d'aborder en Canada, il fut jeté sur les côtes du Portugal, et fit enfin naufrage avec perte d'une partie des hommes qu'il portait. M. Talon lui-même, sa nièce, Mme Pérot ainsi que son mari, coururent les plus grands dangers de périr, et n'échappèrent à la mort qu'au moyen d'un mât rompu qu'ils purent saisir, et avec l'aide de quelques matelots à qui ils promirent de grosses sommes d'argent s'ils leur sauvaient la vie (1). Il est manifeste que les filles de Saint-Joseph auraient péri avec tant d'autres sur ce navire. Aussi, lorsqu'elles apprirent ce triste événement, leur reconnaissance pour une protection de DIEU si visible n'eut point de bornes, et toutes les fois que depuis elles parlaient de leur traversée, ce n'était qu'avec des transports d'actions de

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1669 à 1670.*

grâces envers Dieu, qui les avait ainsi préservées de la mort (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VI. Traversée de la sœur du Ronceray et de ses compagnes.

Elles s'embarquèrent donc sur le navire du capitaine Poulet, le 29 juin, et entrèrent avec courage dans le réduit dégoûtant et infect qui leur servit constamment de salle à manger et de dortoir. La puanteur insupportable de ce lieu, jointe aux incommodités ordinaires de la mer, les rendit toutes trois malades pendant presque toute la traversée. La sœur Le Jumeau, naturellement fort délicate, eut surtout occasion d'y contenter son grand amour pour la mortification. Elle disait depuis, que cette demeure et l'odeur qu'elle y respirait avaient été pour elle une sorte de purgatoire tout le temps qu'elle passa sur la mer, qui fut d'environ trois mois. Pour leur donner encore une nouvelle matière de mérite, Dieu permit qu'au milieu des chaleurs de l'été les plus accablantes l'eau douce vînt à manquer sur le navire, et qu'on ne la distribuât plus aux voyageurs qu'en très-petite quantité. Enfin l'inexpérience où ces filles étaient de la mer et de la longueur de cette traversée, qu'elles avaient jugé ne devoir être que d'un mois et demi, furent cause que les rafraîchissements dont elles s'étaient pourvues avant l'embarquement ne se trouvèrent ni en assez grande quantité pour suf-

fire à un si long voyage, ni de la qualité qu'il convenait pour une navigation. Elles se virent donc contraintes de se réduire elles-mêmes sur la nourriture, et de faire ainsi une dure et sévère pénitence jusqu'à leur débarquement, qui n'eut lieu qu'à la fin du mois de septembre. Arrivées à Québec, elles furent reçues avec beaucoup d'empressement et de charité par les Ursulines, qui avaient obtenu de M. de Laval la faveur de les loger dans leur monastère. Elles eurent tout le temps de s'y délasser des fatigues de la mer; car elles séjournèrent un mois à Québec, ne trouvant point de commodité pour monter à Villemarie, jusqu'à ce qu'enfin M. Souart, informé de leur arrivée, vint lui-même pour les y conduire (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VII. A Québec, la sœur Babonneau refuse de quitter l'institut de Saint-Joseph.

Durant cet intervalle, elles prirent leur direction spirituelle du P. Lallemant, recteur du collége de Québec, qui allait les confesser chez les Ursulines. Ce Père n'eut pas plutôt connu la sœur Babonneau, destinée à être sœur converse, qu'il ne put s'empêcher d'admirer les trésors de grâces renfermés dans cette âme vraiment simple et selon le cœur de Dieu. Dès son enfance, et lorsqu'elle gardait les brebis de son père, elle avait été favorisée des plus rares communications avec la sainte Vierge, et depuis elle n'avait cessé de

croître toujours dans la pratique des solides vertus, et d'être partout un modèle de ferveur. Son extérieur modeste et recueilli, expression naïve de la paix inaltérable de son âme, touchait tous ceux qui la voyaient, et leur inspirait un profond respect pour sa vertu. Le P. Lallemant, qui désirait de procurer aux communautés de Québec des sujets propres à y entretenir la ferveur, conçut le dessein de détacher de l'institut de Saint-Joseph la sœur Babonneau, qui n'était point encore professe. « Il mit tout en œuvre, dit la « sœur Morin, pour la faire rester à Québec, lui « offrant de la faire recevoir sœur de chœur. » La sœur Babonneau n'avait jamais douté que Dieu ne l'eût appelée à être fille de Saint-Joseph : outre l'attrait constant qui la portait à cet institut, elle avait été choisie autrefois par M. de La Dauversière, de qui elle était parfaitement connue, pour aller avec la mère de Brésoles jeter les fondements de la communauté de Villemarie, ce qu'elle ne put faire à cause des besoins de la maison de la Flèche, où elle fut alors retenue. Aussi « résista-t-elle courageusement aux propositions « du P. Lallemant, ajoute la sœur Morin, disant « que Dieu la voulait fille de Saint-Joseph, et que « son unique désir était de vivre et de mourir « sœur converse, état le plus assuré dans la reli-

« gion. Enfin M. Souart, de son côté, s'opposa « aussi à ce dessein, et la fit partir incessamment « pour Villemarie (1). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

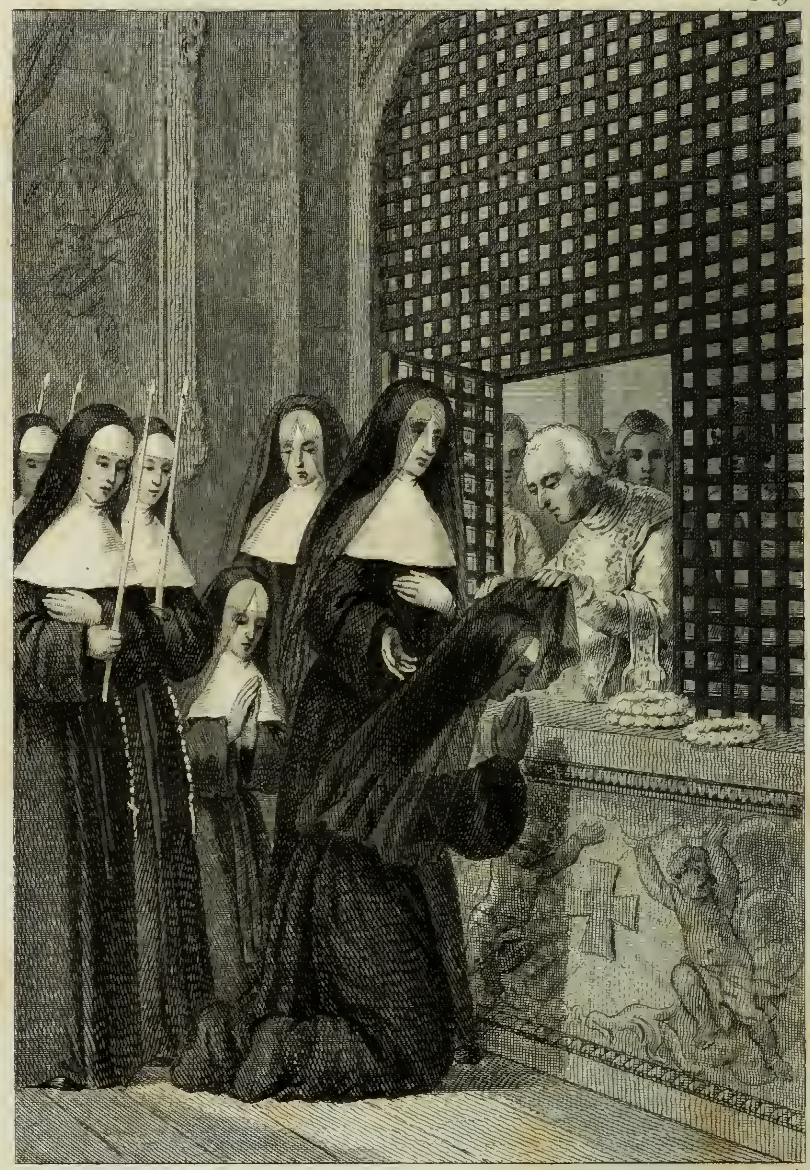
VIII.
Arrivée de la sœur du Ronceray et de ses compagnes à Villemarie. — Les hospitalières font les vœux solennels.

Elles y arrivèrent le 1[er] novembre, fête de la Toussaint, et furent reçues par la mère de Brésoles et ses compagnes avec une satisfaction qu'il serait difficile d'exprimer. De leur côté, en voyant la maison si pauvre et si dénuée, elles témoignèrent une sainte joie, s'estimant heureuses d'avoir quitté la France pour partager avec leurs sœurs les croix sans nombre dont la bonté divine voulait bien les favoriser. La sœur Le Jumeau en pleurait de joie, et ne pouvait assez remercier Dieu d'une vocation si privilégiée, qu'elle aimait à regarder comme un signe de prédestination. Les amis de l'Hôtel-Dieu s'empressèrent de visiter les nouvelles arrivées, et plusieurs leur apportèrent des fruits du pays, des melons, des citrouilles, du blé d'Inde. Pour répondre à ces témoignages d'estime et d'affection, M. Souart les conduisit chez les principaux parmi les colons; et avant de les mettre en clôture il désira qu'elles visitassent aussi leur petite ménagerie de Saint-Joseph, où il les accompagna le lendemain de leur arrivée. Cette ferme, qui ne faisait que de naître, était alors à une demi-lieue de la ville, et fournissait à la communauté des filles de Saint-

Joseph du pain, du lait et quelques légumes : c'est pourquoi elles l'appelaient leur *Bethléhem*, qui veut dire, *maison de pain*. Au retour de cette promenade, et le soir du même jour, elles se renfermèrent dans leur pauvre clôture, qui n'était faite encore que de pieux enfoncés dans la terre et dont une grande partie était à demi tombée (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

Le lendemain, troisième jour de leur arrivée, la mère de Brésoles, qui avait succédé le 10 mai de cette année 1669 à la sœur Macé en qualité de supérieure, se démit de sa charge en présence de la communauté, et la sœur du Ronceray prit sa place, afin de faire faire à toutes le noviciat qui
1670. devait les préparer à la profession des vœux solennels. Les sœurs de Brésoles et Macé, après avoir gouverné jusque alors la maison, n'édifièrent pas moins leurs sœurs par leur soumission parfaite à cette nouvelle supérieure qu'elles ne l'avaient fait par la douceur et la sagesse de leur commandement. De leur côté, les sœurs Maillet, Morin et Denis, non moins que les sœurs Le Jumeau et Babonneau, rivalisèrent de zèle et de fidélité avec les deux autres pour se rendre capables de la profession religieuse, qu'elles désiraient toutes avec tant d'ardeur. Enfin, les deux années de noviciat approchant de leur terme, elles adres-



Paris Imp Dien R Hautefeuille 32 L. Massard del et sculp[t]

L'Institut de Saint-Joseph étant érigé en Congrégation religieuse par le Souverain Pontife, les Hospitalières de Ville-Marie prononcent les vœux solennels de Religion.

sèrent une requête à M. de Laval pour être admises à la profession des vœux solennels, ce qu'il leur accorda volontiers par ses lettres du 7 octobre 1671, adressées à M. Souart, à qui il com- 1671.
muniqua tous les pouvoirs nécessaires. En conséquence, le 27 du même mois, les sœurs Morin et Denis, et le lendemain, fête de saint Simon et saint Jude, les sœurs de Brésoles, Macé, Maillet, Le Jumeau et Babonneau, se consacrèrent irrévocablement au service de DIEU. « Par là, dit la « sœur Morin, M. de Laval acheva cet établisse-« ment pour ce qui était du spirituel, de manière « à ne pouvoir plus s'en dédire. Il n'est pas en « mon pouvoir, ajoute-t-elle, de faire connaître « le grand contentement que chacune de nous « en ressentait en son âme, ni celui de tous nos « amis, singulièrement de MM. les prêtres de « Saint-Sulpice, qui ont toujours été nos direc-« teurs spirituels, et nos protecteurs en tout, « particulièrement M. Souart, notre confesseur « pendant vingt-cinq ans consécutifs, et qui « nous a aidées à subsister par ses libéralités « et ses aumônes (1). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1672 et suiv.

IX. La sœur du Ronceray est rappelée en France.

Mais la joie des filles de Saint-Joseph fut troublée l'année suivante par l'ordre que reçut la mère du Ronceray de retourner à la maison de Laval lorsqu'elle aurait achevé la troisième année

de sa supériorité à Villemarie. Les religieuses de Saint-Joseph, aussi affligées que surprises de voir qu'on voulait leur enlever une supérieure si accomplie, qui possédait leur estime, leur confiance et leur affection, s'efforcèrent d'abord de la retenir parmi elles ; et comme elles pensaient que la maison de Laval, où elle avait fait profession, ne la rappelait que pour n'être pas obligée de leur payer chaque année la pension de sa dot, elles résolurent de la garder sans pension. Mais leurs supérieurs de Villemarie n'approuvèrent pas cet avis. Ils jugèrent que la communauté de Laval rappelant la sœur du Ronceray contre toute apparence, et l'évêque du Mans de son côté agréant son rappel, la volonté de Dieu se manifestait assez clairement, et qu'on ne devait pas la retenir malgré ces ordres. Cette décision affligea la sœur du Ronceray au delà de tout ce qu'on peut dire, et la mit tout en larmes jusqu'au jour de son départ ; ou plutôt, cette bonne sœur resta plus d'une année sans pouvoir se consoler de son éloignement de Villemarie, craignant toujours d'avoir pu elle-même y contribuer. Pendant qu'on faisait les préparatifs de son voyage, on chercha de tous côtés parmi ceux qui se disposaient à passer prochainement en France une personne sûre qui pût prendre soin d'elle dans

la traversée. On n'en trouva aucune, quelque diligence qu'on pût faire ; ce qui fut cause que, pour ne pas la laisser partir seule, la sœur Le Jumeau, par estime et par affection, s'offrit pour l'accompagner. Mais on ne voulut pas écouter cette proposition, à laquelle d'ailleurs la sœur du Ronceray n'aurait jamais consenti, afin de ne pas priver le monastère d'un sujet de si rare mérite, et qui pouvait lui rendre les services les plus importants. Enfin, sur ces entrefaites, la Providence fit naître l'occasion qu'on désirait. M. Migeon de Bransac, qui avait épousé Gabrielle Gaucher de Belleville, dont on a parlé, et qui exerçait l'office de juge à Villemarie, fit un voyage en France, et se chargea très-volontiers de la sœur du Ronceray. Il en prit tout le soin possible dans la traversée, et la conduisit lui-même jusqu'à son monastère à Laval. « Nous demeurâmes dans un « grand deuil de son éloignement, dit la sœur « Morin ; ma sœur Le Jumeau surtout en éprouva « une affliction excessive : rien ne pouvait la « consoler; et, malgré sa grande vertu, elle était « comme abîmée dans l'excès de sa douleur (1). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

X.
La sœur Le Jumeau élue supérieure. — Détails sur sa vocation

Pour remplacer la sœur du Ronceray, on réélut, le 24 août 1672, la sœur Macé, à laquelle succéda au bout de trois ans la sœur Le Jumeau ; et ces deux dignes supérieures occupèrent alternative-

à l'institut de Saint-Joseph.

ment la même charge, pendant plus de vingt années consécutives, au grand avantage de la communauté. C'est ici le lieu de faire connaître la sœur Le Jumeau, qui fut, par ses vertus et par son mérite, l'un des plus dignes présents que Dieu ait faits à l'Hôtel-Dieu et à la colonie de Villemarie. Elle était née au Mans, d'une famille fort considérée pour sa noblesse et ses alliances. Son père, M. Le Jumeau de Lanaudière, chargé d'une nombreuse famille, avait consenti à confier l'éducation de sa fille à Mme de Milon, sa sœur, qui, n'ayant que deux garçons, désirait de l'avoir auprès d'elle, et la traita toujours comme si elle eût été sa propre enfant. Elle jugea que sa nièce était destinée à vivre dans le monde, et ne négligea rien pour lui procurer tous les genres de connaissances et d'agréments qui pouvaient l'y faire paraître avec avantage. Mlle Le Jumeau, quoique élevée dans une famille très-chrétienne, ne laissait pas de goûter la société, comme pouvait le faire une jeune personne de sa condition. Mais Dieu, qui voulait la posséder seul, permit qu'à l'âge de vingt-quatre ans elle fût atteinte d'une maladie des plus affligeantes, que tous les remèdes ne purent guérir, et qui lui fit faire les réflexions les plus sérieuses sur la vanité des plaisirs du monde. Son esprit étant bientôt désabusé des il-

lusions qui l'avaient captivée auparavant, et son cœur vivement touché de la grâce, elle prit la généreuse résolution de se retirer dans quelque communauté fervente, pour y faire pénitence le reste de ses jours, et ne s'occuper plus que de la grande affaire de son salut. Un Jésuite à qui elle fit part de son dessein lui parla des hospitalières de Saint-Joseph, récemment établies à la Flèche; et dès ce moment elle se sentit portée à s'attacher à leur institut. Elle s'en ouvrit à Mme de Milon, qui parut d'abord goûter son projet, mais qui ensuite, de concert avec les siens, s'efforça d'y mettre obstacle. Vaincue à la fin par les instances de sa nièce, elle y consentit, et la conduisit elle-même à la Flèche en grand équipage.

La mère de La Fère accueillit la jeune postulante avec toute l'affection qu'on pouvait espérer de sa tendre charité, et, sachant la maladie dont elle était atteinte, elle lui conseilla de recourir à saint Joseph, et de faire vœu de s'attacher irrévocablement à son institut s'il lui obtenait de Dieu sa guérison. Elle fit ce vœu, et fut entièrement guérie. Lorsque Mme de Milon apprit le rétablissement de sa nièce, craignant que son entrée en communauté n'eût eu pour principe qu'une ferveur passagère, elle essaya de la dissuader de prononcer les vœux simples qu'on faisait alors,

et l'engagea à revenir auprès d'elle. Mais la voyant inébranlable dans sa résolution, elle ne songea plus qu'à lui fournir les moyens d'achever son parfait sacrifice. Les vertus solides et les rares qualités qu'on admira bientôt dans la sœur Le Jumeau la firent choisir pour aller fonder la maison de Baugé, dont elle fut la première supérieure ; et pour le même motif on la rappela dans la suite à la maison de la Flèche, lorsqu'on chercha à y introduire les vœux solennels. Mais voyant que les esprits n'étaient pas encore assez disposés à cette réforme, et sachant d'ailleurs qu'on allait l'embrasser sans délai à Laval, elle se rendit dans cette dernière maison, où elle fit une année de noviciat, et fut ensuite envoyée à Villemarie par M. Macé (1), comme nous l'avons raconté plus haut.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XI.
Amour de la sœur Le Jumeau pour les mépris.

Parmi les vertus qu'elle a pratiquées constamment, on doit mettre au premier rang sa profonde humilité : « Après avoir eu l'honneur de « vivre quarante ans avec elle, dit la sœur « Morin, je puis assurer que je n'ai pas remar- « qué une seule fois qu'elle ait rien dit à son « avantage sans y mêler quelque chose qui l'hu- « miliât. Elle avait pour cela une attention toute « particulière. Quand on la pressait de parler de « ses sentiments intérieurs dans l'oraison, ou « qu'elle se trouvait engagée à le faire, c'était

« toujours en des termes humbles, où l'amour « de soi-même n'avait point de part, séparant « délicatement l'ouvrage de la grâce d'avec « celui de la nature. Sa conviction était que nos « plus saintes actions sont gâtées par des recher- « ches secrètes de nous-mêmes; ce qui lui faisait « dire qu'elle était vide de tout bien, et que sa « confiance en DIEU n'avait pour appui que sa « grande miséricorde et les mérites de JÉSUS- « CHRIST. » Nous ne dissimulerons pas cependant qu'elle portait l'amour des mépris et des humiliations au delà des bornes que la simplicité chrétienne y met dans la plupart des saints. Étant partie de France contre le gré de tous ses proches, qui par ressentiment s'abstinrent de lui écrire pendant plusieurs années, elle prit occasion de l'oubli où ils la laissaient pour faire croire, au dedans et au dehors du monastère, qu'elle n'était qu'une pauvre villageoise élevée par charité chez une de ses tantes, où elle avait gardé les dindons, et qu'elle s'estimait très-heureuse d'avoir été reçue en religion, se trouvant beaucoup mieux qu'elle ne l'aurait été dans la maison de son père. Elle tenait ce langage aux dames de la première condition, qui aimaient à la visiter, à Mme de Denonville, à Mme de Vaudreuil, femmes des gouverneurs généraux de ces noms;

à Mme de Champigny, dont le mari était intendant, affectant même dans sa conversation avec elles des manières de parler communes et populaires. Mais elle ne put jamais les persuader de la bassesse prétendue de son extraction, quelque industrie qu'elle employât. Il arriva même qu'un jour M. Le Ber, à qui elle avait tenu le même langage, lui dit qu'il ne croyait rien de ce qu'elle avançait. Elle demeura tout humiliée de cette réponse, et depuis elle s'abstint de lui parler de ses parents (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XII. Fidélité de la sœur Le Jumeau aux devoirs de son état.

Nous n'entreprendrons pas de justifier ces illusions de l'humilité, quoiqu'elles eussent dans l'esprit de la sœur Le Jumeau quelque apparence de fondement légitime. Dans une âme si résolue d'être à Dieu, et d'ailleurs si parfaite en toute sa conduite, ces excès, lorsqu'ils vinrent à être connus, ne diminuèrent en rien l'estime que chacun faisait de ses rares et sublimes vertus. « Elle a été un modèle parfait dans tous les offices « qu'elle a exercés, dit la sœur Morin; je ne « crois pas qu'aucune novice l'ait surpassée en « soumission, en obéissance à la supérieure, en « fidélité aux observances journalières de la « règle, et en ferveur à réparer les moindres « fautes qu'elle y commettait. » La résidence de Jésus-Christ sur nos autels faisait ses délices.

C'est là qu'elle allait se délasser de ses travaux et de ses fatigues, ménageant avec soin, pour ce saint exercice, tous les moments dont elle pouvait disposer. Il était aisé de juger de ses sentiments par son extérieur, qui inspirait de la dévotion à tous ceux qui la voyaient. Elle s'y tenait dans une posture pleine de respect et d'anéantissement, souvent prosternée la face contre terre pendant un temps considérable. Quoiqu'elle fût très-douce et très-charitable envers tous, elle n'avait rien de mou dans son autorité lorsqu'elle était supérieure, mais non plus rien d'austère ni de dur. Son commandement était toujours assaisonné de douceur et accompagné de manières honnêtes et engageantes qui la faisaient aimer. Dans les avis qu'elle donnait à ses filles, elle insistait principalement sur l'exactitude à la règle, l'éloignement du siècle, l'estime des offices les plus vils aux yeux du monde, la pauvreté dans les vêtements et les meubles, le support du prochain, l'amour de la prière, la fidélité à s'accuser publiquement des fautes contre la règle. Elle ajoutait que c'était par ces saintes pratiques que les filles de Saint-Joseph se conserveraient dans la ferveur de leur institut, et s'élèveraient à une haute perfection (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XIII. Exactitude de la sœur Le Jumeau à la pratique de l'obéissance.

Mais par-dessus tout elle les portait à l'amour de la vertu d'obéissance, disant quelquefois : « Si l'on savait le mérite et la valeur d'un acte « d'obéissance fait en esprit de foi et d'amour, « on l'achèterait un million d'or; car sa récom- « pense sera éternelle. Une jeune fille qui se « donne à Dieu, quand elle n'aurait rien que ce « qui couvre son corps, lui fait le plus riche « présent, pourvu qu'elle lui donne sa volonté « tout entière, sans la reprendre jamais. S'il « arrivait qu'elle la reprît par surprise dans un « moment d'oubli, il faudrait qu'elle fît comme « celui qui aurait dérobé le bien d'autrui, « c'est-à-dire qu'elle la redonnât tout de nou- « veau à Dieu en renouvelant son vœu, avec un « désir tout nouveau de le mieux garder à l'ave- « nir. » Ce que la sœur Le Jumeau recommandait ainsi par ses paroles lorsqu'elle était supérieure, elle le persuadait puissamment par ses exemples quand elle se trouvait placée au second rang. Ainsi, elle ne serait pas allée prier au chœur, quelque attrait qu'elle y eût; elle n'aurait pas fait la moindre chose pour elle ou pour d'autres en dehors de son office sans l'agrément de sa supérieure ; et cette exactitude ponctuelle à demander permission dans toutes ces rencontres était d'une grande édification pour la

communauté. Elle ne se relâcha jamais de cette fidélité à la règle. A la fin de sa vie, étant privée de la vue et ne pouvant presque plus se traîner, c'était une grande mortification pour elle de ne pouvoir se rendre aux exercices communs. L'hiver, on l'obligeait de demeurer auprès du feu pendant que la communauté était au chœur ; et bien des fois on la voyait se mettre à genoux devant sa supérieure pour qu'elle lui permît d'aller rejoindre ses sœurs et de chanter avec elles les louanges de Dieu. Lorsqu'elle avait obtenu cette permission, elle tenait son bréviaire dans ses mains, tout aveugle qu'elle était, disant que c'était pour se conformer à la règle et à l'obéissance. Chaque jour elle ne manquait pas d'aller, appuyée sur un bâton, pour instruire les malades et leur parler de Dieu. A la récréation et à la lecture commune, elle avait toujours avec elle sa quenouille, et malgré sa cécité elle filait une sorte de grosse étoupe qu'on lui donnait pour la contenter ; et, quoique son fil ne fût bon à rien, elle ne laissait pas de s'occuper ainsi pour suivre la règle, disait-elle, qui l'ordonne de la sorte (1).

Ces exemples de vertu, que les filles de Saint-Joseph offraient à la colonie, étaient pour Mlle Mance le sujet d'une douce et vive satisfac-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

tion. Après toutes les peines qu'elle avait prises depuis plus de trente ans pour attirer ces filles à l'Hôtel-Dieu, on comprend combien elle s'estimait heureuse de voir tous ses désirs accomplis, c'est-à-dire l'établissement des hospitalières autorisé par des lettres patentes du roi, confirmé par M. de Laval, et enfin leur institut érigé en ordre religieux par le Saint-Siége. Mais cette joie si légitime qu'elle goûta avant sa mort fut tempérée par une épreuve très-amère, qui exerça beaucoup sa patience, et lui donna l'occasion de mettre le comble à l'œuvre de sa sanctification, comme nous le raconterons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

TROUBLES SUSCITÉS A MADEMOISELLE MANCE
AU SUJET DU FIEF NAZARETH,
QU'ELLE AVAIT ACQUIS A L'HÔTEL-DIEU POUR 22,000 LIVRES.—
SA MORT.— LES FILLES DE SAINT-JOSEPH LUI SUCCÈDENT
DANS L'ADMINISTRATION TEMPORELLE.

I. Mlle Mance contribue à faire accepter au séminaire de Saint-Sulpice

Pour faire connaître le sujet de l'épreuve dont nous avons à parler ici, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. Après la mort de M. de La Dauversière, Mlle Mance, voyant que

la fondation donnée par Mme de Bullion pour les hospitalières de Villemarie avait été saisie, et que ces filles étaient réduites au plus entier dénûment, entreprit pour la troisième fois le voyage de France; ce fut vers la fin de l'année 1662. Son dessein était de mettre tout en œuvre pour recouvrer cette fondation; mais, quelques mouvements qu'elle se donnât, les fonds furent perdus sans ressource (1). Durant son séjour en France, elle fut vivement affligée de voir la Compagnie de Montréal toute découragée par la résolution où était alors M. de Laval de ne pas souffrir que M. de Queylus reparût à Villemarie, dont il était cependant l'un des principaux soutiens. Cette compagnie, chargée d'ailleurs de grosses dettes, et désespérant de trouver des associés qui voulussent lui succéder sans autre vue d'intérêt que de procurer la gloire de Dieu, était sur le point de se dissoudre, et de substituer à sa place le séminaire de Saint-Sulpice de Paris (2). Le voyage de Mlle Mance en France, qui n'eut donc aucun résultat pour l'affaire de la fondation, sembla avoir été ménagé par la divine Providence pour consommer enfin cette négociation importante. Car tous les voyages de cette fille admirable avaient pour fin principale le salut de la co-

la propri. de l'île de Montréal.

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1662 à 1663.*

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. I, p. 163 et suiv.

lonie; et Dieu voulut qu'elle contribuât à la substitution qui devait en assurer la conservation durable et solide, aussi bien que celle de l'Hôtel-Dieu. L'acte en fut passé le 9 mars 1663, en présence et de l'agrément de Mlle Mance, et du consentement de M. de Maisonneuve, qui était alors en Canada (1).

II. Mlle Mance inquiétée au sujet des 22,000 livres; on veut obliger le séminaire à les rendre à l'Hôtel-Dieu.

Mais cette substitution, qui assurait l'existence de la colonie de Villemarie, attira, dès qu'on en eut connaissance, les plus rudes épreuves à ceux qui y avaient eu le plus de part. Le séminaire de Saint-Sulpice fut dépouillé, quoique d'une manière illégitime, de la justice de l'île, et du droit d'en nommer le gouverneur. M. de Maisonneuve, qui d'ailleurs avait attiré les prêtres de Saint-Sulpice en Canada, fut dépossédé de son gouvernement et renvoyé en France (2); et Mlle Mance, en sa qualité d'administratrice de l'Hôtel-Dieu, fut inquiétée, après la mort de Mme de Bullion, comme si elle eût mal géré les affaires temporelles de cet établissement. Les troubles qu'on lui suscita, et qui retombaient sur le séminaire, avaient pour objet les 22,000 livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, employées, en 1653, à lever la recrue qui sauva la colonie, ainsi qu'il a été rapporté. On prétendit que la fondatrice n'avait point approuvé

(1) *Edits, ordonnances royaux, déclarations, etc., Québec*, 1803, in-4°, t. I, p. 81 et suiv.

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. I, pag. 167-169.

le remplacement de cette somme pour cent arpents de terre défrichée du domaine des seigneurs ; et comme le séminaire venait de succéder à ces derniers, on voulut l'obliger à reprendre la terre et à restituer les 22,000 livres. M. de Laval, qui par l'acte de fondation avait droit de connaître des affaires temporelles de l'Hôtel-Dieu (1), prit la chose vivement à cœur. Il pressa le séminaire de Saint-Sulpice de rendre les 22,000 livres (2); on fit même des démarches sous le nom de Mlle Mance auprès du conseil souverain de Québec, comme si elle eût sollicité la restitution de cette somme ; ce qui l'affligea beaucoup, et l'obligea d'adresser une requête au conseil. Elle y désavoua les poursuites qu'on osait faire en son nom, et demanda au contraire l'aliénation des 22,000 livres, en justifiant par plusieurs raisons la conduite des seigneurs dans toute cette affaire (3). Personne n'avait mieux connu qu'elle les intentions de Mme de Bullion sur ce remplacement. On a raconté que, quand cette dame apprit de M. de Maisonneuve l'emploi qu'il allait faire des 22,000 livres, elle ne se contenta pas de ne rien dire pour le désapprouver, mais que, bien au contraire, elle donna 20,000 livres pour qu'elles fussent également employées à lever la même recrue, deve-

(1) *Acte de Chaussière, notaire à Paris, du 31 mars* 1656.

(2) *Lettre de M. l'évêque de Pétrée à M. Talon, du* 17 *septembre* 1666.

(3) *Archives du séminaire de Villemarie ; inventaire du séminaire de Paris ; requête au conseil de Québec par M*^lle^ *Mance.*

nue nécessaire à la conservation de la colonie et à celle de l'Hôtel-Dieu. Depuis ce temps, Mme de Bullion, en 1659, s'était entretenue de vive voix avec Mlle Mance sur toute cette affaire, et, au lieu de témoigner que sa gestion lui eût déplu, elle lui donna encore une autre somme de 20,000 livres pour fonder à Villemarie les filles de Saint-Joseph. Aussi les associés de Montréal, dont plusieurs avaient connu les intentions secrètes de Mme de Bullion, et Mlle Mance elle-même, en cédant en 1663 la seigneurie de l'île au séminaire de Saint-Sulpice, obligèrent-ils cette communauté à l'exécution entière du contrat, qui attribuait à l'Hôtel-Dieu, en remplacement des 22,000 livres, les cent arpents de terre *comme faisant partie de la fondation de cet établissement* (1).

(1) *Edits, ordonnances royaux, etc.* t. I, ibid.

III. Décision qui dispense le séminaire de rendre à l'Hôtel-Dieu les 22,000 livres.

Mais, quelque dignes de foi que fussent toutes ces personnes, dont le désintéressement était d'ailleurs si connu, M. de Laval exigea toujours qu'on lui montrât un écrit signé de Mme de Bullion qui témoignât de son consentement. « Monseigneur l'évêque dit que l'on a agi contre « les intentions de la fondatrice, écrivait M. Tron- « son, et il voudrait qu'on lui fît voir son consen- « tement. C'est demander une chose qui n'est « nullement nécessaire, et qui d'ailleurs est tout

« à fait impossible ; car la fondatrice n'a jamais « voulu paraître, et on ne peut pas raisonnablement demander autre chose, sinon que celui « qui était le porteur de ses intentions et de ses « volontés (M. de La Dauversière), y ait consenti « de la manière qu'il l'a fait (1). Car celui qui a « paru pour elle dans la fondation de l'hôpital, « qui a expliqué ses desseins et ses intentions, « qui était chargé d'établir cette œuvre, est le « même qui a agi, qui a travaillé et qui a signé « dans l'affaire des 22,000 livres (2). »

(1) *Lettres de M. Tronson à MM. de Montréal ; lettre à M. Remy, du 16 avril* 1682.

(2) *Lettre à M. Remy, de l'année* 1680.

Comme le prélat paraissait déterminé à pousser les choses à bout, on conseilla à M. de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, de ne pas laisser mettre cette affaire entre les mains de la justice, mais de la porter au conseil privé du roi (3), où l'on avait toujours plus d'égard à l'équité naturelle qu'aux formalités. Il prit en effet ce parti, et, l'année suivante, 1667, M. de Laval fut invité à se présenter devant le conseil privé (4). Les conseillers, tous d'une probité, d'un désintéressement et d'une piété reconnus, et parmi lesquels étaient des jurisconsultes des plus habiles de l'État, décidèrent que, quoique Mlle Mance n'eût pas un pouvoir suffisant pour engager l'Hôtel-Dieu, et que dans cette affaire on n'eût pas observé toutes les for-

(3) *Archives du séminaire de Villemarie ; inventaire de Paris, consultations de M. Guichery, avocat, du* 21 *avril* 1667.

(4) Ibid., *arrêt du conseil privé, du* 18 *mars* 1667.

malités qui auraient été à désirer et qu'on exigeait dans une cour de justice, cependant, toutes choses mûrement considérées, le séminaire n'était tenu à aucune restitution envers l'Hôtel-Dieu.

IV. Motifs de cette décision.

Cette décision était fondée sur le consentement assez manifeste de la fondatrice; sur la proportion qu'il y avait eue entre la valeur de cent arpents de terre défrichée et la somme des 22,000 livres: attendu que, si les mêmes terres ne rapportaient plus que 400 livres de revenu, comme l'objectait M. de Laval, c'est que l'Hôtel-Dieu, n'ayant pas le moyen de les cultiver, les avait laissées tomber en friche. Enfin elle était fondée sur l'équité naturelle. Il n'était pas juste en effet de faire porter aux seuls seigneurs de Montréal les frais d'une recrue qui avait profité à tous les colons sans exception, à l'Hôtel-Dieu, et même à tout le Canada (1), dont la perte était infaillible sans ce secours. Au reste, cette recrue ayant coûté environ 75,000 livres (2), les seigneurs s'étaient montrés très-généreux en en procurant 53,000, et de plus en faisant seuls le remplacement des 22,000 fournis par l'Hôtel-Dieu, quoique toute la colonie et l'Hôtel-Dieu lui-même eussent dû y contribuer de leur part.

Mais cette décision ne satisfit pas M. de Laval. Il revint encore à la charge: il voulut faire juger

(1) *Lettre de M. Tronson à M. Remy, année* 1680.

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

l'affaire de nouveau ; et pendant plus de vingt ans il ne cessa d'agir pour obliger le séminaire à rendre à l'Hôtel-Dieu les 22,000 livres. M. de Maisonneuve, alors retiré à Paris, était très-affligé des instances du prélat, qu'il regardait comme injustes. Ayant eu lui-même la principale part dans ce remplacement, et craignant d'être la cause de la perte que le séminaire en souffrirait s'il était contraint de rembourser les 22,000 livres, il se porta avant sa mort à un acte bien digne de la délicatesse de sa conscience et de sa religion : de son propre mouvement et sans en avoir été sollicité par personne, il envoya au supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris un écrit de sa main par lequel il déclarait, pour l'acquit de sa propre conscience, que le séminaire n'était tenu à aucune restitution ; et que, quant aux cent arpents, qu'on prétendait être inférieurs à la somme, il aurait mieux aimé ces terres dans l'état où elles étaient quand il les avait données à l'Hôtel-Dieu, que 1,000 livres de revenu que rapportaient alors en France les 22,000 livres en question (*). Cette

(*) Cette déclaration, faite par M. de Maisonneuve sur son lit de mort, doit servir de correctif à ce qu'avance M. Dollier de Casson dans son *Histoire du Montréal*, lorsqu'il fait dire au contraire au même M. de Maisonneuve que ces terres,

déclaration, qu'on communiqua à M. de Laval, ne le fit pas changer d'avis (1); et enfin, pour le satisfaire, les ecclésiastiques de Villemarie consentirent, sous le bon plaisir de leur supérieur général, à reprendre les cent arpents de terre, en offrant à l'Hôtel-Dieu une redevance annuelle de deux cent cinquante minots de grain, au lieu de trois cents qu'on en demandait.

(1) *Lettre de M. Tronson à M. Remy, de* 1680.

V.
Le séminaire de Saint-Sulpice est dans l'impuissance de rendre les 22,000 livres et de reprendre les cent arpents de terre.

Mais ces offres n'ayant pas été acceptées, le supérieur répondit qu'elles seraient trop onéreuses au séminaire (2). « Il est certain, ajoutait- « il, qu'on a eu droit de faire ce qu'on a fait « quand on a pris les 22,000 livres de l'Hôtel- « Dieu, et qu'on a donné des terres en échange. « On voudrait nous donner des scrupules sur « cette affaire, mais j'ai témoigné à Monseigneur « de Québec que je ne voyais point qu'il y eût « la moindre difficulté pour notre conscience (3).

(2) *Lettre de M. Tronson à M. Ranuyer, du* 1er *mars* 1684.

(3) *Lettre de M. Tronson à M. Remy, de* 1680, *etc.*

---

en 1653, étaient inférieures à la somme que l'Hôtel-Dieu en donna (1). C'est qu'écrivant vingt ans après l'événement, et lorsqu'elles étaient tombées en friche, il jugeait, par leur valeur actuelle, de celle qu'elles devaient avoir au moment du remplacement; en quoi il s'est trompé. Aussi, comme il était notoire que ces terres avaient en 1653 une tout autre valeur, M. Tronson écrivait, en 1684 : « Si elles ne rapportent pas maintenant comme elles le faisaient autrefois, les « seigneurs n'en sont pas responsables, et n'en doivent point « de dédommagement. »

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de* 1652 *à* 1653.

« Nous sommes parfaitement en repos de ce côté
« et bien fondés en raison (1). Pourquoi vous
« charger de reprendre ces terres, puisque vous
« en avez déjà trop, et que celles que vous avez
« vous coûtent plus à cultiver qu'elles ne vous
« rapportent de revenu? Si la maison était en
« état de faire des libéralités et des aumônes,
« j'écouterais volontiers la proposition qu'on
« vous a faite, quand même elle vous serait oné-
« reuse. Mais dans l'état où vous êtes, le sémi-
« naire de Montréal n'ayant pas de quoi entre-
« tenir ceux qui travaillent (ce qui nous oblige
« à n'y envoyer que des messieurs qui puissent
« payer leur pension), je ne vois pas de meil-
« leur moyen de le ruiner bientôt que de lui im-
« poser de nouvelles charges. Comme c'est un
« ouvrage de Providence que Dieu seul a soutenu
« jusqu'à présent, j'espère qu'il le fera de même
« à l'avenir; mais il ne faut pas abuser de son
« secours, ni faire sur ce fondement plus qu'on
« ne peut (2). » Le supérieur engagea cependant ses ecclésiastiques à faire quelques nouvelles concessions à l'Hôtel-Dieu (3). Ils lui donnèrent à foi et hommage sept ou huit arpents de terre renfermés dans l'enclos de l'établissement, à condition qu'ils seraient partagés également entre la communauté des hospitalières et les

(1) *Lettre de M. de Baluze à M. Remy, du 22 avril* 1695.

(2) *Lettre de M. Tronson à M. de Casson, du* 10 *avril* 1684.

(3) *Lettre du même à M. Ranuyer,* 1er *mai* 1684.

pauvres (1). Ils donnèrent aussi à l'Hôtel-Dieu deux cents arpents de bois debout à foi et hommage (2), en stipulant que l'une et l'autre de ces concessions ne pourraient être vendues ni aliénées, sous peine d'être réunies au fief des seigneurs (3). « Messieurs de Saint-Sulpice, si généreux et si « affectionnés aux intérêts de cet hôpital, ajoute « la sœur Morin, lui ont fait en outre de cela « plusieurs aumônes dans ses besoins, et le des- « servent journellement pour le spirituel avec « bien du zèle et de la charité depuis son éta- « blissement (4). » Malgré toutes ces concessions, l'affaire des 22,000 livres fut encore remise sur le tapis une multitude de fois, jusqu'à ce qu'enfin, en 1695, M. de Saint-Vallier, successeur de M. de Laval, en ayant pris connaissance, jugea qu'on ne devait plus en parler (5).

VI. Conduite de la Providence sur l'Hôtel-Dieu dans l'affaire des 22,000 livres.

Si nous avons tant insisté sur cette affaire, et rapporté tous les détails qu'on vient de lire, quelque minutieux qu'ils soient, c'est pour faire paraître les soins de la divine Providence sur l'Hôtel-Dieu de Villemarie, et montrer, comme l'avaient annoncé M. Olier et M. de La Dauversière, que Dieu soutiendrait cet établissement par la croix (6). Les événements les plus fâcheux en apparence arrivés à cette maison ont justifié de point en point la vérité de cette assurance, et

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, acte du 9 janvier* 1682.

(2) *Acte du 9 mai* 1687.

(3) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice à Paris; consultation de M. Martin, avocat*, 1701.

(4) *Annales des hospitalières de Villemarie.*

(5) *Lettre de M. de Baluze à M. Remy, du* 22 *avril* 1695.

(6) *Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche; archives de la sœur Maillet.*

l'affaire des 22,000 livres en est elle-même une nouvelle preuve qui subsiste encore aujourd'hui. A ne considérer les choses que d'après les règles de la prudence humaine, l'emploi de cette somme pour lever la recrue de 1653, et son remplacement par les cent arpents de terre, qu'on fut incapable de maintenir en valeur, paraissaient être un vrai désastre pour l'Hôtel-Dieu, qui éprouva d'ailleurs coup sur coup tant d'autres pertes. La suite a fait voir cependant que toute cette affaire avait été conduite par une disposition secrète de la sagesse de DIEU, qui voulait procurer par ce moyen le solide établissement de cette maison, en assignant aux pauvres un fonds suffisant pour leur subsistance. Car, par le remplacement que Mlle Mance demanda, ces cent arpents de terre ayant été séparés de la seigneurie de Montréal et attribués à l'Hôtel-Dieu par la compagnie des associés lorsqu'ils avaient le droit de faire de pareilles aliénations (1), il est résulté que l'Hôtel-Dieu s'est trouvé seigneur propriétaire de ces terres, connues sous le nom de *fief Nazareth;* et que dans la suite, la ville venant à s'étendre de ce côté, ce fief, divisé en emplacements qui font partie du faubourg Sainte-Anne, est aujourd'hui un fonds assuré de revenus considérables pour l'Hôtel-Dieu, ou plutôt

(1) *Lettre de M. de Baluze à M. Remy, du 22 avril* 1695; *archives du séminaire de Paris.*

la ressource et le soutien de cet établissement.

L'impuissance où fut le séminaire de rembourser les 22,000 livres, malgré les efforts persévérants de M. de Laval pendant plus de vingt ans pour l'y contraindre, mette encore dans un plus grand jour les soins de la Providence sur l'Hôtel-Dieu. Si ce remboursement eût eu lieu, il est certain que la somme ne lui aurait pas profité, dans le cas où elle eût été employée aux constructions qu'on éleva peu après, et qui furent bientôt consumées par un violent incendie. Si elle eût été placée en rente sur l'État, elle aurait subi les diverses pertes qu'éprouvèrent ces sortes de capitaux, qui furent réduits jusqu'à rien. Et, quand elle produirait aujourd'hui le même revenu qu'autrefois, ce revenu suffirait à peine aux frais d'éclairage de cet établissement. Enfin nous ajouterons ici qu'en ne permettant pas que le séminaire pût assigner des revenus fixes à l'hôpital après la perte de la fondation faite par Mme de Bullion, DIEU voulut montrer sans doute que la conservation de cette maison devait être attribuée non à la faveur des hommes, mais à la main invisible qui l'avait fondée, et qui devait en être le perpétuel soutien.

1673. VII. Mort de Mlle Mance.

C'est ce qui parut encore lorsque, après la mort de Mlle Mance, le séminaire de Saint-Sulpice

refusa de se charger officiellement de l'administration des biens des pauvres, comme nous le raconterons bientôt. D'après les termes du contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu, M[lle] Mance en conserva l'administration jusqu'à sa mort (1), arrivée au mois de juin 1673. Elle était alors âgée de soixante-six à soixante-sept ans. Il est à regretter qu'on ne nous ait conservé aucun détail sur ses dernières années, ni sur les circonstances de sa sainte mort. Tout ce que nous en savons, c'est que Dieu acheva de la sanctifier par de longues et continuelles maladies; que cette fille admirable édifia toute la colonie par ses grandes vertus (2), et qu'enfin elle *mourut en odeur de sainteté;* c'est le témoignage que rend à sa mémoire la mère Juchereau dans son ***Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*** (3). Cette grande servante de Dieu, n'ayant vécu que pour procurer l'établissement de la colonie de Villemarie et celui de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph, avait demandé que son corps fût inhumé dans l'église de cette maison, et son cœur placé dans celle de la paroisse, lorsqu'elle serait construite (4). Elle voulut que ce cœur après sa mort ne fût point séparé de ceux pour qui il n'avait cessé de battre, après Dieu, durant sa vie: ou plutôt, elle ordonna qu'il fût placé sous la lampe qui brûlerait devant le très-saint Sacre-

(1) *Acte de Chaussière, notaire à Paris, du* 17 *mars* 1648.

(2) *Historiæ Canadensis libri, a Creuxio*, 1664, in-4°, p. 376.

(3) *Page* 140.

(4) *Acte de Basset, greffier à Montréal, du* 19 *juin* 1673.

ment, comme pour témoigner qu'elle ne cesserait d'intercéder en faveur de ses chers Montréalistes lorsqu'elle serait devant le trône de DIEU. Ce fut la recommandation qu'elle fit verbalement à M. Souart, son exécuteur testamentaire. Son corps fut en effet inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu, pour qu'il reposât au milieu des pauvres et des filles de Saint-Joseph ; et son cœur, qu'on renferma dans un vase d'étain, fut mis en dépôt sous la lampe de la même chapelle, en attendant que l'église paroissiale, dont on n'avait posé encore que les fondements, eût été élevée (*) (1). Les prêtres du séminaire désirant beaucoup d'enrichir l'église de la paroisse d'une si précieuse

(1) *Acte de Basset*, ibid. — *Registres de la paroisse de Villemarie ; sépultures*, 19 *juin* 1673.

(*) Les filles de Saint-Joseph ont écrit, à la suite de leurs *Annales*, composées par la sœur Morin, que le corps de Mlle Mance, après sa mort, avait été inhumé dans l'église de la paroisse, sans considérer que cette église n'était point encore bâtie. « Ce fut un combat, disent-elles, en parlant de « ses restes mortels, qui ne put être terminé que par le judi- « cieux partage qu'en firent Messieurs du séminaire, retenant « le corps pour être inhumé à l'église paroissiale de Villema- « rie, et nous laissant son cœur (1). » On confond ici, avec les obsèques de Mlle Mance, celles de la sœur Bourgeoys ; et c'est ce qui a induit en erreur M. Montgolfier dans la Vie de cette dernière, lorsqu'il assure que le partage qui eut lieu au sujet des restes de la fondatrice de la Congrégation, dont le cœur fut adjugé à ses filles, et le corps aux paroissiens, avait eu lieu déjà pour ceux de Mlle Mance (2).

(1) *Additions aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys, Villemarie*, 1818, in-12, pag. 170.

relique, M. Souart se fit délivrer par le greffier un acte pour constater qu'elle n'était qu'en simple dépôt dans celle de l'Hôtel-Dieu. Mais la construction de l'église paroissiale ayant traîné en longueur, et le transport du cœur de Mlle Mance ayant d'ailleurs été différé, il arriva que ce dépôt si cher à la piété des fidèles fut consumé dans l'incendie qui réduisit en cendres les bâtiments de l'Hôtel-Dieu (1), comme nous le raconterons dans la suite.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, addition sur Mlle Mance.*

VIII.
Le séminaire se charge provisoirement de l'administration temporelle de l'Hôtel-Dieu.

Après la mort de Mlle Mance, l'administration du temporel des pauvres devint pour les filles de Saint-Joseph le sujet de graves inquiétudes. Ce temporel se trouvait réduit presque à rien depuis les pertes que l'Hôtel-Dieu avait éprouvées; et des 3,000 livres de rentes assignées par Mme de Bullion pour sa dotation, il ne restait plus alors que 800 livres de revenu annuel, et 400 livres que produisaient les cent arpents de terre. L'Hôtel-Dieu était d'ailleurs chargé de 3,000 livres de dettes en Canada, sans parler encore des dettes qu'il avait en France; et enfin les bâtiments, qui étaient encore en bois, tombaient en ruine de toutes parts (2). Il avait été stipulé par la fondatrice qu'après la mort de Mlle Mance les seigneurs nommeraient trois administrateurs pour lui succéder dans cette gestion. Mais les

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

ecclésiastiques du séminaire, ne trouvant personne dans le pays qui voulût s'imposer une pareille charge, consentirent enfin à la prendre pour eux-mêmes, par zèle pour un établissement si utile à la colonie. M. Dollier de Casson, alors supérieur du séminaire, accepta donc la qualité d'administrateur, à condition que M. de Bretonvilliers, dont il n'était que le simple procureur, l'aurait pour agréable (1) ; et en attendant sa réponse, il chargea M. Remy, l'un de ses ecclésiastiques, des détails de cette administration. Il paraît que Dieu bénit le zèle de ce dernier (2). Dans l'espace de trois ans M. Remy parvint à acquitter quantité de dettes dont l'Hôtel-Dieu était chargé, à faire des réparations considérables aux bâtiments, ainsi qu'à la grange de Saint-Joseph, et même à défricher plusieurs arpents de terre. Enfin il fut constaté que, sans ses soins intelligents et sans les grands profits qu'il avait su ménager à l'Hôtel-Dieu, cet établissement aurait été entièrement ruiné, et les hospitalières, qui ne subsistaient que par l'Hôtel-Dieu, auraient beaucoup souffert elles-mêmes, et seraient devenues absolument inutiles à la colonie. Ce fut le témoignage qu'elles se plurent à lui rendre elles-mêmes dans un acte public, ajoutant que, depuis qu'elles demeuraient à l'Hôtel-Dieu, jamais elles

(1) *Lettre de M. de Bretonvilliers à MM. du séminaire de Montréal, du mois de mai* 1675.

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie, acte du* 25 *septembre* 1675.

n'y avaient vu les pauvres mieux servis, nourris, pansés et médicamentés, sans qu'il eût été besoin d'exiger d'eux, comme autrefois, une rétribution pour payer les chirurgiens et aider au reste de la dépense (1).

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie, acte du* 10 *octobre* 1677.

1674.

IX.
M. de Bretonvilliers empêche le séminaire de se charger de l'administration de l'Hôtel-Dieu.

Une gestion si bien entendue et si heureuse dans ses résultats faisait espérer aux filles de Saint-Joseph un état prospère pour elles-mêmes et pour leurs pauvres. Mais il était de la destinée de ces saintes filles de ne trouver leur appui que dans la croix; et, à leur grand déplaisir, elles apprirent que le séminaire de Paris voulait absolument que celui de Montréal s'abstînt désormais de toute administration temporelle de l'Hôtel-Dieu. En effet, M. de Bretonvilliers, poursuivi alors par M. de Laval au sujet des 22,000 livres dont on a parlé, et voyant que, malgré l'avis contraire des personnes les plus désintéressées, les plus sages et les plus entendues dans les affaires qu'il y eût à Paris, ce prélat employait toutes sortes de moyens pour l'obliger à donner cette somme, craignit qu'en acceptant légalement cette administration, ses ecclésiastiques ne fussent en butte à d'autres troubles semblables lorsqu'il faudrait rendre les comptes de cette gestion au même M. de Laval. « Ce que vous « avez fait pour l'Hôtel-Dieu depuis la mort 1675.

« de M[lle] Mance, leur écrivait-il au mois de « mai 1675, nous jette ici dans de grands « embarras. Car l'administration dont vous êtes « chargés au nom des seigneurs tire après soi « d'étranges suites, et ne va à rien de moins « qu'à ruiner peut-être un jour le séminaire. « Il y a mille accidents auxquels on est exposé « dans ces sortes d'administrations ; et lorsqu'on « vient à rendre compte, ce sont quelquefois des « chicanes que les soins les plus assidus et les « précautions les plus exactes ne sauraient évi- « ter. Nous avons fait à Paris plusieurs grandes « consultations; et, après avoir connu le senti- « ment des plus célèbres avocats, nous n'avons « pas trouvé d'autres moyens d'éloigner des « conséquences si périlleuses qu'en faisant ici « un désaveu de la qualité d'administrateur que « l'on a prise, et de tout ce que l'on aurait « fait à Villemarie touchant cette administra- « tion (1). » Le 6 mai de l'année suivante 1676, M. de Bretonvilliers déclara donc officiellement que le séminaire de Saint-Sulpice n'avait point accepté cette charge. Par l'acte de fondation de 1648, le supérieur de Saint-Sulpice avait droit de nommer des administrateurs, et, convaincu que cette gestion ne pouvait être confiée à des personnes plus sûres, plus intelligentes et

(1) *Lettre de M. de Bretonvilliers à MM. du séminaire de Montréal*, 1675.

1676.

plus dévouées que ne l'étaient les filles de Saint-Joseph, il consentit et approuva qu'elles en prissent la conduite (1). M. de Bretonvilliers étant venu à mourir le 13 juin suivant (2), quelques débiteurs de l'Hôtel-Dieu refusèrent de payer les sommes qu'ils devaient à cette maison, sous le faux prétexte que cette déclaration, qui en attribuait l'administration aux religieuses, avait été faite après la mort de M. de Bretonvilliers (3) ; et ce refus obligea enfin M. Tronson, son successeur, à en donner une nouvelle, le 11 juin 1677 (4). En conséquence, le 10 octobre suivant, M. Le Febvre, qui exerçait les fonctions de supérieur du séminaire en l'absence de M. Dollier de Casson, retiré en France pour y rétablir sa santé (5), se rendit à l'Hôtel-Dieu avec M. Remy, afin de mettre de nouveau les religieuses en possession de cette administration. C'est ce qu'ils firent en présence de la mère Le Jumeau, supérieure, et des sœurs Macé, de Brésoles et Morin, après leur avoir donné lecture de la démission de M. de Bretonvilliers. M. Remy leur déclara en même temps que si depuis trois ans il avait pris soin du temporel des pauvres, c'était par le pur motif de la charité, et protesta qu'il n'avait point entendu se charger de cette administration, ni s'obliger à aucune reddition de comptes judi-

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie ; déclaration de M. de Bretonvilliers, du* 6 *mai* 1676.

(2) *Mémoire sur la vie de M. de Bretonvilliers, par M. Bourbon*, pag. 164.

(3) *Lettre de M. Tronson à M. Le Febvre, du* 11 *juin* 1677.

1677.

(4) *Lettre de M. Tronson*, ibid. — *Archives des hospitalières de Villemarie ; déclaration de M. Tronson du* 11 *juin* 1677.

(5) *Vie de M. Dollier de Casson, par Grandet.*

ciaires. Il ajouta qu'il était prêt à en rendre à M. de Laval, mais seulement volontairement et à l'amiable (1).

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie ; acte du* 10 *octobre* 1677.

X.
Le séminaire prend soin du temporel de l'Hôtel-Dieu sans se charger juridiquement de son administration.

En effet, si le séminaire de Saint-Sulpice déclinait ainsi la qualité d'administrateur, ce n'était pas qu'il voulût refuser ses services à l'Hôtel-Dieu dans cette gestion, mais il prétendait par là se mettre à l'abri des poursuites juridiques auxquelles cette qualité eût vraisemblablement donné lieu. Aussi, M. Tronson écrivait-il à M. Remy : « Dieu s'est servi de vous pour « mettre l'Hôtel-Dieu en bon ordre dans son « temporel ; il a béni votre travail ; vous en êtes « sorti à votre honneur, et tout le monde est « convaincu de votre bonne administration. « Maintenant que les religieuses ont pris toute « cette charge, il n'y a pas d'inconvénient que « vous leur rendiez service, pourvu néanmoins « que vous ne soyez point sujet à rendre « compte (2). » C'était aussi ce que M. Tronson mandait à la mère Le Jumeau en répondant à la lettre de condoléance qu'elle lui avait écrite au sujet de la mort de son prédécesseur. « Je vois « par la lettre que vous m'avez fait la grâce de « m'écrire l'année dernière, lui disait-il, la « part que vous avez prise à la perte que nous « avons faite de M. de Bretonvilliers. Comme la

(2) *Lettre de M. Tronson à M. Remy, du* 5 *avril* 1677. *Lettre du même à M. Remy, du* 25 *avril* 1684.

« providence de Dieu me fait succéder, quoique
« très-indigne, à ses emplois, je tâcherai de
« succéder aussi à ses sentiments, et je me tien-
« drai heureux si je puis vous faire paraître
« dans les occasions que je n'en ai point d'autres
« à votre égard que ceux qu'il vous a témoignés
« durant sa vie. Nous connaissons l'utilité de
« votre établissement pour Montréal ; nous sa-
« vons quel est votre zèle pour le service des
« pauvres malades, et nous aurons toujours bien
« de la joie de pouvoir contribuer à l'affermisse-
« ment d'une œuvre si sainte et si avantageuse
« pour cette colonie. Je crois que M. Remy ne
« vous refusera pas ses avis dans vos besoins,
« et quoiqu'il ait été obligé pour de bonnes
« raisons de ne pas se charger de l'administra-
« tion de votre hôpital, il y a beaucoup d'autres
« services, qu'il vous rendra assurément bien
« volontiers, qui ne porteront pas le même
« engagement, et dont il n'aura pas à craindre
« les mêmes suites. Vous pouvez compter que de
« ma part je serai toujours ravi de pouvoir con-
« tribuer à votre satisfaction, et que votre com-
« munauté me sera toujours aussi chère qu'elle
« l'a été à feu M. de Bretonvilliers ; je la servirai
« avec le même cœur et la même affection
« que vous avez vu qu'il l'a fait dans les ren-

(1) *Lettre de M. Tronson à la supérieure des hospitalières, du 12 mai 1677.*

« contres (1). » M. Tronson écrivait encore à la mère Le Jumeau : « Votre communauté est trop « utile à Montréal, et votre application à servir « les pauvres malades est trop avantageuse à « toute l'Église, pour ne pas appuyer vos inté- « rêts et votre établissement par toutes les voies « qui nous seront possibles. M. Macé le fait ici « avec tout le zèle que l'on peut souhaiter, et « j'espère que nos Messieurs de Villemarie n'en « témoigneront pas moins dans toutes les occa- « sions qui se présenteront. Pour moi, vous « pouvez faire état que je n'aurai point d'autres « sentiments, et que vous me trouverez toujours « dans la disposition de vous faire paraître com- « bien je vous suis sincèrement dévoué (2). » M. Macé, directeur au séminaire de Paris, et les autres ecclésiastiques de Saint-Sulpice résidant à Villemarie, contribuèrent en effet, comme il sera dit au chapitre suivant, au solide établissement de la communauté des filles de Saint-Joseph, en lui procurant de nouveaux sujets, qui perpétuèrent dans la colonie les grands exemples de vertu qu'elles donnaient et les services qu'elles ne cessaient de rendre aux malades.

(2) *Lettre de M. Tronson à la supérieure des hospitalières, du 30 mai 1679.*

CHAPITRE III.

LA COMMUNAUTÉ DES FILLES DE SAINT-JOSEPH REÇOIT DE FRANCE QUELQUES NOUVEAUX SUJETS ; ELLE EN TROUVE ASSEZ A VILLEMARIE POUR SE SUFFIRE ENFIN A ELLE-MÊME. — DIRECTEURS QUI L'ONT GOUVERNÉE.

I. M. Macé envoie la sœur Fidelet à Villemarie.

Depuis la mort de M. de La Dauversière, M. Macé avait pris soin en France des affaires de l'Hôtel-Dieu de Villemarie avec tout le zèle qu'il aurait pu apporter à celles de sa propre communauté. Le plus grand objet de sa sollicitude fut de procurer aux hospitalières des sujets qui leur succédassent, Villemarie ne leur en fournissant point encore. Nous avons vu les mouvements qu'il se donna en 1669 pour leur envoyer les sœurs du Ronceray, Le Jumeau et Babonneau. Trois ans après, voyant que la sœur du Ronceray, après avoir établi la réforme nouvelle, avait été obligée de repasser en France et de rentrer dans sa communauté, qui la rappela, il chercha les moyens de réparer la perte que faisait la maison de Villemarie, et y envoya en 1673 une vertueuse demoiselle de Paris, Catherine-Louise Fidelet, qu'il jugeait être appelée à l'institut de Saint-Joseph. Elle fut reçue avec joie par les

hospitalières ; mais, pour faire éclater sans doute la vertu de cette généreuse prétendante, Dieu permit qu'on conçût des doutes mal fondés sur sa vocation, et qu'enfin on lui déclarât qu'elle eût à retourner en France, à moins qu'elle n'aimât mieux s'établir dans le pays. Une décision si peu attendue lui fit verser des larmes amères ; elle conjura les filles de Saint-Joseph de ne pas la renvoyer de leur maison, ajoutant que, puisqu'elle était indigne d'être religieuse, elle les suppliait de la garder comme domestique jusqu'à la fin de ses jours. Les soupçons qu'on avait formés étant déjà dissipés en partie, on résolut en effet de la prendre pour sœur domestique, si au bout de six mois d'épreuves on la jugeait capable de servir l'Hôtel-Dieu dans cette condition. Mais, touchées de son humilité et de sa sincère obéissance, les hospitalières revinrent bientôt sur leur décision, et l'admirent à la profession comme religieuse de chœur, au grand avantage de la communauté, qu'elle édifia, et servit très-utilement jusqu'à sa mort (1), arrivée vingt-sept ans après, en 1700, lorsqu'elle n'était encore âgée que de quarante-cinq ans (2).

II. Vocation de la sœur Gallard.

M. Macé ayant appris la mort de la sœur Maillet, l'une des trois fondatrices, décédée en 1677, à l'âge de soixante-dix-huit ans,

(1) *Lettre circulaire sur la sœur Fidelet ; archives des hospitalières de la Flèche.— Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Catalogue des religieuses hospitalières décédées à Villemarie.*

craignit que la communauté ne vînt bientôt à s'éteindre, les hospitalières qui étaient venues de France étant déjà toutes assez âgées. Il mit donc tout en œuvre l'année suivante, auprès de 1678.
l'évêque d'Angers, pour ménager l'envoi de quelques nouveaux sujets qui par leur jeunesse et leurs qualités éminentes donnassent l'espérance de servir longtemps la communauté. Pendant qu'il négociait cette affaire, une novice de la maison de Beaufort sur le point de faire profession tomba si dangereusement malade, qu'on désespéra tout à fait de sa vie. L'évêque d'Angers, affligé de la perte d'un sujet qui promettait beaucoup à l'institut par ses vertus et ses rares qualités, eut le mouvement de faire un vœu pour elle : ce fut que, si Dieu la guérissait, elle se consacrerait pour le reste de ses jours au service de l'Hôtel-Dieu de Villemarie. Elle fut guérie en effet, et ratifia ce vœu avec tant de générosité, que peu de jours après, faisant sa profession religieuse, elle y mit pour condition expresse qu'elle servirait Dieu jusqu'à sa mort dans cette maison. C'était la sœur Charlotte Gallard, d'une noble et vertueuse famille d'Angers, qui dès son enfance avait éprouvé une sorte d'instinct pour la vie d'hospitalière. Dans cet âge tendre, lorsque ses pieux parents la menaient à la campagne,

elle aimait à soigner les malades, à instruire les enfants, et même, dans l'occasion, elle aidait à ensevelir les morts. Des inclinations si étonnantes dans une enfant faisaient assez connaître qu'elle était appelée à une perfection peu commune. Aussi, pressée par le désir d'être à DIEU sans partage, elle entra d'abord chez les religieuses de Saint-François. Mais s'y voyant importunée par les fréquentes visites de ses parents, elle comprit que DIEU demandait d'elle une plus grande séparation du monde. Elle pensa d'abord à l'ordre de Sainte-Thérèse, et entra enfin dans celui des hospitalières de Saint-Joseph à Beaufort, dont l'établissement ne faisait que de commencer. Durant les exercices du noviciat, elle fit paraître une ferveur proportionnée à la générosité de sa vocation et à la solidité de sa vertu (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1679 et suiv.

III.
M. Macé envoie les sœurs Gallard et Maumousseau à Villemarie.

M. Macé, ayant appris sa guérison et le vœu qui l'avait suivie, fut ravi d'offrir aux hospitalières de Villemarie un si digne présent; et il joignit à la sœur Gallard la sœur Françoise Maumousseau, personne d'un rare mérite, qu'il tira aussi, quoiqu'elle n'eût encore que le voile blanc, de la même maison de Beaufort. Elles partirent de leur monastère au printemps de cette année 1679, et se rendirent à la Rochelle, où

elles s'embarquèrent sur le navire du capitaine Chaviteau. Parmi les passagers se trouvait le Père Chrétien Le Clercq, Récollet, auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle-France,* et qui allait à Villemarie pour préparer les voies à la fondation d'un couvent de son ordre dans ce lieu. Leur navigation fut très-heureuse et des plus courtes qu'on fît alors, car, depuis le jour de leur départ de Beaufort jusqu'à leur arrivée à Québec, elles ne mirent que deux mois, ce qui était regardé dans ce temps comme assez extraordinaire. A Québec, elles se logèrent chez les Ursulines, en attendant que M. Souart vînt les chercher, et les conduisît lui-même à Villemarie, où elles arrivèrent le premier du mois d'août. Le lendemain il voulut leur montrer les principales curiosités du pays. L'une des plus remarquables fut la mission sauvage de la Montagne, établie depuis peu par les ecclésiastiques de Saint-Sulpice. Elles furent accueillies avec des acclamations et des cris de joie qui se firent entendre au loin, et les sauvages, voulant leur témoigner l'estime qu'ils faisaient d'elles, leur offrirent un festin de leur façon : c'était de la sagamité, des citrouilles cuites sous la cendre, et du blé d'Inde en épis. Elles en goûtèrent par égard pour ces

barbares, et leur témoignèrent le mieux qu'elles purent leur reconnaissance et leur dévouement. M. Souart les conduisit aussi chez divers particuliers de la ville, et enfin à la ferme de Saint-Joseph (1).

IV. Epreuves de la sœur Gallard. — Grâces qu'elle reçoit; ses belles qualités.

La communauté des hospitalières ne tarda pas à reconnaître le riche trésor qu'elle avait acquis dans ces deux jeunes sœurs, d'une vertu éprouvée, d'un esprit solide, vif et pénétrant, et qui, en effet, étaient destinées l'une et l'autre à lui rendre les plus importants services dans la charge de supérieure. Cependant, pour rendre la sœur Gallard plus capable de procurer le bien de cette maison, Dieu voulut qu'elle fût éprouvée par une tentation violente, qui purifia de plus en plus sa vertu, et lui donna la science expérimentale des peines les plus ordinaires aux âmes qui s'arrachent au monde. La pauvreté de l'Hôtel-Dieu et celle du pays, où l'on manquait alors de la plupart des commodités dont on jouissait dans l'ancienne France; la crainte de tomber entre les mains des Iroquois; l'éloignement où elle se voyait pour toujours de ses parents et des autres personnes qui lui étaient chères : toutes ces pensées lui inspirèrent malgré elle le désir de retourner à sa communauté de Beaufort : désir qui l'affligeait par sa vivacité et sa continuité, et lui faisait souf-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

frir une sorte de martyre. Hé quoi! se disait-elle à elle-même, qu'es-tu donc venue chercher en Canada? N'est-ce pas la croix, les souffrances, et tout ce qui peut te rendre semblable à Jésus crucifié? Courage donc! oublie ton pays et la maison de tes parents. Ne lis-tu pas dans l'Évangile que « quiconque met la main à la charrue « et regarde derrière soi n'est pas propre au « royaume de Dieu? » C'était par ces considérations et d'autres semblables qu'elle s'encourageait elle-même à garder fidèlement son vœu. Enfin, après plusieurs années de ce combat intérieur, Dieu, satisfait de la fidélité de sa servante, fit succéder le calme le plus parfait à l'orage qui avait si violemment agité son cœur. Elle se trouva établie dans un état d'union à Jésus-Christ si intime, qu'il lui semblait sentir partout la présence de ce divin époux de son âme. C'était surtout à l'oraison qu'elle goûtait des consolations inexprimables, jusqu'à répandre des torrents de larmes pour donner par là quelque soulagement à son cœur, tout consumé par les ardeurs du saint amour, et embrasé du désir de la perfection la plus éminente. A ces dons de la grâce, qui lui furent continués le reste de sa vie, elle joignait les qualités de l'esprit et du cœur les plus précieuses pour une personne destinée à

vivre en communauté, étant naturellement généreuse, affable, polie, et d'un cœur si ouvert et si dévoué, que personne ne pouvait s'empêcher de se louer de ses procédés et de s'attacher à elle. Des qualités si remarquables la firent élever aux premiers emplois de la communauté, entre autres à celui de maîtresse des novices, qu'elle exerça avec une singulière bénédiction, et à celui de supérieure (1), qu'elle occupa dix-huit ans (2), au grand avantage de ses sœurs, comme nous le dirons dans la suite. Enfin, outre les deux religieuses dont nous venons de parler, M. Macé, toujours plein de zèle pour procurer à l'Hôtel-Dieu d'excellents sujets qui pussent le servir longtemps, y envoya au mois de mai 1681 quelques jeunes personnes attirées à se consacrer à Dieu dans cette maison (3). De ce nombre furent, selon toutes les apparences, la sœur de Sainte, qui ne mourut que trente ans après, le 10 octobre 1711, et la sœur Boudeville, qui s'y rendit utile pendant près de trente et un ans, ayant vécu jusqu'au 16 janvier de l'année 1712 (4).

V. Les sœurs Leduc entrent à la communauté de l'Hôtel-Dieu.

Dieu, qui avait promis par ses fidèles serviteurs M. Olier et M. de La Dauversière de bénir cette communauté après qu'il l'aurait longtemps éprouvée par la croix (5), voulut enfin lui faire trouver dans Villemarie même des sujets pleins de vertu.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*
(2) *Liste des élections des supérieures de l'Hôtel-Dieu; archives des hospitalières de Villemarie.*
1681.
(3) *Lettre de M. Tronson à M. Dollier de Casson, du 25 mai* 1681.
(4) *Catalogue des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Villemarie.*
(5) *Lettre circulaire sur la sœur Maillet.*

Depuis dix-huit ans, quoiqu'un grand nombre de filles dévouées y eussent été reçues à l'épreuve, aucune cependant n'avait pu se faire à un genre de vie si pauvre et si mortifié. Enfin il s'en présenta plusieurs vraiment appelées de Dieu. Le seul obstacle à leur réception c'était l'impuissance où se trouvaient leurs familles de fournir la dot exigée pour subvenir à la pauvreté de la maison, ce qui porta quelques ecclésiastiques de Saint-Sulpice à y pourvoir de leur propre patrimoine. La première fille de Villemarie admise à la profession religieuse fut Marie Leduc, qui entra au noviciat en 1677, à l'âge de vingt ans ; et quoique jusque alors elle eût eu le désir de s'établir dans le monde (1), sa ferveur ne se ralentit jamais durant les trente-cinq ans qu'elle vécut en religion, étant morte le 22 juin 1712, âgée de cinquante-cinq ans (2). A peine celle-ci était-elle sortie du noviciat, que sa sœur, âgée de dix-huit ans, et qui avait vécu dans une grande innocence, vint prendre sa place. Ses parents avaient absolument refusé de consentir à son généreux dessein, et elle avait quitté furtivement leur maison pendant la nuit pour aller se renfermer à l'Hôtel-Dieu, où par ses instances persévérantes elle parvint à les adoucir. Enfin un ecclésiastique du séminaire, M. de Lacolombière, donna pour elle

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Catalogue des religieuses hospitalières de Villemarie.*

la dot nécessaire à sa profession. Ce bienfait ne pouvait être employé plus utilement; car cette fervente religieuse édifia constamment ses sœurs, et leur rendit d'importants services dans les emplois de la maison auxquels ses qualités avantageuses la firent élever (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VI. Entrée des sœurs Archambault au noviciat de Saint-Joseph.

L'année où la sœur Marie Leduc entra au noviciat, DIEU y attira une autre très-vertueuse fille de Villemarie, Catherine Archambault. Celle-ci, d'un extérieur agréable, d'un esprit solide, d'une piété sincère, d'une politesse distinguée, était fille de Laurent Archambault, dont la famille jouissait d'une grande considération dans la colonie pour sa vertu et sa probité (2). M. Souart, par l'estime particulière qu'il faisait de cette famille, fournit de ses propres deniers la dot de Catherine, au mois de décembre de cette année 1677 (3); et M. Raguier de Poussé, curé de Saint-Sulpice à Paris, envoya l'année suivante une somme pour la prétendante, avec cette condition qu'elle serait employée à l'aider pour entrer en religion si DIEU l'appelait à cet état, ou à se pourvoir dans le monde si elle venait à y rentrer (4). Catherine Archambault entra dans ce saint asile avec une grande ferveur, dans le dessein de servir l'institut en qualité de sœur converse; mais n'étant encore âgée que de quatorze

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie. — Note sur la sœur Catherine Archambault; archives de la Flèche.*

(3) *Archives des hospitalières de Villemarie, acte du 7 décembre* 1717.

(4) *Acte du mois de février* 1682; *archives des hospitalières de Villemarie.*

ans, on craignit que sa complexion délicate, jointe à sa grande jeunesse, ne lui permît pas de soutenir longtemps les travaux pénibles de l'Hôtel-Dieu, quoiqu'on ne doutât pas de sa vocation à la vie religieuse. Il paraît que ses parents, de qui elle était beaucoup aimée, conçurent aussi de vives inquiétudes : tout cela fut cause que M. Souart, après trois ans d'essai, fut d'avis qu'elle retournât dans la maison paternelle. Elle se soumit avec douleur à cette décision ; mais elle fit tant d'instances pour rentrer au noviciat, qu'au bout de quelques mois, ses parents, malgré la tendre affection qu'ils lui portaient, la ramenèrent enfin à l'Hôtel-Dieu, en fondant en larmes, tandis que cette fervente novice ne se possédait pas de bonheur (1). Voulant même en rendre participante une de ses sœurs plus jeune qu'elle, nommée Marie-Geneviève, elle pria M. Souart et les religieuses, dans le cas où elle viendrait à mourir avant sa profession, de vouloir bien appliquer à cette sœur sa propre dot, ce qui fut agréé et spécialement stipulé dans le contrat de sa dotation (2).

1682 et suiv.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Acte du mois de février* 1682 ; *archives des hospitalières de Villemarie.*

VII.
La sœur Marie Archambault passe de l'état de sœur converse à celui de sœur de chœur.

Marie-Geneviève Archambault, la digne sœur de cette fervente novice, semblait avoir sucé avec le lait maternel l'amour de la piété, et avait fait fructifier au centuple les germes de vertu qu'elle

reçut de ses respectables parents, surtout de sa mère, justement vénérée dans toute la colonie comme le modèle de toutes les mères chrétiennes. A l'âge de dix-huit ans, Marie-Geneviève obtint à son tour la grâce d'entrer à l'Hôtel-Dieu et d'être associée à sa sœur en qualité de sœur converse, et fit bientôt admirer dans cette maison le riche fonds de grâces qu'elle avait su conserver dans le monde. Son humilité sincère et profonde, son obéissance prompte et aveugle, son zèle infatigable au travail, sa charité douce et prévenante lui méritèrent l'affection et même la vénération de toutes ses sœurs. Elles la considéraient comme un *phénix de grâce,* et s'accordaient à dire dans leur étonnement : qu'on aurait pu affirmer qu'elle n'avait participé en rien au péché d'Adam, si la foi n'eût pas enseigné le contraire. Pendant qu'elle répandait cette douce édification, et peu de temps avant la cérémonie de sa profession religieuse, M. de Saint-Vallier, nommé évêque de Québec après la démission de M. de Laval, fit sa visite à l'Hôtel-Dieu, et voulut parler à chacune des sœurs en particulier. Il demeura si édifié et si frappé des dispositions intérieures de cette sainte novice, que, la jugeant capable de servir plus utilement la religion dans la condition d'hospitalière que dans celle de converse, il voulut absolument

qu'elle fît profession en qualité de sœur de chœur. Cette décision fut comme un coup de foudre pour l'humilité de la sœur Marie-Geneviève ; mais toutes les instances qu'elle fit au prélat de la laisser dans sa première condition ne servirent au contraire qu'à le fortifier de plus en plus dans la persuasion où il était que Dieu demandait d'elle ce changement. Il la mit en retraite pour qu'elle se disposât immédiatement à son sacrifice : ce qu'elle fit par pure obéissance, mais non sans une très-vive peine. Elle fut donc reçue à la profession comme sœur de chœur, et ce changement de condition ne diminua en rien le profond mépris qu'elle avait d'elle-même, ni son grand amour pour l'anéantissement. Il ne changea même rien à ses occupations extérieures, car on fut contraint de la laisser à l'office de sœur converse par défaut de sujet en état de le remplir. Elle se rendait au chœur avec l'exactitude la plus ponctuelle, vaquait à toutes les autres observances régulières, et travaillait sans relâche le reste du jour comme auparavant, toujours également attentive à prévenir et à soulager ses compagnes et à prendre pour elle-même le travail le plus pénible de la maison (1).

(1) *Annales des hospitalières, par la sœur Morin. — Lettre circulaire sur la sœur Marie-Geneviève Archambault.*

VIII.
Mort de la sœur Marie Archambault.

Mais la pensée de se voir élevée au-dessus de sa sœur aînée, qu'elle regardait comme supé-

rieure à elle en toutes choses, et pour qui elle était pleine de déférence et de respect, l'humiliait et l'affligeait au delà de tout ce qu'on peut dire, sans que pourtant cette peine, qu'elle concentrait dans son cœur, rendît ses rapports extérieurs moins doux ou moins agréables. « Jamais « on n'a vu une humeur plus égale qu'était la « sienne, dit la sœur Morin ; elle portait partout « un visage gai et serein, où se peignait la paix « de son âme, fruit de son union intime avec « DIEU, en la présence duquel elle marchait sans « cesse, au rapport de ceux qui l'ont dirigée ; « et cependant sa dévotion n'avait rien d'in- « commode pour les autres, ni qui tendît à la « singularité. » Mais ce changement de condition, qui lui faisait souffrir à elle seule une peine si vive, fut bientôt la cause de sa mort. Du moins, deux ans seulement après sa profession, étant tombée malade, et ayant connu qu'elle ne relèverait pas de cette maladie, dès le quatrième jour elle fit appeler sa sœur Catherine Archambault pour la préparer à leur séparation prochaine, et lui déclara qu'il était temps qu'elles se détachassent volontairement l'une de l'autre par amour pour la très-sainte volonté de DIEU, qui l'ordonnait ainsi ; ajoutant que son changement d'état était la principale cause de sa mort, qu'elle

avait quitté sa véritable vocation, et qu'elle en ressentait une douleur inexprimable. Elle mourut en effet, le neuvième jour de sa maladie, qui fut le 4 octobre 1687, laissant toutes ses sœurs embaumées de l'odeur de ses vertus et vivement touchées de ses grands exemples (1).

(1) *Lettre circulaire*, ib. — *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

IX.
Les sœurs Basset et Milot entrent au noviciat.

L'année 1682, une autre vertueuse fille de Villemarie, Mlle Angélique Basset, dont le père était notaire, obtint après dix ans d'instances d'être admise au noviciat, par la faveur d'une personne généreuse qui donna la dot exigée pour sa profession. Deux ans après on y reçut une autre jeune personne du pays, Thérèse Milot, qui, malgré les efforts de sa mère pour la pousser dans le monde, parvint par ses instances et la persévérance de sa ferveur à s'arracher à ses proches n'étant encore âgée que de quatorze ans. Comme sa complexion était extrêmement délicate, et sa taille très-petite, les filles de Saint-Joseph prirent son désir d'être religieuse pour une pieuse fantaisie d'enfant, et lui ouvrirent la porte du noviciat par pure complaisance, uniquement pour la contenter, pensant qu'au bout de quelques jours elle demanderait elle-même à retourner chez sa mère. Mais elles furent agréablement surprises de la voir la première à tous les exercices de la communauté, et agir auprès des

malades avec autant de facilité et de zèle qu'aurait pu le faire l'hospitalière la plus robuste et la plus exercée. Sa ferveur ne se démentit pas un seul instant; et après deux ans d'épreuves les religieuses jugèrent avec raison que DIEU ne lui donnait cette activité toujours soutenue que parce qu'il voulait qu'elle fût fille de Saint-Joseph. On lui annonça donc qu'elle était admise à recevoir le voile blanc. A cette nouvelle elle fut saisie d'un si grand excès de joie, qu'elle en tomba en défaillance, et demeura assez longtemps à terre sans pouvoir se relever (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

X. Epreuves et profession de la sœur Milot.

DIEU cependant, pour ne pas priver cette sainte novice du bienfait de la croix, permit qu'avant sa profession elle eût à souffrir une très-rude épreuve de la part de Mme Milot, sa mère, qui employa tous les moyens imaginables pour la faire sortir de l'Hôtel-Dieu. Voyant les résistances de sa fille à sa volonté, elle en était hors d'elle-même, elle ne se possédait plus; et dans son dépit elle remplissait de ses plaintes et de ses cris le parloir, les salles et même l'église. Au milieu de toutes ces scènes la jeune novice versait continuellement des larmes, par la crainte que sa mère ne parvînt à l'arracher de force, ou que les religieuses, fatiguées de ses importunités, ne l'obligeassent de retourner à sa maison. Mme la

marquise de Denonville, dont le mari était alors à la tête des troupes qui marchaient contre les Iroquois, s'était logée durant ce temps avec les filles de Saint-Joseph; elle essaya, mais en vain, de calmer l'esprit irrité de Mme Milot. Enfin Mme de Champigny, femme de l'intendant de ce nom, qui avait un don particulier pour gagner les cœurs, entreprit de l'adoucir, et, par les visites dont elle la prévint et les prières qu'elle lui fit, l'amena insensiblement à consentir à l'entrée en religion de sa fille, et à donner ce qui était nécessaire pour sa profession, dont la cérémonie eut lieu le 1er du mois de juillet de l'année 1686. Il parut que, si Dieu avait donné à la sœur Milot cette vigueur extraordinaire et cette constance à soutenir les travaux de la maison, c'était pour lui faciliter le moyen de se consacrer irrévocablement à son service, car peu de jours après sa profession elle tomba malade; et, malgré les efforts qu'elle faisait pour suivre la communauté partout, elle fut contrainte de se retirer à l'infirmerie, où elle devait attirer sur ses sœurs les bénédictions de Dieu par sa soumission et sa longue patience. « Depuis seize ou dix-sept ans, écrivait dans la « suite la sœur Morin, elle n'en est point sortie, « et y sera jusqu'à sa mort, selon toutes les appa- « rences: gémissant comme la tourterelle, en

« attendant d'être réunie dans le ciel au bien-« aimé de son cœur (1). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1684. XI. La sœur de Migeon entre au noviciat.

L'année 1684, M. Souart, qui exerçait depuis environ vingt-quatre ans les fonctions de confesseur et de supérieur des filles de Saint-Joseph, fut remplacé dans ce double emploi par M. de Lacolombière. L'affection particulière que M. Souart portait à cette communauté lui avait toujours fait désirer de voir quelqu'une de ses nièces s'y consacrer au service des malades. Voulant leur en faciliter les moyens, et en même temps laisser aux filles de Saint-Joseph une dernière marque de son attachement sincère, il leur donna, le 20 octobre de l'année suivante, la somme de 4,500 livres, produisant 225 livres de rente annuelle, pour fonder une place de religieuse qui pût être remplie de préférence par quelqu'une de ses nièces de France, ou, s'il ne s'en trouvait aucune qui eût vocation pour cet état, par quelqu'une de ses parentes, dont il avait attiré les familles à Villemarie pour procurer l'augmentation de cette colonie naissante. Il désigna quelqu'une de ses petites-nièces de

1685. Hautmesnil, ou, au défaut de celle-ci, une fille de sa cousine de Migeon, ou de sa cousine Le Torgeur (2). La première qui jouit de cette faveur fut Jeanne-Gabrielle de Migeon, fille du juge de

(2) *Acte du* 20 *octobre* 1685; *archives des hospitalières de Villemarie.*

Montréal et de Catherine Gaucher de Belleville, son épouse, dont nous avons parlé déjà. Elle était sur le point de se marier, lorsque M. de Lacolombière lui proposa de faire auparavant une retraite de dix jours afin de bien connaître les desseins de Dieu sur elle. Quelque peu préparée qu'elle fût en ce moment à entrer en retraite, elle accepta généreusement la proposition, et se retira pour ce dessein à l'Hôtel-Dieu. La sincérité avec laquelle elle cherchait à s'éclairer sur son avenir, et le soin qu'elle mit à profiter de ces saints exercices, attirèrent sur elle des grâces abondantes. Elle comprit que Dieu voulait seul posséder son cœur, et immédiatement après sa retraite elle déclara nettement à son père qu'elle était résolue d'être religieuse le plus tôt qu'elle pourrait. Elle rompit en effet son projet de mariage; et dans le temps même qu'elle devait le contracter, c'est-à-dire six semaines après sa retraite, elle entra au noviciat, dans le mois de septembre 1687, étant âgée de dix-neuf ans (1). 1687.
La ferveur toujours soutenue qu'on remarqua en elle montra bien que sa vocation venait de Dieu. Elle ne se démentit jamais après qu'elle eut été admise à la profession religieuse. Nous devons même ajouter ici que cette vraie fille de Saint-Joseph donna un nouvel éclat à la dévotion

(1) *Catalogue des religieuses hospitalières de Villemarie.*

envers la très-sainte Vierge, par le zèle qu'elle fit paraître pour la mettre de plus en plus en honneur parmi ses compagnes. Elle fit faire dans le dortoir une petite chapelle dédiée à cette divine Mère, et l'orna si richement et si dévotement, qu'elle était regardée comme le bijou de l'Hôtel-Dieu, et inspirait de la dévotion à toutes les personnes qui la visitaient (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XII. Vocation de la sœur Geneviève Renaud ; elle entre au noviciat.— La sœur Godé.

Une autre fille de Villemarie, particulièrement dévouée à la très-sainte Vierge, que Dieu conduisit vers le même temps au noviciat, fut Geneviève Renaud, singulièrement prévenue de la grâce dès sa plus tendre enfance. Devenue orpheline encore très-jeune, elle avait pris la très-sainte Vierge pour sa mère, et éprouvé sensiblement les effets de sa protection. Une sorte d'instinct portait comme naturellement à la vertu cette sainte enfant, et lui faisait fuir jusqu'à l'apparence du mal. Elle était si modeste et si retenue, qu'elle avait coutume de ne point lever les yeux, et ne parlait aux hommes que dans la nécessité et en peu de mots. Son grand attrait la portait à se consacrer à Dieu dans la religion en qualité de sœur converse ; mais, n'ayant aucunes ressources temporelles, elle se vit dans la nécessité de se mettre en service pour subsister. La dame chez qui elle se plaça, frappée

de la sagesse, de la piété et du riche fonds de vertus qu'elle admirait dans Geneviève, désirait singulièrement d'être servie par elle jusqu'à sa mort; et, pour l'y engager, elle lui promit de lui laisser une somme au moyen de laquelle elle pût entrer en religion. Peu d'années après la dame mourut, et son fils se montrant tout disposé à exécuter fidèlement les volontés de sa mère, Geneviève entra sans différer chez les filles de Saint-Joseph en qualité de sœur converse, étant âgée de vingt ans. Quoiqu'elle ne fût pas d'une forte complexion, sa ferveur semblait lui donner des forces pour suffire aux travaux dont elle était chargée, et elle se rendit très-utile à la communauté, qu'elle servit et édifia (1) jusqu'à sa mort, arrivée quarante-six ans après son entrée à l'Hôtel-Dieu, le 19 janvier 1735 (2).

Enfin les filles de Saint-Joseph acquirent, vers le même temps, l'un des plus excellents sujets que leur ait fournis Villemarie, la sœur Françoise Godé, issue d'une des familles de la ville les plus recommandables et les plus considérées. Elle était douée d'un esprit solide, d'une humeur gaie et charmante, d'un extérieur très-agréable, et surtout de rares dispositions pour la vertu. Les seuls obstacles qui auraient pu empêcher sa récep-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Catalogue des religieuses hospitalières de Villemarie.*

tion étaient la faiblesse de sa santé et la modicité de sa dot ; mais les grands avantages qu'elle promettait à l'hôpital par ses qualités personnelles firent passer par-dessus ces considérations, et elle fut reçue à la satisfaction universelle. La suite justifia pleinement ces espérances. DIEU, pour récompenser la générosité et la ferveur de cette sainte religieuse, lui donna plus de force et de courage dans l'exercice des devoirs de son état que sa complexion ne semblait en promettre. Il lui concilia à un degré peu commun l'estime, le respect et l'affection de toutes ses sœurs, dans les emplois importants dont elle fut chargée, spécialement dans la place de supérieure, qu'elle remplit avec beaucoup de bénédiction (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XIII. Joie de M. Tronson en apprenant les progrès de l'institut. — Son dévouement et celui des ecclésiastiques du séminaire pour les filles de Saint-Joseph.

Ainsi, après avoir longtemps gémi sur leur petit nombre, et attendu avec patience et résignation les moments de DIEU, les filles de Saint-Joseph virent s'accomplir enfin la promesse que leur avaient faite M. Olier et M. de La Dauversière, leur communauté pouvant se suffire à elle-même sans recourir à la France, et étant alors composée d'une vingtaine de sujets remplis de toutes les qualités désirables pour leur état, et surtout d'un grand zèle pour leur perfection. « Je ne puis avoir que beaucoup de joie, ma « Révérende Mère, écrivait M. Tronson à la

« mère Macé, en apprenant le progrès de votre « communauté (1); je suis bien aise que vous « ayez reçu plusieurs bonnes filles, pour les- « quelles nous demanderons la persévérance, et « prierons DIEU de vous en envoyer quantité « d'autres. Nous le ferons d'autant plus volon- « tiers, que nous savons combien votre établisse- « ment est utile à la gloire de DIEU et au bien du « pays (2). » La mère Macé lui ayant témoigné sa reconnaissance pour les secours temporels et les services spirituels que les ecclésiastiques de Saint-Sulpice procuraient à sa communauté: « Il « est bien juste, lui répondait M. Tronson, que « de notre côté nous servions celles qui servent « NOTRE-SEIGNEUR comme vous le faites. Nos « Messieurs de Montréal entrent tout à fait dans « mes sentiments quand ils vous rendent les « assistances que vous me marquez, et je suis « bien aise que vous en soyez satisfaites. Il est « de la bonté de DIEU et de sa providence pater- « nelle de ne pas laisser sans secours ceux qui « abandonnent tout pour son amour. Je souhaite « qu'outre l'expérience que vous en avez faite « par le passé, vous en ayez encore de plus « sensibles à l'avenir; et que par la *rosée du* « *ciel et la fécondité de la terre* (comme dit l'Écri- « ture), DIEU mette votre maison en état de rem-

(1) *Lettre de M. Tronson à la mère Macé, du* 24 *avril* 1685.

(2) *Lettre de M. Tronson à la sœur Morin, du* 26 *mars* 1695.

(1) *Lettre de M. Tronson, du 12 juin 1682.*

« plir tous ses desseins sur elle (1). » M. Tronson répondait pareillement à la sœur Le Jumeau : « J'estime trop votre saint institut, et les emplois « de votre charité me sont trop à cœur, pour ne « pas les appuyer autant qu'il me sera possible. « Je suis ravi que tous nos Messieurs soient dans « ce même esprit; car je ne vois rien de plus « utile pour le pays que le soutien de l'œuvre « à laquelle NOTRE-SEIGNEUR vous a appelée. Les « grâces qu'il vous fait, et que vous me mar- « quez, sont considérables, et l'on peut les « regarder comme des effets de sa particulière « protection. Soyez persuadée, ma Révérende « Mère, que ce sera toujours avec joie que nous « profiterons des occasions de vous rendre ser- « vice, et que c'est de grand cœur que je vous « suis tout acquis, en l'amour de Celui qui, nous « ayant tous acquis au prix de son sang, veut que « nous soyons tous un en son divin Esprit (2). » L'unité de cœur dont parle ici M. Tronson ne pouvait être plus entière parmi les filles de Saint-Joseph, ce qui lui faisait dire, écrivant à la mère Macé : « L'union qui existe entre toutes les sœurs « est une marque que NOTRE-SEIGNEUR règne « dans votre communauté, et que son esprit est « le maître des cœurs; et je regarde cette grâce « comme le fruit de la charité que vous exercez

(2) *Lettre du 12 juin 1682.*

« en secourant ses membres et en le servant « dans la personne des pauvres (1). »

(1) *Lettre du 24 avril* 1685.

1690 et suiv.

XIV. Troubles survenus dans la communauté de Saint-Joseph. — M. Tronson propose aux sœurs de prendre leurs directeurs hors du séminaire.

Mais cette union fut quelque temps affaiblie par le prince de la discorde, qui s'efforça de ruiner les communautés de l'Hôtel-Dieu, du séminaire et de la Congrégation, en renversant le dessein que Dieu s'était proposé dans leur établissement à Villemarie. Nous avons dit que par ces trois instituts Dieu voulait répandre en Canada l'esprit de la Sainte-Famille : celui de Notre-Seigneur par le séminaire, l'esprit de la très-sainte Vierge par la Congrégation, et celui de saint Joseph par les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Ces trois communautés étant donc établies, après beaucoup de peines et de travaux, et celle de Saint-Joseph étant déjà composée d'un nombre considérable de sujets, Dieu, pour montrer que ce dessein était son ouvrage, permit que l'ennemi de tout bien tentât de le ruiner en s'efforçant de substituer à l'esprit dont chacune de ces communautés devait être animée un esprit différent, sous le spécieux prétexte d'une perfection imaginaire. Nous ne répèterons pas ici ce qui est raconté dans la *Vie de la sœur Bourgeoys* sur cette étrange tentation, qui avait pour but de réunir ces communautés en une seule, dans la vue chimérique de retracer plus parfaitement la vie des premiers

chrétiens. Nous ne dirons pas non plus comment M. de Lacolombière, confesseur et supérieur des religieuses de l'Hôtel-Dieu, donna lui-même dans une illusion si grossière, ni par quelle conduite ferme et sage M. Tronson conserva ces trois maisons en les maintenant chacune dans la vocation qui lui était propre (1). Après ces troubles, qui firent beaucoup de bruit dans le public, surtout à l'occasion du rappel en France de M. de Lacolombière, de M. Bailly, directeur de la Congrégation, et de M. Guyotte, curé de la paroisse, M. Tronson fit proposer aux filles de Saint-Joseph de prendre leurs directeurs parmi les RR. PP. Jésuites, ou parmi les Récollets qui allaient s'établir à Villemarie.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. I, ch. II, part. III.

XV. Sur les instances des filles de Saint-Joseph, le séminaire continue à les diriger.

Cette proposition les surprit et les affligea au delà de tout ce qu'on peut dire, car elles la prirent pour un honnête refus de les diriger à l'avenir. Ce n'était pas cependant la pensée de M. Tronson : il en écrivait ainsi à M. Remy, qui dirigeait les filles de Saint-Joseph depuis le départ de M. de Lacolombière : « Tout ce que l'on a dit de l'Hôtel-« Dieu et de la Congrégation ne nous fera point « abandonner leur conduite, pourvu que ces « religieuses et ces filles se rendent dociles et « profitent des avis de nos Messieurs ; car, comme « nous ne continuons de nous en charger que

« parce que nous croyons que c'est la volonté de « Dieu, nous les quitterions aussitôt que nous ne « verrions plus de bien à y faire et que notre tra- « vail y serait inutile, parce que alors nous n'au- « rions plus de marques de sa divine volonté (1). » Néanmoins les mères Le Jumeau, Macé et Morin, craignant que M. Tronson ne les abandonnât, lui écrivirent, chacune de son côté, pour le supplier de leur continuer les mêmes services, l'assurant que ce changement mettrait le trouble dans la communauté, toutes les sœurs ayant une parfaite et entière confiance aux ecclésiastiques de Saint-Sulpice. « Je vois bien, ma Révérende Mère, ré- 1692.
« pondait-il à la sœur Le Jumeau, que ce serait « vous laisser sans secours que de ne vous donner « personne du séminaire. Dieu fait assez con- « naître qu'il ne veut pas que nous vous quittions « présentement, puisqu'il n'y a encore dans l'île « aucun religieux à qui vous puissiez avoir re- « cours. Quand il demandera quelque change- « ment de conduite, il changera les cœurs ; et la « confiance que toutes vos sœurs ont présentement « à nos Messieurs ne sera plus alors un obstacle, « parce qu'il leur en donnera autant pour ceux « qu'il appellera à vous servir. Il n'y a qu'à s'a- « bandonner à sa Providence, et suivre cepen- « dant les voies communes qu'il nous a marquées

(1) *Lettre de M. Tronson à M. Remy, de l'année* 1693.

« en JÉSUS-CHRIST (soumis à Joseph et à Marie), « sans nous écarter jamais, sous quelque prétexte « que ce soit, de l'obéissance aux supérieurs qui « nous tiennent sa place (1). » M. Tronson répondait pareillement à la sœur Macé : « Je serai toujours ravi, ma Révérende Mère, de pouvoir « contribuer, à votre satisfaction, à la sanctification de vos sœurs et de toute votre communauté. Ainsi, comme vous me témoignez, et que « plusieurs m'écrivent, que si nos Messieurs « quittaient votre direction, ce serait une désolation fort grande dans votre maison, je consentirai volontiers qu'ils continuent tant que la « docilité et l'union des esprits les mettra en état « d'y faire du fruit, et leur sera une marque que « DIEU demande qu'ils y travaillent; car sans « cela ils n'auraient qu'à s'en retirer comme « d'un lieu où ils ne seraient pas appelés, et qu'à « s'appliquer à leurs emplois ordinaires. J'espère « que NOTRE-SEIGNEUR ne permettra pas qu'on « leur en donne sujet, et que de leur part ils ne « manqueront pas de zèle pour procurer autant « qu'ils pourront le bien de votre communauté (2). » Enfin M. Tronson écrivait à la sœur Morin : « J'ai été édifié de l'ouverture de cœur que « vous me faites paraître dans votre lettre. Il est « vrai que quelques circonstances particulières

(1) *Lettre à la sœur Le Jumeau, du 4 mai* 1692.

1693.

(2) *Lettre de M. Tronson à la sœur Macé, de* 1693.

1694.

« qu'on m'avait mandées me faisaient craindre « pour l'avenir. Mais, comme par la miséricorde « de DIEU tout cela est maintenant dissipé depuis « l'éloignement des personnes qui pouvaient y « avoir contribué innocemment, il n'y a qu'à « oublier tout le passé, et à se rendre fidèles à « suivre à l'avenir les règles communes et sûres « de l'obéissance. Comme je sais combien votre « établissement est avantageux à Montréal, et « combien il contribue à la gloire de DIEU, par « le service que vous rendez aux malades, je n'ai « garde de détourner nos Messieurs de celui qu'ils « vous rendent, tant que l'on voudra bien con- « tinuer de suivre leurs avis. J'espère que NOTRE- « SEIGNEUR tirera sa gloire de tout (1). »

(1) *Lettre de M. Tronson à la sœur Morin, du 21 mars* 1694. — *Lettre à la sœur Macé, du 21 mars* 1694.

XVI. Directeurs des filles de Saint-Joseph jusqu'en 1699.

Les ecclésiastiques du séminaire continuèrent en effet, après ces troubles comme auparavant, à diriger la communauté des hospitalières ; et voici ceux qui en eurent successivement la conduite, jusqu'au temps où nous sommes arrivés. A M. Le Maistre, nommé par l'évêque d'Angers pour directeur des trois fondatrices avant leur départ de la Flèche, en 1659, succéda, comme on l'a dit, M. Vignal, que M. de Laval leur donna la même année, durant le séjour qu'elles firent à Québec (2). En 1661, M. Vignal ayant été massacré par les Iroquois (3), M. Souart fut nommé

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(3) *Registre de la paroisse de Villemarie, sépultures,* 1661.

d'abord confesseur et ensuite supérieur de ces filles. Il exerça ces deux emplois, quoiqu'il fût supérieur du séminaire en l'absence de M. de Queylus, et les continua encore après que ce dernier fut revenu au Canada, comme aussi lorsque M. Dollier de Casson eut été établi supérieur du séminaire (1). Mais M. Dollier étant repassé en France pour y rétablir sa santé à la suite d'une chute qu'il avait faite dans les glaces (2), et ayant été remplacé par M. Le Febvre, la conduite de l'Hôtel-Dieu fut donnée alors à ce dernier par M. de Laval (3). M. Tronson ne put applaudir à cet arrangement, soit parce que M. Le Febvre n'avait pas l'expérience que M. Souart s'était acquise dans la direction de cette communauté, soit parce que sa présence était nécessaire au séminaire (4). Aussi, en renvoyant M. Dollier de Casson en 1678, lui marquait-il de se borner à la conduite de ses ecclésiastiques et aux affaires de la maison (5). La charge de supérieur de l'Hôtel-Dieu fut en effet rendue à M. Souart, qui l'exerça, aussi bien que celle de confesseur, jusqu'en l'année 1684, qu'on donna l'une et l'autre à M. de Lacolombière, de l'avis de M. de Laval et ensuite de M. de Saint-Vallier (6). M. de Lacolombière, ayant été rappelé en France, fut d'abord remplacé par M. Remy (7), puis par M. du

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Vie de M. Dollier de Casson, par Grandet.*

(3) *Lettre de M. Tronson, du* 5 *avril* 1677, *à M. Le Febvre.*

(4) *Lettre de M. Tronson à M. Souart, du* 5 *avril* 1677.

(5) *Mémoire adressé par M. Tronson à M. Dollier de Casson en* 1678.

(6) *Lettre de M. Tronson à M. Dollier de Casson, du* 11 *avril* 1685. — *Lettre à M. de Lacolombière, du* 25 *avril* 1688.

(7) *Lettre de M. Tronson à la mère Macé, du* 4 *mars* 1692.

Chaigneau, économe du séminaire, à qui succéda peu après M. Barthélemy (1). Mais comme celui-ci ne pouvait donner seul à la communauté des religieuses, déjà beaucoup accrue, et aux malades, toujours en grand nombre, les secours spirituels qu'il leur devait, on divisa ses deux emplois : M. Barthélemy fut chargé exclusivement de la conduite des malades (2), et les religieuses élurent pour leur directeur particulier M. de Séguenot, curé de la paroisse de l'Enfant-Jésus à la Pointe-aux-Trembles dans l'île de Montréal.

(1) *Lettre de M. Tronson à M. du Chaigneau, du 25 mars* 1695.

(2) *Lettre de M. Tronson à M. de Mériel, du* 19 *avril* 1707.

1695.

XVII.
Les filles de Saint-Joseph élisent pour leur directeur M. de Séguenot.

François de Séguenot, du diocèse d'Autun, envoyé en Canada par M. de Bretonvilliers en 1673 (3), avait établi la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, où il était singulièrement estimé et vénéré de tous ses paroissiens. L'affection qu'il leur portait depuis si longtemps, et le désir qu'il avait de les servir jusqu'à sa mort, le firent douter d'abord s'il devait se rendre au vœu des religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui l'avaient élu leur directeur d'une voix unanime. Et quoique M. Dollier eût confirmé son élection, et que M. de Saint-Vallier l'eût prié d'accepter ce nouvel emploi, dans l'espérance qu'il pourrait diriger aussi les frères hospitaliers que M. Charon établissait alors, M. de Séguenot voulut néanmoins consulter M. Tronson avant d'abandonner sa paroisse. « Il y a vingt ans

(3) *Catalogue d'entrée des Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice de Paris*, p. 106.

« que vous travaillez à la Pointe-aux-Trembles, « lui répondit ce dernier, le 28 mars 1695 ; vous « y avez établi l'ordre et la piété autant que vous « avez pu ; la paroisse de l'Enfant-Jésus est bien « réglée. Il y a apparence que vous y avez fait « tout ce que DIEU demandait de vous, puisque « présentement il vous appelle ailleurs. Car, « après la prière que vous a faite M. de Québec, « après l'ordre de M. de Casson, après votre élec- « tion par toutes les filles de l'Hôtel-Dieu, il est « difficile de ne pas croire que ce ne soit là votre « vocation. Vous devez espérer que ces bonnes « filles ne profiteront pas moins de la spiritualité « que vous leur donnerez qu'en ont profité les « paroissiens de la Pointe-aux-Trembles. Quoique « cet emploi demande du temps, je ne crois pas « qu'il soit aussi pénible que celui de votre pa- « roisse, et la consolation de voir de bonnes âmes « avancer à grands pas dans la perfection adou- « cira vos infirmités. Il est vrai que le soin de « l'hôpital de M. Charon, avec le service des « religieuses, serait pour vous une grande « charge ; mais si l'obéissance vous impose ce « double joug, je ne doute point que NOTRE-SEI- « GNEUR ne vous soutienne et ne vous donne les « forces nécessaires pour vous en acquitter digne- « ment (1). » DIEU bénit en effet le zèle que

(1) *Lettre de M. Tronson à M. de Séguenot, du 28 mars* 1695.

M. de Séguenot déploya pour la sanctification des filles de Saint-Joseph. Le fruit principal de sa sage direction fut d'avoir rendu plus étroite que jamais l'union des cœurs (1), qui avait souffert quelque altération à l'occasion des troubles dont nous avons parlé ; et il s'acquit dans cet emploi, qu'il exerça jusqu'en l'année 1699 (2), une grande réputation pour la conduite des âmes (3).

(1) *Lettre de M. Tronson à M. de Séguenot, du 3 avril* 1696.

(2) *Lettre de M. Leschassier à M. Caille, du* 26 *avril* 1700.

(3) *Catalogue de Messieurs du séminaire de Villemarie.*

CHAPITRE IV.

ÉTAT TEMPOREL DE L'HÔTEL-DIEU.
— ON EN RECONSTRUIT LES BATIMENTS. —
ILS SONT AUSSITÔT RÉDUITS EN CENDRES PAR UN FURIEUX INCENDIE.
— ON LES RÉTABLIT.

I. Extrême pauvreté des filles de Saint-Joseph.

Nous avons dit que les filles de Saint-Joseph, appelées à honorer ce grand saint comme conducteur de l'enfant Jésus pauvre, roi des pauvres et fondateur de la pauvreté évangélique, devaient offrir aux fidèles de Villemarie des exemples frappants de l'amour de la pauvreté, afin qu'elles pussent leur apprendre à supporter saintement les privations que la plupart éprouvèrent pendant longtemps dans cette colonie naissante. Pour ce dessein, la sagesse de Dieu voulut qu'elles fussent réduites elles-mêmes à la plus extrême nécessité,

tout en procurant par leurs charitables soins le soulagement des pauvres ; et voici quel était leur état temporel lorsque M. de Saint-Vallier les visita pour la première fois en qualité de grand-vicaire et d'évêque nommé de Québec. Dans la relation de son voyage qu'il publia après son retour en France, il s'exprimait en ces termes : « A Villemarie, l'Hôtel-Dieu est administré par « dix-huit ou vingt religieuses hospitalières dont « plusieurs sont venues de France. Ce sont de « vertueuses filles ; mais on ne peut guère être « plus pauvre qu'elles ne le sont. Cette maison « n'a que onze ou douze cents livres de rente, « et cependant j'ai vu par ses comptes qu'on dé- « pense de 7 à 8,000 francs chaque année, « parce qu'il y a toujours bien des malades. De « sorte qu'il est surprenant que la communauté « de ces religieuses et leur hôpital n'aient pas « péri jusqu'à présent. J'attribue à leurs vertus « les ressources extraordinaires qu'elles ont trou- « vées de temps en temps dans la divine Provi- « dence, qui semble leur avoir ménagé des se- « cours imprévus à proportion de leurs besoins « et de leurs souffrances. On ne peut avoir plus « de soin des pauvres ni plus de confiance en « DIEU qu'elles n'en font paraître ; et elles méri- « teraient que le roi augmentât à leur égard ses

« libéralités royales, pour soutenir une œuvre « qui est si bien entre leurs mains et qui est ab- « solument nécessaire à la colonie (1). »

(1) *L'état présent de l'Église de la Nouvelle-France, par M. l'évêque de Québec; Paris*, 1688, in-8°, p. 60, 61, 62.

II. État des revenus de l'Hôtel-Dieu et de ceux des filles de Saint-Joseph.

M. de Denonville, gouverneur général, et M. de Champigny, intendant du Canada, qui visitèrent aussi l'Hôtel-Dieu, furent touchés de son dénûment; et pour engager la cour à lui procurer quelque secours extraordinaire, ils lui firent connaître en détail, au mois de novembre 1687, le modique revenu et les charges énormes de cet établissement. « L'année 1648, disaient-ils dans « leur mémoire, Mme de Bullion, surintendante, « donna 20,000 écus pour sa fondation, espé- « rant qu'ils en produiraient 1,000 de rente an- « nuelle. Cependant il est arrivé que ce fonds « n'a produit tout au plus qu'une rente de 1,200 « livres. Cela vient de ce que, du consentement « de la fondatrice, on prêta 22,000 livres à la « Compagnie de Montréal pour lever cent hom- « mes, afin de garantir cette île des attaques des « Iroquois. Ces hommes l'ont sauvée en effet, et « tout le Canada aussi. Cette compagnie s'obligea, « en prenant la somme, de donner à l'hôpital « une terre en paiement. Cette terre fut donnée « telle que l'administratrice la souhaita. Mais « comme les terres ne valent pas tant à présent « que pour-lors, celle-ci ne porte au plus que

« 400 livres tous les ans, l'Hôtel-Dieu n'ayant « pas d'ailleurs le moyen d'y faire les répara- « tions nécessaires, qui coûteraient beaucoup. « M[me] de Bullion donna encore 22,000 livres en « constitution de rentes sur M. le duc d'Angou- « lème. Celui-ci étant mort quelques années « après, son bien a été mis en discussion ; et « comme l'Hôtel-Dieu et les autres créanciers « n'ont pas assez de crédit pour faire vider cette « discussion, ayant affaire à de fortes parties, « dont l'une est M. le Prince, on ne peut toucher « ni le principal ni la rente, qui n'a point été « payée depuis dix-sept ans. Enfin, les 16,000 « livres qui restent de la fondation sont entre « les mains du sieur Desbordes, qui en paie tous « les ans 800 livres de rente, qui font, avec « les 400 que l'on tire de la terre de l'Hôtel-Dieu, « tout le revenu de cet établissement (1).

« Les religieuses qui le dépensent sont encore « plus à plaindre. La dame de Bullion ayant « donné 20,000 livres pour les entretenir, le sieur « de La Dauversière, receveur des tailles à la « Flèche, à qui on remit cette somme, s'obligea « de l'employer à l'acquisition d'une rente « de 1,000 francs. Cependant il la porta au tréso- « rier de l'épargne en acquit de sa recette des « deniers du roi, dans la pensée de la remplacer

(1) *Archives de la marine ; mémoire de MM. de Denonville et de Champigny*, 3 *octobre* 1687, *et lettre du* 6 *octobre* 1687.

« lorsqu'il aurait trouvé des personnes sûres pour « la mettre en rente. Mais étant mort peu de « temps après, redevable au roi de plus qu'il « n'avait de biens, les 20,000 livres qu'il avait « en dépôt sont entrées dans les coffres de Sa « Majesté, et la fondation des religieuses a été « perdue (1). »

(1) Ibid., 3 ctobre 1687.

III. État des charges de l'Hôtel-Dieu.

L'Hôtel-Dieu n'avait donc alors de revenu que 1,200 livres par an. Il est vrai que le roi faisait chaque année aux religieuses une gratification de 1,000 livres pour subvenir à leurs nécessités, et une autre de 1,000 livres à l'établissement pour les réparations les plus urgentes ; mais un si modique revenu était bien inférieur à la dépense. M. de Denonville et M. de Champigny écrivaient en effet au ministre qu'ils avaient trouvé quarante-sept malades à l'Hôtel-Dieu, quoique les troupes qui étaient allées en guerre ne fussent pas encore de retour. « Il paraît par les comptes, « que M. l'abbé de Saint-Vallier a vérifiés, ajou-« taient-ils, que la dépense se monte à 8,000 « livres par an. De cette manière on voit que la « dépense passe le revenu, et qu'à moins d'un « secours extraordinaire, il faut que cette mai-« son périsse. Cependant sans cet établissement, « qui est à la tête de la colonie, nous ne savons « pas comment nous ferions pour les soldats et

« les habitants. Il y a deux chirurgiens, qui pour « toute rétribution reçoivent chacun du pauvre « Hôtel-Dieu quinze écus pour servir toute l'an- « née, par six mois. Ils servent trop bien pour « si peu de chose. Nous vous demandons, Mon- « seigneur, votre protection pour cette pauvre « maison, afin de lui procurer quelque gratifica- « tion. Elle aurait été abandonnée si nos mar- « chands les plus charitables ne lui avaient en- « core prêté, dans la confiance que vous ne « l'abandonnerez pas. Nous avons été nécessités, « pour donner moyen à cet hôpital de prendre « soin des soldats malades, de donner par jour, « pour chaque soldat, trois sols en sus de leur « paie. Nous avons cru, Monseigneur, que vous « l'approuveriez, car on ne peut pas nourrir et « médicamenter un soldat pour quatre sols par « jour sans être à charge à l'Hôtel-Dieu (1). »

(1) *Archives de la marine*, ibid.

IV. État des bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

En vue d'exercer les filles de Saint-Joseph à une pauvreté plus entière encore, Dieu voulut qu'outre le manque de revenu elles n'eussent pour se loger et pour loger leurs malades que des bâtiments qui en méritaient à peine le nom et qui tombaient en ruine de toute part. Voici la description qu'en faisaient MM. de Denonville et de Champigny, entièrement conforme à celle qu'on lit dans la relation du voyage de M. de Saint-Vallier.

« C'est la plus grande pitié du monde que de voir « le logement de ces pauvres religieuses. Nous « l'avons visité de la cave au grenier. Outre qu'il « y pleut et y neige de tout côté, n'étant que de « vieux cloisonnages, elles n'y peuvent absolu- « ment pas rester sans courir risque d'être écra- « sées d'un coup de vent. Car la salle où sont les « malades, en quoi consiste tout l'hôpital, est « étayée en dedans et en dehors. L'appartement « des religieuses est sur cette salle, et par consé- « quent dans le même péril. D'ailleurs leur loge- « ment (qui est plutôt un grenier qu'un dortoir) « est si étroit, qu'elles sont obligées de coucher « plusieurs dans une même cellule, si petite qu'à « peine elles s'y peuvent tourner. D'ailleurs, « c'est tout près des toits, en sorte que, selon « les saisons, on y sent un grand froid ou une « chaleur extraordinaire. Il est vrai qu'on a bâti « cette année (1687) une salle (pour les hommes « malades, en attendant qu'on puisse en con- « struire une pour les femmes); mais, outre « qu'elle n'est pas achevée, il a fallu emprunter « pour la mettre dans l'état où elle est. La gra- « tification de Sa Majesté, qui est de 1,000 livres, « les aumônes, les quêtes que l'on a faites dans « le pays n'ont pas fourni de quoi achever cette « salle (et comme les marchands du pays se lassent

« de prêter à une maison qui est si mal dans ses « affaires, il n'y a que DIEU qui sache par quel « moyen elle pourra s'établir). Indépendamment « de la salle des femmes, il reste encore à con- « struire tous les offices, les caves, l'appartement « des religieuses et la chapelle ; il faut joindre à « cela les bâtiments de la grange, qui tombent « en ruine de tous côtés (1). »

(1) *Archives de la marine, Colonies en général*, t. XVI; *Mémoire sur l'hôpital de Montréal.*

V.
M. de Saint-Vallier presse les filles de Saint-Joseph de rebâtir l'Hôtel-Dieu.

Dans l'état de gêne extrême où elles étaient réduites par l'incommodité et la petitesse de leur bâtiment, et dans le péril continuel où elles se voyaient exposées à cause de sa caducité, les filles de Saint-Joseph désiraient beaucoup de le reconstruire. Mais n'ayant pas de quoi suffire à la dépense courante de la maison, elles n'osaient entreprendre un pareil dessein. Les ecclésiastiques de Saint-Sulpice s'efforçaient d'ailleurs de les en dissuader, surtout M. Macé, leur conseil et leur principal appui, qui ne cessait de leur rappeler dans ses lettres l'exemple de cet homme imprudent de l'Évangile qui, ayant commencé de bâtir une tour, ne put l'achever faute de ressource. Pendant qu'on délibérait sur ce sujet, M. de Saint-Vallier, nommé pour succéder à M. de Laval, fit sa visite à Villemarie, comme nous l'avons dit ; et voyant l'état de ces bâtiments, il pressa les filles de Saint-Joseph de les reconstruire (2). La mère Macé, en

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

remerciant M. Tronson du bon accueil que M. de Saint-Vallier leur avait fait à sa recommandation, lui fit part des instances de ce prélat ; et comme, en engageant ces filles à construire, il ne leur avait pas offert de quoi fournir à la dépense, M. Tronson craignit qu'il ne les engageât dans une entreprise ruineuse, et répondit en ces termes à la mère Macé, le 3 mai 1686 : « Je ne m'étonne pas de la « charité que vous a témoignée M. l'abbé de « Saint-Vallier, et de l'estime qu'il a de toute « votre communauté. C'est le grand bien que « vous faites qui lui a donné ce sentiment, et « vous n'aviez pas besoin d'autre recommanda- « tion auprès de lui. Puisqu'il entreprend de « vous faire bâtir, c'est qu'il voit le besoin que « vous en avez. Faites-lui bien représenter l'im- « possibilité où vous seriez de faire cette dépense « sans un secours extraordinaire. Personne ne « peut mieux vous le procurer que lui ; car il a « du crédit à la cour ; le roi l'écoute, et son té- « moignage sera d'un grand poids pour nos Mes- « sieurs de Montréal : ils savent bien que c'est « servir toute la colonie que de vous servir. Ainsi « ils vous accorderont toujours avec joie ce qui « peut dépendre d'eux, et qui sera dans l'étendue « de leur ministère (1). » M. de Saint-Vallier étant repassé en France pour son sacre, M. Macé

(1) *Lettre de de M. Tronson à la sœur Macé, du 3 mai 1686.*

ne manqua pas de le prier de demander au roi une gratification pour aider les filles de Saint-Joseph à subsister, car il n'entrait pas dans la pensée de construire alors de nouveaux bâtiments (1); et, comme l'avait annoncé M. Tronson, le roi donna, le 13 mars 1688, trois mille livres de gratification extraordinaire pour ces religieuses (2), et leur envoya encore des remèdes pour les pauvres (3). Mais ce secours était peu de chose eu égard à la dépense ordinaire de l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'on vient de le dire. « Monseigneur de Saint-« Vallier a fait pour vous à la cour tout ce qu'il « a pu, écrivait M. Tronson à la mère Macé le « 8 mai suivant; mais la grande dépense que le « roi est obligé de faire pour les troupes rend « un peu plus réservé pour la distribution des « secours; et ce qu'il a obtenu n'a été qu'un effet « de son crédit particulier et de sa vigilance (4). »

VI. Par obéissance à M. de Saint-Vallier les filles de Saint-Joseph reconstruisent l'Hôtel-Dieu. — Elles en prennent possession.

Néanmoins, de retour à Villemarie, M. de Saint-Vallier voulut que les religieuses commençassent leur bâtisse sans différer; et comme elles lui représentaient que M. Macé n'était pas de cet avis, il leur répondit qu'il se chargeait de l'apaiser s'il s'opposait encore au dessein de bâtir; mais qu'il ne le pensait pas, puisque c'était à sa prière qu'il avait obtenu du roi cette gratification de 3,000 livres. Ce prélat ne pouvait même com-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu de Villemarie; brevet du roi, du* 13 *mars* 1688.

(3) *Archives de la marine; réponses aux lettres de M. de Denonville,* 8 *mars* 1668, ibid.

(4) *Lettre de M. Tronson à la mère Macé, du mois de mai* 1688.

prendre comment elles avaient pu demeurer si longtemps dans des masures si délabrées et si ruineuses ; et pour en venir à l'exécution, il pria l'un des prêtres du séminaire, M. Bailly, qui était encore alors à Villemarie et qui avait quelque intelligence de l'architecture, de tracer le plan du nouvel édifice. Ce que celui-ci fit aussitôt. Peu après on transporta sur le lieu les matériaux nécessaires, et la sœur Maumousseau, nommée dépositaire, et qui était pleine d'ardeur pour procurer à ses sœurs un logement plus spacieux et plus commode, fit creuser les fondements du bâtiment de l'agrément des supérieurs, et construire les murs jusqu'à fleur de terre avant l'hiver. Mais cette sœur, qui ne connaissait pas encore bien le pays, étant plus exposée qu'une autre à payer les matériaux au-dessus de leur valeur, on chargea de la bâtisse la sœur Morin, qui reprit les travaux au printemps suivant, et mit sur le chantier tous les maçons et les tailleurs de pierre nécessaires à ce grand ouvrage. Le bâtiment devait avoir cent trente pieds de longueur et trente et un de largeur, afin qu'on pût y établir un dortoir à double rang de cellules; enfin trois étages sans y comprendre un vaste grenier. On construisit sous une partie du bâtiment de grandes caves de soixante pieds de long, voûtées en pierre et

parfaitement éclairées. Enfin, aux deux extrémités du bâtiment on éleva deux pavillons de vingt-cinq pieds sur trente et un, semblables pour la hauteur au reste de l'édifice (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

Dans l'état de dénûment où elles étaient, les filles de Saint-Joseph n'entreprirent ces constructions que par respect pour le sentiment de leur évêque et par obéissance à sa volonté ; et la Providence sembla montrer combien cette soumission lui était agréable, en leur procurant par leurs amis de Canada et de France, surtout par M. Macé, qui épuisa sa bourse et en partie celle de ses amis, la somme nécessaire, qui s'éleva jusqu'à 60,000 livres. M. de Saint-Vallier y contribua aussi du sien vers la fin des constructions. Mais avant ce temps, et dès qu'on eut achevé le premier étage avec une partie du dortoir, les religieuses quittèrent leurs vieilles masures et allèrent se loger dans cette partie du nouveau bâtiment le jour de la Présentation de la très-sainte Vierge, 21 novembre 1694, après que la maison eut été bénite par le confesseur, toutes les religieuses marchant processionnellement dans cette cérémonie (2).

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie.*

VII.
Le feu prend au clocher et à l'église de l'Hôtel-Dieu.

Mais ce bâtiment, qui procurait tant de commodités et de douceurs aux filles de Saint-Joseph, et qui s'était élevé comme de soi-même, sans

traverses pour elles ni tribulations, semblait ne pas porter le cachet que Dieu voulait imprimer à toutes les entreprises de ces saintes filles. Il leur avait déclaré par M. Olier et par M. de La Dauversière qu'elles ne trouveraient leur appui que dans la croix, et que ce serait par la croix que leur communauté à Villemarie deviendrait solide et durable. L'événement montra bientôt en effet que, s'il voulut que le bâtiment s'élevât avec tant de promptitude, c'était uniquement pour les convaincre des ressources infinies de sa providence ; car, trois mois après qu'elles étaient dans cette nouvelle maison, de peur qu'elles ne cessassent de regarder la pauvreté comme leur véritable trésor, Dieu les réduisit à un état de dénûment plus entier que celui où elles avaient été auparavant, ou plutôt à un tel état de pauvreté, qu'elles n'en avaient jamais éprouvé de semblable depuis leur arrivée à Villemarie.

Les constructions n'étaient pas encore entièrement terminées, et les religieuses n'avaient pas achevé de payer les comptes des fournisseurs et des ouvriers (1), lorsque, dans la nuit du 23 au 24 février 1695, vers minuit ou une heure, un ecclésiastique du séminaire s'étant levé aperçut une lueur dans le clocher de l'église de

(1) *Archives de la marine; lettre de MM. de Frontenac et de Frontigny, du 10 novembre 1695.*

l'Hôtel-Dieu, et crut que quelque domestique y était monté avec une lumière, sans faire réflexion à l'heure qu'il était. La sentinelle de garde chez M. le chevalier de Callière, gouverneur de la ville, aperçut aussi du feu vers le même temps, et vit même que ce feu augmentait, sans penser qu'il pût être à l'Hôtel-Dieu. Enfin, vers trois heures du matin, voyant la flamme sortir par le pignon de l'église du côté de la rue Saint-Paul, et la couverture déjà tout embrasée, il se mit à crier : *Au feu!* Mais, quelque effort qu'il fît pour réveiller les voisins, personne ne l'entendit, et il se vit contraint d'aller frapper à la porte de l'Hôtel-Dieu. Aussitôt l'infirmier et plusieurs malades convalescents sortent de la salle dans la cour et crient au feu de toutes leurs forces. La sœur Maumousseau entendit leur voix la première, et, sortant effrayée de sa cellule, courut le long du dortoir, en criant autant qu'elle pouvait : « Nous « brûlons, mes sœurs, nous brûlons; levez-vous « vite et sauvez-vous. » Éveillées en sursaut, elles se levèrent à la hâte. Quelques-unes des plus diligentes coururent à l'église pour sonner le tocsin; mais elles furent bien étonnées de voir tomber en feu la corde de la cloche, quoiqu'il n'y eût point encore de feu dans l'intérieur de

l'église ni dans l'ancien Hôtel-Dieu (1), qui y était contigu (*).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VIII. Absence de tout secours pour garantir le nouveau bâtiment des ravages du feu. — Effroi des religieuses.

Le feu s'étant communiqué du clocher à l'église, il eût été facile, si l'on eût eu à l'instant des charpentiers pour couper le chemin aux flammes, de garantir de l'incendie le nouveau

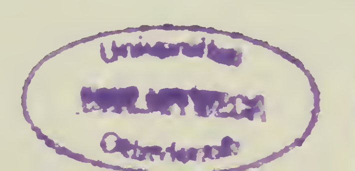
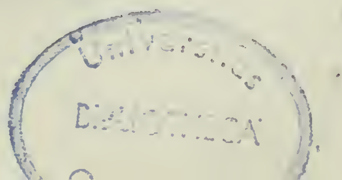
---

(*) La sœur Morin, qui parle de cet incendie dans ses *Annales* et aussi dans une relation particulière sur cet événement, ne s'accorde pas toujours avec elle-même lorsqu'elle veut en marquer la date. Dans ses *Annales,* elle dit tantôt qu'il eut lieu le 24 février, fête de saint Mathias, entre trois et quatre heures du matin; tantôt, le 23 février, veille de Saint-Mathias; et enfin dans la nuit du 24 au 25. Ces variantes viennent apparemment de ce qu'ayant composé ses *Annales* après l'événement, en les reprenant d'année en année, elle n'a pas fait réflexion au changement de jour qui arrive les années bissextiles pour la fête de saint Mathias, qui se trouve fixée alors au 25 au lieu du 24, jour où elle tombe dans les années communes. En sorte qu'ayant à parler de l'incendie arrivé le jour de Saint-Mathias, elle a supposé qu'il avait eu lieu le 24 ou le 25, selon que cette fête tombait à l'un ou à l'autre de ces jours, l'année où elle reprenait la continuation de ses *Annales*.

L'année 1695 ayant été une année commune (1), la fête de saint Mathias tomba le 24 février; et ce fut ce jour-là, comme la sœur Morin le rapporte elle-même dans sa relation particulière de l'incendie, qu'eut lieu cet événement, par conséquent dans la nuit qui était entre la vigile et la fête de saint Mathias, c'est-à-dire le jour même de cette fête, vers trois heures du matin. C'est en effet ce qu'on lit dans la relation officielle envoyée au ministre de la marine : *Ce malheur arriva le matin du jour de Saint-Mathias, 24 février, trois heures avant le jour* (2). Cette année Pâques tomba le 3 avril, par conséquent le 24 février était un jeudi.

(1) *L'Art de vérifier les dates, année* 1695.

(2) *Archives de la marine ; Relation de l'incendie de Montréal.*

bâtiment, éloigné de l'autre de dix à douze pieds. Mais les voisins de l'Hôtel-Dieu, par un effet de la terreur qui les avait saisis, arrêtaient tous ceux qui allaient porter secours aux religieuses, et les employaient à déménager leurs propres maisons ou à prévenir pour eux-mêmes le ravage de l'incendie. Ils ne laissaient aller à l'Hôtel-Dieu que les officiers des troupes, dont la bonne volonté ne pouvait être d'aucun secours dans une pareille extrémité. Enfin la Providence voulut que deux domestiques de l'Hôtel-Dieu adroits et laborieux, qui seuls auraient suffi pour couper le feu, fussent allés coucher le soir précédent à la ménagerie de Saint-Joseph, éloignée d'une demi-lieue de la ville; et ce trait montre bien, dit la sœur Morin, que l'arrêt du Ciel était prononcé, et que nous devions passer par le feu sans rémission (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

Cependant, dès que le cri d'alarme se fit entendre, les malades, comme si la crainte d'être consumés avec la maison leur eût rendu la santé, sautèrent éperdus de leurs lits et s'enfuirent la plupart par les fenêtres, malgré la neige qui couvrait tous les dehors. Il n'y eut pas même jusqu'à un pauvre agonisant qui ne se traînât dans la cour, où il mourut peu après. Les religieuses, saisies d'effroi en voyant la couver-

ture et la charpente de l'église tout en feu d'un bout à l'autre, coururent chacune de son côté. Une des plus alertes alla prendre les clefs chez la supérieure; et elle était si troublée, qu'elle n'ouvrit aucune porte, ce qui obligea les plus effrayées de sortir par une fenêtre, et les personnes du dehors d'enfoncer les portes à coups de hache. Les pensionnaires, qui étaient au nombre de neuf, poussaient de leur côté des cris lamentables, comme si elles eussent été au milieu du feu, quoi que pût faire pour les rassurer la sœur de Migeon, leur maîtresse, qui les fit sortir les premières de la maison. La supérieure, tout interdite, fit le tour du dortoir, craignant que quelque sœur n'y fût encore endormie. Toutes l'avaient déjà évacué. Elle était si hors d'elle-même, qu'elle n'eut pas la pensée de rien emporter de ce qu'il y avait de plus précieux dans le dortoir ni dans sa propre chambre (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

IX.
Plusieurs hospitalières et divers particuliers s'efforcent de sauver les effets de l'Hôtel-Dieu.

Revenues enfin de leur effroi, plusieurs d'entre les religieuses coururent à leurs offices pour en enlever tout ce qu'elles pourraient avant que l'incendie eût gagné la maison. La dépositaire des pauvres, qui se rendit trop tard au sien, eut la douleur d'y voir consumer par les flammes les papiers les plus précieux de l'Hôtel-Dieu, les livres de compte, enfin tout ce qui était en sa

garde. On perdit également presque tout le linge des pauvres, déposé au second étage, où l'on n'osa monter, crainte du feu, quoiqu'on eût pu le faire encore sans courir aucun risque. La sœur Milot, tout infirme qu'elle était, et la sœur Geneviève, montrèrent autant de courage que de présence d'esprit en enlevant la plus grande partie du linge et des ornements de la sacristie. La sœur Denis, dépositaire de la communauté, ouvrit de force la porte des archives, et en retira les papiers les plus importants, ainsi qu'un sac d'argent que lui avait confié une personne étrangère. La sœur Le Duc, avec ses six novices, sauva tous les effets du noviciat, et aida encore les autres sœurs, particulièrement à transporter de grands coffres où était le linge blanc des religieuses; mais tout celui qu'on avait sali pendant l'hiver, et qui était au grenier, fut entièrement perdu. D'autres enlevèrent assez tôt la batterie de cuisine, qu'elles enfouirent dans la neige, comme aussi la vaisselle d'étain et plusieurs paquets d'habits d'été, ainsi que tous les effets des pensionnaires et les lits des religieuses, qu'on jeta par les fenêtres. Enfin, le garçon des salles, avec l'aide des malades les plus valides, transporta sur la neige au milieu de la cour les lits et tout ce qui se trouvait dans les salles, ainsi que la plupart des ob-

jets de la pharmacie, après en avoir enfoncé la porte (1).

Toute la ville était en rumeur et en alarme, les uns déplorant la catastrophe dont ces religieuses étaient victimes, les autres craignant pour eux-mêmes un semblable sort, enfin un grand nombre aidant à transporter les effets pour les soustraire à l'incendie. Personne ne fit paraître plus de dévouement que trois Pères Récollets accourus des premiers pour offrir leurs services. L'un d'eux, le P. Guillaume, se mit à charger sur son dos les sacs de farine et à les transporter en lieu sûr, sans craindre le danger auquel il s'exposait; et leur supérieur, le P. Joseph Denis, entrant hardiment dans l'église, prit le très-saint Sacrement (2), qu'il porta dehors sur la neige. Au milieu de cette agitation, la mère Le Jumeau, par un effet de son ardent amour pour NOTRE-SEIGNEUR résidant dans cet auguste mystère, le suivit à demi vêtue, à l'insu de ses sœurs; et quoiqu'elle fût alors âgée de soixante-quinze ans, elle demeura prosternée sur la neige pendant plusieurs heures, sans que la rigueur du froid ou la crainte d'être écrasée par les chevrons embrasés pussent la détourner d'une si religieuse application. Enfin le P. Denis, ayant de là transporté le très-saint

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Annales des hospitalières, etc.*

Sacrement dans une maison voisine, celle de M. Arnault, elle l'y suivit, et y resta en adoration jusqu'au lendemain matin, ne pensant à autre chose qu'à prier NOTRE-SEIGNEUR de conserver son ouvrage, la communauté de Saint-Joseph de Villemarie (1). Le monde entrait en foule dans l'Hôtel-Dieu, et aidait à en transporter les effets dans les maisons voisines. Les sœurs allaient chacune de son côté, sortant et rentrant, sans se dire mot, tant elles étaient saisies à l'extérieur, quoique intérieurement elles fissent des actes de soumission à DIEU, et d'amour de sa volonté adorable, qui voulait les sanctifier de plus en plus par cette nouvelle croix (2).

(1) *Circulaire sur la sœur Renée Le Jumeau; archives des hospitalières de la Flèche.*

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

X. A la présence du très-saint Sacrement le vent change de direction et porte les flammes sur le nouvel Hôtel-Dieu, qui est réduit en cendres.

Il soufflait alors un vent violent de nord-est qui jetait les brandons de feu sur les bâtiments de la ménagerie de l'Hôtel-Dieu, située de l'autre côté de la rue Saint-Paul, et nouvellement construite, depuis que les sœurs de la Congrégation en avaient abandonné le terrain pour se fixer sur la hauteur. A la faveur de ce vent, qui poussait les flammes du côté opposé au nouveau bâtiment, il eût été facile de préserver ce dernier en abattant une partie de sa charpente. La supérieure fit tout ce qu'elle put pour engager quelques-unes des personnes présentes à monter sur la maison, afin de couper le chemin aux

flammes ; elle les conjura avec les plus vives instances : mais il ne se trouvait là aucun charpentier, et nul autre n'osa s'exposer aux accidents d'une opération si périlleuse. Comprenant alors que DIEU voulait faire passer les filles de Saint-Joseph par une si grande épreuve, elle se jeta incontinent à genoux, et, quoique vivement émue, elle adora la main d'où partait ce coup de foudre, fit à DIEU le sacrifice de ce monastère, pour la construction duquel elle avait contracté des dettes qui n'étaient pas encore acquittées, accepta toutes les peines et les privations qui seraient la suite d'un si entier dépouillement, et demanda pour elle-même et pour ses sœurs la grâce de les supporter d'une manière chrétienne (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

Le vent de nord-est, qui soufflait, menaçait d'embraser la ménagerie, quelque effort qu'on fît pour la conserver, et de porter les flammes sur la maison de M. le chevalier de Callière, et même sur la plus grande partie de la ville. Ce spectacle remplissait tous les assistants d'effroi et de terreur. Dans une extrémité si affligeante, M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire, arriva sur le lieu de l'incendie portant le très-saint Sacrement, accompagné de tous ses ecclésiastiques et suivi de presque toute la ville,

surtout des enfants. « A la présence de NOTRE-« SEIGNEUR, le vent changea aussitôt, rapporte « la sœur Morin, et devint sud-est. Tout le « monde fut témoin de cette merveille, et en « rendit gloire à DIEU (1). » C'est ce qu'on lit aussi dans la dépêche envoyée au ministre de la marine sur cet événement. « Ce fut un grand « bonheur, dit-on dans cette relation, que le « vent de nord-est, par une permission de DIEU « toute spéciale, se modéra presque tout d'un « coup, sans quoi la maison où logeait M. de « Callière, toute voisine, avec plusieurs autres, « auraient porté le feu infailliblement à la meil-« leure partie de la ville, qui aurait subi le « même sort (2). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Archives de la marine; relation de l'incendie de Montréal de* 1695.

Mais ce changement de vent porta les flammes sur le nouveau bâtiment de l'Hôtel-Dieu aussi bien que sur l'ancien avec une violence épouvantable; « ce qui fit voir, dit la sœur Morin, que DIEU voulait nous affliger seules en cette occasion. » On voulut forcer alors les sœurs d'évacuer leur maison, ce qu'elles firent à la dernière extrémité. Le vent soufflait avec tant de furie, qu'en peu de temps il porta le feu dans le bas du nouveau bâtiment aussi bien que dans le haut, en sorte que cet édifice, l'ancien Hôtel-Dieu et l'église furent à la fois la proie des

PREMIER INCENDIE DE L'HÔTEL - DIEU.



Paris Imp Dien R Hautefeuille 32

L. Massard del et sculp.

A la présence du Très Saint Sacrement, le vent changeant tout-à-coup de direction, la ville de Montréal est préservée d'une conflagration générale.

flammes. L'embrasement simultané de tous ces bâtiments, qui formaient en tout une longueur de plus de quatre cents pieds, répandit une si grande clarté, que dans les forts de la Prairie, de Longueil, de Boucherville, de la Pointe-aux-Trembles, on aurait pu apercevoir une épingle par terre, et qu'enfin elle fut remarquée à vingt lieues au delà de Sorel (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie.*

XI. Contraintes d'abandonner l'Hôtel-Dieu, les hospitalières sont fortifiées par la sœur Macé; elles se retirent à la Congrégation.

Contraintes de s'éloigner, les religieuses se retirèrent dans leur jardin. Là, elles demeurèrent sur la neige, exposées à toute la rigueur du froid, plusieurs n'ayant ni bas, ni presque aucune chaussure, d'autres en coiffes de nuit et à demi vêtues. Si quelques-unes laissaient couler des larmes à la vue de leur monastère en feu, d'autres bénissaient la Providence en pensant que cet événement les mettait dans la nécessité de pratiquer à la lettre la pauvreté évangélique qu'elles avaient vouée à Dieu dans leur profession. La mère Macé, la seule des trois fondatrices qui restât encore, ne parut jamais plus admirable que dans cette extrémité. Personne n'aimait plus tendrement qu'elle la communauté de Saint-Joseph de Villemarie, dont l'établissement et l'accroissement étaient en grande partie le fruit de ses travaux, de sa patience, de son zèle, de sa sollicitude; personne ne pouvait être plus

sensible à la perte des bâtiments et du mobilier, pour lesquels M. Macé, son frère, s'était épuisé tout récemment : et néanmoins elle était pleine de fermeté et de constance, elle consolait et fortifiait la supérieure et toutes ses autres compagnes, leur rappelant les pensées de la foi les plus propres à relever leur courage, et à ranimer leur confiance en DIEU. Elles étaient ainsi au milieu de la neige, en proie à la vivacité du froid, lorsque, entre cinq et six heures, le jour commençant à paraître, M. Dollier de Casson leur envoya l'un de ses ecclésiastiques, qui dit de sa part à la supérieure de se retirer avec toutes ses filles dans la maison des sœurs de la Congrégation jusqu'à nouvel ordre, et qu'il ferait conduire tous les malades au séminaire, où ils seraient soignés, en attendant qu'on eût disposé un autre lieu plus convenable pour les recevoir. Ces ordres furent aussitôt exécutés. On recueillit les malades, dispersés çà et là au nombre de vingt-six, et on les transporta au séminaire, où M. Dollier fit donner à leur infirmier tout ce que celui-ci jugeait leur être nécessaire ou utile. De leur côté, les filles de Saint-Joseph se rendirent à la Congrégation au nombre de vingt-neuf. Ce fut peut-être alors qu'elles s'aperçurent que la mère Le Jumeau n'était point parmi elles : ne

sachant pas qu'elle avait suivi le très-saint Sacrement, elles craignaient qu'elle n'eût péri dans l'incendie de la maison, et n'osaient se faire part de leurs craintes, ni demander ce que cette vénérable sœur était devenue. Mais peu après elles furent bien consolées de la voir à la suite du très-saint Sacrement, que le P. Joseph Denis transporta de la maison de M. Arnault dans celle de la Congrégation, où elles se trouvaient réunies; et la présence de leur sœur, qui fit renaître la joie parmi elles, fut cause que toutes rendirent ensemble de vives actions de grâces à Dieu de ce qu'aucune d'elles n'avait péri dans les flammes (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XII. Visites de condoléance que les hospitalières reçoivent à la Congrégation.

Vers huit heures du matin, M. Dollier de Casson, quoique incommodé ce jour-là, alla lui-même les visiter; et, après leur avoir témoigné la part qu'il prenait à leur désastre en leur offrant tout ce qui dépendait de lui pour les assister, il chercha avec la sœur Barbier, supérieure, et la sœur Gariepy, économe de la Congrégation, les moyens de les loger et de loger aussi leurs malades, en attendant qu'on pût rebâtir l'Hôtel-Dieu. La réunion de deux communautés dans une maison peu spacieuse présentait bien des obstacles; enfin, il conclut que les hospitalières occuperaient les pièces du second étage destinées

aux pensionnaires de la Congrégation, et que les malades seraient transportés dans la maison de l'ancienne Providence. Les amis des filles de Saint-Joseph allèrent aussi les visiter, et leur témoignèrent la plus sincère compassion. L'un des plus empressés, M. Le Ber, conclut son compliment de condoléance en disant à la supérieure qu'il donnait 4,000 livres pour les aider à se rebâtir, et qu'en outre il offrait de prendre chez lui six religieuses, et de pourvoir à tous leurs besoins jusqu'au rétablissement de leur maison. Elles acceptèrent son présent avec reconnaissance, mais refusèrent absolument de se séparer. Cette première journée se passa à recevoir des visites de condoléance. Parmi les hospitalières, celles qui avaient des parents en ville furent pourvues par eux de ce qui manquait à leur vêtement, et les autres par des amis de l'Hôtel-Dieu. Mais personne ne pensa à leur donner à manger, chacun se reposant de ce soin sur leurs charitables hôtesses, qui les nourrirent en effet les trois premiers jours (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XIII. Assemblée générale chez M. de Callière ; Dons offerts par les principaux habitants.

M. Dollier de Casson, M. Juchereau, lieutenant général de la juridiction de Montréal, et M. de La Touche, commissaire des troupes du roi, se rendirent dès le matin, le même jour, chez M. de Callière; et ils furent tous d'avis de faire sans

délai un appel à la charité publique pendant que les cœurs étaient ouverts à la compassion. Et comme on célébrait ce jour-là la fête de saint Mathias, qui, étant alors de précepte, attirait à la ville tous les habitants des côtes, on résolut de convoquer aussitôt même une assemblée générale de tous les citoyens dans la maison du gouverneur. A l'heure indiquée, tous les officiers du roi et les autres personnes de marque, les bourgeois, les marchands de la ville et les habitants des côtes, se trouvant donc réunis, M. de Callière prit la parole, et fit un tableau touchant de la catastrophe qui venait d'arriver. Après avoir rappelé les circonstances de ce furieux incendie, qui avait fait de tous les bâtiments de l'Hôtel-Dieu un monceau de charbons ardents et de ruines fumantes, dont on avait encore le triste spectacle sous les yeux, et qui laissait les religieuses aussi bien que les pauvres sans asile, sans meubles, sans ressource, il fit remarquer que la ville ne pouvait absolument se passer d'un Hôtel-Dieu, ni de personnes vouées à le desservir. Il ajouta que, si les citoyens avaient quelque zèle pour le rétablissement d'une maison si nécessaire au pays, s'ils étaient disposés à faire quelques légers sacrifices, ils pouvaient la remettre en état de recevoir les malades avant l'hiver sui-

vant. M. de Callière, naturellement insinuant et éloquent, sembla se surpasser dans cette circonstance, à cause de la vive émotion qu'il éprouvait, et qu'il sut faire passer dans tous ses auditeurs. Pour profiter de leurs dispositions si favorables, M. Juchereau prit à son tour la parole, et demanda que chacun dît tout haut ce qu'il voulait donner, afin qu'on pût régler la dépense sur les offrandes qui seraient faites. Sur-le-champ M. Dollier de Casson offrit 500 livres au nom du séminaire ; M. de Belmont, en son particulier, en promit 200 ; M. de Maricourt et M. Pascaud s'engagèrent chacun pour 150 livres ; M. de Callière, M. de La Touche, M. Saint-Germain, pour 100 livres chacun ; M. Dufresne pour 80 ; M. Juchereau, M. Pottier, M. de Morville, M. Petit, chacun pour 50 ; enfin, quelques autres pour de moindres sommes (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XIV. Zèle généreux d'un pauvre homme qui offre une pistole.

Mais comme la multitude ne s'empressait pas à faire aussi son offrande, un homme très-pauvre, s'imaginant sans doute que M. de Callière n'avait pas parlé avec assez de force, éleva sa voix dans l'assemblée, et, d'un ton assez haut pour être entendu de la foule, se mit à lui remontrer qu'il était de l'honneur des citoyens de Villemarie de secourir ces bonnes filles de Saint-Joseph, qui servaient le public avec tant de zèle depuis trente-

six ans, ajoutant qu'il le savait mieux que personne, étant venu lui-même de France avec les trois premières qui avaient fondé ce monastère. Il conclut enfin qu'il donnerait une pistole pour sa part, et pria chacun des auditeurs d'en faire autant. Ce dénoûment excita les ris de l'assemblée, car personne n'ignorait la pauvreté de ce bon homme, qui avait plus besoin de recevoir qu'il n'était capable de donner. Aussi M. de Callière lui demanda-t-il où il prendrait cette pistole qu'il promettait avec tant d'assurance? « Où je la prendrai? reprit l'autre sans se dé-« concerter : je donnerai volontiers le blé que « j'ai pour me nourrir ; et si l'on ne veut pas le « prendre, je vendrai mon habitation plutôt que « de manquer à ma parole, n'étant pas du fait « d'un honnête homme de promettre et de ne « pas donner, surtout pour une si bonne œuvre. » Cette déclaration généreuse fit succéder l'admiration aux ris qui l'avaient précédée, et consola beaucoup les filles de Saint-Joseph, en leur faisant connaître que, par l'affection sincère qu'elles leur portaient, des personnes plus pauvres encore qu'elles ne l'étaient elles-mêmes voulaient bien se priver du nécessaire pour les assister. L'assemblée, avant de se séparer, conclut que dès le jour suivant on enverrait des travailleurs dans la forêt

pour équarrir le bois nécessaire. Ce qui fut exécuté (1), comme nous le dirons bientôt.

XV. Les hospitalières visitent les principaux citoyens. — Pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours pour obtenir de DIEU leur rétablissement.

Le lendemain de cette assemblée, M. Dollier de Casson jugea à propos que la supérieure et les premières officières de l'Hôtel-Dieu allassent, accompagnées de M. de Séguenot, leur confesseur, visiter M. de Callière, afin de le remercier de ce qu'il avait déjà fait pour elles, et lui demander la continuation de son bienveillant concours pour procurer leur rétablissement. Il les reçut avec toute l'honnêteté possible, se montra très-touché de leurs pertes, et leur promit de les servir dans toutes les occasions : promesse qu'il accomplit en effet avec autant d'affection que de dévouement. Cette visite faite au gouverneur fut fort approuvée par les personnes de considération, ce qui porta M. Dollier de Casson à engager les plus anciennes religieuses à visiter aussi les principaux citoyens de la ville qui s'étaient offerts pour contribuer à leur rétablissement. Elles se soumirent à cette invitation par pure obéissance; et, accompagnées de M. de Séguenot et de Mme de Migeon, elles employèrent une journée entière à faire leurs visites, quoiqu'elles ne fissent guère qu'entrer et sortir à chacune. Enfin, le dimanche suivant, qui était le 27 février, elles allèrent en silence à la cha-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

pelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, chacune ayant à son côté une sœur de la Congrégation, et là elles implorèrent avec ferveur l'assistance de la très-sainte Vierge pour hâter leur rétablissement. Cette demande était d'autant plus légitime de leur part, que dans la maison de la Congrégation elles se voyaient comme hors d'état de suivre toutes leurs observances régulières, et surtout d'avoir auprès d'elles leurs malades, à cause de la petitesse du local. Tout ce que les sœurs de la Congrégation purent faire, quoiqu'en s'incommodant beaucoup, ce fut de leur céder l'appartement de leurs pensionnaires, c'est-à-dire deux chambres assez peu spacieuses au second étage, avec un petit grenier au-dessus; et enfin trois cellules fort étroites dans leur dortoir. C'était bien peu pour loger trente personnes; aussi on ne peut dire tout ce qu'elles eurent à souffrir d'incommodités.

XVI. Incommodités que les hospitalières éprouvent dans leur séjour à la Congrégation.

La sœur Morin supérieure, la sœur Macé assistante, et la sœur Denis économe, se logèrent dans les cellules, pour vaquer plus aisément à leurs emplois, et l'on remplit de paillasses d'emprunt les deux chambres, qui furent converties en dortoirs. L'une de ces chambres, où furent logées les novices, servait encore à celles-ci pour leurs exercices de chaque jour. Toutes n'avaient

d'autre parloir que la cour de la maison, car c'était là qu'elles étaient obligées de recevoir les personnes du dehors, et de traiter de leurs affaires : ce qui fut pour elles l'une des mortifications les plus sensibles qu'elles eussent à endurer (1). La Providence voulut cependant leur ménager une ressource en préservant de l'incendie un petit bâtiment qui servait à la boulangerie de l'Hôtel-Dieu. Ce bâtiment était contigu à celui du monastère, et on n'espérait pas d'abord de pouvoir l'empêcher de devenir la proie des flammes. Mais par le zèle intelligent et courageux que déployèrent dans cette extrémité plusieurs amis des religieuses, entre autres les deux Pères Récollets dont on a parlé déjà, et les nommés Saint-Omer, Leduc, Moulier, Teffereau, qui mirent hardiment leur vie au hasard du feu, on vint à bout de conserver cette petite maison, ainsi que celle de la ménagerie; et l'une et l'autre furent d'un grand secours aux religieuses après l'incendie. L'enclos de la Congrégation n'étant alors séparé de celui de l'Hôtel-Dieu que par une clôture de pieux, on ouvrit dans cette clôture une porte qui donna aux hospitalières la facilité d'aller à leur boulangerie, dont elles firent leur cuisine et leur réfectoire. Ce lieu servait aussi de réfectoire à leurs domestiques, qui allaient y prendre

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

leurs repas après qu'elles en étaient sorties. Elles ne s'y rendaient que pour le dîner et le souper ; car elles prenaient dans leur chambre commune le déjeuner et la collation, qui consistaient dans un morceau de pain. Quand elles revenaient de la boulangerie après le repas, elles récitaient le *Miserere,* qu'elles allaient achever devant le très-saint Sacrement, d'abord dans la chapelle intérieure de la Congrégation, et plus tard dans l'église, dont les constructions furent achevées avant leur retour à l'Hôtel-Dieu. Dans les premiers temps elles psalmodiaient matines et laudes devant le très-saint Sacrement ; mais ce bruit devenant trop incommode aux sœurs de la Congrégation, occupées alors à instruire la jeunesse, elles les récitèrent ensuite dans leur chambre commune, et, durant la belle saison, sous un berceau de verdure spacieux et commode situé dans leur jardin. Elles récitaient en particulier les autres parties de l'office (1). M. Tronson, présumant que la plupart de leurs livres d'office avaient été consumés dans les flammes, s'empressa de leur en envoyer dès qu'il apprit leur détresse. « Je déplore le malheur qui « vous est arrivé dans votre incendie, écrivait-il « à la sœur Morin ; c'est un coup de Providence « auquel il n'y a point de meilleur remède que

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

« de se soumettre à ses ordres. Je ne doute point « que nos Messieurs n'aient fait ce qu'ils ont pu « pour vous soulager. J'ai cru qu'au lieu de vous « envoyer les œuvres de M. Olier, que vous me « demandiez, vous auriez plus de besoin de « livres pour dire votre office, et j'ai donné « ordre afin qu'on vous en envoyât (1). »

(1) *Lettre de M. Tronson à la sœur Morin, de l'année* 1696.

XVII. Les malades sont transférés dans la maison de l'ancienne Providence, et y sont servis par les hospitalières.

Une privation bien sensible pour les filles de Saint-Joseph dès leur entrée à la Congrégation, ce fut de ne pouvoir plus exercer comme auparavant leur charité envers les malades, la petitesse de cette maison ne permettant pas de les y recevoir. En vue de leur procurer à elles-mêmes une satisfaction si légitime, et surtout de ne pas priver longtemps de leurs charitables soins les malades, qu'on avait transportés provisoirement au séminaire, M. Dollier de Casson fit disposer pour eux la maison de l'ancienne Providence (2). Cet établissement, comme il est dit dans la *Vie de la sœur Bourgeoys*, avait été une espèce d'ouvroir où le séminaire faisait élever autrefois par les sœurs de la Congrégation plusieurs filles pauvres à qui on apprenait à travailler (3). La maison étant située dans le voisinage de celle de la Congrégation, les hospitalières pouvaient, en traversant une cour, s'y rendre le jour et même la nuit, pour servir les malades ; et ce fut ce motif qui

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(3) *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. I, p. 187 ; t. II, p. 19.

détermina M. Dollier à la transformer en hôpital. Après qu'on y eut disposé toutes choses à cet effet autant que les localités pouvaient le permettre, sept jours après l'incendie, le 2 de mars, on y transféra les malades, au nombre de vingt-six. Quelque soin qu'ils eussent pu recevoir au séminaire, ils n'avaient cessé de redemander les hospitalières tout le temps qu'ils étaient restés dans cette maison; et, bien que celle de l'ancienne Providence fût si délabrée et si ruineuse, que leurs lits y étaient tout inondés lorsqu'il pleuvait abondamment, ils s'estimaient néanmoins très-heureux d'y avoir été transportés, s'y voyant servis, comme autrefois, par les filles de Saint-Joseph. De leur côté, elles étaient comblées de joie d'avoir ainsi les moyens d'exercer leur zèle envers les membres souffrants du SAUVEUR; et la consolation qu'elles en ressentaient leur faisait compter pour rien l'incommodité de ce lieu, où elles ne pouvaient se rendre qu'en traversant une cour remplie de boue, et enfin les privations de tout genre qu'elles souffraient dans ce misérable gîte (1). Voici l'idée que le gouverneur et l'intendant en donnaient au roi dans leur dépêche du 10 novembre 1695 : « L'incendie de l'Hôtel-Dieu « a réduit les malades et les hospitalières dans « un aussi déplorable état qu'il est possible de

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

« l'imaginer : en sorte que les soldats et les « pauvres habitants malades ont été depuis ce « temps-là dans une espèce de cellier et dans une « grange, et les religieuses dans une chambre et « dans un grenier qui leur ont été donnés chari- « tablement par la communauté des filles de la « Congrégation, sans qu'elles aient discontinué « de servir et d'assister les malades. Les reli- « gieuses sont tellement dénuées des choses né- « cessaires à leurs besoins, n'ayant pas même « acquitté toute la dépense de leurs bâtiments, « qui n'étaient pas encore entièrement achevés, « que nous ne pouvons assez supplier Sa Majesté « d'exercer sa charité envers elles (1). »

(1) *Archives de la marine, lettres de M. de Frontenac et de M. de Champigny, du 10 novembre* 1695.

XVIII. Après l'incendie, les novices de l'Hôtel-Dieu persévèrent courageusement dans leur vocation.

Ce grand dénûment, qui devait se faire sentir encore pendant bien des années, n'ébranla cependant la vocation d'aucune de leurs novices, quelque effort qu'on employât pour la leur faire abandonner. Immédiatement après l'incendie, les hospitalières n'ayant pas assez de lits pour trente personnes qu'elles étaient, M. de Séguenot avait permis à quelques-unes d'entre elles d'aller passer quelques jours en ville chez des personnes de leur connaissance ou de leurs parents qui demandaient de les recevoir. Parmi les novices, dont quatre étaient postulantes et deux avaient le voile blanc, plusieurs appartenaient aux pre-

mières familles du pays, qui s'empressèrent de les loger. On n'oublia pas de leur faire remarquer la pauvreté extrême où elles seraient réduites si elles persévéraient dans leur vocation, en ajoutant qu'au bout de quelques années elles pourraient bien se repentir de s'être engagées à vivre dans une communauté si nécessiteuse. Mais ces discours et la perspective de l'avenir, quelque décourageante qu'elle pût être pour la nature, loin de les ébranler dans leur résolution, semblèrent ne servir au contraire qu'à les y affermir davantage. C'est ce qui parut encore par la manière dont ces ferventes novices subirent les épreuves auxquelles on jugea à propos de les soumettre à cause des peines qu'elles auraient dans la suite à endurer. Les voyant donc inébranlables dans leur vocation, les filles de Saint-Joseph, de l'avis des prêtres du séminaire, jugèrent à propos de les admettre toutes à la vêture ou à la profession. Jusque alors on avait fait ces cérémonies dans l'église de l'Hôtel-Dieu, qui venait d'être réduite en cendres. Celle que les sœurs de la Congrégation construisaient n'étant pas encore achevée, et leur chapelle intérieure étant trop peu spacieuse, M. Dollier de Casson et M. de Séguenot voulurent qu'on fît ces cérémonies dans l'église paroissiale de Villemarie, et qu'on les accompa-

gnât de toute la pompe qu'on pourrait déployer (1). Voici l'ordre qu'on y garda.

XIX. Vêtures et professions de plusieurs novices.

Les religieuses de Saint-Joseph, marchant deux à deux, en silence, le voile baissé, et conduites par M. de Séguenot, leur confesseur, se rendirent de la maison de la Congrégation au séminaire dans la salle des exercices, où elles attendirent le signal pour la messe solennelle. Ce moment étant venu, elles se remirent en marche, entrèrent dans l'église par la galerie couverte, et allèrent occuper dans le sanctuaire autant de siéges rangés le long de la balustrade, de manière que le peuple, qui remplissait l'église, ne les vît point en face; et les novices qui devaient être l'objet de la cérémonie se placèrent sur des prie-Dieu au milieu du sanctuaire. La nouveauté de ce pieux spectacle dans l'église paroissiale y attirait un si grand concours, que ce vaisseau, quoique assez vaste, pouvait à peine contenir la foule. Tous les prêtres du séminaire y étaient présents, et chantaient alternativement avec les religieuses pendant la grand'messe. La première de ces cérémonies eut lieu pour les sœurs Dugué et Marguerite, le 11 avril de cette année 1695, qui tomba le lundi de la *Quasimodo*. Ce fut M. de Séguenot qui fit le discours. La deuxième eut lieu le lundi suivant, 18, pour la sœur Cullerier, qui eut pour

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VÊTURES ET PROFESSIONS FAITES A L' EGLISE PAROISSIALE.



Paris Imp Dien R Hautefeuille 32 L. Massard del et sculp[t]

Après l'incendie de leur maison et de leur Eglise, les Hospitalières de Saint-Joseph, logées alors dans la maison de la Congrégation, se rendent processionnellement à l'Eglise de Notre-Dame, pour les vêtures et les professions solennelles.

prédicateur M. de Belmont; et le 29 suivant, la sœur d'Ailleboust eut pour prédicateur M. Caille, autre prêtre du séminaire. La cérémonie étant terminée, les religieuses retournaient à la Congrégation dans le même ordre qu'elles avaient gardé en allant, ce qui édifiait beaucoup les fidèles. Dans toutes ces occasions, la supérieure de la Congrégation, qui était alors la sœur Barbier, marcha à côté de la supérieure de l'Hôtel-Dieu, qui lui donna toujours la droite par honneur. Enfin, l'église de la Congrégation ayant été bénite le 6 août de cette même année, on y fit le mois suivant la cérémonie de la prise d'habit de la sœur Lepicart, qu'on accompagna de toute la solennité que le lieu put permettre; et sur la fin du même mois, la sœur Levasseur y fut reçue à la profession en présence de sa mère, venue exprès de Québec pour ratifier publiquement le sacrifice qu'elle avait fait de sa fille au service de Dieu (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XX. Les hospitalières se rendent sur les ruines de l'Hôtel-Dieu; ravages de l'incendie.

Pour mieux apprécier la générosité de ces ferventes novices, il est bon de considérer l'état de dénûment où la communauté des filles de Saint-Joseph se trouvait réduite alors, et le peu d'espérance qu'elle aurait eu de se relever jamais si elle n'avait compté que sur la faveur des hommes. Après l'incendie, ces religieuses, s'étant transpor-

tées sur les ruines des bâtiments pour en retirer les objets qui avaient résisté aux flammes, n'y trouvèrent que les ferrures des portes et des fenêtres et quelques barils de clous. L'argenterie restée dans le feu s'était fondue entièrement, ainsi que les chaudières de cuivre et les cloches. La matière des cloches était même entrée si profondément dans la terre, qu'on renonça à fouiller plus avant pour la trouver. Le portrait de Mme de Bullion, conservé jusque alors, fut consumé, ainsi que le cœur de Mlle Mance. On trouva encore intact un cœur d'or qui avant l'incendie était attaché au cou d'une statue de cire de l'enfant Jésus, et une petite bague de même matière que cette statue portait à un de ses doigts. Ces deux objets ne furent pas même noircis, quoiqu'ils fussent demeurés deux jours dans le feu, ce qui frappa beaucoup toutes les religieuses. Mais rien ne leur causa plus de joie que la conservation d'une statue de la très-sainte Vierge avec sa niche de bois, qui resta dans la muraille de la maison brûlée sans avoir été endommagée par le feu; et cette circonstance fut regardée par elles comme un gage assuré de la protection que Marie accorderait à une maison consacrée à faire honorer saint Joseph, son chaste époux (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XXI. Vols

Elles avaient d'autant plus de motifs d'espérer

au secours du Ciel, qu'elles se voyaient plus dépourvues d'assistance de la part des créatures. Nous avons rapporté qu'au moment de l'incendie, enlevant précipitamment leurs effets pour les dérober aux flammes, elles les remettaient à tous ceux qui se présentaient, et les priaient même de s'en charger afin qu'ils les portassent en lieu sûr. Elles ne savaient pas que parmi un si grand nombre de personnes, quelques-unes se couvraient du masque de la charité pour les dépouiller impunément à la faveur de ce tumulte. Il n'y eut pas jusqu'aux remèdes de la pharmacie qui n'excitassent la grossière convoitise de plusieurs. Quelque soin qu'on prît de conserver tous ces objets, qu'on transporta pour cela dans la cour de M. de Callière, où l'on mit même un soldat pour les garder, certains individus en qui l'amour de la boisson avait éteint tout autre sentiment, prenant pour des sirops ou pour des liqueurs exquises diverses médecines renfermées dans des flacons, profitèrent de l'obscurité de la nuit afin de satisfaire leur avidité en se gorgeant de ces prétendus sirops, qui les purgèrent à l'excès. Mais ce qui fut plus sérieux pour les hospitalières, c'est que quelques jours après le désastre, quelques-uns de leurs domestiques étant allés de leur part de maison en maison pour réclamer les ob-

que les hospitalières éprouvent à l'occasion de l'incendie.

jets qu'on pouvait y avoir recueillis, il s'en fallut bien qu'elles recouvrassent tous ceux qu'elles avaient préservés des flammes, notamment leur linge blanc, dont on ne leur rendit que ce qui était le plus usé, et beaucoup d'autres effets de première nécessité qu'elles avaient déposés dans leur cour et qui furent perdus pour elles. « Notre-Seigneur permit qu'on nous dépouillât « de la sorte, dit la sœur Morin, afin que nous « fussions tout à fait dénuées des biens de la terre « et du secours des créatures (1). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XXII. Motif de l'inaction de M. de Frontenac et de M. de Champigny après l'incendie.

Il semblait en effet que, pour les affermir de plus en plus dans la parfaite confiance qu'elles devaient avoir en lui, Dieu prît plaisir à leur ôter tout moyen de s'appuyer sur les hommes. Dès les premiers jours qui avaient suivi l'incendie, M. de Callière s'était empressé d'écrire à M. de Frontenac, gouverneur général, et à M. de Champigny, intendant du Canada, pour les informer de ce désastre, et les supplier, comme dépositaires de l'autorité et des finances du roi, d'accorder un prompt secours aux filles de Saint-Joseph, tant pour rétablir leur maison que pour fournir à la dépense des soldats malades, dont elles étaient chargées, et qu'elles ne pouvaient plus assister, étant elles-mêmes privées de toute ressource. La supérieure leur écrivit aussi de

son côté. Mais comme la navigation n'était pas encore ouverte, il arriva qu'on remit ces lettres à un frère Récollet, qui, au lieu de se rendre immédiatement à Québec, se mit à quêter pour son couvent sur la route, allant de maison en maison, et ne remit les lettres qu'au bout d'un mois entier depuis son départ. M. de Frontenac et M. de Champigny, qui avaient été informés de l'incendie trois semaines auparavant par un homme parti de Villemarie le jour même de ce désastre, furent fort surpris du silence affecté qu'ils attribuaient à M. de Callière, et pensèrent que ce gouverneur voulait se passer de leur secours. Une lettre qu'ils reçurent de Villemarie vint les confirmer dans ce jugement : elle leur marquait que M. de Callière ayant fait chez lui une assemblée de tous les citoyens du pays, on avait recueilli une somme de 20,000 livres, et qu'indépendamment de ce secours, M. Dollier de Casson et M. Juchereau étaient partis pour faire une quête dans les environs de Montréal.

XXIII. Modicité des offrandes recueillies à Villemarie ; offrandes de Québec.

Mais il s'en fallait bien que les ressources des filles de Saint-Joseph fussent telles qu'on le mandait. La quête dont il était question, et qui eut lieu en effet à la Chine, à la prairie de la Madeleine, à Longueil, à la Pointe-aux-Trembles, à Boucherville, à Repentigny, au Tremblay, au

cap Varenne, ne répondit pas à l'attente de M. Dollier et de M. Juchereau, ni aux fatigues excessives qu'ils endurèrent à cause de la rigueur du froid : car la somme totale n'en fut que de 150 livres; et enfin cette somme avec les offrandes des citoyens faites dans l'assemblée générale, et les 4,000 livres données par M. Le Ber, ne produisirent en tout que 5,321 livres, au lieu des 20,000 et davantage encore qu'on avait annoncées à Québec. Heureusement, Mme de Champigny, femme de l'intendant, très-affectionnée aux filles de Saint-Joseph, sans s'arrêter à ce qu'on disait dans cette ville sur les secours dont elles étaient assurées pour se rétablir, fit une quête pour elles dès qu'elle eut appris la nouvelle de leur incendie ; et malgré les rebuts qu'elle eut à essuyer de la part de plusieurs, qui jugeaient, d'après les nouvelles venues de Villemarie, que ces filles n'étaient pas dans un aussi grand besoin qu'elle l'assurait, elle recueillit 1,200 livres d'aumônes. En outre, le clergé et les communautés de Québec donnèrent 650 livres, et M. de Champigny 200. Mais comme toutes les offrandes de Villemarie et des environs, jointes à celles de Québec, ne s'élevaient pas à 8,000 livres, et qu'il était impossible avec si peu de fonds de rétablir la communauté des religieuses

et l'Hôtel-Dieu. M. Dollier de Casson, M. Juchereau, M. de La Touche et la supérieure écrivirent à MM. de Frontenac et de Champigny pour les prier d'y ajouter un secours des deniers du roi, cet établissement étant destiné aux soldats aussi bien qu'aux habitants de la colonie (1). Ils accueillirent volontiers une si juste demande, et voici ce qu'ils en écrivirent à la cour : « Pour « la conservation des soldats malades, nous « avons cru devoir contribuer de 4 à 6,000 livres sur les fonds de Sa Majesté au rétablissement de la salle des pauvres de l'Hôtel-Dieu, « où les soldats seront retirés l'hiver prochain. « Les peuples se sont taxés pour le surplus, et « pour les plus pressants besoins des pauvres et « des religieuses. A l'égard de la dépense des « soldats malades, nous avons été obligés de la « soutenir pendant plusieurs mois, et enfin de « la régler à onze sols trois deniers par jour, y « trouvant mieux le compte du roi (2). Il ne « nous a pas été possible, après avoir bien examiné toutes choses, de faire mieux pour l'intérêt de Sa Majesté. »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Archives de la marine, lettre de MM. de Frontenac et de Champigny, du* 10 *novemb.* 1695.

XXIV. Zèle des ouvriers de Villemarie pour le rétablissement de l'Hôtel-Dieu.

Par délibération prise dans l'assemblée générale tenue chez M. de Callière, il avait été résolu qu'on enverrait incontinent des hommes pour abattre et préparer les bois nécessaires au

rétablissement de l'Hôtel-Dieu, et que M. de Catalougne, enseigne dans les troupes de la marine, et architecte, ainsi que M. Pottier, marchand de Villemarie, seraient chargés de présider aux travaux. Ils s'acquittèrent de cette commission honorable avec toute l'activité qu'on pouvait attendre de leur parfait dévouement, et dès le lendemain se rendirent dans la forêt avec une multitude d'ouvriers pleins de foi, qui, ne pouvant offrir que leurs travaux à cette bonne œuvre, se mirent à abattre gratuitement des arbres, à les traîner hors du bois et à les équarrir. Ils continuèrent avec le même zèle jusqu'à l'achèvement de cet ouvrage, ayant souvent de l'eau jusqu'aux genoux à cause de la fonte des neiges, qui arriva sur ces entrefaites. M. Le Ber, quoique le plus riche négociant du Canada, ne dédaignait pas de mettre lui-même la main à l'œuvre, étant sur la place, un gros levier en main, pour aider les charretiers à décharger les plus grosses pièces de bois ; ce qui édifiait singulièrement tous les hommes, et les animait d'un nouveau courage à ce pénible travail. Cependant tous ces bois ayant été transportés et préparés, M. de La Touche, commissaire des troupes, les fit employer au bâtiment destiné aux malades, qu'il augmenta même d'un étage;

ce qui mit M. Pottier, chargé du bâtiment des religieuses, dans la nécessité d'en faire abattre de nouveaux et de les faire amener à grands frais. M. Le Ber, voyant alors que les officiers du roi ne songeaient qu'à rétablir le bâtiment des malades, quoique les aumônes eussent été données pour l'un et pour l'autre, leur déclara avec force qu'il n'entendait pas que son présent tournât au profit des malades, ne l'ayant fait qu'aux seules filles de Saint-Joseph. En conséquence il fit venir de Québec trois maîtres charpentiers auxquels il en associa plusieurs autres, qui travaillèrent au bâtiment des religieuses avec beaucoup d'intelligence et d'ardeur (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XXV. Les hospitalières interrompent la reconstruction de leur monastère. — Confiance de la sœur Denis au secours de la très-sainte Vierge.

Mais vers la fin du mois de juillet, les fonds des quêtes étant enfin épuisés, les hospitalières résolurent d'interrompre la construction de leur monastère. Ce fut l'avis commun de la supérieure et de ses filles, de MM. Dollier de Casson et de Séguenot, soit parce qu'il leur semblait contraire à la prudence d'engager alors la communauté dans de nouveaux emprunts, soit parce qu'il y avait peu d'apparence de trouver des personnes qui voulussent lui prêter dans l'état de pauvreté où on la voyait réduite. La sœur Denis, économe, était cependant d'avis contraire : elle voulait qu'on empruntât suffisamment

pour pouvoir se mettre à couvert dans le bâtiment commencé ; et malgré l'opposition de toutes ses sœurs, elle persistait dans son sentiment, ajoutant qu'il y allait de la santé des sœurs, qui avaient trop à souffrir dans l'état présent des choses ; et même de leur bien spirituel, à cause de la difficulté de pratiquer toutes leurs observances régulières dans la maison de la Congrégation. Voyant donc qu'elle était seule de son avis, et que même ses sœurs semblaient être peu touchées des raisons qu'elle leur alléguait pour en montrer l'opportunité, elle prit le parti de s'adresser à la très-sainte Vierge, et lui fit une neuvaine de prières devant cette statue trouvée intacte avec sa niche après l'incendie. Là elle allait prier tous les jours avec confiance et ferveur, conjurant cette divine Mère de les ramener toutes dans la maison de son saint époux, leur père et leur patron spécial, et lui représentant qu'un plus long retard leur causerait beaucoup de pertes, surtout un déchet notable dans la fidélité aux règles, et par conséquent dans l'esprit de leur saint institut (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XXVI. M. de Frontenac détermine les hospitalières à reprendre leurs constructions.

Sur ces entrefaites, M. de Frontenac vint à Villemarie : il visita les nouvelles constructions du bâtiment des malades, et parut satisfait de la diligence que les ouvriers avaient mise à l'élever.

Mais, voyant que celui des religieuses était interrompu, il fit appeler la supérieure, et lui dit qu'il fallait absolument le reprendre. Elle s'en excusa sur le peu de moyens qu'elle avait pour en soutenir la dépense. « Je vous ferai présent « de cent écus pour vous aider, lui dit-il, mais « à condition que vous ne vous découragerez « pas, et que vous ferez l'impossible pour avan- « cer votre monastère et le mettre en état de « vous recevoir promptement. » Ramenant ensuite la supérieure à la maison de la Congrégation par le jardin de l'Hôtel-Dieu, il se mit à l'exhorter à la confiance en DIEU d'une manière très-persuasive et tout à fait éloquente. Il parla aussi assez longtemps à la communauté sur le même ton, avec tant d'efficace, qu'il releva le courage de la supérieure et celui de ses sœurs, et qu'enfin il les laissa persuadées que DIEU s'était servi de lui pour leur faire connaître ce qu'il désirait d'elles. Le lendemain, M. de Frontenac envoya les cent écus par M. Juchereau, en le chargeant de témoigner aux religieuses son regret de ne pouvoir leur offrir un présent plus considérable. M. Dollier de Casson et M. de Séguenot, les voyant toutes résolues à reprendre leurs constructions, y consentirent volontiers eux-mêmes; et la sœur Denis, ravie d'un changement si inat-

tendu, qu'elle attribuait à la très-sainte Vierge, remit incontinent au travail tous ses ouvriers, dont elle augmenta même le nombre, et leur donna en paiement une partie des dots des novices, que les parents de celles-ci consentirent à compter d'avance. Dès ce moment elle se chargea seule de la conduite des travaux, que M. Pottier avait jusque alors partagée avec elle, et fit si bien, que les religieuses se disposèrent à rentrer dans leur bâtiment le jour même de la Présentation de la très-sainte Vierge, 21 novembre de cette année 1695, un mois après que les pauvres étaient rentrés dans le leur (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XXVII. Les filles de Saint-Joseph rentrent dans leur monastère.

La veille de ce jour tant désiré, qui était un dimanche, la supérieure et la maîtresse des novices, pour témoigner à la très-sainte Vierge leur reconnaissance « de leur avoir obtenu de DIEU « les moyens de retourner chez elles, après les « avoir logées neuf mois dans sa maison, dit la « sœur Morin, comme dans son sein virginal, » se rendirent secrètement, avec la permission de M. Dollier de Casson, à l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, pendant la grand'messe de paroisse, où presque tout le monde assistait. Pour garder l'*incognito*, elles sortirent avec des capes cirées sur la tête et des tabliers gris; aussi personne ni au dedans ni au dehors de la maison

ne se douta de leur pèlerinage. L'après-midi du même jour, M[lle] Louise Brucy de La Fresnière, résolue depuis longtemps de se consacrer au service de DIEU dans l'institut de Saint-Joseph, entra au noviciat avec une ferveur qui semblait avoir été accrue par l'état de pauvreté où l'incendie avait réduit ces religieuses. Enfin le jour de la Présentation elles quittèrent la maison de la Congrégation, et rentrèrent dans leur monastère avec des transports de joie qu'il serait difficile d'exprimer, et qu'elles comparaient à ceux du peuple de DIEU entrant dans la terre promise. M. Dollier de Casson, accompagné de plusieurs prêtres du séminaire, portait le très-saint Sacrement, que toutes les religieuses suivaient, tenant chacune un cierge allumé à la main. Ils se rendirent ainsi processionnellement dans l'une des chambres de l'infirmerie, qui avait été ornée, et où M. Dollier plaça le très-saint Sacrement, cette pièce étant destinée à servir de chapelle provisoire. Car il s'en fallait de beaucoup que le monastère offrît alors toutes les commodités désirables. On n'y eut pour tout logement, la première année, que la chambre de communauté, qui fut tout à la fois le dortoir des religieuses. Le réfectoire était destiné aussi au noviciat. Il en fut de même des autres offices.

De simples planches assez mal jointes servaient à fermer les ouvertures des portes et fenêtres, et couvraient même la charpente du bâtiment, ce qui était cause que l'eau pénétrait partout dans la maison quand il pleuvait d'une manière considérable. Les cours et les jardins étaient ouverts aux personnes du dehors. Enfin, pour les aider à continuer leur monastère, M. de Saint-Vallier, qui se trouvait en France lorsqu'il apprit la nouvelle de l'incendie, sollicita de la cour une gratification; et M. Macé, qui leur était si dévoué, fit agir pour elles tous ses amis. Ils obtinrent du roi 4,500 livres, dont les deux tiers furent employés à achever les offices réguliers, le dortoir, le noviciat et les parloirs; et, pour présider à ces travaux, on nomma la sœur Morin à la charge de dépositaire, et la sœur Maumousseau fut élue supérieure en sa place (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1697 et suiv.

XXVIII. Nouvelles pertes qu'éprouve l'Hôtel-Dieu après l'incendie. — Zèle de M. de Callière pour cette maison.

Ce rétablissement partiel, qui mettait les filles de Saint-Joseph en état de suivre leurs observances régulières et de remplir leurs fonctions avec moins d'incommodités, ne les priva pas cependant du bienfait de la croix, qui devait être le trésor assuré de leur maison. La seconde année après l'incendie, M. Macé avait employé la rente annuelle qu'elles avaient en France en provisions absolument nécessaires, comme vins,

eau-de-vie, étoffes, toiles, ferrures, qu'on ne pouvait se procurer au Canada ; et il arriva que le vaisseau appelé *le Belliqueux* (1), qui portait tous ces effets, ayant été pris par les Anglais, alors en guerre avec la France, ils furent entièrement perdus pour ces religieuses. De plus, elles perdirent aussi par la prise de ce vaisseau diverses aumônes qu'on leur envoyait en considération de leur incendie, et notamment une gratification de 1,500 livres que le roi leur faisait cette année, à-compte des 4,500 dont nous avons parlé, et qui se trouvèrent ainsi réduites à 3,000. L'année suivante elles perdirent de la même manière de beaux ornements que leurs amis de France leur envoyaient pour leur église, sans parler d'autres qui avaient été pris sur *le Belliqueux*. « Ces pertes de nos effets, tombés au pou-
« voir des Anglais, dit la sœur Morin, sont arri-
« vées plusieurs autres fois à ma connaissance ;
« et c'est ce qui doit nous persuader, ajoute-
« t-elle, que NOTRE-SEIGNEUR veut que nous
« soyons riches, non des biens de ce monde,
« mais de grâces et de vertus, comme l'a été
« notre patron et père saint Joseph (2). »

Cependant M. de Callière, qui avait succédé à M. de Frontenac dans la charge de gouverneur général, désirait vivement qu'elles pussent ache-

(1) *Archives de la marine. — Etat des charges de l'Hôtel-Dieu*, 1701.

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

ver leur bâtiment, et que la cour leur en facilitât le moyen par quelque gratification extraordinaire. Il écrivait de concert avec l'intendant, le 18 octobre 1700 : « La connaissance que nous avons « de l'extrême pauvreté des religieuses hospita- « lières de Montréal, qui les met presque hors « d'état de se soutenir, les dedans de leur maison « n'étant qu'à demi rebâtis, joint à la nécessité « qu'il y a de les conserver pour le secours des « pauvres habitants, dont l'Hôtel-Dieu est tou- « jours rempli, nous obligent à supplier très- « humblement Sa Majesté d'avoir égard à la « prière que nous lui avons faite l'année der- « nière, de leur accorder une gratification outre « les 2,000 livres qu'elle a coutume de leur don- « ner. » Comme d'ailleurs la cour paraissait peu satisfaite de ce qu'ils accordaient aux religieuses, sur les fonds du roi, deux sous trois deniers pour chaque soldat malade, ils ajoutaient : « Nous as- « surons Sa Majesté qu'elle ne doit point consi- « dérer comme une grâce le supplément à la solde « des soldats malades qui leur est donné pour « faire onze sols trois deniers par jour, étant « certain qu'elles en dépensent davantage, ainsi « que l'expérience nous l'a fait connaître lors- « que pendant quelque temps M. de Champigny « s'est chargé du soin de faire fournir les choses

« nécessaires aux soldats malades. Ainsi il nous « est impossible d'y faire aucune *diminution* (1). » Le ministre répondit que le roi continuait aux religieuses les deux gratifications de 1,000 livres chacune, l'une pour elles-mêmes, l'autre pour les réparations du bâtiment des malades ; mais qu'il ne pouvait rien donner de plus cette année (2). Quant à la solde pour les soldats, il répondait à M. de Champigny : « Je vous avoue « que je trouve exorbitant de donner sept sous « par jour d'excédant, outre la solde ordinaire, « à l'Hôtel-Dieu de Montréal. C'est une manière « de qualifier cette maison qui n'est pas du bon « ordre, ni du goût de Sa Majesté (3). »

(1) *Lettre de MM. de Callière et de Champigny, du* 18 *octobre* 1700.

(2) *Archives de la marine, dépêches du* 5 *mai*, pag. 92.

(3) Ibid., 5 *mai* 1700, *lettre à M. de Champigny*, p. 107 et 108.

XXIX. Famine et épidémie.— M. de Callière et M. de Champigny demandent en vain à la cour quelque gratification pour l'Hôtel-Dieu.

Pendant que les hospitalières s'attendaient à voir supprimer ce secours, quelque nécessaire qu'il leur fût pour continuer leurs services aux soldats malades, Dieu permit que le Canada éprouvât les rigueurs de la famine, et celles de diverses maladies contagieuses ; et ces deux fléaux les mirent dans la nécessité de faire des dépenses extraordinaires, malgré leur état d'épuisement. M. de Vaudreuil et M. de Beauharnois, frère du gouverneur général de ce nom, qui avaient succédé à MM. de Callière et de Champigny, en prirent occasion d'écrire à la cour pour demander quelque gratification en considération des grosses

dépenses qu'elles avaient faites et des services qu'elles avaient rendus au public en assistant un grand nombre de malades (1). Mais l'épuisement des finances ne permettait pas de leur accorder quelque nouvelle gratification. « J'au- « rais bien souhaité que la France vous eût « donné du secours, écrivait à la mère Mau- « mousseau M. Leschassier, supérieur du sé- « minaire de Saint-Sulpice et successeur de « M. Tronson ; j'en ai parlé à Mgr de Québec ; « mais il m'a assuré qu'il ne voyait aucun jour à « vous en procurer. Vous en comprendrez aisé- « ment la raison, quand je vous dirai que la « guerre de l'Europe fait songer à retrancher « les secours qu'on a donnés jusqu'ici au Cana- « da, bien loin qu'on forme le dessein de lui « en donner de nouveaux (2). » Pour prévenir apparemment le retranchement des 1,000 livres que le roi accordait chaque année à leur communauté, elles remirent à M. de Champigny, avant son retour en France, un mémoire sur leurs charges et leurs revenus, en le priant de représenter au roi, qu'après les pertes qu'elles avaient faites, elles n'auraient pas le moyen de subsister si le roi ne leur continuait la même gratification, laquelle toutefois ne les mettait pas en état d'achever le rétablissement de leur monas-

(1) *Archives de la marine; lettre de MM. de Vaudreuil et de Beauharnois, du 15 nov.* 1703.

(2) *Lettre de M. Leschassier, du* 19 *mars* 1702.

tère, ni même de se fournir des meubles de première nécessité (1).

XXX. État temporel des hospitalières en 1701. Reconstruction de leur église.

D'après ce mémoire, qui fut signé par la mère Maumousseau, voici quelle était leur situation en 1701. Malgré le secours de 3,000 livres donné par le roi pour leur rétablissement, et malgré les aumônes de plusieurs particuliers, les dots de quelques religieuses, et divers emprunts employés à ces constructions, leur monastère n'avait point encore été achevé, il n'était couvert que de simples planches, insuffisantes pour le mettre à l'abri de la pluie, et leur église n'était pas même commencée. Outre le besoin urgent de faire construire une grange, faute de laquelle elles avaient perdu une partie de leurs foins et de leurs grains, elles devaient la somme de 9,650 livres, empruntée à divers particuliers tant pour rétablir leur monastère que pour avoir acheté du blé les deux années précédentes, durant la famine. Elles avaient à leur charge deux domestiques, à qui elles donnaient cinquante écus de gages et la nourriture, et vingt-sept religieuses, dont se composait leur communauté, la plupart très-infirmes, et plusieurs incapables de rendre aucun service à cause des maladies qu'elles avaient contractées dans leurs pénibles emplois. Enfin elles se voyaient dans un besoin imminent de novices;

(1) *Archives de la marine*, 3 *nov*. 1702.

et la cour exigeant alors pour chacune une dot de 3,000 livres, il y avait peu de filles à Villemarie dont les parents fussent en état de fournir cette somme, quoique plusieurs filles désirassent d'entrer dans leur communauté. Pour supporter toutes leurs charges, les hospitalières n'avaient que 3,528 livres de revenu annuel, savoir: 2,000 de rentes constituées en France, 228 en Canada, 300 du produit net de leurs terres, et 1,000 de gratification du roi (1). Il paraît que cette gratification leur fut continuée, puisque l'année suivante, 1702, elles supplièrent le roi de la leur augmenter en considération des services qu'elles rendaient aux soldats malades, en ayant toujours de trente à trente-cinq à soigner, quoiqu'elles n'eussent que six lits de fondés (2). La réponse du ministre, qui fut négative, montre aussi qu'on leur continuait cette même gratification.

Malgré leur état de gène extrême, elles commencèrent, au mois de juin 1702, la maçonnerie de leur église, qui fut achevée l'année suivante et plafonnée en 1704. A chaque côté du portail, qui fut construit en pierre de taille (3), il y avait une niche, où l'on plaça peu après la statue de la très-sainte Vierge et celle de saint Joseph (4).

(1) *Archives de la marine, état des charges de l'Hôtel-Dieu*, 1701.

(2) *Archives de la marine*, 3 *nov.* 1702.

(3) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(4) *Archives des hospitalières de Villemarie.*

QUATRIÈME PARTIE.

DEPUIS LA RECONSTRUCTION DE L'HÔTEL-DIEU
APRÈS L'INCENDIE DE 1695
JUSQU'A LA CONQUÊTE DU CANADA PAR LES ANGLAIS.

CHAPITRE PREMIER.

MORT PRÉCIEUSE DE PLUSIEURS ANCIENNES SOEURS
DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-JOSEPH. —
JEUNES PERSONNES CANADIENNES QUE DIEU ATTIRE A CET INSTITUT.

I.
M. Caille succède à M. de Séguenot dans la direction des hospitalières.

Pendant que la communauté des filles de Saint-Joseph était dans un dénûment si entier des biens de la terre, DIEU ne laissa pas de verser sur elles ses plus abondantes bénédictions. Cette maison offrait toujours à la colonie de grands exemples de vertus, et était comme une source publique d'édification pour toute la ville, par sa fidélité aux règles de son institut, et sa docilité à ceux qui en avaient la conduite. A M. de Séguenot succéda, en 1699, M. Caille, du diocèse de Bourges, économe du séminaire de Villemarie, envoyé en Canada en 1691, par M. Tronson. Comme les affaires temporelles de sa propre

maison occupaient déjà beaucoup M. Caille, M. Leschassier lui écrivait, le 26 avril 1700 : « Puisque DIEU a permis que vous soyez père « spirituel de tant de religieuses et de tant de « filles, chargé comme vous l'êtes d'une grande « économie, il faut espérer qu'il vous donnera « des forces, et que l'obéissance vous fera aisé- « ment venir à bout de ces deux emplois, qu'il « semble difficile d'accorder ensemble. Vous « devez l'attendre d'autant plus, qu'il a donné « bénédiction à vos travaux, et que, par sa « grâce, vous avez mis le temporel du sémi- « naire dans un meilleur état qu'il n'était aupa- « ravant (1). » M. Caille, en effet, sans négliger les intérêts de son économie, procura efficacement le bien des filles de Saint-Joseph, en faisant régner de plus en plus parmi elles la régularité et l'union des cœurs. La mère Gallard en ayant témoigné sa vive satisfaction à M. Leschassier, il lui répondit en ces termes : « J'apprends avec « bien de la joie que la paix et l'union sont par- « faites dans votre communauté, et je souhaite « qu'elles y règnent toujours; je suis aussi bien « content que, pour y maintenir cette paix et « cette union, DIEU se soit servi de M. Caille (2). » Les religieuses désirèrent même que celui-ci fût déchargé de son emploi d'économe, pour s'appli-

(1) *Lettre de M. Leschassier, du 26 avril* 1700.

(2) *Lettre de M. Leschassier, du 20 avril* 1703.

quer tout entier à leur direction. M. Leschassier ne crut pas devoir y consentir (1), à cause des besoins du séminaire de Villemarie. Ce n'était pas cependant qu'il négligeât aucune occasion de donner des marques de son dévouement à ces religieuses. Ayant appris qu'il était question de faire une nouvelle élection pour la supérieure, il écrivait, le 19 mars 1702, à la mère Maumousseau, qui occupait alors cette charge : « Nous « aurions été très-contents qu'on n'eût point « procédé à une nouvelle élection, si votre règle « l'eût permis. Mais sur qui que ce soit que la « Providence ait fait tomber le sort, nous aurons « toujours pour votre maison et pour celle qui la « gouvernera, et singulièrement pour vous, toute « la considération possible. » Nous placerons ici les détails édifiants que les filles de Saint-Joseph nous ont conservés sur la mort précieuse des trois fondatrices de leur communauté, et de quelques autres décédées ensuite. Nous avons jugé à propos de les réunir dans un même récit, pour ne pas interrompre la suite des événements qu'on a racontés dans cet ouvrage.

(1) *Lettre de M. Leschassier à M. de Belmont, du 6 juin* 1708.

II. Vertus de la sœur Maillet.

La sœur Maillet fut la première des fondatrices que Dieu appela à lui. Elle exerça d'abord l'office de dépositaire, et ensuite celui d'hospitalière, avec une singulière bénédiction. Dans le premier

de ces emplois elle fit paraître constamment une entière soumission à sa supérieure. Et quoiqu'elle fût douée d'une rare intelligence et d'une habileté consommée, elle ne laissait pas de recourir à sa supérieure pour prendre ses conseils dans toutes les occasions tant soit peu extraordinaires. La charge de dépositaire, naturellement assez dissipante, semblait lui fournir des occasions journalières de s'unir à Dieu : elle savait se renouveler dans le souvenir de sa sainte présence par la considération des moindres créatures; et les entretiens qu'elle avait là-dessus avec ses sœurs les charmaient toujours par la simplicité et l'onction dont ils étaient animés, et les élevaient doucement à Dieu. C'était vraiment une personne d'oraison, toujours recueillie, que les événements les plus funestes ne pouvaient détourner de l'application intérieure de son âme à Dieu. Dans l'emploi d'hospitalière, on admira surtout en elle une charité tendre et ingénieuse, une patience invincible, un zèle pur et ardent envers ses malades, s'efforçant de les gagner à Dieu. Elle trouvait dans sa foi vive, qui lui montrait en eux la personne adorable de Jésus-Christ souffrant, le motif de ce dévouement sans bornes. Aussi était-elle aimée sincèrement de tous les malades, et spécialement des sauvages, qui,

pour cela, ne l'appelaient pas autrement que du nom de leur *chère mère* (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

III. Mort édifiante de la sœur Maillet.

Elle poussa sa longue carrière jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans. Se voyant atteinte de la maladie dont elle mourut, elle entra dans de grands sentiments de joie, par la pensée d'aller jouir bientôt du bonheur des saints. Elle se fit donner du linge blanc, et pria qu'on tînt sa chambre bien propre, pour recevoir plus dignement la visite du céleste Époux, qui allait la retirer de son exil. Durant sa vie, elle avait eu une singulière dévotion à la très-sainte Vierge, à saint Joseph, à saint Joachim, à sainte Anne, à son ange gardien, comme aussi à M. Olier et à M. de La Dauversière. Dans ses derniers moments, elle ne cessa de les invoquer, de les appeler à elle, et de se féliciter d'avoir bientôt le bonheur de les voir. Enfin elle rendit paisiblement son esprit à Dieu, en produisant des actes de confiance et de contrition amoureuse, le 30 du mois de novembre, fête de saint André, 1677, le septième jour de sa maladie. Immédiatement après son décès, son visage parut plus beau qu'il n'avait été durant sa meilleure santé; et l'air de majesté et de calme qui y était peint pénétrait de dévotion tous les assistants. Elle fut enterrée dans l'église de l'Hôtel-Dieu (2).

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

IV. La mère de Brésoles. — Ses dernières années.

La mère de Brésoles survécut dix ans à la sœur Maillet. Depuis qu'elle s'était donnée au service de DIEU, elle persévéra constamment dans une entière séparation de tout commerce avec le monde, jusque-là qu'après son arrivée à Villemarie, elle n'écrivit plus à aucun de ses parents. Mme de la Basme, sa tante, lui ayant envoyé un ballot d'ornements, avec promesse de lui donner cent écus pour être employés à un ostensoir, la mère de Brésoles ne crut pas cependant devoir tenir, dans cette circonstance, à la résolution qu'elle avait gardée jusque alors ; elle lui écrivit une lettre de remerciement, qui fut apparemment la seule qu'elle adressa à sa famille (*). Elle

(*) Marguerite Girard, veuve de Nicolas Morin, seigneur de la Basme, ancien bailli et gouverneur de Blois, par son testament qu'elle dicta en 1675, chargea en effet les ecclésiastiques de Saint-Sulpice d'acheter un soleil d'argent doré, et légua pour cela cent écus. Mais il est à remarquer qu'elle fait ce legs, non pas à Judith, mais à Marie Moreau de Brésoles, sa filleule, alors âgée de dix-sept ans, et religieuse hospitalière à Villemarie, dans l'île de Montréal. Il paraît par ce testament, qu'outre la mère Judith de Brésoles, la communauté de Saint-Joseph comptait parmi ses membres une autre religieuse de la même famille, que le dévouement de la première avait attirée aussi en Canada. Pour expliquer ce que dit la sœur Morin, on doit supposer que Mme de la Basme fit part de ses intentions pour l'Hôtel-Dieu à la mère Judith de Brésoles, qui s'empressa de l'en remercier. La famille de Brésoles était très-nombreuse à Blois ; elle est éteinte aujourd'hui (1).

(1) *Testament de Mme de la Basme, communiqué par M. l'abbé Pothée.*

était si parfaitement détachée de toutes les consolations, même spirituelles, qu'elle s'abstint, au bout de peu d'années, de répondre aux lettres que lui écrivaient ses anciennes compagnes des maisons de la Flèche et de Laval. Comme dans ces lettres on lui témoignait beaucoup d'estime pour ses rares vertus : « Ce ne sont là, disait-« elle, que des paroles inspirées à ces bonnes « sœurs par leur grande charité : tout cela ne « me convient nullement, à moi, qui ai rompu « tous les liens de la nature et de l'amitié pour « trouver Dieu dans ce pays, et le goûter lui « seul. » Cependant elle ne manquait pas de répondre aux lettres spirituelles que le P. Diet, son ancien confesseur, lui écrivait une fois chaque année, et qui contribuaient puissamment à la faire avancer dans la vie parfaite (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

Les grandes mortifications de la mère de Brésoles, jointes aux fatigues et aux privations sans nombre qu'elle endurait à Villemarie, affaiblirent enfin ses facultés morales, sans ruiner pourtant sa santé. Quelques années avant sa mort, on remarqua qu'elle tendait vers une sorte d'état d'enfance; et, par respect pour sa vertu, on sembla favoriser son zèle extrême pour certaines mortifications singulières, auxquelles cet affaiblissement contribuait à la porter. Ainsi, elle ne

se nourrissait plus que des restes de ses sœurs, ou de ceux des pauvres ; elle faisait pour elle-même des potages d'herbes amères dans un petit pot de terre, et des salades d'herbes dégoûtantes, sans autre assaisonnement que du vinaigre et du sel. Et si, l'hiver, elle était contrainte de manger quelques petits morceaux de viande, elle les boucanait en les laissant plusieurs jours exposés à la fumée et à la suie, dans une certaine excavation de la cheminée. Ses supérieurs lui permirent ces diverses pratiques, jugeant que ces singularités ne pouvaient produire aucun mauvais effet sur l'esprit des sœurs, qui, au contraire, en étaient vivement touchées et édifiées. L'affaiblissement de son esprit ne l'empêcha pas de se rendre encore utile jusqu'à la fin de ses jours, en exerçant quelques emplois dans la communauté. Elle eut en dernier lieu celui de première portière, et sembla redoubler de zèle dans cet emploi pour honorer elle-même, et pour faire honorer par les autres Jésus enfant. Elle lui dressa un petit oratoire dans un pauvre réduit situé dans une des cours de l'Hôtel-Dieu, et y plaça sa statue. C'était là que, de l'agrément de ses supérieurs, elle aimait à prendre ses récréations, à faire ses oraisons, et à réciter son office; et, non contente des devoirs qu'elle rendait

presque continuellement à l'enfant Jésus, elle conviait encore toutes les personnes qui avaient à lui parler, jusqu'aux enfants et aux sauvages, à aller l'honorer dans ce lieu, dont la pauvreté, disait-elle, rappelait celle de l'étable de Bethléhem (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

V.
Mort de la mère de Brésoles.

Ce fut dans ces saintes occupations qu'elle finit ses jours. Le 29 du mois de juin 1687, pendant que la communauté assistait à un salut du très-saint Sacrement ordonné pour le succès des armes de M. de Denonville, alors en marche contre les Iroquois, la mère de Brésoles tomba à côté de la grille du parloir sans mouvement et sans parole. On la transporta dans la salle commune, et le lendemain, étant revenue à elle-même, elle reçut les derniers sacrements en témoignant une vive consolation dans l'espérance de jouir bientôt de la vue de Dieu et d'être à l'abri, par la mort, de tout danger de l'offenser jamais, ce qui avait été sa prière la plus ordinaire. Enfin, le troisième jour de sa maladie, qui fut le 1er de juillet, elle rendit son âme à son Créateur, âgée de soixante-seize ans, et alla recevoir dans le ciel la récompense de ses vertus. La douleur extraordinaire qui éclata dans tout Montréal dès qu'on eut appris cette mort, montra combien tous les habitants de cette ville étaient pleins

d'estime, de vénération et de reconnaissance pour cette sainte défunte. Il y en eut peu parmi eux qui ne répandissent des larmes comme s'ils eussent perdu leur propre mère. On accourut en foule à l'église de l'Hôtel-Dieu, où son corps avait été exposé, et les sauvages eux-mêmes s'y rendirent par diverses troupes pour lui témoigner aussi leur respect religieux (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VI. Dernières années de la sœur Macé.

Des trois fondatrices, la sœur Macé, qui était la plus jeune, survécut aux deux autres. Elle édifia la colonie pendant près de quarante ans, et par les grands exemples de vertu qu'elle donna à toutes ses sœurs elle contribua puissamment à la perfection de leur commmunauté. Elle fit paraître une joie extraordinaire lorsqu'après l'incendie elle eut enfin l'avantage de rentrer à l'Hôtel-Dieu, quoiqu'on y fût fort à l'étroit, et qu'on y souffrît beaucoup l'hiver. Elle supportait avec courage toutes les incommodités de ce lieu, disant agréablement à ses sœurs que toutes ces privations étaient douces quand on était chez soi, et les fortifiant toutes par ses exemples et par ses paroles, toujours pleines de douceur et d'humilité. Son grand éloignement du siècle, son amour pour l'oraison, sa mortification constante lui méritèrent de la bonté de Dieu des faveurs extraordinaires. Entre autres grâces de ce genre,

elle eut connaissance de la mort d'un de ses frères le jour même qu'elle arriva. C'est le témoignage que lui rendait la supérieure de l'Hôtel-Dieu dans la lettre circulaire qu'elle écrivit après le décès de cette sainte compagne (1). « Sortant « un jour de l'oraison, elle vint me dire bien « secrètement, rapporte-t-elle, qu'elle me priait « de faire offrir la communion des sœurs pour « le repos de l'âme de son frère, que Dieu avait « retiré de ce monde. Je l'embrassai et ne lui en « demandai pas davantage. Quelques jours après, « je fis prier pour lui aux litanies. Elle me re- « mercia, et me dit : Le Seigneur est grand dans « ses récompenses. Je remarquai le jour et l'heure « où elle m'avait annoncé ce décès ; et par le pre- « mier vaisseau qui arriva, j'appris que ce grand « serviteur de Dieu était mort au moment où elle « en avait eu connaissance (2). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Lettre circulaire sur la sœur Catherine Macé.*

1698.

VII. Mort de la sœur Macé.

Trois ans après l'incendie, étant alors âgée de quatre-vingt-un ans, elle tomba malade, et fit paraître la plus entière confiance en Dieu jusqu'à son dernier soupir, qu'elle rendit le 25 de septembre de cette année 1698, dans la soixante-cinquième année de son entrée en religion. La douleur des religieuses, à sa mort, fut proportionnée à l'estime et à la vénération qu'elles avaient toujours eues pour cette digne fille de

Saint-Joseph, qu'elles considéraient comme une relique vivante; elles ne se consolèrent que par l'assurance d'avoir en elle une puissante avocate dans le ciel. L'odeur de sa sainteté, qui s'était répandue dans toute la ville, attira le peuple en foule à ses obsèques. M. Dollier de Casson présida lui-même au service, assisté de tous ses ecclésiastiques, en présence du gouverneur et de tout l'état-major. Un ecclésiastique du séminaire prononça l'oraison funèbre de la défunte, et pendant tout ce temps on n'entendit que sanglots et gémissements dans l'assemblée. Il n'y eut presque personne à Villemarie qui ne voulût avoir quelque chose qui lui eût appartenu. Pour satisfaire à la dévotion des fidèles, on fut obligé de couper ses habits et de les distribuer par morceaux; et DIEU parut autoriser lui-même cette espèce de culte rendu à sa servante; car plusieurs personnes assurèrent avoir reçu des grâces extraordinaires par son intercession. L'église de l'Hôtel-Dieu n'avait point encore été reconstruite depuis l'incendie, et les filles de Saint-Joseph n'ayant point alors de caveau pour leur sépulture, on enterra le corps de la sœur Macé dans une petite cour dont le terrain entra dans l'emplacement de la nouvelle église, qui fut construite peu de temps après, et où l'on transporta

les restes des hospitalières mortes avant elle. M. Tronson, qui survécut peu de temps à la mère Macé, fut très-sensible à cette perte; l'année suivante, répondant à la mère Maumousseau, il lui disait : « Quoique la mère Macé eût quatre-« vingts ans, qu'elle fût hors de combat, et qu'il « fût temps qu'elle allât recevoir la récompense « de ses travaux, je reconnais avec vous qu'on « ne peut regarder sa mort que comme une « perte affligeante pour votre communauté : car « la compagnie et la présence de ceux qui sont « bien avec DIEU attirent toujours bénédiction. « — Il faut cependant se consoler de cette priva-« tion, par soumission à la volonté divine, et « dans l'assurance que cette chère sœur vous « rendra de bons offices auprès de DIEU. Nous « avons fait des prières pour elle, et nous en « ferons encore; je vous demande la continua-« tion des vôtres et de toutes celles de votre « communauté (1). »

(1) *Lettre de M. Tronson à la mère Maumousseau, du mois de mars* 1699.

1707.

VIII. Mort de la sœur Babonneau.

L'Hôtel-Dieu ne fit pas une moindre perte dans la personne de la sœur Babonneau, venue en Canada en 1669, et qui édifia singulièrement la communauté l'espace de trente-huit ans. Cette sainte fille se maintint constamment dans la ferveur jusqu'à sa mort, arrivée le 30 janvier 1707. M. Caille, confesseur des hospitalières, qui la

connaissait à fond, la conduisait par la voie de l'humilité et de la mortification. Quoiqu'il admirât le riche trésor de vertus que possédait cette âme privilégiée, il affectait de ne point parler d'elle, et de se conduire à son égard comme s'il n'en eût fait aucun cas. Il cherchait même les occasions de l'éprouver par des paroles dures et sévères; ce qu'elle écoutait, dit la sœur Morin, comme une musique très-agréable, avec son petit air gai et humble. Une de ses pratiques les plus ordinaires était de s'offrir à Dieu comme victime, de se perdre et de s'abîmer en lui. Quand M. Caille la visitait dans ses maladies, il lui disait en l'abordant : « Y êtes-vous, ma sœur? » Elle lui répondait oui ou non, selon la disposition de son âme ; et ce seul mot suffisait au directeur pour connaître où elle en était. Dans la maladie qui l'enleva, cette bonne sœur lui répondit, la dernière fois qu'il lui fit cette demande : « Oui, « mon Père, j'y suis et je n'en sortirai jamais. » En disant ces paroles, elle rendit son âme à Dieu, âgée de quatre-vingt-dix ans, la soixante-quatorzième année depuis son entrée en religion. M. Caille, qui l'avait dirigée pendant les neuf dernières années, étant interrogé par quelques filles de Saint-Joseph sur ce qu'il pensait de la vertu de cette sainte religieuse, leur répondit :

« Je ne crois pas qu'elle ait été surpassée par « aucune des saintes âmes venues au Canada « pour chercher DIEU, et je la regarde comme « une pierre précieuse entre les plus précieuses « dont DIEU a enrichi ce pays. » — Ce témoignage est d'autant plus considérable, que M. Caille était plus réservé à louer quelqu'un pour ses vertus (1).

(1) *Lettre circulaire sur la sœur Renée Babonneau.*

IX. Dernières années de la sœur Le Jumeau.

Deux ans après la mort de cette sainte religieuse mourut la sœur Le Jumeau, qui n'avait cessé pendant quarante ans de répandre la bonne odeur de ses vertus, et de donner à ses sœurs les exemples les plus frappants de fidélité à toutes leurs observances. Elle ne manqua jamais de se trouver présente à l'oraison, si l'on en excepte le temps de deux maladies qu'elle essuya et les derniers mois de sa vie; elle y devançait même la communauté, ayant coutume de s'y rendre tous les jours à quatre heures et demie. Vers la fin de sa vie, l'enflure de ses jambes lui ôtant la facilité de se conduire elle-même, elle était contrainte d'être soutenue par ses compagnes dans ce trajet, et l'embarras qu'elle se reprochait de leur donner alors lui causait un extrême déplaisir. Les dix-huit derniers mois de sa vie ne furent qu'une oraison continuelle. Se voyant condamnée à rester à l'infirmerie,

elle éprouvait une peine très-sensible de ne pouvoir visiter Jésus-Christ au très-saint Sacrement. Cédant quelquefois à l'attrait qui la pressait, elle se dérobait à la vigilance de ses infirmières, surtout pendant la nuit, et se rendait seule à l'église. S'il arrivait que la mère Gallard, sa supérieure, essayât de l'en reprendre comme d'une ferveur indiscrète, elle tombait à ses genoux pour lui demander pardon, et la conjurait avec des paroles si humbles, si pressantes et si persuasives, qu'elle obtenait d'elle la permission de satisfaire encore au moins une fois sa religion vive et ardente pour Jésus-Christ dans ce mystère. Jusqu'à ses dernières années elle avait fait paraître beaucoup de zèle à parler de Dieu à toutes ses sœurs. Mais vers la fin de sa vie, Dieu, pour la purifier de plus en plus, permit qu'elle tombât dans les peines d'esprit les plus accablantes, causées par la crainte de n'avoir pas répondu à ses grâces, et de manquer d'amour pour lui (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1709. X. Epreuves et mort édifiante de la sœur Le Jumeau.

Dans cet état, on l'entendait quelquefois lui dire d'une voix tremblante, lorsqu'elle pensait être seule (car nous avons déjà dit qu'elle fut privée de l'usage de la vue dans ses dernières années) : « Hélas! mon Dieu, vous m'avez « plongée dans l'obscurité la plus sombre, dans

« les ténèbres de la mort. Qu'est devenu ce « temps où je possédais mon âme dans une paix « si profonde, que rien ne la troublait? Seigneur, votre conduite sur moi est bien changée ; mais vous êtes juste, ô mon Dieu : vous « ne me châtiez pas autant que je le mérite, « puisque tant de fois l'enfer aurait dû être mon « partage. J'adore votre justice, qui m'afflige « ici-bas afin que votre miséricorde me par« donne dans l'éternité. » Dans cet état de trouble, la mère Le Jumeau fut en butte à diverses tentations humiliantes, qui la jetaient dans des scrupules toujours renaissants. Ces peines durèrent pendant deux ans, et furent pour elle une sorte de cruel martyre. La seule consolation qu'elle pût goûter alors était de se tenir prosternée devant le très-saint Sacrement, où elle restait des temps si considérables, qu'on était obligé de l'aider à se relever. Enfin, étant atteinte d'une fièvre continue très-ardente, et apprenant que sa fin approchait, elle témoigna à Dieu sa vive reconnaissance de la grâce qu'il lui faisait de la retirer de ce monde, et de la préserver ainsi pour toujours du péché. Elle recouvra alors la paix de son âme, reçut les derniers sacrements jouissant de toutes ses facultés malgré son grand âge, et, pleine de confiance en la

bonté de DIEU, elle expira doucement, le 24 mai 1709, âgée de quatre-vingt-douze ans. L'estime singulière que le peuple de Montréal avait conçue pour ses éminentes vertus parut surtout après sa mort. Il y eut un très-grand concours à l'église de l'Hôtel-Dieu pour vénérer son corps, auquel on faisait toucher quantité de chapelets et d'autres objets semblables. La vénération pour la mère Le Jumeau porta bien des personnes à l'invoquer et à lui adresser des neuvaines, et sa mémoire fut longtemps en bénédiction (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XI. Jeunes personnes canadiennes qui embrassent l'institut de Saint-Joseph.

Avant d'appeler à lui ces dignes hospitalières, qui furent comme les fondements de l'édifice spirituel de la communauté de Saint-Joseph à Villemarie, DIEU, pour y perpétuer leur ferveur, attira dans cette maison un grand nombre de jeunes personnes canadiennes, qu'il rendit héritières de leur esprit. Pendant trente-trois années, on n'y avait reçu que neuf professes, quoiqu'on eût donné l'entrée du noviciat à plus de trente filles; et, dans l'espace de quatre ans depuis l'incendie, on admit au noviciat dix jeunes personnes des meilleures familles du pays (2). « C'est pour « nous, écrivait la sœur Morin, une consolation « indicible de voir ces âmes venir chercher dans « notre maison le chemin du ciel, quitter toutes

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

« leurs satisfactions naturelles, même les plus « innocentes, afin de se consacrer au service des « pauvres malades sous l'obéissance religieuse, « et renoncer enfin à la vie des sens pour en « mener une toute surnaturelle et de grâce. » — « C'est avec bien de la joie, écrivait M. Les-« chassier à la mère Gallard, que j'apprends que « votre communauté augmente de jour à autre, « et que vous y recevez de très-bons sujets. Voilà « la véritable richesse des communautés. Tout y « réussit quand les membres sont pleins de vertu « et de sagesse, et qu'ils sont dociles et soumis. « Que DIEU soit à jamais loué et remercié pour « tous les biens qu'il verse sur votre maison. Je « lui en demanderai toute ma vie l'accroissement « et la perfection (1). » Parmi ces postulantes pleines de ferveur et de dévouement, nous nommerons ici : Marguerite d'Ailleboust, Jeanne-Élisabeth Dugué, Magdeleine Bizart, Magdeleine Archambault, Magdeleine Guillet, qui devint dans la suite supérieure, et Louise Boulhier, ainsi que Marguerite et Françoise de Sainte-Hélène, qui entrèrent au noviciat en 1706 (2).

XII. Vertus de la sœur Gaucher.

Vers ce même temps on y admit, à la grande édification de la communauté, Catherine Gaucher, dont nous avons parlé déjà, et qui avait épousé M. Migeon de Bransac, juge de Ville-

(1) *Lettre de M. Leschassier à la mère Gallard, du mois de mars* 1707.

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie.*

marie. Elle avait quitté la France, comme il a été dit, pour se consacrer au service des malades dans la communauté des filles de Saint-Joseph ; et, pour le bien de la colonie, Dieu voulut qu'elle s'établît dans le monde, où elle offrit à toutes les mères de famille un modèle des vertus les plus accomplies. Après la mort de son mari, elle se sentit pressée de retourner chez les hospitalières pour y consacrer le reste de sa vie au service de Dieu : ce qu'elle fit dès qu'elle eut procuré à sa plus jeune fille l'entrée en religion chez les Ursulines de Québec. Malgré son grand âge, les hospitalières de Villemarie, qui avaient toujours eu pour elle une singulière estime, l'admirent aux épreuves ordinaires du noviciat. Elle fit bientôt paraître combien les vertus qu'elle avait pratiquées dans le monde étaient solides; et jamais novice ne donna à ses supérieures de plus justes sujets de satisfaction. Quoique sa maîtresse fût encore assez jeune, elle lui était parfaitement soumise, lui ouvrait son cœur avec une simplicité d'enfant, et suivait tous les exercices du noviciat avec l'exactitude la plus ponctuelle. Pour être à Dieu sans partage, elle était extrêmement attentive à mortifier ses inclinations les plus légitimes, jusqu'à se priver de répondre aux lettres de ses enfants, quoiqu'elle eût pour eux une affection

qui n'était pas ordinaire. Comme on lui disait d'écrire à celle de ses filles qui était Ursuline : « Pourquoi, répondait-elle, pourquoi mettre du « bois sur un feu que l'on veut éteindre ? » Par ces sacrifices continuels, par une mortification universelle, une obéissance entière, une fidélité constante à la grâce et aux plus petits points de la règle, elle s'éleva à une union très-intime avec Dieu, et devint un modèle de ferveur pour toutes les hospitalières. Tous ses discours ne respiraient que l'amour de Dieu : elle en était comme toute embrasée. Aussi ses directeurs ne craignaient-ils pas de dire qu'ils voyaient en elle tout ce qu'on lit des opérations divines dans les plus grands saints (1).

(1) *Lettre circulaire sur la sœur Gaucher; archives des hospitalières de la Flèche.*

XIII. Épreuves et mort édifiante de la sœur Gaucher.

Pour la purifier de plus en plus, Dieu se plut à la conduire par la voie royale de la croix. Outre les peines intérieures, les combats de la nature, elle eut à souffrir des maux corporels inexprimables. D'une complexion faible et délicate, et presque toujours malade, elle se faisait une violence continuelle pour suivre en tout la communauté. Il lui vint à la tête un mal des plus douloureux, qu'elle porta plusieurs années; et pendant qu'on la pansait elle ne disait autre chose que ces paroles : « Mon Dieu, ayez pitié de « moi, et recevez mes souffrances en expiation

« de mon orgueil. » Comme si tous ces maux n'eussent pas suffi à son grand amour pour la mortification, elle importunait sans cesse ses supérieurs pour obtenir d'eux la permission de faire des austérités corporelles. Elle traitait son corps avec la dernière rigueur; et lorsqu'elle prenait ses sanglantes disciplines, on l'entendait se charger d'injures et se qualifier des noms les plus odieux. Elle était vraiment affamée d'humiliations. Se regardant comme la plus indigne des créatures, elle eût voulu que chacun la méprisât et la foulât aux pieds; et elle s'accusait devant ses sœurs avec tant de larmes, qu'elles ne pouvaient elles-mêmes retenir les leurs. Son esprit était naturellement vif et pénétrant; mais elle cachait avec soin tout ce qui aurait pu lui attirer l'estime, et elle avait coutume de dire : « Il faut « que je m'abîme dans mon néant : le néant « c'est ma place. » Pour comble d'épreuves, Dieu voulut qu'elle devînt aveugle. Alors, se voyant hors d'état de servir la communauté, elle se livra à toute la tendresse de sa piété envers Jésus-Christ résidant au très-saint sacrement de l'autel. Elle passait tout son temps devant lui, dans des colloques amoureux et dans une oraison sublime. Ce fut dans toutes ces pratiques de ferveur qu'elle termina saintement sa vie, le

14 mars 1721, à l'âge de soixante-dix-huit ans (1).

(1) *Lettre circulaire sur la sœur Gaucher; archives des hospitalières de la Flèche.*

1710.
XIV.
Adélaïde Silver embrasse la foi catholique et l'institut de Saint-Joseph.

Parmi les jeunes personnes que Dieu attira vers ce temps à la communauté de Saint-Joseph, nous ne pouvons nous dispenser de parler ici de la sœur Adélaïde Silver. Elle était Anglaise de nation, et fut amenée à la foi catholique par le ministère de M. de Mériel, prêtre du séminaire de Villemarie. M. Henri-Antoine de Mériel de Meulan, du diocèse de Chartres, avait été envoyé par M. Tronson, vers l'année 1690 ou 1691, à Villemarie (2), où il fut chargé du soin des malades de l'Hôtel-Dieu (3), en remplacement de M. Barthélemy. Il parlait et entendait la langue anglaise avec facilité, ce qui était alors fort rare en Canada, et il se servit de cet avantage pour instruire les Anglais qui avaient été faits prisonniers, et dont plusieurs embrassèrent la religion catholique. Pour faciliter les voies à leur conversion, il ne se contentait pas de leur consacrer ses soins et ses peines, il employait encore à leur soulagement ses biens patrimoniaux. Le fruit le plus remarquable de son zèle fut, sans contredit, la conversion d'Adélaïde Silver, qui, après avoir abjuré l'hérésie, embrassa l'institut de Saint-Joseph (4), en 1710. Par le traité de paix conclu à Utrecht entre la France et l'Angleterre, il avait été stipulé qu'on rendrait les prisonniers de part

(2) *Catalogue des Messieurs du séminaire de Villemarie.*

(3) *Lettre de M. Tronson à M. de Mériel, du* 14 *avril* 1699.

(4) *Archives de la marine, lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon, du* 12 *nov.* 1712.

et d'autre ; mais le roi de France exigea que les Anglais devenus catholiques dans leur captivité eussent une entière liberté de rester en Canada après la paix, sans qu'on pût leur faire aucune violence pour les ramener dans leur patrie (1). Mme Silver, toujours attachée à la religion protestante, s'empressa d'envoyer à sa fille l'argent nécessaire pour son retour, en la priant instamment de ne pas lui refuser cette consolation. M. le gouverneur, à qui cette dame s'était adressée, se rendit à l'Hôtel-Dieu pour faire connaître à Adélaïde les intentions de sa mère ; mais cette généreuse fille, qui préférait le trésor de la foi à tous les avantages du monde, lui répondit en ces termes : « Monsieur, j'aime tendrement ma « chère mère, et je sais que je suis obligée de « lui obéir. Mais je suis tenue avant tout d'obéir « à DIEU, et je vous déclare que je suis résolue « de vivre dans la sainte religion que j'ai em- « brassée, et de mourir fille de Saint-Joseph. « Tous mes souhaits sont de voir avant ma mort « ma mère embrasser la foi catholique, des « lumières de laquelle il a plu à DIEU de m'é- « clairer (2). » La sœur Silver persévéra avec tant de fidélité dans ces généreux sentiments, que, peu après cette circonstance, M. de Mériel étant venu à mourir, elle lui succéda dans le

(1) *Archives de la marine, depêche de* 1713, fol. 64.

(2) *Lettre de la mère Gallard à la supérieure de la Flèche, du* 22 *octobre* 1713.

ministère de zèle qu'il avait rempli à l'Hôtel-Dieu envers les Anglais, dont elle devint le catéchiste et l'apôtre (1). Quelque temps avant la mort de cet ecclésiastique, l'intendant et le gouverneur du Canada, touchés des bénédictions que DIEU répandait sur ses travaux, écrivirent au roi pour lui demander quelque gratification en sa faveur, sachant le digne usage qu'il faisait de sa fortune. « Sa Majesté, leur répondit le ministre, a été « informée que le sieur de Mériel, prêtre au « Montréal, employait le bien qu'il avait à la « conversion des Anglais qui se sont établis dans « la colonie, et qu'il s'est mis par là hors d'état « de continuer cette bonne œuvre. Comme Sa « Majesté est bien aise de lui donner des marques « de la satisfaction qu'elle a de son zèle, elle « veut que les sieurs de Vaudreuil et Bégon lui « rendent compte de ce qu'ils croiront qu'il fau- « drait lui donner annuellement (2). » Mais M. de Mériel ne put profiter de la bonne volonté du monarque : il mourut, en odeur de sainteté, en servant les malades de l'Hôtel-Dieu, le 12 janvier 1713 (3).

L'édification que répandait la communauté des filles de Saint-Joseph porta, vers ce temps, une pieuse famille de Villemarie à fonder dans l'église de l'Hôtel-Dieu une messe et un salut du très-

1713.

(1) *Lettre de la mère Gallard*, ibid.

(2) *Archives de la marine, dépêche de* 1713, fol. 64.

(3) *Catalogue des Messieurs du séminaire de Montréal.*

saint Sacrement en l'honneur du sacré Cœur de Jésus et du saint Cœur de Marie. M. et M[me] Biron, c'étaient les noms des pieux fondateurs, déclarèrent dans l'acte de cette religieuse institution : qu'ayant eu de tout temps une particulière dévotion aux Cœurs de Jésus et de Marie, et désirant la voir s'augmenter en eux et se communiquer à tous les fidèles, ils avaient fondé cette messe et ce salut à perpétuité, pour qu'ils fussent célébrés chaque année dans l'église des hospitalières, le lendemain de la petite Fête-Dieu (1). Peu après, deux autres pieux Montréalistes, Vincent Trutaut et Jeanne Mansion, sa femme, fondèrent dans la même église une grand'messe solennelle, qui devait y être célébrée chaque année le jour de la fête de l'Assomption (2). Enfin, l'année suivante, Jean Vinet, habitant de la Longue-Pointe, fonda une grand'messe qui serait célébrée tous les ans le jour de la sainte Trinité, jour anniversaire de celui où l'institut de Saint-Joseph avait pris naissance (3). De leur côté, les hospitalières, pour perpétuer parmi elles les exemples de religion profonde envers le très-saint Sacrement qu'avaient donnés à la communauté les premières mères venues de France, établirent parmi elles l'usage de l'adoration perpétuelle, et sollicitèrent, par le moyen des prêtres du séminaire de

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu, acte de* 1716.

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu, acte de* 1718.

(3) *Archives de l'Hôtel-Dieu, acte de* 1719.

Saint-Sulpice de Paris, des indulgences du Saint-Siége apostolique (1).

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, Lettre de M. Magnien à M. de Chaumaux, du* 19 *mars* 1717.

CHAPITRE II.

ÉTAT DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-JOSEPH. — DEUXIÈME INCENDIE DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE.

1715.

I. État temporel des filles de Saint-Joseph.

La maison de Saint-Joseph, alors remplie de fervents sujets, et riche des grâces du Ciel, était plus dénuée que jamais des biens de la terre, ayant eu beaucoup à souffrir durant la guerre avec les Anglais. En 1715, la mère Charlotte Gallard, qui occupait la place de supérieure, écrivit au conseil de marine, le 2 octobre, pour lui demander quelque secours. Elle lui représentait que le mauvais état des affaires du pays avait contraint les religieuses de Saint-Joseph, alors au nombre de quarante, de consommer ce qui leur restait de leur dot pour acheter le blé dont elles s'étaient nourries; et que de plus elles avaient passé un mois sans pain, n'ayant pour subsister que du blé d'Inde et des pois. Elle ajoutait qu'elles étaient dans l'impuissance de faire valoir leurs terres, à cause de la rareté des ouvriers, qui mettaient leur travail à un prix

excessif; qu'elles avaient à peine de quoi subvenir aux besoins les plus urgents de leurs malades, toujours en grand nombre, la gratification du roi n'étant que de 2,000 livres, tant pour les dépenses de l'Hôtel-Dieu que pour la réparation des bâtiments; qu'enfin l'incendie général de leur maison, arrivé en 1695, joint aux pertes qu'elles avaient faites deux années de suite, les avait réduites à la plus extrême pauvreté.

Après cet exposé, que M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général, certifia véritable, la mère Gallard suppliait le conseil d'augmenter la gratification de l'Hôtel-Dieu, et d'accorder à cette maison le passage de quatre tonneaux de fret sur les navires du roi (1). Mais on ne jugea pas à propos de satisfaire à une si juste demande. C'est pourquoi l'année suivante M. de Vaudreuil, et l'intendant, M. Bégon, écrivaient à la cour, le 14 octobre : « Nous avons informé la supérieure « de l'Hôtel-Dieu de Montréal que le conseil ne « peut lui procurer l'augmentation de gratifica- « tion, ni lui accorder le fret qu'elle avait « demandé l'année dernière. Comme il paraît « disposé à faire dans la suite une attention favo- « rable à sa demande, nous avons l'honneur de « lui représenter que Montréal est le lieu où il y

(1) *Archives de la marine; lettre de la supérieure de l'Hôtel-Dieu, du 2 oct. 1715.*

« a ordinairement le plus grand nombre de sol-
« dats malades, et que cet hôpital en est fort
« chargé, quoiqu'il n'ait que 2,000 livres de
« gratification. Pour cette considération, il mé-
« rite quelque grâce (1). » L'évêque de Québec, touché de la pauvreté de cette maison, écrivit à M. de Belmont, alors supérieur du séminaire de Villemarie, de n'accorder aucune dispense des bans de mariage et de l'abstinence du carême sans une aumône faite à l'hôtel-Dieu (2). Quoique cette aumône dût être assez forte, d'après le règlement prescrit sur ce sujet par le prélat, elle fut d'un faible secours à l'Hôtel-Dieu; car de 1700 à 1725 il ne reçut qu'environ 2,000 livres, provenant de ces dispenses.

(1) *Archives de la marine, lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon, du 14 octob.* 1716.

(2) *Archives du séminaire de Villemarie, lettre de M. de Saint-Vallier à M. de Belmont, du 10 juin* 1716.

1721.
II.
Songe remarquable d'une des filles de Saint-Joseph.

Mais il était dans les desseins de la Providence, comme l'avaient annoncé autrefois M. Olier et M. de La Dauversière, de conduire les filles de Saint-Joseph par la voie de la croix et de la pauvreté. Pour leur procurer de nouveaux moyens de sanctification, Dieu permit que les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, qu'elles avaient reconstruits avec tant de peines depuis l'incendie de 1695, devinssent une seconde fois la proie des flammes. Il sembla les préparer à cette nouvelle épreuve par un songe qu'eut l'une des sœurs converses en grande estime pour ses vertus. Le 6 du mois de

juin 1721, surveille de la fête de la sainte Trinité, cette sainte fille crut voir dans son sommeil une grande croix qui vint se poser sur le faîte de l'Hôtel-Dieu, et dont la vue lui imprima un profond sentiment de respect ainsi qu'à plusieurs autres de ses compagnes, qu'elle se figurait être auprès d'elle. Toutes se prosternèrent pour l'adorer avec amour, et aussi avec crainte de ce qu'elle signifiait. Cette grande croix se cacha peu après à leurs yeux, et à l'instant les murailles de l'Hôtel-Dieu leur parurent à moitié calcinées, à l'exception pourtant de l'église, qui restait dans son entier, et dont les murs semblaient être légèrement noircis par le feu. La sœur converse dont nous parlons, effrayée à ce spectacle, s'imagina que, s'adressant à DIEU, elle lui dit : « Hélas ! « SEIGNEUR, que deviendrons-nous ? » et qu'alors elle vit de grandes pièces de bois sur lesquelles les religieuses devaient passer pour aller dans une autre maison, qui leur servirait d'asile. Cette dernière circonstance, d'abord très-obscure pour cette bonne fille, lui fut pleinement éclaircie peu de jours après, à la suite de l'incendie que nous allons raconter.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

III. Occasion du deuxième incendie de l'Hôtel-Dieu.

M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, était revenu de Rome depuis quelques années. Touché de la pompe dont on accompagnait en Italie les

— Le feu se communique à la ville.

processions du très-saint Sacrement, il désira que dans les paroisses du Canada on s'efforçât d'imiter un si religieux exemple. Il avait fait aux religieuses hospitalières de Villemarie la description des chapelles ardentes qu'on élevait à tous les reposoirs, et des décharges de mousquets et de canons par lesquelles on saluait la présence du SAUVEUR dans cette fête solennelle. Ces filles entrèrent volontiers dans les vues de leur évêque, et se proposèrent de se surpasser elles-mêmes ce jour-là, qui devait tomber cette année le 12 du mois de juin. Mais la pluie n'ayant pas permis de faire la procession le jour même de la fête, elles voulurent se dédommager le jour de l'octave, 19 du même mois, et firent dans leur église une chapelle ardente accompagnée de tout l'appareil qu'elles purent imaginer. Au moment où la procession sortait de leur église, et avant que le saint Sacrement fût rentré dans celle de la paroisse, voisine de la leur, un des arquebusiers, au lieu de tirer en l'air, tourna par mégarde son fusil vers l'église, et porta le feu sur la couverture (1), qui fut bientôt toute embrasée. L'incendie se communiqua avec tant de vitesse, que plusieurs hommes zélés et adroits, s'étant mis en devoir de l'éteindre, furent contraints de se retirer. On sonna aussitôt le tocsin. Un grand nombre de

(1) *Archives de la marine, placet des hospitalières au régent, en* 1721. — Ibid., *lettre de M. Chaussegros de Léry au conseil de marine, du* 25 *octobre* 1721.

particuliers accoururent pour essayer d'éteindre le feu ; tous les moyens furent inutiles. De l'église, qui était assez élevée, la flamme gagna bientôt le bâtiment des malades, et enfin le monastère des religieuses. Ces édifices étant couverts de bardeaux de cèdre, d'ailleurs la chaleur étant excessive, et le vent considérable, toute la toiture s'enflamma comme si c'eût été de la paille. Enfin le feu prit aux maisons voisines, et alors un grand nombre de ceux qui étaient accourus pour secourir les religieuses s'empressèrent d'aller sauver leurs propres maisons. Malgré leur diligence à transporter de l'eau, et toutes les autres précautions qu'ils purent prendre, l'incendie se communiqua à la ménagerie de l'Hôtel-Dieu, située de l'autre côté de la rue Saint-Paul, aux maisons des sieurs Saint-Ange, Francheville, de Bélestre, et à quantité d'autres. Dans cette extrémité, les hospitalières se hâtèrent de dégarnir l'autel et le reposoir, et de mettre en sûreté les ornements de la sacristie. Elles les sauvèrent en effet, ainsi qu'une petite partie du linge d'église ; mais tout celui qui était à blanchir, et qui se trouvait renfermé dans un coffre-fort au second étage, fut consumé avec la maison. Le désir empressé qu'eurent ces bonnes hospitalières d'enlever tous les objets qui étaient dans l'église, fut cause qu'elles tardèrent

trop longtemps de transporter le tabernacle, où reposait le très-saint Sacrement, en sorte qu'à la fin elles se virent forcées, par la crainte qu'il ne fût consumé, de prier quatre laïques qui étaient là de le prendre entre leurs mains et de le porter au bord de la rivière. Le feu faisait à chaque instant de nouveaux progrès, et bientôt il eut gagné toute la basse ville, quelque effort qu'on fît pour l'arrêter (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

IV. Menaces de la vengeance divine adressées au peuple de Montréal au sujet de l'ivrognerie des sauvages, dont il était l'occasion.

Il parut manifestement que ce désastre inopiné, arrivé le jour d'une fête si solennelle, était un effet de la justice de Dieu, qui voulait punir les péchés de son peuple dans ce monde, pour l'épargner dans l'éternité. Villemarie n'était plus alors malheureusement ce qu'elle avait été autrefois. Depuis l'arrivée des troupes du roi, et surtout depuis le renvoi de M. de Maisonneuve en France, on avait vu les vices prendre racine dans cette ville, où ils étaient inconnus auparavant. Les liqueurs fortes que la plupart des particuliers vendaient aux sauvages, contre les ordonnances du roi et celles de l'évêque, avaient donné lieu à une infinité de scandales, d'injustices, et à des cruautés inouïes. Ceux qui conservaient la crainte de Dieu et qui avaient vu les temps heureux de cette colonie, étaient profondément affligés en considérant combien elle était déchue de l'inno-

cence et de la ferveur primitives. Déjà avant l'incendie dont nous parlons, et vers l'année 1700, M. de Belmont, prêchant dans l'église de la paroisse, n'avait pu s'empêcher de déplorer publiquement tous ces scandales, et de faire craindre au peuple que DIEU ne le frappât par quelque grand coup de sa justice : « Comment peut-il se « faire, dit-il dans cette circonstance, que Ville-« marie se soit rendue si indigne du nom qu'elle « porte, et du choix que DIEU avait fait d'elle « pour être dans le Canada le centre de la foi et « la source de la conversion des gentils ? Com-« ment se fait-il que dans une si grande ville il « n'y ait pas un seul homme qui prenne les in-« térêts de DIEU, qui s'oppose au torrent ? Tous « sont devenus inutiles ; il n'est personne qui « fasse le bien. Voyant d'un côté les désordres « de l'ivrognerie dans Villemarie, et de l'autre « son nom et sa vocation, notre étonnement « devrait être accompagné de larmes de sang. « Nous devrions dire en gémissant avec le pro-« phète : *Obstupescite, cœli, super hoc, et portæ « ejus, desolamini vehementer*. Est-ce là cette ville « privilégiée, cette colonie sainte, ce peuple « destiné à faire des conquêtes à JÉSUS-CHRIST, « cette race choisie, cette cité sacerdotale ? DIEU « vous a destinés, mes frères, pour être les coad-

« juteurs des apôtres. Il a voulu qu'il y eût une « colonie d'hommes fervents qui pratiquassent « si fidèlement l'Évangile, que leur vie fût pour « tous les païens une preuve vivante de la beauté « et de la facilité de la morale chrétienne. Pour « vous exciter à remplir tous les devoirs et les « obligations d'une vocation si élevée et si glo- « rieuse, il a donné à votre ville le plus beau de « tous les noms après le sien, celui de sa très- « sainte Mère : c'est-à-dire, ville où commande « Marie, assemblée des enfants de Marie. Qui « eût pensé après cela qu'elle pût devenir le « scandale de cette terre, une petite *Babylone*, « *qui a abreuvé et enivré toutes les nations du vin* « *de sa prostitution?*..... Vous demandez quelle « est la furie qui a allumé le feu de la guerre? « C'est l'ivrognerie. C'est elle qui a porté la sté- « rilité à la terre, qui a infecté l'air, et attiré « sur vous des maladies pestilentielles ; c'est de « là qu'est venue la tempête qui a submergé nos « vaisseaux. Vous craignez avec justice le retour « et même l'augmentation de la colère de DIEU « sur nous. C'est ce qui l'attirera, puisque vous « ne cessez pas de l'irriter : le sang de votre frère « crie vengeance contre vous. Faudra-t-il que « cette ville soit toujours en crainte de se voir « enveloppée dans un incendie général et consu-

« mée par les flammes? *Ollam succensam ego* « *video* (1). »

Depuis le temps où M. de Belmont avait fait entendre ces menaces, le désordre n'avait cessé de s'accroître. Et il parut que l'embrasement des deux tiers de la ville, arrivé le jour de l'Octave de la Fête-Dieu en 1721, était une juste vengeance que Dieu voulait tirer des iniquités de son peuple : car il est à remarquer que le feu se porta sur la basse ville, où se faisait surtout ce détestable commerce, et qu'il consuma cent soixante maisons (2), parmi lesquelles étaient celles des plus riches marchands. Plusieurs d'entre eux ne purent rien emporter de chez eux, et se virent réduits à la dernière misère ; et les effets que d'autres parvinrent à transporter dehors furent également consumés. Au milieu de l'agitation où la rigueur d'un fléau si effrayant avait mis toute la ville, M. de Belmont, dont nous venons de parler, accourut au lieu de l'incendie accompagné de quelques prêtres de son séminaire. Considérant que tous les secours humains devenaient inutiles, et voyant le tabernacle de l'Hôtel-Dieu déposé sur la grève, il en retire le très-saint Sacrement ; et se rappelant qu'en 1695 les flammes avaient changé de direction à la présence de Notre-Seigneur, il s'avance vers l'endroit où

V. L'incendie de 1721 regardé comme un châtiment de Dieu sur la ville.

(1) *Bibliothèque royale, mss.; supplément français, 1265; Histoire de l'eau-de-vie en Canada, par M. de Belmont.*

(2) *Archives de la marine, placet des hospitalières au régent en 1721. — Éloge de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal, par M. de Belmont, mss. du séminaire de St-Sulpice.*

l'embrasement paraît plus violent. Il était suivi d'une multitude de femmes et d'enfants : car tous les hommes s'efforçaient de couper le chemin aux flammes. Jamais peut-être on ne vit la justice de Dieu éclater d'une manière plus frappante que dans cette circonstance (1). Le vent qui soufflait alors venait du sud-est, et aurait dû porter naturellement le feu du côté opposé. Mais, par un prodige inexplicable, les flammes couraient avec une vitesse extraordinaire contre le vent : en sorte que la partie de la ville qui aurait dû être consumée ne souffrit presque aucun dommage. M. de Belmont, voyant donc avec douleur que la présence du très-saint Sacrement, au lieu d'apaiser l'incendie, ne servait qu'à l'exciter davantage, adressa la parole au peuple : « Il est manifeste, « dit-il, que Dieu veut punir cette ville, et que « les péchés commis dans ce lieu soufflent le feu « et attirent ces flammes du Ciel. » Il s'étendit sur cette matière, montrant que la justice divine se déclarait contre les citoyens. Alors la troupe des femmes qui suivaient le très-saint Sacrement se jeta la face contre terre, et se mit à crier miséricorde avec les accents les plus lamentables. M. de Belmont porta ensuite le très-saint Sacrement à l'église de la paroisse, conjurant Dieu d'avoir pitié de son peuple, et de ne le frapper

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

de la sorte que pour procurer sa parfaite conversion. Le confesseur des filles de Saint-Joseph, M. du Lescoat, singulièrement vénéré à Villemarie pour sa vie apostolique, se rendit aussi à l'église avec M. de Belmont. Il était si pénétré de douleur, qu'il passa tout le reste du jour en prière devant le très-saint Sacrement, versant continuellement des larmes, et faisant amende honorable à NOTRE-SEIGNEUR, avec les personnes ferventes qui s'étaient rendues à l'église pour le même sujet. Enfin l'incendie s'arrêta à la maison de Mme de Ladécouverte ; le feu en était si proche, que les brandons tombaient sur cette maison de toute part. A l'aspect du danger qu'elle courait, cette femme chrétienne promit à DIEU d'employer une somme considérable en bonnes œuvres à l'intention des âmes du purgatoire, et aussitôt le feu s'arrêta (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VI. Les bâtiments et les meubles de l'Hôtel-Dieu sont consumés par l'incendie.

Les filles de Saint-Joseph, voyant leur maison devenue la proie des flammes, étaient dans la consternation. Les plus courageuses d'entre elles transportaient dehors tout ce qu'elles pouvaient enlever de meubles et d'autres effets : les unes allaient d'un côté, les autres de l'autre ; toutes étaient hors d'elles-mêmes et saisies d'effroi. Il restait fort peu d'hommes qui leur aidassent à faire ce transport. D'ailleurs, comme le feu avait

pris à l'Hôtel-Dieu par les toits, personne de ceux qui étaient là n'osait y monter pour l'éteindre. Quelques religieux Récollets accourus au secours des hospitalières leur témoignèrent beaucoup de dévouement. Mais tout ce qu'on put transporter hors des bâtiments, comme meubles, lits, linge, fut entièrement consumé sur la place, tant l'incendie était violent. Les paquets d'habits d'hiver, qu'on avait cru mettre en sûreté, devinrent pareillement la proie des flammes, et il ne resta aux hospitalières que le linge le plus usé et ce qu'elles avaient sur le corps. En moins de trois heures, tous leurs bâtiments, qui avaient plus de trois cent cinquante pieds de longueur, furent réduits en cendres ; leur cloche, qui pesait trois cents livres, fut fondue par le feu, ainsi que celle de leurs observances, dont le son avait quelque chose de remarquable. Il ne resta de leur monastère que le premier étage, avec deux cellules au second ; les autres cellules de leur dortoir, garnies et meublées de tout ce que la règle pouvait permettre, furent entièrement consumées (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VII.
Les filles de Saint-Joseph se retirent d'abord dans la maison

Pendant l'incendie, la supérieure des sœurs de la Congrégation, la sœur Marguerite Lemoine, accompagnée de ses principales *officières,* alla demander à M. de Belmont la permission de donner

des sœurs de la Congrégation.

l'hospitalité aux filles de Saint-Joseph ; ce qu'il lui accorda avec une vive satisfaction. Celles-ci se rendirent donc à la maison de la Congrégation, où elles furent reçues de la manière la plus gracieuse et la plus obligeante. Nous ne devons pas omettre ici qu'au milieu de ce désastre la mère Gallard, supérieure des hospitalières, fit paraître une admirable confiance en DIEU, et conserva toujours une paix inaltérable. Ce qui fut admiré avec raison de tout le monde, c'est que quelques heures après l'incendie elle fit réciter à toutes ses sœurs l'office du jour en commun, ne voulant pas se relâcher, même dans cette circonstance, de l'exactitude la plus ponctuelle à toutes les pratiques de l'institut. Les sœurs de la Congrégation les nourrirent pendant trois jours, et cédèrent leurs propres lits à celles qu'elles savaient être infirmes. Elles les logèrent dans le bâtiment du pensionnat, au second étage, et leur donnèrent encore l'usage d'un grenier, comme elles avaient fait après l'incendie de 1695. Les hospitalières étaient à peine entrées à la Congrégation, que M. de Belmont et plusieurs autres prêtres de Saint-Sulpice vinrent les visiter pour leur témoigner toute la part qu'ils prenaient à cette rude épreuve ; et quelques jours après ils leur envoyèrent en présent du blé, de la viande, pour les nourrir,

ainsi que de la toile et de la laine pour qu'elles s'en fissent des matelas.

VIII.
Plusieurs filles de Saint-Joseph se retirent à leur ferme, qu'elles font valoir elles-mêmes.

Elles étaient alors au nombre de quarante-neuf; et comme il n'était guère possible de les loger toutes dans la maison de la Congrégation (1), trois sœurs converses, entre autres celle qui avait eu le songe dont nous avons parlé, obtinrent de leur supérieure de se retirer le soir même de l'incendie à leur ferme de Saint-Joseph. Le fermier, qui était un très-honnête homme, les reçut avec une charité empressée, et leur céda la chambre qu'il occupait. Après la récolte, il quitta la ferme, quoique son bail ne fût pas encore expiré, voulant par là leur donner quelques moyens de vivre en faisant valoir elles-mêmes leur propriété. En effet, les hospitalières y mirent des hommes pour cultiver les terres, et envoyèrent encore à la ferme deux autres sœurs dont l'une commandait aux travailleurs. Ces deux religieuses se mirent à faire de leurs mains de la toile et des cordes, afin de se procurer quelque argent par la vente de ces objets. Les trois autres, occupées à la basse-cour, élevaient des bêtes à cornes et de la volaille en grand nombre; et DIEU bénit l'industrie des unes et des autres, qui procurèrent par là quelques ressources à leurs sœurs de Villemarie, réduites par l'incendie au plus entier dénûment. Ces cou-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin*

rageuses filles, qui se sacrifiaient ainsi pour leurs sœurs, étaient obligées de se rendre à pied à la ville les jours de fêtes et de dimanches, pour y entendre la sainte messe et y recevoir les sacrements. Mais, comme on n'avait pas le moyen de payer des hommes pour les travaux de la campagne, au temps des récoltes, les hospitalières les plus vigoureuses parmi celles qui étaient à Villemarie, quoique élevées délicatement dans leurs familles, allaient aider les autres à faire les foins et à fouler le blé, supportant avec une constance admirable les fatigues inséparables de ces travaux et les ardeurs brûlantes du soleil. Par ce moyen, aussi bien que par les largesses de plusieurs personnes qui leur étaient dévouées, les filles de Saint-Joseph ne sortirent jamais de chez elles pour solliciter en leur faveur la charité publique. Cependant leurs supérieurs, craignant que l'observance religieuse ne souffrît quelque déchet par suite de ces travaux, naturellement dissipants, et de ces sorties fréquentes, voulurent qu'on les interrompît après la première année (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

IX. Les filles de Saint-Joseph et leurs malades sont transférés provisoirement à l'Hôpital-Général.

Le gouverneur général du Canada n'eut pas plutôt appris l'incendie arrivé à Villemarie, qu'il s'empressa de se rendre en cette ville. Il visita les filles de Saint-Joseph, parut touché jusqu'aux larmes de l'état de détresse où cet accident les

avait réduites, et se montra tout disposé à procurer autant qu'il dépendrait de lui le rétablissement de l'Hôtel-Dieu. Considérant que dans la maison de la Congrégation elles ne pouvaient donner leurs soins aux malades, il écrivit à M. de Saint-Vallier et à M. Bégon, intendant, pour les inviter à se rendre promptement sur les lieux, afin de concerter ensemble les moyens de les loger, et de trouver un local convenable où elles pussent servir les soldats et les habitants malades, en attendant la reconstruction de leur bâtiment. Quelques années auparavant il avait été question de transférer les religieuses et les malades dans la maison des frères Charon (1), appelée l'Hôpital-Général, qui était devenue inutile et se délabrait de jour en jour. Ces frères, voués au service des vieillards pauvres, ne pouvaient en effet les nourrir, ni faire à leur bâtiment les réparations nécessaires. Après l'incendie de l'Hôtel-Dieu, le gouverneur général revint à ce projet ; il désirait qu'on cédât la maison dans son entier et le soin des vieillards aux hospitalières, et qu'on louât une maison dans la ville pour y loger les frères Charon. Ce fut pour ce motif qu'il écrivit à l'évêque et à l'intendant de se rendre sans délai à Villemarie. L'intendant entra pleinement dans les vues du gouverneur général, mais l'évêque

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, mémoire de* 1717.

s'opposa fortement à leur dessein, dans la crainte que la communauté des frères ne vînt bientôt à s'éteindre. On prit donc le parti de loger ces derniers dans une aile de la maison, et de donner le reste aux hospitalières et aux malades, en attendant qu'on eût rétabli l'Hôtel-Dieu. Les frères, qui craignaient de voir passer leur maison entre les mains de ces filles, auraient desiré de ne point les y recevoir. Ils furent cependant contraints de céder au gouverneur et à l'intendant, qui, pour les apaiser, firent construire une cuisine et un four à leur usage. La partie du bâtiment qu'on céda aux religieuses et aux malades était dans un état de dégradation et de malpropreté qu'on aurait peine à concevoir. Le gouverneur et l'intendant, afin de la mettre en état de servir d'Hôtel-Dieu et de monastère, y firent faire, des deniers du roi, pour 3,000 livres de réparations; et les sœurs de Saint-Joseph travaillèrent pendant un mois à l'approprier. Elles se livraient avec tant d'ardeur à ce pénible travail, que plusieurs, sans retourner le soir à la Congrégation, passaient la nuit sur le plancher du galetas destiné à leur servir de dortoir (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

X. Ferveur des filles de Saint-Joseph

Enfin, toutes se réunirent dans la maison des frères; et alors elles virent l'entier accomplissement du songe que l'une d'elles avait eu avant

l'incendie. Cette sœur, comme on l'a dit, ayant demandé à Dieu ce que deviendraient les hospitalières après le ravage de leur maison par le feu, il lui avait été montré de grandes pièces de bois destinées à leur faciliter le passage vers la maison qui leur servirait alors d'asile. C'est qu'en effet celle des frères Charon était alors séparée de la ville par la petite rivière, qui n'était point couverte comme elle l'est aujourd'hui, et qu'on traversait au moyen de grandes pièces de bois jetées au travers. Dans cette maison, quoiqu'elles n'eussent pas toute la facilité désirable pour vaquer à leurs offices et à leurs observances régulières, à cause de la disposition des lieux, elles pratiquèrent néanmoins leurs exercices avec la ponctualité la plus parfaite; et jamais on ne vit plus de ferveur ni de régularité parmi elles. N'y ayant trouvé que douze cellules, elles avaient été obligées de dresser des lits sur des tréteaux dans le galetas dont nous avons parlé; et là elles eurent à souffrir, outre les incommodités accablantes de la chaleur pendant l'été, toutes les rigueurs du froid pendant l'hiver. Nous ne devons pas oublier que, dans leur grand dénûment de toutes choses, plusieurs de celles qui avaient approprié cette maison d'emprunt s'étaient vues contraintes, dans ce pénible travail, de passer

pendant leur séjour à l'Hôpital-Général.

1722.

trois ou quatre jours sans prendre aucune nourriture. Il est vrai que la mère Gallard, leur supérieure, relevait efficacement leur courage par sa grande confiance en Dieu et son amour sans bornes pour la croix et la pénitence. Si les dures privations qu'elles avaient à souffrir arrachaient à l'une des sœurs un mot de plainte, quelque innocent qu'il fût, elle lui imposait silence en disant : « C'est moi, mes sœurs, qui vous ai « attiré l'incendie dont les suites nous réduisent « à cette extrémité : mes péchés en sont la cause. « Réjouissez-vous donc de voir Dieu vengé : je « l'ai assez offensé pour que vous m'aidiez à faire « pénitence. Embrassons la croix de bon cœur; « c'est par elle que nous assurerons notre éter- « nité. » Elle leur adressait fréquemment des exhortations vives et touchantes, qui, en ranimant puissamment en elles la ferveur, leur faisaient porter avec amour les incommodités et les fatigues sans nombre dont elles étaient accablées (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1723.

XI. En 1723 on commence à reconstruire l'Hôtel-Dieu.

Elles avaient d'autant plus de motifs d'entrer dans ces généreux sentiments, qu'elles voyaient avec une entière évidence, dans toutes ces privations, un moyen ménagé par la divine Providence pour les faire avancer dans les voies sublimes de la perfection. Car M. de Vaudreuil,

gouverneur général, et M. Bégon, intendant du Canada, ne songeaient guère à reconstruire le bâtiment de ces filles, malgré l'état de gène où ils savaient qu'elles étaient réduites. A la vérité, tous les ouvriers du pays étaient alors occupés à rebâtir les maisons consumées par l'incendie. Mais l'inaction de ces magistrats avait pour motif le danger d'un incendie général, qu'ils croyaient voir dans le rétablissement de l'Hôtel-Dieu (1). Cet édifice, situé dans le quartier le plus populeux, était plus élevé alors que les maisons du voisinage; et comme il avait communiqué l'incendie aux deux tiers de la ville, on craignait qu'un pareil désastre ne se renouvelât à l'avenir. Les hospitalières s'empressèrent cependant d'envoyer un placet au conseil de marine pour le supplier de venir à leur aide en assignant des fonds qui fussent destinés à la reconstruction de leur maison (2); et M. de Vaudreuil et M. Bégon, en envoyant ce placet au conseil, le 4 novembre 1721, demandaient qu'on leur accordât une gratification annuelle de 3,000 livres jusqu'à l'achèvement des travaux (3). Le conseil ne se montra pas aussi favorable qu'on avait eu lieu de l'attendre, et il répondit en ces termes au gouverneur et à l'intendant : « Sa Majesté a « appris avec déplaisir l'incendie arrivé à Mont-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Archives de la marine, placet au régent, de* 1721.

(3) *Archives de la marine, lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon, du* 4 *nov.* 1721.

« réal, et la perte que les religieuses hospita-
« lières ont faite de leur maison. Elle a bien
« voulu leur accorder pendant trois années la
« somme de 2,000 livres par an pour les réta-
« blir; mais son intention est que, les trois an-
« nées expirées, elles quittent la maison des
« frères; et les sieurs de Vaudreuil et Bégon
« auront soin de leur expliquer le tout, afin
« qu'elles prennent leurs mesures. » Cette réponse était datée du 8 juin de l'année 1722 (1). On ne put donc commencer les travaux qu'au printemps de l'année suivante, où l'on reçut la première gratification de 2,000 livres. C'était un bien faible secours pour rebâtir une si vaste maison. On commença par la partie destinée aux bas offices, qui avait cent pieds de longueur; mais cette somme, jointe à 400 livres d'aumônes données à l'Hôtel-Dieu à l'occasion du jubilé, ne put suffire pour l'achèvement de ce corps de logis. D'ailleurs, le terme de trois ans assigné aux religieuses pour rentrer dans leur monastère, demandait que la cour leur fît toucher sans délai le reste des 6,000 livres qui devaient être employées à leur bâtiment.

(1) *Archives de la marine, mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon*, 8 *juin* 1722.

XII. Les filles de Saint-Joseph, au lieu

Au mois d'août de cette même année, on apprit en effet qu'un navire du roi parti de France pour le Canada apportait les 4,000 livres dont nous

parlons, et cette nouvelle remplit de joie toutes les religieuses. La sœur Saint-Joseph, chargée de présider aux constructions, parut redoubler de zèle, fit venir les matériaux, et mit sur le chantier les ouvriers nécessaires, comptant sur cette gratification du roi. Toutefois la joie des religieuses ne fut pas de longue durée (1). En envoyant les 4,000 livres, le ministre marquait à l'intendant de prendre sur cette somme les frais des réparations qui avaient été faites à la maison des frères pour y loger les malades et les filles de Saint-Joseph. Ces ordres, qui furent exécutés ponctuellement (2), surprirent beaucoup tous les amis des hospitalières. Personne n'en fut plus affligé que ces filles. Et ce n'était pas sans raison. Par la suppression de la gratification du roi elles se voyaient hors d'état de payer les ouvriers qu'elles avaient employés; et, de plus, l'ordre qu'on leur enjoignait les mettait dans la nécessité de sortir de la maison des frères avant l'achèvement de leurs constructions. Pour satisfaire à leurs dettes envers ces ouvriers, elles demandèrent à divers particuliers qu'ils voulussent bien leur prêter de l'argent. Et comme le numéraire était alors très-rare en Canada, et que d'ailleurs on les voyait réduites à une pauvreté extrême, personne ne voulut leur prêter. Elles furent donc

de recevoir une gratification promise par le ministre, sont contraintes de payer elles-mêmes les ouvriers.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Archives de la marine, lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon au ministre, du 14 octob.* 1723.

obligées de prendre sur le revenu des pauvres, en s'engageant à rendre elles-mêmes cette somme (1). Le gouverneur et l'intendant, informés de leur état, écrivirent au ministre, le 26 octobre 1723, pour solliciter en leur faveur quelque nouveau secours. « Sur la retenue, lui « disaient-ils, de la somme de 2,986 livres « pour les réparations de l'hôpital des frères « Charon, les religieuses de l'Hôtel-Dieu nous « ont représenté qu'elles ont fait travailler cette « année fortement à leur maison, et contracté « des emprunts considérables, qu'elles comp- « taient rembourser sur la gratification de cette « année et sur celle de l'année prochaine. Elles « espéraient que Sa Majesté voudrait bien ne pas « leur faire payer la dépense de ces réparations, « faites non-seulement pour les loger, mais « aussi pour les mettre en état de recevoir et de « soigner les soldats malades, qu'on a été obligé « de garder pendant très-longtemps dans des « maisons particulières. Nous vous supplions, « Monseigneur, de vouloir bien leur faire conti- « nuer au moins 2,000 livres par an, et nous « les engagerons à en profiter pour retourner « promptement chez elles (2). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Archives de la marine, lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon, du* 26 *oct.* 1723.

XIII. Privations et dures

Quelque juste que fût cette demande, les sœurs de Saint-Joseph ne pouvaient recevoir aucun

soulagement de la cour qu'à l'arrivée des vaisseaux, l'année suivante. En attendant elles étaient condamnées aux plus dures incommodités, sans avoir même l'assurance que la cour voulût venir à leur aide. Ayant reçu quelques secours de leurs sœurs de la Flèche, ainsi que de celles de Beaugé et de Laval, elles répondaient aux premières, au mois de septembre de cette même année 1735 : « Nous vous remercions bien sincèrement de « l'aumône que vous nous avez faite l'année der- « nière. Nous sentons que l'effort de votre cha- « rité vous l'a fait prendre sur votre nécessaire, « quoique vous l'ayez à peine. Nos sœurs de « Beaugé et de Laval nous ont aussi aidées bien « à propos, et nous ont offert encore de recevoir « chez elles celles de nous qui voudraient passer « la mer. Nous étions réduites à porter des voiles « de toile ou d'étoffe. Nous sommes toujours « dans la maison d'emprunt; et, pour comble « d'épreuve, la récolte a été mauvaise cette « année. Nous n'avons pas recueilli nos se- « mences, et il nous faut acheter plus de huit « cents minots de grains, sans savoir avec quoi « payer. Nous devons déjà beaucoup, et nous ne « trouvons plus personne qui veuille nous prêter; « en sorte que pour nous nourrir nous sommes « réduites au lard, qui est fort mauvais dans ce

Incommodités que les hospitalières ont à souffrir dans la maison des frères Charon.

« pays. Ajoutez à cela que nous avons sous les
« yeux des troupes de sauvages qui cabanent
« dans la cour de la maison où nous sommes
« logées. L'aspect seul de ces visages, marquetés
« de bleu, de rouge, de noir, qui ressemblent à
« des démons, vous ferait frémir; ils chantent
« la guerre le jour et la nuit, sous nos fenêtres,
« contre d'autres nations sauvages, en sorte que
« nous ne pouvons dormir. Ces hommes sont
« presque nus; ils jettent des cris horribles,
« poussent des hurlements effroyables; ils ont
« toujours le casse-tête levé et le couteau à la
« main, et se préparant à s'entre-tuer; car c'est
« leur plus grand plaisir.

« Nous avons six de nos sœurs à nos terres
« de Saint-Joseph. Elles endurent beaucoup de
« peines et de fatigues pour venir ici à la sainte
« messe par toute sorte de temps, et à pied. Si
« vous voyiez ces pauvres sœurs quand elles arri-
« vent, toutes crottées, mouillées jusqu'aux os,
« et harassées de fatigue plus que je ne puis le
« dire, elles vous feraient pitié. Mais ce qui nous
« accable le plus, c'est de ne voir nul moyen de
« nous rebâtir; nous venons de recevoir une lettre
« qui nous apprend que la cour nous retire 3,000
« livres qu'elle nous avait promises pour le réta-
« blissement de notre maison brûlée, et qu'elle

« emploie à payer les réparations de celle où « nous sommes, qui n'est pas logeable. Nous « n'en pourrons sortir sitôt, à moins que la « divine Providence ne suscite quelques secours « extraordinaires : celui de 2,000 livres que le « roi nous a donné a été employé à refaire la « boulangerie, la buanderie, les appartements « des domestiques, et à raccommoder quelques « croisées d'un côté de notre maison. Mais tout « le reste est comme il était le jour de notre « incendie, et il y a apparence que tous les murs « s'écrouleront, à cause des pluies et de la neige « qui tombent continuellement et qui les pour- « rissent peu à peu (1). »

(1) *Lettre des hospitalières de Villemarie à leurs sœurs de la Flèche, du mois de septembre* 1723.

Dans l'extrémité où elles étaient réduites, les hospitalières songèrent à renvoyer les soldats et les autres malades, n'ayant plus de quoi les faire subsister. M. de Vaudreuil et M. Bégon, pour les détourner de prendre un parti qui aurait été si funeste au pays et aux troupes, offrirent aux sœurs la somme de 800 livres en simple prêt, et en à-compte des onze sous par soldat malade, qu'ils donnaient chaque jour. Ce fut une nécessité pour elles d'accepter de pareilles offres et de se confier au secours de Dieu (2). Le confesseur des religieuses, qui était alors M. Normant, ne pouvait consentir au renvoi des malades et des

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

pauvres ; et pour procurer à ces filles le moyen de les assister, comme aussi de poursuivre la construction de leur bâtiment, il entreprit de faire une quête dans les côtes, comme nous le dirons bientôt.

1724
XIV.
Une sœur professe perd l'esprit. — Sa mort.

Quelque exercice que tous ces sujets d'épreuves pussent fournir à la vertu généreuse des filles de Saint-Joseph, Dieu, qui voulait les élever à une perfection très-éminente, permit que, dans leur séjour chez les frères Charon, elles eussent encore à porter la croix la plus sensible et la plus accablante. Une jeune professe née à Villemarie perdit l'esprit durant ce temps. Le 5 mars 1724, la sœur Godé, assistante, s'aperçut qu'elle n'était point avec ses compagnes, et alla au noviciat pour l'y chercher. Ne l'ayant point trouvée, elle la vit, dans la cour de la maison, au pied d'une grande croix qu'elle tenait embrassée, et comprit aussitôt que cette sœur n'était plus à elle. On lui fit tous les traitements qu'on jugea propres à la rétablir ; mais ce fut sans succès. Profitant de l'absence de son infirmière, la jeune professe, dont les parents demeuraient en ville, sauta par une croisée du second étage, et s'enfuit furtivement chez eux. Une scène si étrange fit beaucoup de rumeur dans le public. M. Priat, prêtre du séminaire et supérieur de l'Hôtel-Dieu, ainsi que

M. du Lescoat, se transportèrent aussitôt près de la malade. Elle leur parla avec calme, condamna son procédé, et consentit à revenir auprès de ses sœurs. Son état ne fit que s'aggraver de plus en plus; et comme, pour prévenir les excès auxquels elle aurait pu se porter contre les personnes qui l'entouraient, on avait pris toutes les précautions ordinaires en pareilles circonstances, on la voyait, dans les intervalles lucides que lui laissait son mal, baiser les fers qu'on lui avait mis aux mains, lever les yeux au ciel, et on l'entendait dire : « O mon bon Jésus, vous en avez « souffert bien davantage pour l'amour de moi. » Les filles de Saint-Joseph, jugeant que tous les remèdes humains devenaient inutiles, firent de ferventes prières pour cette bonne sœur. Selon leur usage, elles s'adressèrent d'abord à la Sainte-Famille, puis elles recoururent à sainte Anne, et enfin la malade recouvra la raison. Le peu de temps qu'elle vécut encore, elle procura à ses sœurs un vrai sujet de consolation, s'affligeant de leur avoir parlé avec peu de respect durant sa folie, et spécialement à M. Priat, à M. du Lescoat, à M. de La Goudalie et à M. Normant, qui tous lui avaient porté une tendre compassion. Enfin M. Citoys de Chaumaux entendit sa confession et lui administra le sacrement de l'extrême-onction,

qu'elle reçut avec de grands sentiments de piété. Elle mourut le 28 du mois de mai de cette même année, le sixième jour de la neuvaine qu'on faisait pour elle, et fut inhumée dans l'église des frères Charon, après un service très-solennel. Les soins de tout genre que les filles de Saint-Joseph avaient prodigués à leur sœur durant sa maladie, et les honneurs extraordinaires qu'elles rendirent à sa dépouille mortelle, n'empêchèrent pas cependant le public, et surtout les parents de la défunte, de murmurer hautement contre elles, et de les qualifier de marâtres, comme si elles eussent causé son aliénation et sa mort par les mauvais traitements dont on prétendait qu'elles l'avaient accablée. Ces bruits calomnieux ne contribuèrent pas peu à augmenter la douleur de ces saintes filles, et furent même pour elles un sujet d'épreuves plus sensible que ne l'avait été l'incendie de leur maison (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XV. Infirmité de la sœur Bizar. — Sa sainte mort.

Peu de jours après elles perdirent l'un de leurs meilleurs sujets, dont la mort fut encore accompagnée des circonstances les plus affligeantes. La sœur Madeleine Bizar, d'un jugement solide, d'une piété sincère et fervente, d'une dextérité peu commune dans le service des malades, s'était acquis dans tout le pays une grande réputation pour ses connaissances dans la pharmacie, qui

fut son emploi environ quinze ou seize ans. Non-seulement le peuple et les gens de la campagne recouraient à elle dans leurs maladies, mais les personnes les plus considérables de la ville, et ses sœurs elles-mêmes, lui témoignaient autant de confiance qu'elles en auraient eu pour le plus habile médecin Elle accueillait avec une bonté touchante tous ceux qui avaient recours à sa charité, mais particulièrement les pauvres, en qui sa foi vive lui montrait les membres souffrants de Jésus-Christ. Pour augmenter les mérites de sa servante, Dieu voulut la gratifier du bienfait de la croix. Il lui envoya une maladie jusque alors inconnue dans le pays, et qui fut pour elle aussi bien que pour ses sœurs un exercice douloureux de patience et de soumission à sa volonté adorable. Toute la partie inférieure de son corps depuis la ceinture tomba dans un tel état de désorganisation, que ses membres étaient comme disloqués, et qu'elle se voyait dans l'impuissance d'en faire aucun usage. Dans cette extrémité, à laquelle se joignait une fièvre ardente, elle semblait ne conserver de vie et de sensibilité que pour souffrir les douleurs les plus aiguës. Malgré les moyens qu'on put employer pendant cinq ou six années pour lui procurer quelque soulagement, son état s'aggrava de plus en plus, et l'on

perdit enfin tout espoir de la conserver. La sœur Bizar, reconnaissant que, si DIEU l'affligeait de la sorte, c'était pour achever l'œuvre de sa sanctification, entra dans de grands sentiments de joie, par la pensée d'aller bientôt le contempler dans le ciel. Elle ne parlait plus que du bonheur des saints et de la grâce que DIEU lui faisait de la retirer de ce monde, « où il est, disait-elle, si « peu connu et si peu aimé. » Enfin, dans les sentiments d'une confiance filiale et d'un amour ardent, elle rendit son âme à son Créateur, le 8 juin de cette même année 1724. Ce fut la cinquième des filles de Saint-Joseph qui moururent chez les frères, et dont la dépouille repose dans l'église de cette maison (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XVI.
On reprend la reconstruction des bâtiments. Elle est interrompue peu après.

M. Normant, confesseur des hospitalières, regardé avec raison à Villemarie comme le père des pauvres et le consolateur des affligés, mettait cependant tout en œuvre pour procurer le rétablissement du bâtiment consumé par l'incendie. Lorsqu'on avait mis en délibération si l'on ne cesserait pas d'assister les malades, il n'avait pu goûter cette proposition, et s'était offert pour faire placer la charpente sur les murs, la couvrir de planches, et réparer les ouvertures des portes et des fenêtres, afin de prévenir la ruine totale de l'Hôtel-Dieu. Pendant l'hiver de 1723 à 1724,

son zèle le porta à faire une quête dans les côtes aux environs de Villemarie ; et à son retour, après des fatigues excessives, il reçut de M. de Belmont, supérieur du séminaire, 1,200 livres pour être ajoutées à la somme qu'il avait recueillie. Immédiatement après il chercha à se procurer les matériaux et les ouvriers nécessaires, alors fort rares dans le pays à cause des travaux qu'on entreprenait de toute part dans la ville. Enfin, vers le milieu du mois de mai, il commença la reprise du bâtiment des pauvres, auquel il ne put employer qu'un petit nombre de travailleurs. La sœur Saint-Joseph, économe de la communauté, après avoir aussi de son côté amassé des matériaux pendant le même hiver pour le bâtiment des religieuses, y avait mis des ouvriers dès le mois d'avril précédent (1). Pour presser le rétablissement de l'Hôtel-Dieu, la cour venait d'accorder la somme de 4,000 livres, comme complément des 6,000 qu'elle avait promises auparavant (2).

L'année 1724, le roi envoya aussi, pour l'usage de l'Hôtel-Dieu, des instruments de chirurgie en remplacement de ceux qui avaient été consumés dans l'incendie. Ils coûtèrent 1,000 livres (3), et furent remis à la supérieure en 1726 (4). D'après les instructions du ministre,

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon, du* 14 *octobre* 1723.

(3) *Archives de la marine, lettre à MM. de Vaudreuil et Robert, du* 3 *juin* 1724 ; *dépêche de* 1724, p. 1175.

(4) *Archives de la marine, lettre de MM. de Beauharnois et Dupuy, du* 20 *octobre* 1726.

le chirurgien des troupes, qui était alors M. Benoit (*), ne pouvait s'en servir que sur un reçu signé de lui qu'il remettait à la supérieure, à la garde de laquelle ils étaient confiés. Mais les 4,000 livres données par la cour et les autres ressources qu'on se procura ne pouvant suffire à l'achèvement de constructions si considérables, on se vit contraint de congédier la plupart des ouvriers. Il est vrai que sur ces entrefaites le gouvernement accorda une nouvelle gratification

---

(*) Le sieur Benoit fut nommé par le roi, en 1710 (1), pour remplir à Montréal les fonctions de chirurgien des troupes, et reçut son passage sur le vaisseau *l'Africain*. Quelques années plus tard, M. Silvain, médecin irlandais, ayant obtenu un brevet de médecin du roi, sur la recommandation des filles de Saint-Joseph, des ecclésiastiques et d'autres personnes de considération, le sieur Benoit en conçut un extrême déplaisir. Il sut communiquer ses préventions contre la capacité de M. Silvain à M. de Beauharnois, gouverneur général, qui écrivit plusieurs lettres au ministre afin de le faire interdire de ses fonctions. Mais le ministre, voyant que ces lettres étaient pleines de passion et d'emportement, n'y eut aucun égard, et M. Silvain fut maintenu dans son titre. Le sieur Benoit, contraint de le voir exercer ses fonctions comme auparavant dans la ville et dans les côtes (2), en prit occasion d'écrire au ministre une lettre de plaintes contre les filles de Saint-Joseph (3). On peut juger par cette lettre que, dans ses rapports avec elles, il mit plus d'une fois leur patience à l'épreuve, et leur occasionna bien des sujets de tracasseries. On ne voit pas que le ministre ait fait état de toutes ces plaintes, qu'il regarda sans doute comme inspirées par la vengeance et la passion.

(1) *Archives de la marine, lettres de la cour, de* 1710, *recueillies par M. Raudot.*

(2) *Vie de Mme d'Youville*, p. 9 et suiv.

(3) *Archives de la marine, lettre (sans date) du sieur Benoit à M. de Maurepas.*

de 4,000 livres (1). Mais comme le vaisseau qui devait l'apporter en Canada ne pouvait arriver qu'au mois de septembre, et que les religieuses en attendant se voyaient hors d'état de payer les ouvriers, elles n'avaient aucune espérance d'avancer suffisamment les bâtiments pour les rendre habitables avant la mauvaise saison.

(1) *Archives de la marine, mémoire du roi aux sieurs de Vaudreuil et Robert, du 30 mai* 1724.

XVII. M. de Saint-Vallier presse les hospitalières d'achever la construction de leur monastère. — Il interdit la sœur économe, puis la rétablit dans son emploi.

Ce contre-temps fut un grand sujet d'affliction pour les hospitalières. Malgré l'embarras où les mettait le défaut de toutes ressources, M. de Saint-Vallier ne cessait cependant de les presser par ses lettres de poursuivre leurs travaux, afin d'évacuer promptement la maison où elles étaient logées. C'est que le ministre de la marine lui écrivait à lui-même, le 30 mai 1724: « Je vous prie de « leur recommander de pousser l'achèvement « de leur maison avec le plus de diligence qu'il « leur sera possible, ne convenant pas qu'elles « restent plus longtemps dans l'Hôpital-Général, « dont elles occupent une grande partie (2). » Conformément à ces ordres, le prélat écrivait donc fréquemment à la mère Gallard de faire l'impossible pour quitter la maison des frères Charon. Voyant que ses instances n'étaient pas suivies de l'effet qu'il désirait, il adressa à M. Normant une lettre que celui-ci alla lire à la communauté des hospitalières, et qu'il appuya

(2) *Archives de la marine, dépêche de* 1724, ibid., p. 1138.

des motifs les plus plausibles en apparence. M. de La Goudalie, qui exerçait les pouvoirs de grand-vicaire, fut aussi chargé d'une semblable commission. Il quitta tout exprès sa paroisse pour intimer aux religieuses les ordres du prélat. Mais comme M. de Saint-Vallier, en les pressant de la sorte, ne leur offrait pas de quoi payer les ouvriers, ces nouvelles recommandations n'eurent pas plus de succès que les précédentes. D'ailleurs, la sœur économe craignait que les travaux ne pussent être achevés avant l'hiver, et qu'ainsi cette reprise, qu'on laisserait inachevée, n'occasionnât des pertes considérables. Pour apaiser les frères, que la présence des sœurs incommodait beaucoup, elle proposa de leur payer le loyer de leur maison jusqu'à l'année suivante. Les frères refusèrent de consentir à cet arrangement. Enfin M. de Saint-Vallier, soupçonnant que la sœur économe cherchait des prétextes pour faire traîner les travaux en longueur, prit le parti de l'interdire de son office, et nomma à sa place la sœur Quénet, dépositaire des religieuses, qui exerça son nouvel emploi avec beaucoup de zèle et d'activité pendant douze jours. Le P. François, Récollet, qui se trouvait à Québec, intercéda pour la sœur interdite; et M. de Saint-Vallier la rétablit dans l'office d'économe, en remettant sa

lettre de réhabilitation à ce religieux, qui l'apporta lui-même à Villemarie (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XVIII.
On met les bâtiments en état de recevoir les malades et les hospitalières.

Vers la mi-août de cette année, la récolte étant déjà faite, et les ouvriers en grand nombre, la sœur économe reprit donc la construction du monastère et la poussa avec vigueur. De son côté M. Normant mit un grand nombre d'ouvriers à l'achèvement du bâtiment des pauvres, et sut leur communiquer le désir ardent qu'il avait de le voir bientôt en état. Quoique ce bâtiment fût alors fort peu avancé, on y travailla en effet avec tant de diligence, que le jour de Saint-Michel suivant la charpente en était déjà posée, avec une partie de la couverture et des planchers, ainsi que les croisées et les portes. Il est vrai que la dépositaire des pauvres, la sœur de Boucherville, et sa compagne la sœur Préville secondaient puissamment M. Normant dans la poursuite de ces travaux, le remplaçant elles-mêmes quand il était obligé de s'absenter, et distribuant aux ouvriers les matériaux et les outils avec une rare intelligence. La sœur Morin, témoin de l'activité et du zèle de M. Normant, écrivait le jour même de la fête de saint Michel : « On travaille jour-« nellement au bâtiment des pauvres, et s'il « n'arrive pas de contre-temps, les malades « iront chez eux quand nous retournerons dans

« notre monastère, par la bonté et charité de « M. Normant, qui s'est donné bien des peines « et des soins pour cela : de sorte que les pauvres « malades, hommes et femmes, et les religieuses, « nos chères sœurs, qui viendront ci-après, sont « obligées de beaucoup prier DIEU pour lui.... » La sœur Saint-Joseph, économe, fut aussi grandement aidée dans la construction du monastère par les sœurs Archambault et Duprey. Les sœurs Ménard, d'Arxis, du Buisson et Saint-Pierre, déployèrent de leur côté un zèle infatigable, chargeant elles-mêmes les tombereaux qui transportaient hors de l'enceinte de l'Hôtel-Dieu les ruines des bâtiments incendiés, et se prêtant encore au transport des bois et des pierres, comme auraient pu faire les ouvriers les plus exercés et les plus vigoureux (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XIX. Les filles de Saint-Joseph et les malades rentrent à l'Hôtel-Dieu.

Enfin, après trois années et demie de ce long exil, les filles de Saint-Joseph se préparèrent à rentrer dans une partie de leurs bâtiments. Le 11 novembre de cette même année, fête de saint Martin, sur l'invitation de M. Priat, leur supérieur, elles partirent toutes ensemble de la maison des frères pour se rendre d'abord à l'église paroissiale, ayant devant elles leurs malades, dont les uns firent ce trajet à pied, et les autres en voiture. Mais comme il était de la destinée de

ces saintes filles de trouver partout le bienfait de la croix, elles essuyèrent durant tout le chemin une pluie abondante, et n'arrivèrent qu'en marchant continuellement dans la boue. Après qu'elles eurent adoré le très-saint Sacrement, M. de Belmont les introduisit dans la sacristie, où se trouvaient réunis tous les prêtres du séminaire. Ils les reçurent avec les sentiments d'une joie sincère, les félicitèrent de leur rétablissement, qui leur causait à eux-mêmes la satisfaction la plus vive, et se disposèrent à les accompagner par honneur avec toute la pompe que les circonstances pouvaient permettre. On distribua aux religieuses des cierges allumés, et elles s'avancèrent processionnellement, marchant deux à deux, le voile entièrement baissé, précédant ainsi le clergé, après lequel était porté le très-saint Sacrement. Lorsque la procession sortit de l'église, la pluie cessa de tomber; les fidèles de tous les rangs attirés par cette pieuse cérémonie en augmentèrent encore la solennité par les sentiments de religion qu'ils firent paraître. Tout le temps de la marche on chanta continuellement des hymnes et des motets avec accompagnement de divers instruments de musique. La procession entra dans la salle des malades, où les musiciens exécutèrent en l'honneur de saint Joseph un motet dont l'har-

monie vraiment religieuse excita la dévotion dans tous les cœurs. Mais ce fut surtout dans la salle de communauté des religieuses, transformée provisoirement en chapelle, qu'ils semblèrent se surpasser, au salut solennel du très-saint Sacrement par lequel on termina cette cérémonie; car, au témoignage des personnes qui étaient présentes, cette mélodie ravissante semblait transporter tous les assistants dans le ciel. A la fin du salut, M. Priat, supérieur des hospitalières, avertit les assistants que dès ce moment la clôture religieuse était rétablie dans le monastère, et que chacun eût à en sortir. Le public fut surpris de cette déclaration, car l'enceinte du monastère n'était point encore fermée. M. Normant entreprit aussitôt de l'entourer d'une clôture de pieux, fit fermer à clef toutes les portes extérieures, et construire un tour avec trois parloirs grillés (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1725.
XX.
Rétablissement de l'église et du chœur de l'Hôtel-Dieu.

Quoique la clôture fût rétablie, et que les religieuses eussent pris possession de leur monastère, elles n'en occupaient cependant qu'une extrémité, le reste n'ayant point encore été entièrement disposé. A côté de la chapelle provisoire elles s'étaient ménagé une espèce de chœur où elles se rendaient pour toutes les observances religieuses. On célébrait dans la salle de commu-

nauté le saint sacrifice, auquel elles avaient le bonheur d'assister tous les jours, comme aussi les grand'messes, vêpres et saluts aux jours marqués par les usages de la maison. Pour leur fournir le moyen d'achever leur bâtiment, le roi, sur la recommandation de M. de Vaudreuil et de M. Bégon, leur accorda un nouveau secours l'année suivante 1725. Le ministre en écrivait en ces termes : « Sa Majesté a été satisfaite des « soins que les religieuses de l'Hôtel-Dieu de « Montréal se sont donnés pour mettre une par« tie de leur maison en état de les loger, et de « quitter la partie de l'Hôpital-Général qu'elles « occupaient depuis l'incendie. Elle a bien voulu, « sur la représentation des sieurs de Vaudreuil « et Bégon, leur accorder un nouveau secours « de 4,000 livres, afin de les mettre en état d'a« chever les ouvrages qui restent à faire pour « finir leur maison et leur église (1). »

(1) *Archives de la marine, dépêche de* 1725, p. 792. — *Lettre à M. l'évêque de Québec*, p. 884.

M. de Vaudreuil, gouverneur général, étant mort le 10 octobre 1725, M. de Longueil, gouverneur de Montréal, et M. Bégon, intendant du Canada, dans le compte qu'ils rendaient au ministre de l'état de la colonie, le 31 du même mois, le priaient d'accorder un nouveau secours aux filles de Saint-Joseph pour achever leurs bâtiments, lui faisant remarquer que la salle des

femmes n'était point encore rétablie, et que ces religieuses n'avaient pu se pourvoir, depuis leur incendie, du linge et des meubles nécessaires au service des malades (1). Déjà, dès le printemps de cette année, le P. François, Récollet, avait entrepris de remettre en état l'église de l'Hôtel-Dieu. Ce bon Père, tout dévoué aux filles de Saint-Joseph, obtint de ses supérieurs, par l'entremise de M. de Saint-Vallier, l'autorisation de s'appliquer tout entier à cet ouvrage. Quoiqu'il n'eût aucune avance, sa confiance en DIEU ne fut pas trompée : il parvint à faire poser sur les murs de l'église une charpente qui fut couverte en planches doubles ; il rétablit les portes et les fenêtres, et fit élever une voûte de forme élégante, ornée de fleurs et de figures d'anges dorées. Par le zèle intelligent du P. François, et par le bon goût qui présida aux travaux, ce sanctuaire fut regardé alors comme le monument le plus curieux dans ce genre qu'il y eût en Canada, et plusieurs personnes venaient même de loin pour le visiter. Ce rétablissement inespéré fit désirer aux religieuses de quitter au plus tôt leur chapelle provisoire pour jouir promptement de la nouvelle église. Animées elles-mêmes par ce succès, quoique dépourvues de toutes ressources, elles prirent la résolution d'emprunter

(1) *Archives de la marine, lettre de MM. de Longueil et Bégon, du* 31 *octobre* 1725.

afin de reconstruire les pièces voisines du sanctuaire. Un négociant de Villemarie, M. Lespérance, dont le zèle et le dévouement étaient fort connus dans le pays, voulut bien leur prêter la somme nécessaire, sans intérêts, jusqu'à ce qu'elles fussent en état de la lui rendre. La sœur Saint-Joseph mit aussitôt la main à l'œuvre ; elle fit réparer les brèches des murailles brûlées, y fit poser la charpente, et rendit habitables le réfectoire, l'ancienne chambre de communauté et le chœur, dont on reprit possession vers la fête de la Toussaint (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1729.
XXI.
Le ministre refuse aux hospitalières les sommes nécessaires au rétablissement entier de l'Hôtel-Dieu.

Mais il s'en fallait beaucoup que tous les bâtiments de l'Hôtel-Dieu fussent entièrement rétablis, quoique le roi eût donné à cette fin 18,000 livres, depuis l'année 1722 jusqu'en 1729 (2). Les filles de Saint-Joseph adressèrent donc une nouvelle supplique à la cour, par l'entremise de M. de Beauharnois, gouverneur général, et de M. Hocquart, alors intendant du Canada (3), qui en écrivaient ainsi au ministre, M. de Maurepas, le 25 octobre 1729 : « Monseigneur, nous « prenons la liberté de vous adresser ci-joint « le placet qui nous a été remis par les dames « hospitalières de Montréal. Nous ne pouvons « nous dispenser de vous représenter qu'elles « ont fait de gros emprunts pour le rétablisse-

(2) *Lettre du roi à MM. de Beauharnois et Dupuy, du 29 avril* 1727. — *Lettre du ministre à MM. de Beauharnois et Hocquart, du 4 avril* 1730 ; *dépêche de* 1730, p. 422. — *Lettre à M. le coadjuteur, du 27 avril* 1731, p. 502.

(3) *Archives de la marine, placet des hospitalières à M. de Maurepas.*

« ment de leur monastère, qui n'est pas encore « fini, et qu'il leur en a coûté considérablement « en lits et en linges pour être en état de recevoir « les soldats malades, qui y sont parfaitement « bien traités. La gratification de 2,000 livres « que Sa Majesté a eu la bonté de leur accorder, « jusqu'à cette année où elle vient d'être sup- « primée, leur était d'un grand secours pour « payer leurs dettes. Nous nous joignons à ces « dames, et vous supplions, Monseigneur, de « vouloir bien leur faire continuer cette faveur « encore pour deux ans : elles méritent, par « leurs grandes attentions et leur zèle pour les « malades, que Sa Majesté leur accorde cette « grâce (1). » M. Hocquart, qui portait aux filles de Saint-Joseph un intérêt sincère, prit la peine, quelques années après, d'examiner leurs livres de compte ; et on voit par le rapport qu'il fit au ministre combien elles avaient besoin d'être secourues. Leur communauté se composait alors de quarante religieuses, tant de chœur que converses, et de six domestiques. Leurs revenus s'élevaient annuellement à la somme de 4,866 livres. Sur cette somme, il fallait nourrir et habiller quarante religieuses, entretenir et payer six domestiques, et subvenir aux dépenses imprévues. Par un effet de leur amour pour la pau-

(1) *Archives de la marine, lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au ministre, du* 25 *octobre* 1729.

vreté, les frais de nourriture et d'entretien de chaque religieuse ne montaient annuellement qu'à 200 livres, ce qui portait la dépense totale de la communauté, en y comprenant les gages des domestiques, à 10,620 livres. Aussi n'avaient-elles pu subsister jusque alors que par les largesses de personnes charitables et par le travail de leurs mains, et enfin par des emprunts auxquels elles étaient absolument incapables de satisfaire. Ces dettes, déduction faite de leurs créances, s'élevaient à la somme de plus de 8,000 livres (1). Mais, quelque juste que fût la demande des hospitalières, et quelques instances que le gouverneur général, l'intendant et le coadjuteur de Québec, M. Dosquet, pussent faire en faveur de ces filles, M. de Maurepas se montra peu sensible à leurs besoins, et répondit qu'il était inutile de demander pour elles de nouveaux secours.

(1) *Archives de la marine, mémoire de M. Hocquart, du 7 octobre* 1734.

1732.
XXII.
Tremblement de terre qui endommage les bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

Au milieu des embarras qu'elles éprouvaient dans l'état de dénûment où elles se voyaient réduites, elles eurent encore à essuyer, l'année 1732, les effets d'un violent tremblement de terre, qui mit leur vie en péril et endommagea leur nouveau bâtiment. La première secousse, qui eut lieu le 16 du mois de septembre, à onze heures trois quarts, se fit sentir plus ou

moins dans toute la colonie, mais nulle part elle ne fut si violente que dans l'île de Montréal. « Cette secousse abattit tout d'abord plus de « trois cents cheminées, écrivaient les hospita- « lières de Villemarie à leurs sœurs de France, « et fendit presque tous les murs des maisons ; « la nôtre fut très-endommagée, aussi bien que « nos métairies, dont tous les puits furent com- « blés par ce premier tremblement, qui dura « bien un quart d'heure sans s'arrêter. Nous « courûmes toutes dans le jardin pour n'être pas « écrasées sous notre bâtiment, qui était plus « en danger de tomber qu'aucun autre, nos « murailles ayant souffert deux incendies. Rien « de plus terrible, mes chères sœurs, que de « voir les clochers et les maisons fléchir comme « des roseaux, et branler aussi fort que s'ils « eussent été de cartes. Après cette première « secousse, il en vint plus de trente en vingt- « quatre heures, ce qui obligea tout le monde « de coucher dans la campagne et dans les jar- « dins, crainte d'être écrasé par les maisons. « Les dames firent alors vœu de renoncer à « l'usage de porter des paniers sous leurs robes « et à d'autres semblables vanités; mais il y en « eut quelques-unes qui, n'entendant plus que « de petits tremblements, se crurent en sûreté,

« et, suivant leur légèreté naturelle, reprirent « leurs ajustements. DIEU, pour les rappeler à « leur devoir, fit entendre un nouveau tremble- « ment semblable au premier, la nuit du 25 « au 26; ce qui fit redoubler les vœux et les « dévotions. Enfin, les prières publiques ont « touché la miséricorde du SEIGNEUR, qui s'est « contenté de tenir tout son peuple en alarmes « pendant plus de neuf mois (*), les bruisse- « ments s'étant toujours fait entendre pendant « ce long espace de temps (1). » M. Chaussegros de Léry, ingénieur, écrivait que si la première secousse eût duré quelques minutes de plus, une grande partie des maisons de Villemarie auraient été renversées. Il ajoutait qu'elle s'était fait sentir à Québec, mais très-légèrement (2).

(1) *Lettre des hospitalières de Villemarie à leurs sœurs de France*, 1732.

(2) *Archives de la marine, lettre de M. Chaussegros de Léry au ministre, du* 20 *oct.* 1732.

XXIII. Gratification accordée pour réparer les bâtiments. Ils sont enfin terminés.

Après ce désastre, la mère Levasseur, supérieure des filles de Saint-Joseph, s'empressa

---

(*) Après que les hospitalières eurent écrit la lettre qu'on vient de rapporter, on ressentit de nouvelles secousses; du moins nous lisons dans un journal de cette année, composé par l'un des ecclésiastiques du séminaire de Villemarie : « Le « 11 décembre 1733, nous avons senti une secousse considé- « rable de tremblement de terre, immédiatement après huit « heures du matin. Tout le peuple a eu grand'peur. Le 12 jan- « vier 1734, un peu avant trois heures du matin, on a senti « une secousse de tremblement qui a bien duré un *Ave* « *Maria* (1). »

(1) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice de Paris.*

d'écrire de nouveau à M. de Maurepas, afin d'obtenir de lui quelques secours, tant pour payer leurs dettes, qui s'élevaient alors à 20,000 livres, que pour réparer les dégâts faits à leur bâtiment. « La bonté, lui disait-« elle, avec laquelle Votre Grandeur, toujours « attentive aux besoins de cette colonie, y « donne sans cesse des marques de sa protec-« tion, me fait espérer que mes très-humbles « représentations pourront l'intéresser en faveur « d'une communauté nécessiteuse, sur laquelle « Votre Grandeur a déjà répandu ses bienfaits. « C'est dans cette confiance, Monseigneur, que « je prends la liberté de lui montrer, avec un « profond respect, que, le rétablissement de « notre monastère nous ayant endettées déjà « de plus de 20,000 livres, malgré les grâces « que nous avons reçues de Sa Majesté, nous « sommes encore aujourd'hui, par notre situa-« tion, l'objet auquel elles peuvent être juste-« ment appliquées. Le SEIGNEUR vient de nous « envoyer une nouvelle épreuve, un tremble-« ment de terre effrayant, qui a fait d'autant « plus de ravages à nos murailles, qu'elles ont « déjà souffert deux incendies. Nous avons tout « lieu d'appréhender, Monseigneur, que les « grandes gelées de l'hiver ne les fassent tomber

« absolument, étant toutes fendues à jour, la « charpente sortie d'un demi-pied, toutes nos « cheminées renversées, ce qui nous fait craindre « d'être écrasées sous notre bâtiment. Qu'il plaise « à Votre Grandeur, Monseigneur, d'avoir pitié « de cette communauté désolée, et d'écouter « nos très-humbles prières, afin que nous puis- « sions continuer nos soins aux malades, soldats, « habitants et sauvages (1). » M. de Beauharnois et M. Hocquart accompagnèrent la supplique des religieuses au ministre d'une lettre de recommandation, en date du 27 octobre 1732. Ils faisaient remarquer qu'ils ne savaient pas en quoi consistait le dommage que le tremblement de terre leur avait causé, mais que leur maison était une de celles qui avaient le plus souffert de cet accident. Enfin, ils terminaient en assurant le ministre que les soins et les attentions de ces religieuses pour les malades méritaient qu'il vînt à leur aide dans cette occasion (2). Le 6 mai 1733, le ministre invita le gouverneur et l'intendant à faire faire l'estimation de ce dommage, que M. de Léry porta à la somme de 640 livres. « Nous vous supplions, Monseigneur, « écrivaient au ministre le gouverneur et l'in- « tendant, de vouloir bien accorder cette somme « à cette communauté ; elle mérite vos bontés

(1) *Archives de la marine, pétition de la sœur Levasseur à M. de Maurepas*, 1732.

(2) *Lettre de M. de Beauharnois, du 27 octob.* 1732.

1733.

« pour les soins assidus que les religieuses ap-
« portent au soulagement des pauvres malades,
« et qu'elles ont redoublés à l'occasion de la
« petite vérole, ayant continuellement eu, pen-
« dant quatre mois, près de cent soldats à soi-
« gner (1). » Cette maladie épidémique fut si universelle à Montréal, que les hospitalières reçurent dans leurs salles plus de cinq cents malades ; ce qui leur occasionna beaucoup de dépenses et un surcroît de fatigues excessives. Ce fut l'année même où arriva cette contagion, en 1733, qu'elles parvinrent enfin à achever leur bâtiment, en employant pour cet usage la dot d'une de leurs sœurs (2). Mais comme la croix devait être le plus ferme appui de cette maison, à peine les bâtiments étaient achevés, et avant même qu'on eût reçu la somme de 640 livres accordée pour réparer les dégâts faits par le tremblement de terre (3), tous ces bâtiments furent de nouveau réduits en cendres, comme nous le raconterons au chapitre suivant.

(1) *Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart, du 3 nov.* 1734.

(2) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

(3) *Archives de la marine, lettre du ministre à MM. de Beauharnois et Hocquart, du 20 avril* 1734.

CHAPITRE III.

TROISIÈME INCENDIE DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE.

1734.
I.
Incendie causé par la méchanceté d'une négresse.

L'incendie dont nous avons à faire le récit éclata le 10 avril, quelques minutes avant sept heures du soir, et commença par la maison de Mme veuve Francheville, située près du fleuve Saint-Laurent. Cette dame avait fait venir de la Nouvelle-Angleterre, sept ou huit ans auparavant, une négresse qui la servait en qualité d'esclave. La mauvaise conduite de cette fille donna lieu à Mme Francheville de lui faire éprouver son juste ressentiment. Depuis six semaines, la négresse avait formé des liaisons très-suspectes avec un faux-saunier, aussi domestique dans cette maison. Elle résolut de s'enfuir furtivement avec lui dans la Nouvelle-Angleterre; et, par un dessein aussi injuste que cruel, elle mit elle-même le feu à la maison de sa maîtresse, dans l'espérance de ménager plus sûrement leur évasion à la faveur du trouble que devait occasionner l'incendie. En effet, aussitôt après elle sortit de la ville, accompagnée du faux-saunier. On ne tarda pas à s'apercevoir de leur fuite, et on envoya trois hommes après eux. Comme la

terre était encore couverte de neige, ils parvinrent à les joindre en suivant les traces qu'ils y avaient laissées, et les ramenèrent à Villemarie le troisième jour. Leur projet d'évasion avait été si mal concerté, qu'ils seraient morts l'un et l'autre de faim et de froid si l'on n'eût envoyé des hommes à leur poursuite; car il ne leur restait plus qu'un pain pour toute provision, et ils avaient perdu, dans leur marche précipitée, la hache dont ils s'étaient munis pour couper du bois (1) et pouvoir se chauffer (*).

(1) *Journal composé par l'un des eclésiastiques de Montréal*, 10 *avril* 1734 ; *archives du séminaire de Saint-Sulpice de Paris.*

Du grenier, où le feu avait été mis, il se communiqua rapidement à la toiture, et de là aux maisons de MM. Radillon et de Bérey, l'un receveur de la compagnie du Castor, l'autre trésorier des troupes. Un violent vent d'ouest qui soufflait en ce moment porta incontinent les flammes dans tout le quartier, et fit craindre avec raison que l'incendie ne gagnât toute la ville. Les particuliers, effrayés pour leurs propres maisons, même dans les quartiers les plus éloi-

(*) Le conseil supérieur ordonna d'appliquer à la question cette malheureuse fille, dans l'espérance qu'elle révèlerait ses complices. Elle n'en déclara aucun, et se contenta d'avouer son crime. Enfin elle fut condamnée à faire amende honorable et à être pendue à Montréal. Son corps, après l'exécution, fut jeté au feu, le 21 juin de la même année (1).

(1) *Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart*, 9 *octobre* 1734.

gnés du désastre, au lieu d'aller au secours des maisons déjà incendiées, ne songeaient qu'à transporter leurs meubles. Cependant, par les ordres qui furent donnés à propos, M. Boisberthelot de Beaucourt, gouverneur de Montréal, les officiers de justice et les troupes du roi parvinrent à arrêter l'incendie, qui ne consuma que quarante-cinq (1) ou quarante-six maisons, sans parler néanmoins d'un grand nombre d'autres considérablement endommagées (2).

(1) *Archives de la marine, lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au ministre, du 9 octobre* 1734. — *Journal du séminaire de Villemarie*, ibid.

(2) *Archives de la marine, lettre de M. de Chaussegros de Léry, du* 16 *octobre* 1734.

II. L'Hôtel-Dieu est entièrement consumé pour la troisième fois.

Celle de l'Hôtel-Dieu fut l'une des premières dévorée par les flammes. Les hospitalières étaient à la récréation au moment que le cri d'alarme se fit entendre. Toutes se levèrent à l'instant pour savoir où le feu avait pris ; et, ce qui les glaça d'effroi, elles l'aperçurent dans une maison voisine. Ceux qui étaient logés dans cette maison et dans d'autres auxquelles le feu se communiqua bientôt, s'empressèrent de transporter leurs effets dans l'église de l'Hôtel-Dieu, pensant les mettre en lieu sûr. Mais l'église, n'étant séparée de ces maisons que par la rue, devint bientôt elle-même la proie des flammes, à cause de la violence du vent. Les filles de Saint-Joseph enlevèrent, dès qu'elles virent leur église en feu, tous les effets et les meubles qui leur tombaient sous la main. Mais elles se virent bientôt contraintes d'évacuer

elles-mêmes la maison, pour n'être pas enveloppées dans les flammes. Car, outre que le feu s'était communiqué par leur église à une extrémité de leur bâtiment, il y avait été porté à l'autre par l'embrasement des maisons voisines : en sorte qu'une partie de leur toiture tomba tout en charbon avant même qu'elles fussent sorties dans leur jardin. Deux d'entre elles, occupées durant ce temps à enlever les objets qui étaient au dortoir, auraient été infailliblement consumées, si des personnes qui les aperçurent du dehors ne leur eussent crié de se sauver au plus vite. Le danger qu'elles couraient ne pouvait être plus imminent, car le grand escalier par où elles devaient descendre se trouvait déjà tout en feu, et elles furent obligées de passer au milieu des flammes. Toutes se réunirent dans leur jardin; et, se voyant pour la troisième fois sans asile et sans ressource, elles entrèrent dans leur petite chapelle, dédiée à la très-sainte Vierge, et là elles donnèrent un libre cours à leurs larmes. Elles passèrent toute la nuit à répandre leurs cœurs en la présence de Dieu, qui les affligeait de la sorte; et quoique toutes sentissent vivement le coup qui les frappait, elles étaient néanmoins pleines de soumission aux ordres de la divine Providence (1). Voici,

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

d'après un mémoire de M. Hocquart au ministre de la marine, les ravages que l'incendie fit à l'Hôtel-Dieu.

III. Ravages que l'incendie fait à l'Hôtel-Dieu.

Ces bâtiments, à trois étages et d'environ mille pieds de tour, en y comprenant le monastère, la maison des pauvres et la chapelle, furent entièrement consumés. Il n'en resta que les murs, qu'on espérait, malgré leur dégradation, de pouvoir remettre en état; mais la pierre de taille des portes et des croisées, à l'exception de celle de l'église, n'était plus d'aucun usage. Enfin, l'estimation de la dépense pour remettre les bâtiments dans leur état primitif, sans y ajouter aucun embellissement, fut portée par M. de Léry à la somme de 80,000 livres, sans compter encore ce qu'il fallait en outre pour se procurer les meubles et les effets nécessaires à un pareil établissement. Les filles de Saint-Joseph ne sauvèrent de l'incendie que les vases sacrés à l'usage de leur église. Tout le reste de la sacristie, qui était fort riche, leurs meubles et tous leurs effets devinrent la proie des flammes, ainsi que tout ce qui était renfermé dans le dépôt, notamment des marchandises, du vin, du chanvre, déjà vendus pour la somme de 6,000 livres, afin de faire subsister la communauté. Enfin elles perdirent leur argenterie, la plupart de leurs pa-

piers, et jusqu'au registre des procès-verbaux des vêtures et des professions, à la perte duquel elles s'efforcèrent plus tard de suppléer par les notes qu'elles fournirent à M. Normant, leur supérieur. Les meubles appartenant aux pauvres ne furent pas tous consumés par le feu, mais on ne conserva que quelques matelas, très-peu de linge et une partie des objets de la pharmacie (1).

(1) *Archives de la marine, lettre de MM. Beauharnois et Hocquart au ministre, 9 octob. 1734.*

IV. Les hospitalières se divisent en trois bandes, en attendant qu'on ait disposé une maison.

Après avoir passé la nuit au milieu de leur jardin, dans la boue occasionnée par le dégel, et exposées à toutes les injures de l'air, les filles de Saint-Joseph se virent sans meubles, sans asile et dépouillées de tout. Les prêtres du séminaire et quelques autres personnes leur firent porter des vivres ; mais, dans leur accablement, elles ne purent prendre aucune nourriture. Ce qui les affligeait surtout, c'était la difficulté de trouver une maison où elles pussent se réunir ; et, quelque mouvement que se donnât M. Normant, leur supérieur, pour leur en procurer quelqu'une, il fallait bien du temps pour la mettre en état. Elles passèrent la seconde nuit dans leur jardin. Enfin leur supérieure les divisa en trois bandes. Les premières se logèrent dans la boulangerie des pauvres, qui avait été préservée du feu. Quelque incommode que fût ce lieu, elles s'estimèrent heureuses dans leur dé-

tresse d'en faire leur asile, parce qu'il était dans l'enceinte de leur établissement. Celles qui étaient d'une plus faible santé furent envoyées à la ferme de Saint-Joseph; mais, au lieu de les accueillir comme la commisération le demandait, la fermière n'eut que de la dureté pour elles. Se voyant importunée par leur présence à cause d'un commerce frauduleux qu'elle faisait à leur désavantage, elle usa envers ces saintes filles de procédés si insolents, qu'elles furent obligées de s'éloigner d'elle et d'aller se joindre à quelques-unes de leurs sœurs dans une petite ferme donnée depuis peu à l'Hôtel-Dieu, où elles s'étaient retirées. Là elles eurent beaucoup à souffrir de la disette des vivres et du défaut des autres objets les plus nécessaires à la vie. D'autres se logèrent dans une petite métairie appelée Saint-Joachim : ce furent les sœurs du Gay, Le Picard, d'Argy, Menard et Geneviève. Elles ne trouvèrent dans ce lieu qu'une extrême pauvreté, jusque-là qu'étant dépourvues des ustensiles les plus indispensables, elles se virent contraintes d'emprunter d'un fermier voisin une marmite pour y faire cuire leur lard, et de se servir du couvercle en guise de plat et d'assiette. Enfin, quelques personnes des alentours, touchées de compassion, leur procurèrent les objets de première nécessité. Celles

qui étaient restées à Villemarie logées dans la boulangerie des pauvres, furent nourries pendant trois semaines par la charité de M. Normant (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières.*

V.
Les hospitalières et les malades se retirent proche de l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Immédiatement après l'incendie, on avait dépêché des canots à Québec pour inviter le gouverneur et l'intendant à se rendre sans délai à Villemarie. Leur plus pressante sollicitude fut de chercher une maison assez spacieuse pour y loger les malades et la communauté des religieuses destinées à les servir. Elles étaient au nombre de quarante sœurs de chœur et de six converses. Les filles de la Congrégation ne pouvant alors les recevoir dans leur maison, on songea d'abord à les placer dans celle des frères Charon, où elles s'étaient retirées après leur second incendie. Mais ces bâtiments étaient si délabrés, malgré les réparations qu'on y avait faites pour y loger les hospitalières, que l'intendant et le gouverneur jugèrent plus expédient et moins coûteux au roi de louer une maison en ville où elles pussent se réunir. Ils jetèrent donc les yeux sur celle de M. de Montigny, voisine de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, qu'ils destinèrent aux religieuses, et sur une autre contiguë à la précédente, qu'ils firent disposer pour le service des malades. Ces deux maisons

coûtaient de louage au roi 700 livres par an (1). Pour donner aux religieuses la faculté de se rendre à l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours sans sortir de leur clôture, on construisit le long de la rue une palissade en pieux qui les séparait du public. La maison de M. de Montigny, quoique la plus vaste des maisons de Montréal, pouvait à peine suffire à loger commodément la moitié de la communauté des hospitalières. On y plaça cependant les malades pendant trois semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'autre maison eût été préparée pour les recevoir. Enfin celles des filles de Saint-Joseph qui étaient à la campagne se joignirent à leurs sœurs, et le 20 du mois de mai toutes entrèrent dans leur nouvelle maison (2), où elles pratiquèrent leurs exercices en commun, autant que les localités pouvaient le permettre. Dans leur extrême affliction, elles furent heureuses de se trouver enfin réunies, et de partager ensemble les privations auxquelles les condamnait la divine Providence. Leur union mutuelle, qui semblait être devenue encore plus forte et plus étroite depuis qu'elles se voyaient hors de leur maison, était pour elles une consolation bien douce. Mais Dieu, qui voulait toujours les sanctifier par la croix, et donner en leurs personnes à toute la colonie des exemples frap-

(1) *Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart, du 9 oct.* 1734.

(2) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie. — Journal composé par un ecclésiastique du séminaire de Montréal,* 20 *mai* 1734.

pants de résignation dans les épreuves, leur envoya le sujet d'affliction le plus douloureux et le plus méritoire qu'elles eussent jamais ressenti.

VI. Maladie épidémique qui emporte neuf filles de Saint-Joseph.

Il arriva à Montréal un vaisseau du roi dont tout l'équipage était attaqué d'une maladie pestilentielle. Un soldat transporté dans la salle des malades eut bientôt communiqué la contagion aux hospitalières qui s'étaient empressées de lui prodiguer leurs soins. Dès les premiers jours, sept ou huit d'entre elles en furent atteintes. Ce mal se déclarait par des douleurs si violentes et des symptômes si effrayants, qu'au rapport des témoins, il fallait l'avoir vu de ses propres yeux pour s'en former une juste idée. Les médecins avouaient eux-mêmes n'avoir jamais rien vu de semblable. Le visage des malades enflait d'abord d'une manière si étrange et si monstrueuse, qu'il devenait entièrement méconnaissable. La sœur du Gay, la cinquième hospitalière attaquée de ce mal, eut aussitôt tout le côté droit prodigieusement enflé, et aussi noir que du charbon; puis ce même côté tomba dans un état de dépérissement entier, en sorte que les chairs de son bras et de sa main étaient comme fondues, et que ses os mêmes semblaient être notablement diminués. Cette maladie si terrible n'étant

presque susceptible d'aucun remède, surtout dans les commencements, elle enleva coup sur coup jusqu'à neuf filles de Saint-Joseph : les sœurs du Gay, d'Ailleboust, Levasseur, Le Picard, Gatien, de Préville, toutes religieuses de chœur, et trois sœurs converses. La difficulté de se loger dans la maison de M. de Montigny ne leur permettant pas d'avoir une chambre particulière pour les sœurs malades, elles avaient été contraintes de mettre tous leurs lits dans un même appartement, où elles étaient fort à l'étroit ; et c'est là ce qui répandit la contagion parmi elles. Outre les neuf filles de Saint-Joseph que nous venons de nommer, plusieurs autres furent atteintes du même fléau ; parmi celles-ci, quelques-unes en éprouvèrent si violemment la rigueur, qu'elles restèrent jusqu'à vingt, trente et quarante jours à l'agonie, en sorte que l'on enlevait d'auprès d'elles les corps de leurs sœurs défuntes sans qu'elles s'en aperçussent (1).

(1) *Lettre circulaire sur les hospitalières décédées en* 1734.

VII.
Défense faite aux Montréalistes de communiquer avec l'Hôtel-Dieu, de peur d'y contracter la contagion.

Comme cette cruelle épidémie n'exerçait ses ravages que dans l'intérieur de la maison transformée en Hôtel-Dieu, et que personne n'en était atteint dans la ville, le gouverneur du lieu et les autres principaux magistrats, craignant que la communication avec les religieuses et avec les malades ne devînt funeste à tout le pays, firent

les défenses les plus sévères à tous les particuliers d'avoir aucune sorte de rapports avec cette maison. Il n'y eut d'exceptés de cette défense que deux domestiques, dont les hospitalières ne pouvaient absolument se passer, et les prêtres du séminaire chargés de l'assistance spirituelle des malades et des sœurs (1). « Ces deux serviteurs, écrivaient-elles à leurs sœurs de France, « nous rendirent toutes sortes de bons offices, et « sacrifièrent généreusement leur vie pour nous « soulager. Ce sont eux qui ont creusé les fosses « de nos pauvres sœurs défuntes, et qui, aidés « par quelques Messieurs de Saint-Sulpice, les « y ont inhumées; car nous n'étions pas en état « de satisfaire à ce qui nous est marqué par « notre cérémonial dans ces rencontres. Nous « n'avions plus de voix que pour crier miséri- « corde.

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

VIII. Dévouement apostolique du séminaire. M. Normant; M. Navetier.

« Aussi Messieurs du séminaire, qui ont eu « la charité de chanter tous les services, et de « faire tous les enterrements de nos défuntes, « voyant de plus près que personne l'excès de « notre misère et la grandeur de notre affliction, « arrosaient-ils notre église de leurs larmes. « Nous étions dans un abandon total, personne, « avec raison, n'osant approcher de nous. Ceux « qui nous écrivaient ne voulaient point recevoir

« de réponses de nous, par la crainte que nos « lettres ne leur communiquassent la contagion, « et tout le monde avait autant de peur de nous « et de tout ce qui pouvait nous avoir touchées « que de la maladie elle-même. Nous croyions « véritablement être arrivées au moment de la « ruine de cette communauté. Nous avons des « obligations infinies à tout le séminaire de « Saint-Sulpice. M. Normant, qui en est supé- « rieur, et qui l'est aussi de notre communauté, « s'est comporté à notre égard en véritable père. « Quelques instances qu'on lui ait faites pour « l'empêcher de s'exposer à l'air épidémique « qui régnait chez nous, il ne s'est dispensé « aucun jour de venir voir nos malades, et il « prenait soin lui-même de nous faire manger: « car nous étions si abattues de chagrin et de « fatigues, que nous serions mortes d'inanition « si notre bon père ne nous eût fait mettre à « table devant lui, et ne nous eût soutenues « dans l'excès de notre affliction par l'onction « de ses discours. Parmi ses ecclésiastiques (1) « nous ne devons pas oublier M. Navetier, au- « mônier de nos pauvres. Le zèle et la charité « semblaient n'avoir point de bornes dans ce « saint prêtre: jour et nuit il était auprès des « malades; et quand nous étions regardées

(1) *Lettre circulaire sur les hospitalières décédées en* 1734.

« comme des pestiférées, il ne nous abandonnait « pas. Il a fait plusieurs quêtes pour nous et « pour nos pauvres, après nos incendies (1). » La défense de communiquer avec l'Hôtel-Dieu, et la crainte de contracter la contagion en entrant dans les parloirs de cette maison, étaient cause que les personnes charitables et généreuses portaient au séminaire les secours de divers genres, comme meubles, livres, argent, qu'elles destinaient aux hospitalières (2).

(1) *Archives des hospitalières de la Flèche, lettre écrite par la sœur de Langloiserie, du 10 oct.* 1751.

(2) *Lettre circulaire, etc.; Addition aux Annales.*

IX. Les hospitalières contraintes de se retirer à la campagne, pendant que huit d'entre elles sont exposées à la contagion.

Tous les malades atteints de l'épidémie étaient emportés par ce terrible fléau, et l'on craignait avec raison que toute la communauté des filles de Saint-Joseph n'en devînt la victime. Dans une extrémité si alarmante, les magistrats et les personnes les plus considérables du pays, surtout M. Dosquet, évêque de Québec, engagèrent ces filles à évacuer la maison et à n'y laisser que le nombre d'hospitalières absolument nécessaire pour le service des malades. Le dévouement héroïque de ces religieuses parut avec éclat dans cette circonstance. Quelques instances qu'on pût leur faire, elles refusèrent constamment d'abandonner leurs pauvres et de fuir le péril auquel elles se voyaient journellement exposées. La pensée de se séparer les unes des autres alors que tout le monde les évitait, était pour elles un

sujet d'affliction plus fâcheux encore que cette cruelle épidémie. Néanmoins, tout accablant qu'était ce parti extrême, elles se virent dans la dure nécessité d'offrir à DIEU un si pénible sacrifice ; car M. Dosquet, d'accord en cela avec le gouverneur général et l'intendant, ordonna aux religieuses, par un commandement formel et en vertu de la sainte obéissance, d'en venir à cette séparation. Elles furent donc contraintes de faire choix de celles qui seraient destinées à servir les malades en proie à la contagion. La supérieure désigna pour cela six des religieuses plus anciennes et deux autres parmi les plus jeunes. Mais il serait impossible de dire l'affliction profonde que cette séparation leur causa à toutes. Celles qui devaient se retirer à la campagne avaient une défense expresse de revenir à la ville pour voir leurs sœurs ; en sorte qu'en se quittant elles semblèrent faire le dernier adieu à celles qui restaient à Villemarie. L'une d'elles en écrivait ainsi dans la suite aux hospitalières de France : « Quel coup pour nos cœurs ! Je ne « puis me rappeler cette terrible journée sans « que tout s'émeuve en moi ; mon cœur se « gonfle et mes larmes recommencent de couler. « Aussi cette scène, la plus attendrissante qui « se soit vue, a-t-elle été célébrée par les poëtes

« de nos cantons. On a composé plusieurs can-
« tiques où l'on relève la générosité de nos
« sœursdéfuntes qui ont sacrifié leurs vies pour
« leur prochain, et où l'on n'oublie point notre
« désolation (1). »

1735.
X.
Jeunes personnes qui, par zèle, s'offrent aux hospitalières. — Cessation du fléau.

Pendant que presque toute la communauté de ces filles était retirée à la campagne, plusieurs de celles qui servaient les malades succombèrent victimes de leur zèle. Nous avons déjà nommé les sœurs qui moururent de la contagion. Leur perte fut vivement sentie de toutes leurs sœurs, celle surtout de la sœur d'Ailleboust, douée d'un caractère charmant et d'une humeur gaie, qui la rendait aimable à tout le monde. Mais on eut lieu d'admirer la conduite de la divine Providence sur cette communauté. A mesure que la mort enlevait quelqu'une des religieuses, trois ou quatre jeunes personnes se présentaient pour la remplacer. Un grand nombre écrivirent durant la contagion à la supérieure pour lui demander d'être reçues au nombre de ses filles après la cessation du fléau. Les trois demoiselles de Ramezai, filles de l'ancien gouverneur de Montréal, firent plus encore. Au plus fort de la contagion, et lorsque personne n'osait approcher les religieuses, elles allèrent s'offrir à elles pour les aider dans le service des malades, ne demandant

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie ; lettre circulaire sur les hospitalières décédées en* 1734.

d'autre récompense d'un sacrifice si héroïque que d'être soignées à l'Hôtel-Dieu si elles venaient à être atteintes elles-mêmes de la maladie, et, si elles mouraient, d'être inhumées comme les hospitalières dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Les filles de Saint-Joseph admirèrent la charité courageuse de ces demoiselles: elles leur en témoignèrent leur juste et sincère remerciement; mais elles ne crurent pas devoir les exposer à une mort qu'elles regardaient alors comme inévitable, et refusèrent de les introduire dans leur maison. C'est dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours qu'on avait donné la sépulture à celles que nous avons déjà nommées (1). Ce fut là aussi que, le 19 avril 1735, la sœur Cabassier fit sa profession religieuse, sous le nom de sœur Sainte-Thérèse, entre les mains de M. Normant (2). Pour obtenir la cessation du fléau on adressa à Dieu des supplications publiques dans l'église paroissiale de Villemarie. Après les prières des quarante heures et après neuf saluts solennels du très-saint Sacrement, Dieu, touché du sacrifice que les neuf religieuses dont nous avons parlé lui avaient fait de leur vie, arrêta tout à fait le cours de la contagion. Toutefois la crainte qu'elle avait inspirée partout dans la ville et dans les environs empêcha encore

(1) *Lettre circulaire sur les hospitalières décédées en* 1734.

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie*, 19 *avril* 1735.

longtemps les personnes du dehors d'avoir communication avec l'Hôtel-Dieu ; et celles des hospitalières qui s'étaient retirées à la campagne ne purent obtenir qu'au bout de plusieurs mois la permission d'aller visiter leurs sœurs restées à Villemarie (1).

(1) *Lettre circulaire sur les hospitalières décédées en 1734.— Addition aux Annales des hospitalières.*

XI.
État des revenus et des charges des filles de Saint-Joseph.
Etat du temporel des pauvres.

L'incommodité que les religieuses et les pauvres ressentaient dans la maison de M. de Montigny faisait désirer à toute la ville le rétablissement de l'Hôtel-Dieu. Mais après tous les désastres que les filles de Saint-Joseph avaient éprouvés, elles se voyaient dans l'impossibilité d'entreprendre une dépense si considérable. Voici quel était alors l'état de leur temporel : les biens et les revenus de la communauté des hospitalières et ceux de l'Hôtel-Dieu ou des pauvres étaient distincts les uns des autres, et administrés séparément par deux religieuses, appelées *dépositaires,* qui en rendaient compte à l'évêque ou au supérieur nommé par lui. Nous avons déjà fait observer que le revenu des religieuses s'élevait à la somme de 4,866 livres. Il provenait d'une gratification de 1,000 livres que le roi leur faisait chaque année, de 208 livres de rentes foncières, et de 1,056 livres de rentes rachetables qu'elles avaient en Canada ; d'une rente de 2,101 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et enfin du

revenu de leurs terres, qui ne produisaient guère alors que 500 livres par an. Nous donnerons ici le dénombrement de ces terres, en montrant le produit annuel qu'elles rapportaient alors déduction faite des frais de culture: celle de Saint-Joseph, contenant deux cent soixante-dix arpents en superficie, dont la moitié était encore inculte, donnant 300 livres de rente; celle de Saint-Joachim, de deux cent quatre-vingts arpents, dont quarante en valeur et le reste en bois sur pied, produisant 150 livres; une petite terre, à Sainte-Marie, affermée 50 livres; enfin une terre en bois sur pied de cent cinquante arpents, donnée par M. Basset, et d'où les religieuses retiraient à grands frais leur bois de chauffage. M. Hocquart, qui fit le dépouillement des livres de compte et des papiers des religieuses, ajoutait que la dépense annuelle de quarante religieuses, de six domestiques et de plusieurs serviteurs, et des réparations de la maison, se montait annuellement à la somme de 10,620 livres. Quant au revenu des pauvres de l'Hôtel-Dieu, il ne s'élevait guère au-dessus de 5,000 livres, savoir: 1,000 livres de gratification du roi; 1,417 de rentes sur la ville de Paris; 740 livres de rentes foncières non rachetables; 494 de rentes rachetables; enfin 1,512

livres provenant du produit de leurs terres. Voici ce que chacune d'elles rapportait alors : le fief Nazareth, de cent arpents, affermé 462 livres; une terre de quatre-vingt-douze arpents située à la prairie de la Madeleine, de 230 livres; une autre à la pointe Saint-Charles, de cent arpents, 300 livres; une autre limitrophe de la ferme Saint-Joseph, contenant deux cents arpents, dont dix en prairies, et le reste servant de pacage, qui produisait 520 livres; enfin une autre terre à la côte de la Visitation, de soixante arpents, qui ne donnait point de revenu (1).

Au moyen de ces 5,000 livres, dont elles avaient l'administration, les religieuses hospitalières étaient obligées de pourvoir à la subsistance et aux médicaments des malades, qui étaient communément au nombre de trente-cinq ou quarante, la plupart traités gratuitement; de fournir les lits, les couvertures et le linge, et enfin d'entretenir en tout temps cinq domestiques pour le service de la maison. D'après la remarque de M. Hocquart, le revenu des pauvres n'égalait pas à beaucoup près la dépense, et cependant, ajoute-t-il, par comparaison aux revenus de la communauté, les pauvres sont mieux dotés et plus avantageusement pourvus que les religieuses (2).

(1) *Archives de la marine, mémoire de M. Hocquart, du 7 septemb. 1734, pour servir à connaître la situation de la communauté des hospitalières.*

(2) *Mémoire de M. Hocquart,* ibid.

On voit par cet exposé que les religieuses et les pauvres, n'ayant point les ressources nécessaires pour suffire à leur dépense de chaque année, étaient dans l'impuissance absolue de reconstruire leurs bâtiments. Aussi M. de Beauharnois et M. Hocquart, après avoir pris connaissance du temporel de cette maison, s'adressèrent-ils au ministre pour lui demander un prompt secours; et en attendant sa réponse ils employèrent des ouvriers pour commencer le rétablissement d'un édifice qu'ils jugeaient nécessaire à la colonie, et surtout aux troupes. Ils en écrivaient ainsi au ministre, le 9 octobre 1734 : « L'Hôtel-Dieu de Montréal a attiré toutes nos « attentions dans la situation où l'accident du « feu l'a mis. Les religieuses n'ont presque rien « sauvé que quelques matelas, très-peu de linge « et quelques drogues de leur apothicairerie. « Le dénûment où elles sont de toutes choses, « et la nécessité d'un hôpital à Montréal, où se « trouve le plus grand nombre des troupes, nous « ont déterminés, sous votre bon plaisir, à placer « les religieuses dans la maison du sieur de « Montigny, près la chapelle de Notre-Dame-de-« Bon-Secours, et les malades dans la maison « voisine, où ils sont secourus comme ils étaient « précédemment à l'Hôtel-Dieu. Nous avons exa-

XII. On commence à rebâtir l'Hôtel-Dieu. — Demande de secours au ministre.

« miné les divers moyens de parvenir au réta-
« blissement de l'Hôtel-Dieu; et, après avoir
« pris connaissance de l'état où se trouvent les
« affaires temporelles de cette communauté et
« des charges qu'elle a à supporter, nous avons
« l'honneur, Monseigneur, de vous en adresser
« un mémoire, auquel sont joints différents
« états, tant des revenus de la communauté que
« de l'hôpital, de leurs dettes actives et pas-
« sives, et de ce qui a été brûlé ou perdu dans
« l'incendie. Vous verrez, Monseigneur, par ces
« états, que les revenus de cette maison ne per-
« mettent pas aux religieuses de tenter même
« leur rétablissement. Nous avons donc eu re-
« cours à la charité des peuples de cette colonie,
« et principalement de ceux du gouvernement
« de Montréal, qui affectionnent plus particu-
« lièrement cette communauté. La plupart, à la
« vérité, ont déjà contribué à cette œuvre. Les
« habitants des campagnes, par nos insinuations
« et nos lettres circulaires aux curés et aux offi-
« ciers de milice, leur ont fourni une partie des
« bois de charpente nécessaires pour la couver-
« ture de leur bâtiment. Elles ont trouvé aussi
« quelques petits secours d'argent chez les per-
« sonnes les plus aisées, un peu de blé, et, de
« la part des ouvriers de Montréal, quelques

« journées données gratuitement. Tous ces se-
« cours peuvent monter jusqu'à présent à 3,000
« livres ou environ, fonds bien modiques pour
« commencer l'ouvrage, si nous n'avions pris
« sur nous de leur faire avancer par le trésorier
« de la marine la somme de 5,000 livres, qui
« ont été employées en planches, madriers pour
« la couverture, journées d'ouvriers et façons
« d'ouvrages pour cet hôpital. Sur l'espérance
« qu'elles ont dans vos bontés, elles ont com-
« mencé dès cet été à faire rétablir une partie
« des murs, faire asseoir des poutres, et couvrir
« une partie du bâtiment pour le garantir de
« l'injure du temps pendant l'hiver. C'est tout
« ce qu'elles ont pu faire cette année, et elles ne
« sont point en état d'en entreprendre davan-
« tage, si vous n'avez la bonté, Monseigneur,
« de leur obtenir de Sa Majesté un secours conve-
« nable. Vous avez eu agréable de leur procurer
« une somme de 18,000 livres après l'incendie
« de 1721, qui ne leur avait pas fait à beau-
« coup près autant de dommage que le der-
« nier. Toutes les circonstances de celui qu'elles
« viennent d'essuyer ont été des plus fâcheuses.
« Il arriva la nuit, dans le temps du dégel,
« lorsque les rues étaient impraticables, et par
« un violent vent d'ouest, qui anima tellement

« le feu, qu'on ne pouvait approcher du bâti-
« ment. M. Hocquart a encore été dans la néces-
« sité de faire fournir des magasins du roi
« différents ustensiles, et des remèdes pour le
« soulagement des soldats malades dans le nou-
« vel hôpital (1). »

(1) *Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart, du 9 octob.* 1734.

XIII. Gratification du roi.— Les hospitalières rentrent dans une partie de leur monastère.

Le roi voulut bien leur accorder, pour rebâtir leur maison et celle des pauvres, une gratification de 10,000 livres, le 11 avril 1735; et en même temps il leur assigna sur l'état du domaine 1,500 livres jusqu'à leur entier rétablissement (2). Le gouverneur général et l'intendant, par leur dépêche du 13 octobre de la même année, en témoignant leur reconnaissance au ministre pour ce secours, lui avaient annoncé que les travaux commencés l'année précédente, et continués depuis, mettraient les bâtiments de l'Hôtel-Dieu en état de recevoir durant l'automne les malades, et même les religieuses, quoique celles-ci dussent y être fort à l'étroit (3). En effet, vers la fin du même mois, elles y firent transporter tout ce qu'elles avaient d'objets mobiliers à la maison de M. de Montigny, et fixèrent leur départ au 28, fête de saint Simon et saint Jude. Elles devaient cependant éprouver bien des incommodités dans leur nouveau bâtiment; car la personne chargée d'y faire travailler, des deniers du roi, les em-

(2) *Mémoire du roi à M. de Beauharnois et à M. Hocquart, du 11 avril* 1735.

(3) *Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart, du 13 oct.* 1735.

ploya à faire construire la partie destinée aux malades, et se borna, pour celle des religieuses, à rétablir la chambre de communauté, le réfectoire et la cuisine, avec un galetas au-dessus qui devait leur servir de dortoir. Tout le reste de leur monastère était encore en ruines. La veille de leur sortie elles se trouvèrent dépourvues de tout, dans la maison de M. de Montigny, n'ayant ni lits ni meubles, en sorte qu'elles passèrent la journée sans prendre aucune nourriture, et couchèrent sur le plancher de leur salle de communauté. Enfin, le lendemain, elles se rendirent à l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, où se trouvaient aussi un grand nombre de fidèles; et après le saint sacrifice elles voulurent donner une dernière marque de piété et d'affection à leurs sœurs inhumées dans ce lieu, en chantant pour elles le *Libera*. Mais cette circonstance, et les tristes souvenirs qu'elle leur rappelait, ne leur permirent pas d'achever ce chant de deuil. Les larmes et les sanglots qui éclatèrent dans toute l'église, tant de la part du peuple que de celle des religieuses, mirent fin à cette triste cérémonie. Ce qui augmentait encore l'affliction des hospitalières, c'était la pensée de s'éloigner pour toujours des dépouilles mortelles de leurs sœurs. Il leur semblait entendre la voix de ces chères

défuntes qui les conjuraient de ne pas les laisser hors de la maison où elles s'étaient consacrées au service de DIEU, et de les réunir à leurs mères. Les hospitalières, pour apaiser leur douleur, demandèrent en effet qu'on leur permît de retirer de l'église de Bon-Secours les corps de celles dont nous parlons, et de les transporter dans leur monastère. Mais, quelques instances qu'elles pussent faire, on leur refusa cette satisfaction, soit parce que ces corps reposaient dans une église en grande vénération dans le pays, soit parce que l'on craignit, en les retirant de terre, de renouveler et de répandre la contagion dans la ville. Les religieuses se mirent donc en marche, en répandant beaucoup de larmes, et se rendirent ainsi à l'Hôtel-Dieu. Quoiqu'elles n'eussent pris aucun aliment la veille, elles ne purent toucher au dîner qu'on leur avait préparé, tant elles étaient accablées par la douleur; et après s'être placées de nouveau sous la protection du glorieux saint Joseph, leur protecteur et leur père, en récitant les litanies en son honneur, elles se mirent à suivre toutes leurs observances régulières (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières.*

XIV. Infirmité de la sœur de Sainte-Hélène. Incommodités

Elles étaient à peine rentrées dans leur maison, lorsqu'il plut à DIEU de leur envoyer une nouvelle épreuve des plus sensibles. La sœur de

que les sœurs ont à endurer dans leur monastère inachevé.

Sainte-Hélène était affligée depuis plusieurs années d'un cancer au sein, dont elle n'avait parlé à personne, tant par un effet de sa grande retenue que par amour pour la souffrance et la mortification. A la fin elle fut contrainte de s'en ouvrir à sa supérieure. Le mal avait déjà fait tant de progrès, qu'il fallait en venir sans délai à l'opération, ou voir bientôt mourir la malade ; et cette alternative jeta la communauté dans de vives angoisses, craignant avec raison de se voir privée d'un sujet si utile à l'institut. M. Benoit, chirurgien-major, ayant vu l'état du cancer, déclara qu'il n'y avait point de temps à perdre ; l'embarras était de trouver un lieu convenable pour que la malade pût y être soignée. Le dortoir, ou plutôt le galetas où les sœurs passaient la nuit, était si incommode et si peu spacieux, qu'on fut obligé de transporter une partie des lits dans un petit appartement du bâtiment des pauvres. La salle de communauté des hospitalières n'était pas propre non plus pour servir d'infirmerie dans une maladie si difficile et si longue ; et l'on craignait avec raison d'exposer la malade au danger de mourir, si on la mettait dans ce lieu. Enfin on prit le parti de lui céder le réfectoire, et pendant trois mois les religieuses prirent leurs repas dans un petit couloir large seulement de six

pieds ; ce qui donna une grande incommodité aux sœurs chargées de la cuisine. Le succès de l'opération répondit aux vœux de la communauté, et après bien des souffrances, endurées avec une résignation touchante, la sœur de Sainte-Hélène se réunit à ses compagnes, et rendit comme auparavant de grands services à la communauté et aux pauvres. Pour prévenir les inconvénients que leur faisait éprouver le défaut d'une infirmerie, les hospitalières firent construire par les mains de leur jardinier un petit appartement qui pût leur en tenir lieu au besoin, en attendant qu'elles eussent fait rétablir leur monastère. La pauvreté où elles étaient réduites ne leur avait pas permis d'appeler des ouvriers pour ce travail. Elles étaient si à l'étroit, que le noviciat se trouvait placé dans une extrémité du galetas, ainsi que la lingerie ; ce qui donnait un grand exercice de patience aux novices et aux religieuses chargées du soin du linge et des vêtements. Depuis leur entrée à l'Hôtel-Dieu jusqu'en l'année 1740, elles se virent contraintes de faire les cérémonies de la profession dans la salle des hommes (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières.*

1740. XV. Détresse des hospitalières.

M. Dosquet, leur évêque, qui connaissait à fond leur détresse, désirait beaucoup d'y apporter quelque adoucissement; mais, ayant con-

sommé en diverses autres bonnes œuvres tous les fonds qu'il avait apportés en Canada, il ne put leur offrir, en témoignage de sa bonne volonté, avant son retour en France, que sa montre d'or et la pomme de sa canne, qu'il vendit, et dont il leur donna le prix. Son successeur, M. de l'Auberivière, qui, avant son départ de France, avait pris la résolution de les aider dès qu'il serait sur les lieux, mourut presque en arrivant en Canada (1). Se voyant donc dépourvues de toute ressource et dans la nécessité de contracter de nouvelles dettes, elles adressèrent, en 1741, un mémoire à l'intendant pour qu'il voulût bien s'intéresser en leur faveur auprès du roi : « Les « religieuses hospitalières, disent-elles, n'ont « pas été en état, après leur second incendie, « de faire aucune réparation à leurs terres, « granges et clôtures, ni d'y entretenir des « animaux ; en sorte que, lors du troisième in- « cendie, en 1734, à peine restait-il quatre « bœufs et trois vaches sur chacune de ces « fermes. Elles ont été obligées de s'endetter « pour acheter des animaux, afin de rétablir les « métairies et de les mettre en état de fournir « dans trois ou quatre ans la majeure partie des « viandes nécessaires à l'Hôtel-Dieu. C'est ce « qui a occasionné en partie un excédant de

Elles demandent un secours au ministre, qui leur procure 1,500 livres.

(1) *Addition aux Annales des hospitalières.*

1741.

« dépenses sur la recette ; et il faudra le conti-
« nuer encore pendant trois ou quatre ans, sans
« quoi l'on perdrait tout le fruit des travaux faits
« par le passé. Le rétablissement des salles a
« pareillement causé ces dépenses. Cet excédant
« serait même bien plus considérable, si les reli-
« gieuses n'élevaient à l'Hôtel-Dieu quantité de
« volailles, si elles ne fabriquaient elles-mêmes,
« avec de mauvaises graisses, le savon néces-
« saire aux lessives, et si elles n'avaient enfin la
« ressource de leur jardin pour se procurer des
« fruits et des légumes. Cette année, la dépense
« excèdera de 3,000 livres le produit ordinaire
« de la recette ; ce qui les met hors d'état de
« faire aucun achat de meubles et de provisions.
« Elles espèrent donc que M. l'intendant voudra
« bien supplier Sa Majesté de leur accorder
« quelque gratification (1). » L'année suivante, sur la demande de ce magistrat et du gouverneur général, le roi accorda un nouveau secours de 3,000 livres, afin de mettre les filles de Saint-Joseph en état de pourvoir par portion égale au rétablissement de leur monastère et à celui du bâtiment des malades. Il ne devait donc rester aux hospitalières que 1,500 livres, somme bien insuffisante pour achever la reconstruction de leur couvent. Le gouverneur et l'intendant firent

(1) *Archives de la marine, mémoire sur l'état présent des pauvres de l'Hôtel-Dieu*, 1741.

de nouvelles instances qui n'eurent aucun succès (1).

(1) *Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart, du* 31 *mai* 1743.

1742.

XVI. Reconstruction de l'église de l'Hôtel-Dieu.

Ce qui affligeait surtout les hospitalières, c'était de ne pouvoir rétablir leur église, restée jusqu'en l'année 1742 dans l'état où l'avait laissée l'incendie, ou plutôt dans un état plus ruineux encore; car elle était toute remplie d'arbustes, et les framboisiers y croissaient comme dans les bois. Désolées de se voir dans l'impossibilité de la rétablir, elles résolurent d'adresser à Dieu d'instantes supplications, afin qu'il daignât inspirer à quelqu'un le dessein de cette bonne œuvre. Dans cette vue, elles passèrent neuf jours en jeûnes et en prières, s'efforçant de mettre dans leurs intérêts la sainte Vierge, saint Joseph, saint Augustin et saint Antoine de Padoue. « Le « lendemain de cette neuvaine, rapporte l'une « d'elles, un saint missionnaire qui passait pour « être très-pauvre, et que nos sœurs ne connais« saient point du tout, demanda à parler à la « supérieure, et lui dit qu'il était pénétré de « douleur en voyant que la maison de Dieu était « abandonnée, et que personne ne pensait à la « faire rebâtir. Il ajouta qu'il aurait voulu être « en état de se charger seul de cette sainte « entreprise, mais qu'il donnait ce qu'il avait « épargné sur ses besoins. Il lui remit à l'instant

« 2,000 livres entre les mains, lui recomman- « dant le secret, qu'elle garda jusqu'à ce que « lui-même se fût déclaré, pour de bonnes rai- « sons. » Le missionnaire dont on parle ici était un prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, M. Pierre Le Sueur de Vauvillez, né au village de ce nom, au diocèse d'Amiens, et qui avait été envoyé à Villemarie par M. Leschassier, en 1710 (1). On entreprit aussitôt la reconstruction de l'église, et en même temps on fit dans la ville et dans les environs des quêtes, dont le produit permit de pousser l'ouvrage sans interruption, depuis le 3 mai de cette année 1742 jusqu'à son entier achèvement. On fut obligé de démolir toutes les anciennes murailles ; et la bâtisse fut néanmoins achevée dès le mois d'août suivant; mais on ne put encore la livrer au culte divin. L'année suivante, la veille de Sainte-Anne, on bénit la cloche destinée à la nouvelle église. Le parrain fut M. de Noyelle, et la marraine Mlle Robert, qui la nommèrent Marie-Joseph. Enfin, le 12 du mois

1744. d'août 1744, l'église étant entièrement terminée, on en fit la bénédiction solennelle, à laquelle se trouva présent tout le clergé ; et immédiatement après on y chanta la grand'messe pour la première fois. Ce fut une douce consolation pour les hospitalières de pouvoir faire dans ce lieu toutes

(1) *Catalogue des membres de la Compagnie de Saint-Sulpice.*

les cérémonies marquées par leur règle, avantage dont elles étaient privées depuis dix ans, et de voir les fidèles fréquenter assidûment cette église, comme ils avaient fait avant l'incendie (1).

XVII. Comètes, tremblements de terre, famine, épidémie, guerre.

Après l'achèvement de leurs bâtiments et de leur église, les filles de Saint-Joseph furent soumises à de nouvelles épreuves. Cette année 1744, au mois de janvier, il parut une comète, et on sentit durant tout ce mois des secousses de tremblement de terre. En juin, une seconde secousse se fit sentir près de la ville, et enfin une troisième dans la ville même, au mois de juillet. Celle-ci fut accompagnée de tonnerres épouvantables, qui abattirent des maisons et tuèrent plusieurs personnes. On ne manqua pas d'attribuer tous ces funestes accidents à l'influence de la comète; et ce qui dut confirmer le peuple dans ce préjugé, c'est que la récolte suivante fut presque nulle, en sorte qu'un grand nombre d'habitants passèrent une partie de l'année sans pain, et furent obligés de se nourrir d'herbes et de racines; les filles de Saint-Joseph se virent elles-mêmes condamnées à cette dure nécessité. A la famine se joignit une maladie pestilentielle qui fit d'affreux ravages dans tout le pays. Elle se déclarait par des frissons accompagnés de maux de tête accablants.

(1) *Archives des hospitalières de la Flèche. Abrégé historique des faits remarquables arrivés dans l'Hôtel-Dieu de Montréal*, in-fol., pag. 79. — *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

La fièvre qui survenait ensuite réduisait, dès le second accès, les malades à la dernière extrémité. Enfin le délire se mêlait à la fièvre, et les mettait dans un état si violent, que dans leurs convulsions ils rompaient leurs chemises de force et les cordes avec lesquelles on les avait liés. Les filles de Saint-Joseph, dont la maison fut bientôt remplie de ces sortes de malades, devaient être plus exposées que personne à la contagion. Aussi en furent-elles atteintes des premières dans la ville. Ce qui montre combien ce mal était conta-
1745. gieux, c'est que des vingt et une religieuses qui en furent attaquées, il n'y en eut pas une seule qui n'en ressentît les atteintes le lendemain même du jour où elle avait veillé les malades pour la première fois. Il serait difficile d'exprimer tout ce qu'elles eurent à souffrir durant cette cruelle épidémie, dont la plus grande partie de la communauté était elle-même la victime, tandis que le reste des religieuses s'épuisaient pour soigner les malades qui en étaient affligés. Elles eurent la douleur de voir enlever par ce fléau cinq de leurs compagnes (1). La sœur Louise Sarau, converse, âgée de cinquante-six ans, expira le 23 janvier; la sœur Marie-Françoise d'Argy, le 5 mars, âgée de soixante-trois ans; et le lendemain, la sœur Louise-Angélique Du-

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

buisson, qui était du même âge. Le 15 du même mois mourut la sœur Marguerite Montigny, âgée de quarante-cinq ans; et le 25 avril, la sœur Clémence Quénet, à l'âge de soixante-cinq ans, la trente-deuxième année depuis son entrée en religion (1). Les seize religieuses qui échappèrent à la rigueur de cette contagion eurent une très-longue convalescence. La maladie régna six mois dans leur communauté, et continua ses ravages pendant trois ans dans la ville et dans les côtes. Enfin, outre les malheurs de la famine et de la contagion, on eut encore à endurer les désastres de la guerre; car cette même année 1745 eurent lieu la première prise de Louisbourg par les Anglais, et d'autres faits d'armes que nous ne raconterons pas dans cet ouvrage. Nous ne pourrons cependant nous dispenser de dire un mot de la guerre de sept ans qui succéda à la précédente, afin de faire connaître la part que les filles de Saint-Joseph eurent à porter de cette calamité publique (2).

(1) *Catalogue des religieuses hospitalières décédées à Villemarie.*

(2) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

CINQUIÈME PARTIE.

DEPUIS LA CONQUÊTE DU CANADA PAR LES ANGLAIS JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE PREMIER.

CONQUÊTE DU CANADA.— ÉTAT DES FILLES DE SAINT-JOSEPH DANS LES PREMIERS TEMPS DE LA DOMINATION ANGLAISE.

1755. I. Quantité extraordinaire de blessés soignés par les hospitalières.

Durant les événements de la guerre de sept ans, on envoya de tous côtés des détachements pour la conservation des postes situés dans les environs de Montréal, et aussi pour la continuation de l'établissement de la Belle-Rivière. Ce dernier poste fut le tombeau d'un grand nombre de braves Canadiens, qui périrent soit par les armes, soit par la grande misère à laquelle ils se voyaient condamnés, manquant de vivres et étant en proie à des maladies effroyables. L'Hôtel-Dieu de Villemarie fut bientôt rempli de malades et de blessés. Le vaisseau *le Léopard,* qui se trouva infecté d'un air pestilentiel, communiqua la contagion aux soldats, et par eux à toute la ville. Le nombre des ma-

lades devint alors si extraordinaire, que les filles de Saint-Joseph, ne pouvant les recevoir dans leurs salles, et voulant cependant leur prodiguer à tous leurs charitables soins, se déterminèrent enfin à les placer dans leur église, malgré la répugnance qu'elles avaient à prendre ce parti (1). Ils y passèrent tout l'été; mais comme il était contraire à la prudence de les y laisser l'hiver, où ils seraient morts de froid, et que d'ailleurs la quantité des blessés devenait toujours plus considérable, les religieuses leur cédèrent leur propre dortoir, dont elles firent abattre toutes les cloisons, et où elles mirent une centaine de lits. Cet état de choses ne pouvait durer longtemps sans mettre en danger la santé de ces charitables filles. Le gouverneur et l'intendant firent donc construire, sur les instances de M. de Pontbriant, évêque de Québec, deux nouvelles salles en charpente dans le jardin de l'Hôtel-Dieu. M. de Vaudreuil, gouverneur général, écrivait au ministre le 22 octobre 1756 : 1756.
« Les dames religieuses de l'Hôtel-Dieu de « Montréal furent obligées, à la fin de l'automne « dernier, de céder leur dortoir aux malades. « Actuellement leur église sert de salle à ces « derniers, ce qui a obligé M. Bigot (intendant) « à faire faire à peu de frais deux nouvelles

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

« salles ; et jusqu'à ce qu'elles soient finies l'é-
« glise de ces religieuses continuera de servir à
« loger les malades et les blessés. J'espère, Mon-
« seigneur, que vous voudrez bien faire agréer
« cette dépense au roi, attendu qu'elle est aussi
« utile qu'indispensable. Le zèle de monsieur
« l'évêque vous est connu. Ce prélat est infati-
« gable : il va plusieurs fois par jour visiter les
« hôpitaux, ce qu'il faisait surtout pendant qu'ils
« étaient occupés par les malades débarqués
« du *Léopard*. Leur maladie était contagieuse,
« et il a grandement couru risque d'en être
« atteint. Il a fait un voyage exprès à Montréal
« pour presser les ouvriers employés à bâtir
« les deux salles de l'Hôtel-Dieu. Il était la plu-
« part du temps sur le lieu du travail. Il soulage
« d'ailleurs les pauvres, et, je puis dire, beau-
« coup plus que ses revenus ne le lui permettent,
« eu égard aux dépenses qu'il est obligé de
« faire pour vivre convenablement à son état.
« Enfin, Monseigneur, sa piété pour tout ce qui
« concerne la religion et son zèle pour le ser-
« vice du roi sont inexprimables (1). »

(1) *Lettre de M. de Vaudreuil, du 22 octobre* 1756.

II. L'Hôtel-Dieu est préservé d'un nouvel incendie.

Malgré la commodité que procurèrent ces deux nouvelles salles, le nombre des malades et des blessés devint si considérable, qu'on se vit contraint de rapprocher les lits, ce qui, joint

à la diversité des maladies, occasionna une sorte de fièvre maligne dont un grand nombre furent attaqués. Elle était si violente, qu'en quatre ou cinq jours elle conduisait les malades au tombeau. Les hospitalières en furent elles-mêmes atteintes. La sœur Charlotte de Lantagnac y succomba la première, et mourut le 16 novembre de cette année 1756, âgée de vingt-huit ans. La sœur Marie Coulon, âgée de trente-deux ans, la suivit au tombeau le 5 décembre. La sœur Louise d'Aguille, qui exerçait la charge de dépositaire, mourut deux jours après, à l'âge de trente-neuf ans; et la sœur Charlotte le Page de Saint-François décéda le 21 décembre, à l'âge de vingt-neuf ans. Jusqu'ici nous n'avons eu presque à raconter dans cet ouvrage qu'une suite non interrompue d'épreuves auxquelles la divine Providence se plaisait à mettre les filles de Saint-Joseph pour les établir de plus en plus dans la vie parfaite. A peine l'épidémie dont nous parlons eut-elle cessé, qu'au mois de janvier de l'année suivante 1757, vers les cinq heures du soir, elles entendirent tout à coup ce cri d'alarme : Au feu! Elles courent aussitôt pour savoir où est l'incendie; et levant les yeux elles voient les flammes sortir par les croisées de la maison d'un de leurs voisins, et se jeter avec violence 1757.

sur la couverture de leur église. Incontinent elles s'empressèrent de transporter tous leurs meubles dans leur jardin et dans leur cour ; elles firent même tant de diligence, et portèrent si loin les précautions, qu'elles enlevèrent tous les effets du dortoir. Après les trois incendies qu'elles avaient essuyés, on conçoit quelle devait être leur frayeur en se voyant sur le point de se trouver de nouveau sans meubles, sans hardes et sans maison. Plusieurs des religieuses sorties dans le jardin croyaient que la maison était déjà toute en feu ; et comme d'autres les assuraient que Dieu l'avait préservée de ce désastre malgré le péril qu'elle avait couru, les premières attribuaient cette confiance à un dérangement d'esprit occasionné par l'effroi. Durant ce temps, tous les voisins, saisis de crainte pour eux-mêmes, transportèrent leurs meubles dans l'enclos des religieuses, ce qui fut cause qu'on en ouvrit la clôture de pieux en plusieurs endroits. Enfin, après ces cruelles alarmes, toutes reconnurent que l'Hôtel-Dieu avait été préservé, et leur juste frayeur se changea en sentiments d'action de grâces. Elles restèrent donc dans leur maison ; et comme il n'y avait plus de meubles au dortoir, elles furent contraintes de passer la nuit sur le plancher. Le lendemain elles se mirent en

devoir de transporter de nouveau leurs effets, confondus avec ceux de leurs voisins. Elles ne tardèrent pas de s'apercevoir qu'à la faveur du désordre et de la confusion inévitable dans une telle extrémité, des personnes qui s'étaient introduites dans leur enceinte leur avaient enlevé beaucoup d'objets ; mais elles se consolèrent aisément de cette perte en se voyant toujours en possession de leur maison. Toutefois la joie qu'elles éprouvaient d'avoir échappé à un danger si imminent fut bientôt troublée par une nouvelle affliction. Avant le printemps de cette même année, il survint dans l'Hôtel-Dieu des fièvres contagieuses qui se communiquèrent à une partie de la communauté des sœurs et mirent de nouveau leur vie en danger. Dieu, qui les destinait à porter de nouvelles épreuves, voulut cependant qu'elles résistassent toutes à ce fléau, qui ne fit aucune victime parmi elles (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

1758.

III. Conduite des citoyens de Villemarie après la victoire de Carillon.

L'année suivante 1758, la victoire remportée à Carillon par les armes françaises fournit à ces religieuses de nouvelles occasions d'exercer leur charité envers les blessés et les malades, dont leur Hôtel-Dieu se trouva bientôt rempli. Cette victoire faisait espérer avec fondement des jours prospères pour le Canada (2). On en rendit à Dieu de solennelles actions de grâces. Mais, au

(2) *Archives de la marine.* 1758.

lieu de mériter du Ciel de nouvelles faveurs par une vie chrétienne, la plupart, comme s'ils n'eussent eu plus rien à craindre, s'abandonnèrent à la joie jusqu'à se livrer à des divertissements criminels. L'un des ecclésiastiques du séminaire de Villemarie, prêchant peu après dans l'église paroissiale, ne put s'empêcher de faire appréhender au peuple que DIEU ne les traitât dans toute sa rigueur. « Craignons, mes « frères, leur dit-il, que cette victoire, dont « vous vous êtes rendus indignes par votre con- « duite, ne soit la dernière que le SEIGNEUR vous « accorde, si vous n'en usez pas chrétiennement. « Craignez qu'il ne se serve de nos ennemis « mêmes pour nous humilier et nous perdre, « si nous refusons de nous convertir. Désarmons « son bras par notre pénitence; tâchons de flé- « chir sa colère par nos larmes; observons ses « lois et ses commandements, et servons-le « avec toute la fidélité dont nous sommes capa- « bles (1). »

Loin de se conformer à des invitations si sages, les citoyens de Villemarie, pendant l'hiver qui suivit, continuèrent à marcher dans leurs voies. Jamais on ne vit plus de luxe dans les habits, malgré la misère du temps; jamais plus de fraudes, plus d'injustices, plus de scandales.

(1) *Archives du séminaire de Villemarie*, 1758, *sermon du* 23 *juillet*.

Au printemps de 1759, le prédicateur déjà cité, prêchant de nouveau dans la même église, parlait en ces termes : « Au lieu de nous repentir de nos « anciens péchés, nous en commettons tous les « jours de nouveaux, et nous nous obstinons « à persévérer dans nos désordres. *Parce que* « *vous m'avez abandonné, dit le* SEIGNEUR, *le* « *glaive ne sortira point de vos maisons. Les* « *cieux ne répandront plus sur vous leurs salu-* « *taires influences; la terre, maudite dans votre* « *péché, ne sera plus qu'une terre stérile et in-* « *grate.* Ne nous en prenons donc qu'à nous- « mêmes dans les calamités qui nous affligent. « Ce sont nos péchés qui ont allumé le feu de la « guerre, qui ont distillé parmi nous le venin « des maladies contagieuses qui ont enlevé à « cette colonie tant de bons habitants, et aux « troupes tant de généreux défenseurs de la « patrie. Ce sont nos péchés qui ont causé parmi « nous cette disette générale qui nous réduit à « la misère où nous nous voyons; et le comble « de notre malheur, c'est que dans notre afflic- « tion nous ne pensons point à revenir à DIEU, et « qu'au lieu de l'apaiser par une sincère et véri- « table pénitence, nous l'irritons tous les jours « par de nouvelles prévarications. Vous vous « effrayez, et peut-être trop, à la vue du danger 1759.

« qui vous menace. Vous craignez de tomber « entre les mains d'un ennemi puissant, et vous « ne pensez pas que vous êtes vous-mêmes vos « plus cruels ennemis, les artisans de vos propres « maux. Vous êtes tranquilles sur ce qui devrait « être le plus juste sujet de vos craintes et de « vos alarmes. Vous pleurez sur vos misères et « sur vos malheurs, et vous ne pleurez pas vos « péchés, qui vous les attirent. Allez, allez à « la source du mal, ôtez l'iniquité du milieu « de vous, faites cesser vos désordres, *aufer* « *malum de medio tui*. N'avez-vous pas lieu de « craindre que le SEIGNEUR ne vous livre aussi « vous-mêmes entre les mains de vos ennemis, « qu'il ne vous fasse souffrir de leur part les « plus durs traitements, et qu'il ne se venge « par leurs mains de toutes les offenses qu'il a « reçues et qu'il reçoit encore tous les jours de « votre part (1)? »

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, glose sur le mandement publié le* 6 *mai* 1759.

1760. IV. Villemarie passe au pouvoir des Anglais. Attentions de M. Amherst pour les hospitalières.

Peu après, la ville de Québec tomba en effet au pouvoir des Anglais, et l'année suivante, 1760, Villemarie fut environnée tout à coup par l'armée la plus formidable qu'on eût jamais vue en Amérique. On sait que le dénoûment de cette guerre fit passer le Canada sous la puissance britannique, par la capitulation de Montréal, le 8 septembre de la même année. L'entrée des

Anglais dans la ville et la perspective de l'avenir alarmèrent les religieuses hospitalières au delà de tout ce qu'on peut dire. Leur sort fut cependant bien meilleur qu'elles ne l'avaient attendu. Elles en écrivaient en ces termes à leurs sœurs de France: « Quel coup pour nos chères sœurs ! « Mais DIEU ne les abandonna pas. S'il ne changea pas les Anglais, du moins il les adoucit « en notre faveur ; car le général, étant entré « dans la ville avec ses troupes, voulut bien « visiter l'hôpital et notre communauté. Il nous « parla avec douceur, nous combla de politesses, « et nous complimenta sur notre charité envers « les malades (1). » Le général dont il est ici parlé fit plus encore. Le 25 septembre de cette même année il envoya aux hospitalières, un présent qu'il accompagna de ce billet: « Amherst, « par reconnaissance pour les soins que les sœurs « ont eus des malades anglais, leur envoie une « couple de cents gros écus avec deux douzaines « de vin de Madère. Ce ne sont que des arrhes « du bien que je veux à une société aussi respec- « table que celle du monastère de Saint-Joseph de « l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui peut compter « de la part de la nation britannique sur la même « protection dont elle a joui sous la domination « française (2). » Ces assurances étaient aussi

(1) *Archives des hospitalières de la Flèche, Abrégé historique des faits remarquables arrivés dans l'Hôtel-Dieu de Montréal.*

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie, lettre du* 25 *septembre* 1760.

sincères de la part de M. Amherst qu'elles furent agréables aux filles de Saint-Joseph. Durant le court espace de temps qu'il séjourna à Villemarie, l'ordre fut maintenu partout, et le général s'efforça même de se rendre agréable aux particuliers en les obligeant en tout ce qui dépendait de lui.

1761. V. Épreuves que les hospitalières endurent de la part des nouveaux maîtres du pays.

Mais les choses changèrent bien de face après son départ. D'abord les Anglais avaient résolu de faire leurs prêches dans l'église paroissiale; ils se virent cependant contraints de renoncer à ce projet, devant l'opposition universelle du peuple et du clergé; et après plusieurs délibérations, ils conclurent de s'assembler dans l'église de l'Hôtel-Dieu, pour y faire le prêche et la cène. Cette résolution, à laquelle elles furent contraintes de céder, jeta les filles de Saint-Joseph dans la plus profonde et la plus amère désolation; leur douleur n'eut même plus de bornes lorsqu'elles virent des soldats anglais en qui le métier des armes avait éteint tout reste de pudeur, porter le fanatisme pour leur secte jusqu'à commettre les impiétés et les profanations les plus révoltantes dans ce lieu, en haine de la religion catholique. Enfin, pour nous servir des paroles de l'Écriture, elles furent condamnées à voir l'abomination de la désolation dans la

maison de Saint-Joseph : car les officiers du gouvernement britannique y envoyèrent, pour l'assistance des malades anglais, un moine apostat qui depuis la conquête du pays donna les plus grands scandales. Ce religieux sacrilége, qui peu d'années auparavant avait célébré les saints mystères et annoncé la parole de DIEU dans cette même église, fut pour elles un fléau plus funeste que la guerre, la famine, la contagion et la conquête du pays. Elles avaient la douleur de le voir fréquemment dans leurs salles aller auprès des malades hérétiques pour y blasphémer contre la religion et y tourner en ridicule les sacrements et les mystères. Il osait bien s'approcher de ces malades portant dans ses mains un pot de graisse dégoûtante, pour leur donner, disait-il, la sainte extrême-onction. A tous ces discours si impies il n'était pas permis aux hospitalières de répondre ; et tout ce qu'elles pouvaient faire, c'était de gémir devant DIEU et de s'affliger en secret (1). L'espérance dont elles s'étaient flattées d'être délivrées de leurs nouveaux maîtres par le traité de paix qui devait être conclu entre la France et l'Angleterre les soutenait dans leur extrême affliction. Mais quelle ne fut pas leur douleur lorsqu'elles apprirent que par ce traité le Canada avait été cédé pour toujours à la puis-

(1) *Abrégé historique des faits remarquables, etc.*

sauce britannique ! L'état où se trouvait alors la religion ne pouvait être plus alarmant. M. de Pontbriant, qui s'était retiré au séminaire de Villemarie après la ruine de Québec, n'avait pu survivre à un tel désastre, et le siége de Québec se trouvant sans pasteur, tous les fidèles craignaient de voir l'Église catholique s'éteindre parmi eux. On répandait le bruit que les nouveaux maîtres du Canada avaient résolu d'y supprimer les communautés régulières d'hommes et de femmes; et, ce qui était bien propre à faire craindre un tel sort pour ces maisons, ce fut la défense faite aux hospitalières de recevoir aucune novice à la profession. Une mesure si hostile, et qui tendait à la ruine de leur communauté, leur fit prendre la résolution d'abandonner le pays et de repasser en France. Les sœurs de la maison de Laval, informées de ce dessein, leur offrirent de les recevoir parmi elles, et M. Héry, riche négociant, qui allait quitter pour toujours le Canada, leur proposa de les transporter gratuitement en France avec tout leur mobilier, sur un vaisseau qui lui appartenait. Les filles de Saint-Joseph auraient pris volontiers ce parti, si M. Montgolfier, supérieur du séminaire, ne les en eût détournées, en leur persuadant, au contraire, de demeurer inséparablement unies entre elles, et

de sacrifier, s'il le fallait, leur vie au soulagement de la colonie. Elles renoncèrent donc au projet de quitter le Canada, et il ne passa en France que la sœur Héry, fille du négociant dont nous avons parlé, et qui fut reçue dans la maison de Baugé (1). Toutefois, en prenant cette généreuse résolution, les filles de Saint-Joseph ne comptaient que sur la Providence pour leur avenir.

(1) *Abrégé historique des faits remarquables, etc.*

1763.

VI. Voyage de M. Montgolfier à Londres. — M. Falcoz; M. Peigné. — Craintes pour la religion.

La misère était alors extrême dans tout le pays. Ne trouvant point d'étoffes propres pour elles chez les marchands, ces religieuses se voyaient à la veille de prendre des habits séculiers ; elles seraient même mortes d'inanition, n'ayant pas le moyen de se procurer du pain, si M. Montgolfier ne les eût nourries aux frais du séminaire pendant les trois premières années qui suivirent la conquête. Mais, en l'année 1763, ce généreux bienfaiteur étant dans la nécessité de passer à Londres pour négocier auprès de la cour d'Angleterre les intérêts de la religion en Canada, les filles de Saint-Joseph se virent plongées dans la plus profonde affliction, par la crainte de ne plus le revoir. La sœur d'Ailleboust en écrivait ainsi à leurs sœurs de France, le 25 juillet de cette année 1763 : « Notre digne supérieur passe « dans votre patrie, et nous prive du plus grand,

« que dis-je ! de l'unique soutien de cette mai-« son, après DIEU. Dans la pénible situation où « nous nous trouvons, il nous eût été bien avan-« tageux de le conserver. Le bon DIEU nous en « prive, pour nous faire comprendre sans doute « que lui seul suffit. C'est ce que nous avons « éprouvé dans toutes nos peines et nos dis-« grâces : puisse-t-il encore, ce DIEU de bonté, « nous soutenir dans celle-ci, qui nous est « d'autant plus sensible, qu'elle attaque notre « sainte religion. Priez, priez pour des sœurs « qui donneront plutôt leur vie que de manquer « à leur foi. » A son départ, M. Montgolfier fut remplacé dans la supériorité de l'Hôtel-Dieu par M. Peigné, l'un des vicaires généraux, et qui était déjà confesseur des religieuses (1). Celui-ci, après avoir exercé six ans cet emploi, avait été remplacé par M. Falcoz (2), né à Saint-Jean de Maurienne, en Savoie, et venu à Villemarie en 1727. Entre autres fonctions qu'il remplit à Montréal, avec une singulière bénédiction, il dirigea les filles de l'Hôtel-Dieu pendant plus de douze ans, jusqu'à sa mort, arrivée au mois d'avril de cette année 1763, et laissa la réputation d'un directeur habile et expérimenté, d'un prédicateur éloquent, et d'un prêtre vraiment apostolique (3). M. Peigné, homme fort

(1) *Lettre des hospitalières de Villemarie à leurs sœurs de la Flèche, du 23 juillet* 1763.

(2) *Lettre du 23 juillet* 1763, ibid.

(3) *Catalogue des Messieurs du séminaire de Villemarie.*

studieux, et surtout recommandable pour ses connaissances dans la théologie morale, reprit alors la direction des hospitalières, qu'il conserva jusqu'à l'année 1780, où il mourut (1). Cependant les négociations du clergé canadien auprès de la cour d'Angleterre pour obtenir le maintien de la religion catholique et du siége épiscopal éprouvèrent bien des difficultés, qui causèrent de vives alarmes aux communautés et aux fidèles. On craignait qu'au lieu d'un évêque catholique, le gouvernement n'envoyât dans le Canada qu'un protestant, ce qui fit prendre de nouveau aux filles de Saint-Joseph la résolution de passer en France si ce malheur venait à arriver. Enfin DIEU eut pitié de son peuple.

(1) *Catalogue des membres de la Compagnie de Saint-Sulpice*

1766.
VII.
M. Briand est sacré évêque de Québec. — Espérance des catholiques pour le maintien de la religion.

M. Briand, qui, après avoir été secrétaire du dernier évêque de Québec, en était alors grand vicaire, fut sacré pour remplir le siége vacant. Les hospitalières, comblées de joie à cette nouvelle, s'empressèrent d'en informer leurs sœurs de France, par cette lettre, du 20 août 1766 : « Consolez-vous sur notre sort. Celui qui écoute « la préparation des cœurs s'est contenté de la « disposition des nôtres. Il a vu votre charité et « notre détermination à tout sacrifier pour le « servir; et de deux évêques proposés, l'un « catholique et l'autre protestant, il a fait tomber

« le choix sur le premier. Nous avons donc un « saint prélat, qui est arrivé le 28 juin dernier. « Il serait trop long de vous dire combien de « peines et de combats il a fallu essuyer pour « l'obtenir. Mais enfin nous le possédons, et nos « peines ne nous paraissent plus rien. Il va « sécher les larmes des bons catholiques, qui « sont bien rares aujourd'hui dans nos contrées, « et qui souffrent persécution, manquant de se- « cours spirituels. Priez, priez pour la conser- « vation du peu de religion qui reste dans ce « pays. Elle paraît près de s'éteindre : le liber- « tinage est à son comble, et il se commet tous « les jours des crimes atroces. Les femmes « mêmes semblent avoir perdu la crainte de « DIEU ; ce qui fait que les sujets pour notre état « sont bien rares. J'espère que nous allons être « mieux, et que la vraie religion va refleurir. « Cela arrivera indubitablement, si les projets « de notre bon et respectable évêque peuvent « réussir. Vous voyez que le bon DIEU a eu pitié « de nous, et qu'il veut conserver cette commu- « nauté, qui nous a coûté tant de peines et de « travaux. Il s'est souvenu de nos mères, et de la « ferveur avec laquelle ces ferventes hospita- « lières, dans le dernier siècle, traversèrent les « mers et bravèrent les dangers pour venir au

« milieu des barbares et des sauvages établir « une colonie de filles de la sainte et paisible « famille de Jésus, Marie, Joseph. Après tant « de marques de la protection paternelle de Dieu « sur nous, j'ai la ferme confiance que cette « maison ne sera jamais détruite. Mais si, par « des accidents que l'on ne peut prévoir, elle « venait à l'être, nous nous rappellerions vos « procédés généreux, et nous irions d'abord « nous jeter dans les bras de nos chères sœurs « de la Flèche, puis nous nous disperserions, « suivant l'ordre des supérieures, dans les diffé- « rentes maisons de notre institut. J'espère que ce « ne sera qu'une idée, qui cependant se serait « réalisée si nous avions eu le ministre protes- « tant pour évêque. La misère est toujours bien « grande dans le pays. Nous n'avons point d'ar- « gent : les vivres et les autres choses nécessaires « sont d'un prix exorbitant; mais ce qui nous « fait le plus de peine, c'est de voir la déprava- « tion des mœurs et les crimes qui se commettent « tous les jours. Je crains bien que ces scandales « n'attirent quelque punition exemplaire (1). »

(1) *Lettre des hospitalières de Villemarie à leurs sœurs de la Flèche, du* 20 *août* 1766.

1768.

VIII. Défense d'admettre aucune novice ou professe sans l'aveu

La présence d'un évêque catholique n'empêcha pas cependant que les filles de Saint-Joseph ne conçussent les plus justes sujets d'alarmes sur l'avenir de leur communauté. Au mois de juillet

du gouverneur. Cette défense est révoquée.

1768, M. Guy Carleton, lieutenant-gouverneur, et commandant en chef de la province de Québec, fit défense expresse à la supérieure d'admettre au noviciat aucune prétendante qui n'eût au moins trente ans accomplis, et de ne recevoir à la profession aucune fille que sur la permission par écrit signée de lui, ou du commandant en chef pour le roi dans cette province (1). Une pareille défense laissait entrevoir des intentions hostiles contre la religion catholique dans les officiers du gouvernement, et on conçoit que les filles de Saint-Joseph devaient être extrêmement affligées d'un pareil coup, qui semblait frapper leur communauté au cœur. Cependant, après avoir laissé gémir ses servantes pendant deux ans, Dieu, qui tient en ses mains les cœurs des hommes, fit révoquer la défense dont nous parlons, et,

1770. le 30 du mois de mai 1770, le même M. Carleton écrivit à la supérieure, la mère Catherine Martel, la lettre suivante : « Par estime pour vous et pour « la communauté que vous gouvernez, je veux « bien, avant mon départ de ce pays, révoquer « l'ordre que j'avais donné, le 13 juillet 1768, « de ne point recevoir de novices au-dessous de « l'âge de trente ans, et de n'en admettre au- « cune sans en avoir la permission par écrit, et « la présente vous servira de révocation audit

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie, lettre du 14 juillet 1768.*

« ordre, sans qu'il soit nécessaire de vous la « signifier par une autre voie (1). »

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie, lettre du* 30 *mai* 1770.

IX. Année centenaire de l'introduction des vœux solennels.

Un autre sujet de joie et de consolation que Dieu ménagea aux filles de Saint-Joseph, cette même année, la centième depuis l'établissement des vœux solennels dans leur communauté, ce fut la concession d'une indulgence plénière en faveur de toutes les personnes qui visiteraient dans l'espace de dix jours l'église de l'Hôtel-Dieu, et prieraient aux fins ordinaires, après s'être approchées du tribunal de la pénitence et avoir reçu la sainte communion. Pour répondre aux intentions du souverain pontife Clément XIII, M. Montgolfier, supérieur des religieuses, et M. Peigné, leur confesseur, voulurent que pendant dix jours on fît publiquement les exercices de la retraite dans l'église de l'Hôtel-Dieu. Le premier jour, qui fut un mercredi, le dimanche suivant, et le jour de la clôture, le très-saint Sacrement demeura continuellement exposé. M. Montgolfier, qui officia le premier et le dernier jour, se réserva l'exercice de l'oraison, qu'il faisait tous les matins à haute voix. Vers huit heures, après le chant du *Miserere*, avait lieu une première prédication, sur les grandes vérités du salut ; cette exhortation était suivie d'un quart d'heure de méditation, et enfin d'un can-

tique analogue au sujet que l'on avait traité. L'après-midi on faisait une conférence. Le P. Floquet, Jésuite, M. Jolivet, curé de la paroisse, et M. de Feligonde, occupèrent tour à tour la chaire de l'Hôtel-Dieu durant ces exercices, que l'on termina enfin par le chant solennel du *Te Deum,* le 14 octobre de cette année 1770 (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

1771.
X.
Crainte de voir le clergé catholique s'éteindre en Canada.

Il serait difficile de faire connaître en détail toutes les privations que les filles de Saint-Joseph eurent à souffrir pendant les premières années de la domination britannique, à cause de l'état de misère extrême où le pays était réduit. Malgré leur pauvreté, elles construisirent cependant, en 1771, du côté de la rue Saint-Paul, une muraille pour leur clôture, qui n'avait été jusque alors formée que de pieux. Quatre années plus tard elles firent quelques améliorations à

1778.

leur réfectoire, et en 1778 elles acquirent au prix de cent écus une horloge qui a servi à la communauté pendant soixante-deux ans. Mais de toutes les privations auxquelles la divine Providence les condamna, la plus affligeante et la plus sensible fut la perspective de se voir dénuées prochainement de tout secours spirituel. Dès l'année 1766 elles écrivaient à leurs sœurs de France : « Ce qu'il y a de plus triste, c'est

« que depuis si longtemps que nous sommes sans « évêque, on n'a point ordonné de prêtres, et « il n'est plus permis d'en faire venir de France. « Ceux qui y étaient avant notre malheureuse « révolution et qui y sont restés sont exposés à « toutes sortes d'insultes. La religion est près de « s'éteindre (1). » Les ecclésiastiques de Saint-Sulpice, qui avaient été jusqu'au nombre de quarante avant la conquête, et dont vingt-huit avaient consenti, après cette révolution, à demeurer en Canada, voyaient leur communauté diminuer d'année en année, sans pouvoir réparer ces pertes; en sorte qu'en l'année 1778 ils furent réduits à la nécessité de ne donner plus qu'une seule messe par jour à l'Hôtel-Dieu (2). On la célébrait à six heures et quart, et les religieuses achevaient ensuite leur oraison. Les hospitalières de Saint-Joseph de la ville d'Avignon, qui entretenaient un commerce de lettres avec leurs sœurs de Villemarie, leur écrivaient le 3 mai 1785 : « Vous aurez sans doute ressenti les 1785.
« effets de nos prières, si elles ont été trouvées « dignes d'être exaucées; car nous les avons « multipliées pour vous obtenir les secours néces- « saires au bien de vos âmes. Nous avons appris « avec beaucoup de joie que vous n'aviez plus « de prêche dans votre église. Confirmez-nous

(1) *Lettre aux hospitalières de la Flèche, du* 20 *août* 1766.

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie.*

« cette bonne nouvelle toutes les fois que vous « nous écrirez. Nous nous disons quelquefois les « unes aux autres : — Nos sœurs de Villemarie « sont dans la pensée de passer en France, ne « pourrions-nous pas les engager de venir se « retirer chez nous? — Nous serons bien satis- « faites de savoir que la Providence vous ait fait « trouver des confesseurs en remplacement de « ceux qui avaient concouru en leur temps à « soutenir votre vertu dans l'accablement des « calamités qui vous assiégent (1). » Le dernier prêtre français que le séminaire avait pu fournir aux filles de Saint-Joseph était M. Jean-François Robert, né au Dorat, diocèse de Limoges, et qui avait succédé à M. Peigné comme confesseur et chapelain de l'Hôtel-Dieu (2). Il était mort le 23 avril 1784, âgé de cinquante-huit ans (3). Le séminaire s'était chargé jusque alors, par un pur motif de charité, de la conduite spirituelle des religieuses et de celle des pauvres, quoique par le contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu les chapelains et confesseurs eussent dû être entretenus aux frais de cette maison. Les hospitalières, dans l'extrémité où elles voyaient que le séminaire était réduit, déclarèrent, par un acte signé

1789. d'elles le 31 janvier 1789, qu'il n'était point obligé de leur rendre ces services ; et en même

(1) *Lettre des hospitalières d'Avignon, du 3 mai 1785 ; archives de l'Hôtel-Dieu de Villemarie.*

(2) *Lettre de M. Montgolfier à M. Le Gallic, du 5 octobre* 1782.

(3) *Catalogue des membres de la Compagnie de Saint-Sulpice.*

temps elles en prirent occasion de réclamer la continuation de la même charité pour le présent et pour l'avenir (1).

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie, déclaration du* 31 *janvier* 1789.

CHAPITRE II.

ÉTAT DE L'HÔTEL-DIEU, ET ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES, DEPUIS L'ANNÉE 1790 JUSQU'A NOS JOURS.

1790

I. État de la communauté de Saint-Joseph en 1790.

Dans l'état affligeant où se trouvait la religion à Villemarie, on avait lieu de craindre que la communauté des filles de Saint-Joseph ne vînt à s'éteindre par manque de sujets ; car l'année suivante, 1790, les exercices du noviciat cessèrent entièrement, sans qu'on eût même quelque espérance fondée de recevoir prochainement aucune postulante. Le noviciat demeura ainsi fermé pendant cinq années consécutives. La communauté des filles de Saint-Joseph était cependant composée d'excellents sujets, remplis des vertus et du véritable esprit de leur vocation. Voici quelles étaient alors les religieuses qui en occupaient les premières charges. La mère Louise-Gabrielle d'Ailleboust, supérieure, faisait revivre les exemples des premières religieuses de cette maison par son esprit de foi, son union à DIEU,

son humilité profonde, et les autres vertus qu'elle pratiqua dans sa longue carrière, ayant été dix-huit ans supérieure et vingt-deux ans assistante. La sœur d'Agneaux Douville, qui était assistante, savait gagner tous les cœurs par une grande douceur et une patience peu commune. Elle occupa aussi la place de supérieure, et le grand objet de sa sollicitude était surtout de faire régner parmi ses filles la plus étroite charité. La sœur Dézery, maîtresse des novices, avait rempli cette charge avec un zèle fervent et une bénédiction singulière; on remarquait en elle une humilité profonde, un grand amour pour le silence, et une fidélité parfaite aux moindres règles de l'institut. Son amour pour la vie intérieure ne diminuait en rien la gaieté de son caractère, qui la rendait aimable à tout le monde et lui attachait tous les cœurs. Mais ce qui la distinguait surtout, c'était une dévotion, une confiance vraiment filiale envers la très-sainte Vierge, son recours et son appui dans les croix qu'elle eut à porter. Elle occupa aussi la charge de supérieure. La sœur Le Pailleur, dépositaire, qui rendit les plus importants services à la communauté, fit admirer en elle une foi vive, une charité sans bornes, une confiance parfaite au secours de Dieu, et un courage invincible au

milieu des plus insurmontables difficultés. Ces vertus parurent surtout à l'occasion de la perte que l'Hôtel-Dieu éprouva par suite de la révolution survenue en France (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

1792.

II. Les hospitalières perdent leurs revenus de France, unique soutien de leur maison.

Depuis que le Canada était soumis à l'Angleterre par le traité de paix, les filles de Saint-Joseph de Villemarie n'avaient cessé de recevoir chaque année le revenu qu'elles s'étaient créé autrefois en France. Elles y placèrent de petites sommes, surtout les capitaux de leurs dots, qu'elles n'auraient pu faire valoir aussi avantageusement dans le pays. Au milieu des calamités qui suivirent la conquête, elles s'estimaient heureuses de recevoir de France ce revenu, qui servait seul à les faire subsister, pendant que la plus cruelle disette régnait en Canada. Mais au moment de la révolution française, ces rentes ne leur furent plus payées, et il ne leur resta même aucune espérance d'en recouvrer un jour le capital. L'homme d'affaires que les filles de Saint-Joseph avaient à Paris s'empressa d'écrire à la sœur Le Pailleur pour l'informer de l'état des choses en France, et lui dit enfin que les hospitalières ne devaient plus compter sur leurs rentes, les états du royaume sur lesquels les capitaux avaient été placés étant dans un entier bouleversement.

Cette nouvelle ne pouvait être que très-affligeante pour les filles de Saint-Joseph. La sœur Le Pailleur, chargée du temporel, ne put s'empêcher de ressentir tout ce que cette perte avait d'accablant; mais elle n'en fut point abattue. Son premier mouvement la porta à recourir à Dieu et à lui demander sa lumière et son assistance afin de trouver quelque moyen de nourrir la communauté. Elle fut assez maîtresse d'elle-même pour ne donner d'abord connaissance à aucune de ses sœurs de cette nouvelle, uniquement propre à les affliger. Elle évita surtout d'en parler à la mère d'Ailleboust, sa supérieure, alors malade, afin de ne pas aggraver son état par un si triste récit. Enfin, après vingt-quatre heures de prières et de réflexions, elle résolut d'établir une boulangerie dont elle espéra que le produit remplacerait les revenus qu'on venait de perdre. Elle fit appeler M. Amable Dézery, frère de la religieuse de ce nom dont nous avons parlé, et en qui elle crut voir l'instrument de la divine Providence. Elle lui fit part de la perte que la communauté venait de faire et du projet qu'elle avait conçu, lui avouant qu'elle n'avait aucune ressource pour le mettre à exécution, et qu'elle ne savait si ses supérieures, ainsi que la communauté, l'auraient pour agréable. M. Dézery, sincère-

ment dévoué aux filles de Saint-Joseph, entra dans les vues de la sœur Le Pailleur, et, de concert avec son frère, M. Jean-Baptiste Dézery, il offrit de fournir au monastère les sommes nécessaires pour une telle entreprise, et de faire même les achats de blé.

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

III.
La sœur Le Pailleur établit une boulangerie dont le produit fait subsister les hospitalières.

Après une conversation de cinq heures avec M. Amable Dézery, la sœur Le Pailleur se résolut enfin de s'ouvrir de son projet à la mère d'Ailleboust, sa supérieure. Elle ne savait comment lui annoncer la triste nouvelle qu'elle avait reçue. Elle s'adresse à DIEU, et, mettant en lui sa confiance, elle se rend à l'infirmerie et s'approche de la supérieure, qu'elle trouve sur son lit. « Vous « voilà bien appuyée, ma chère mère, pendant « que je remue ciel et terre, lui dit-elle. Je suis « sûre que vous avez demandé pour nous des « croix au SEIGNEUR. Eh bien! vous voilà exau- « cée. Vous m'avez dit si souvent qu'une once « de croix valait mieux qu'un million de piastres « dans la procure, que je suis toute consolée, « surtout si vous trouvez bon ce que j'ai projeté « pour notre subsistance. » Là-dessus elle lui lit la lettre qu'elle a reçue, et lui dit aussitôt son projet, en lui rapportant l'entretien qu'elle a eu avec M. Dézery. La mère d'Ailleboust ne put s'empêcher d'être extrêmement sensible à une

telle perte. Cependant, pleine de soumission aux ordres de Dieu, qui voulait faire pratiquer par là à la communauté la pauvreté la plus exacte, elle fit généreusement son sacrifice et se disposa à les faire accepter avec les mêmes sentiments par toutes ses sœurs. Elle approuva sans peine le dessein de la sœur Le Pailleur, et en fit part à ses filles, qui, pour attirer sur ce dessein l'assistance divine, demandèrent alors à la supérieure qu'on récitât une fois chaque semaine les litanies de la Providence, pratique qui s'est perpétuée depuis. Le supérieur du séminaire, informé de tout par la mère d'Ailleboust, écrivit à l'évêque de Québec pour savoir son avis sur la convenance de cette entreprise. Le prélat accorda sans délai à la communauté la permission de faire cette sorte de commerce, comme étant le seul moyen qu'elle eût pour subsister. La sœur Le Pailleur prit donc un boulanger, le pourvut d'une certaine quantité de blé, et bientôt elle vendit par jour jusqu'à deux cents pains de six livres. Ne pouvant même suffire à cette vente, elle se vit contrainte de charger plusieurs personnes dans les faubourgs de distribuer ces pains, dont le nombre s'élevait, dans certaines saisons, jusqu'à trois cents par jour. On aurait peine à croire tout ce que son zèle lui

fit entreprendre pour le succès de sa boulangerie. Obligée le plus souvent de réciter son office en particulier, elle ne dînait quelquefois qu'à deux ou trois heures, restant depuis le matin dans les greniers pour faire mesurer le blé qu'elle se procurait. Elle a fait ce commerce pendant près de trente ans (1).

(1) *Notice sur la mère Le Pailleur. Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

IV.
Diverses branches d'industrie introduites à l'Hôtel-Dieu pour le faire subsister.

Ses compagnes, touchées de son zèle infatigable, voulurent contribuer aussi par le travail de leurs mains au soutien de la communauté. En 1792 elles se mirent à faire des ouvrages de couture pour les personnes du dehors; elles apprirent à dorer, et exécutèrent un grand nombre d'ouvrages en ce genre pour le service du public. Enfin, en 1795, elles commencèrent à fabriquer des cierges, ce qui fut une ressource assez considérable. En l'année 1798, la sœur Le Pailleur procura à l'Hôtel-Dieu une autre branche d'industrie. Le gouvernement britannique avait coutume d'envoyer tous les ans pour les troupes du Canada les provisions qui leur étaient nécessaires, comme fleur de farine, lard, beurre, draps, couvertures; et quand ces provisions étaient arrivées, on jetait dans le fleuve Saint-Laurent toutes celles qui restaient de l'année précédente, sans doute parce que l'on craignait qu'elles ne fussent gâtées. Un ami de

1795.

1798.

l'Hôtel-Dieu désirait depuis longtemps de faire tourner au profit des pauvres ces divers objets, et fit part de son projet à la sœur Le Pailleur. Il fit plus, il demanda et obtint des employés du gouvernement que les provisions dont nous parlons fussent distribuées entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général, ce qui fut, comme on va le voir, d'un grand avantage pour ces deux maisons. Seulement on exigeait que les comestibles ne fussent point employés à la nourriture des pauvres ni à celle des religieuses : ce fut pour la sœur Le Pailleur l'occasion d'une nouvelle industrie qu'elle procura à l'Hôtel-Dieu. De l'avis de sa supérieure, elle résolut de faire fabriquer du savon avec le lard et le beurre qu'elle recevait ainsi chaque année. Elle fit faire toutes les usines nécessaires pour cette fabrication, qui eut tout le succès qu'elle s'en était promis. Quant aux draps et aux couvertures, qui étaient de très-bonne qualité, elle les employait, après quelques lessives, à l'usage des malades et à celui de la communauté. Les officiers du gouvernement continuèrent pendant sept ou huit ans à donner à l'Hôtel-Dieu ces sortes de provisions. Ainsi la sœur Le Pailleur, par son zèle, sa constance et les inventions de sa charité, fut l'instrument dont la divine Providence se servit pour

faire subsister les filles de Saint-Joseph après la perte de leurs rentes (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

V. Qualités et vertus de la sœur de Célozon.

La sœur de Célozon contribua aussi de son côté, quoique d'une manière différente, au bien de leur maison. Catherine de Célozon, d'une famille distinguée, avait été formée à la piété par sa mère et par les soins de Mme d'Youville, auprès de laquelle Mme de Célozon, devenue veuve, s'était retirée avec ses deux filles. L'aînée embrassa l'institut des sœurs de la Charité, et mourut peu de temps après sa profession, en grande odeur de vertu. Elle y fut remplacée par sa pieuse mère, qui servit avantageusement cette maison, et contribua puissamment à l'édification publique par les vertus qu'elle fit toujours admirer en sa personne. Mlle de Célozon, sa seconde fille, réunissait toutes les qualités qui peuvent rendre une personne agréable dans le monde. Sa taille élevée, la régularité et la beauté de son visage, son éducation distinguée, une connaissance peu commune du français, de l'anglais et du latin : tous ces avantages, joints à un esprit vif, solide et d'une rare pénétration, la firent rechercher de bonne heure par tout ce qu'il y avait de personnes de considération dans le pays. Mais Dieu, qui voulait l'attacher à son service, ne permit pas qu'elle prêtât l'oreille aux fades adu-

lations dont elle était l'objet. Il parla à son cœur en lui découvrant le sens de ces douces paroles du psaume : « Écoutez, ma fille, et voyez ; « prêtez une oreille attentive : oubliez votre « peuple et la maison de votre père ; et le Roi « des rois sera épris de votre beauté, lui qui est « le SEIGNEUR votre DIEU. » Docile à l'attrait du SAINT-ESPRIT, et reconnaissant qu'il l'appelait à l'institut de Saint-Joseph, elle ne balança pas un seul instant, et se présenta pour y être reçue. Elle entra au noviciat à l'âge de dix-huit ans, et durant tout le temps de son épreuve elle donna des témoignages touchants de sa ferveur, de son éloignement pour le monde, et de toutes les vertus propres à son saint état. Par-dessus toutes les autres elle s'affectionna à l'humilité et à la mortification, qu'elle pratiqua constamment jusqu'à sa mort, et qui ont été comme les caractères distinctifs de sa perfection religieuse (1).

(1) *Notice sur la mère de Célozon. Addition aux Annales, etc.*

Après son noviciat, elle fut employée à la dépense ; et dans les différents offices dont elle fut chargée, elle fit paraître une sollicitude à laquelle rien n'échappait, et surtout une constante fidélité à la vertu d'obéissance, règle invariable de
1797. sa conduite. En 1797, ayant été nommée hospitalière, elle déploya toutes les ressources de sa charité envers les malades ; sa douceur, sa poli-

tesse, ses attentions délicates lui gagnaient tous les cœurs. M. Roux, prêtre de Saint-Sulpice et supérieur de l'Hôtel-Dieu, fut frappé des rares qualités de la sœur de Célozon dès qu'il eut l'avantage de la connaître; et il ne pouvait s'empêcher de dire qu'elle réunissait dans sa personne les dons qu'il avait admirés en France dans plusieurs dames des plus respectables et des plus distinguées. En 1800, elle fut élue assistante de la mère d'Ailleboust, et dans l'exercice de cet emploi elle fut pour toutes ses sœurs une règle vivante: toujours prête à suppléer celles qui ne pouvaient accomplir leur office, elle savait leur donner à toutes de la joie et du courage. Elle avait surtout le talent de les intéresser dans les récréations par ses reparties pleines d'esprit et d'à-propos, et par ses manières ouvertes et affables elle était le lien des cœurs (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

1803.

VI.
Translation des corps des hospitalières défuntes.
Circonstance extraordinaire.

L'année 1803, au mois d'octobre, le caveau où l'on avait inhumé jusque alors les corps des religieuses défuntes se trouvant entièrement rempli, la mère d'Ailleboust les en fit retirer pour qu'ils fussent inhumés dans le caveau de l'église. On réunit ces précieux restes dans une quinzaine de cercueils, que l'on transporta successivement en passant par un long corridor, par la salle de communauté, le chœur, la sacristie des reli-

gieuses et le sanctuaire de l'église. M. Roque, prêtre de Saint-Sulpice, présidait à cette translation ; et comme, d'après l'usage, chaque cercueil était porté par six hospitalières, on employa beaucoup de temps à cette cérémonie, qui ne fut terminée qu'immédiatement avant le souper des sœurs. La mère d'Ailleboust l'avait fixée à ce moment, afin de ménager à la communauté un exercice de mortification qui pût être utile aux défuntes, au cas qu'elles eussent encore quelques légères fautes à expier. Après un transport si pénible et si fatigant, les sœurs entrèrent donc au réfectoire. Mais le souvenir de personnes qui leur étaient si chères les avait tellement affectées, qu'elles ne purent presque toucher à rien de ce qui leur avait été servi. Il leur restait cependant encore à nettoyer les appartements par où elles avaient passé pour transporter tous ces cercueils ; car toutes ces pièces se trouvaient remplies de boue, par suite du temps pluvieux qui régnait alors. Mais quelle ne fut pas leur surprise lorsque, entrant dans leur chœur, elles n'aperçurent aucune trace de la boue qu'elles avaient laissée, et trouvèrent toutes choses dans une propreté parfaite. Elles demandèrent donc qui leur avait rendu ce service avec tant de promptitude ; toutes les sœurs, étonnées, assu-

rèrent qu'elles n'en avaient aucune connaissance, à l'exception pourtant de l'une d'elles, la sœur Campain, qui pendant le souper était restée en prière devant le très-saint Sacrement. Elle leur dit que durant ce temps elle avait entendu le bruit d'un frottement semblable à celui d'un léger plumeau qu'on aurait passé sur les planchers, mais qu'elle n'avait rien vu, et qu'il ne lui était pas même venu à la pensée de détourner la tête pour savoir qui faisait cet ouvrage. Cet événement fit une très-vive impression sur les filles de Saint-Joseph. Elles ne pouvaient se lasser de l'admirer; et plusieurs pensèrent avec raison que les anges gardiens de leurs sœurs défuntes, ou même celles-ci, touchées de l'acte de charité que la communauté venait de faire, avaient voulu lui donner ce témoignage sensible de leur reconnaissance (1).

(1) *Mémoire particulier sur la translation des corps des hospitalières.*

1805.

VII. L'embrasement du clocher de l'Hôtel-Dieu fait craindre que la maison ne soit aussi consumée.

La sœur de Célozon succéda en 1805 à la mère d'Ailleboust dans la charge de supérieure. Ce choix, qui réjouit toute la communauté, affligea beaucoup celle qui en était l'objet. Par un profond sentiment d'humilité, elle se jugeait si incapable et si indigne d'occuper cette place, que, quatorze jours après, le 23 juillet 1805, le feu ayant pris au clocher de l'Hôtel-Dieu, elle attribua ce désastre à son élection. Nous ne pou-

vons nous dispenser de donner ici quelques détails sur le danger que coururent les filles de Saint-Joseph en cette circonstance. Ce jour-là, vers cinq heures et demie du soir, le tonnerre tomba sur le clocher et de là pénétra dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, toucha légèrement une sœur converse qui priait à l'arcade des pauvres, fondit les anneaux du rideau placé devant le tableau de la chapelle de l'Agonie, et fit éprouver une légère commotion à une hospitalière qui se trouvait alors à la grille du chœur. Après le juste effroi que devait leur causer un bruit si épouvantable, les filles de Saint-Joseph entrèrent au réfectoire pour le souper, sans se douter que leur clocher était en feu. A peine étaient-elles à table qu'on vint les avertir du danger que courait leur maison. Elles sortent à l'instant et se rendent en hâte à la sacristie, d'où elles enlèvent les ornements et les effets les plus précieux pour les mettre en lieu sûr. Elles s'emploient aussi sans relâche à transporter les meubles et autres objets dans le jardin et dans les cours. Le feu ayant pris au clocher et la flamme se dirigeant sur le toit de l'église, elles firent réunir des ouvriers qui essayèrent de couper les poteaux du campanile avec des scies et des haches, afin de le jeter ensuite à terre et de préserver ainsi la maison.

Mais, chose extraordinaire, les instruments dont ils se servaient n'eurent aucune prise sur ces poteaux, pas plus qu'ils n'en auraient eu sur un métal très-dur : en sorte que les ouvriers descendirent sans avoir pu exécuter leur dessein. Le peuple était accouru en foule, et la cour des pauvres était remplie de spectateurs, lorsque la croix du clocher tomba tout à coup dans cette cour même, et, ce qu'on ne put attribuer qu'à une protection spéciale de DIEU, elle ne blessa personne dans sa chute. Les protestants qui étaient présents s'écrièrent alors, *Merveille !* et les catholiques, *Miracle* (1)!

(1) *Récit de l'incendie. Addition aux Annales des hospitalières.*

VIII. L'Hôtel-Dieu est préservé de l'incendie par l'invocation de saint Amable.

Pendant ce temps, deux prêtres du séminaire, M. Roque et M. Borneuf, transportèrent le très-saint Sacrement hors de l'église de l'Hôtel-Dieu, et le déposèrent dans une maison voisine. Deux filles de Saint-Joseph, qui, à cause de leur état d'infirmité, ne pouvaient aider leurs compagnes à transporter les meubles, allèrent, avec la permission de M. Roux, dans le lieu où était le très-saint Sacrement pour conjurer NOTRE-SEIGNEUR de préserver leur maison d'une si affligeante catastrophe. Enfin, au plus fort du danger, et lorsque la flamme se dirigeait déjà sur la toiture de l'église, un prêtre du séminaire, M. Thavenet, comme plus agile qu'aucun de ses

confrères, monta au clocher; et là, par un mouvement de foi et d'une vive confiance, il cloua sur l'un des poteaux de ce petit édifice un ruban de saint Amable, qu'il avait apporté pour ce dessein. Aussitôt la flamme, qui jusque alors s'était portée du clocher sur l'église, prit une autre direction et se fixa à la partie supérieure du clocher même, où elle demeura jusqu'à ce qu'on fût parvenu à éteindre le feu. Un changement si prompt, et qui répondait si bien aux vœux de la multitude réunie autour de l'Hôtel-Dieu, fut regardé par tous les assistants comme une marque visible de la protection divine, et l'on entendit aussitôt répéter de toutes parts ce cri d'allégresse, *Miracle! miracle!* Les filles de Saint-Joseph n'en jugèrent pas autrement; et depuis ce jour elles n'ont cessé chaque année de faire célébrer une messe d'actions de grâces en l'honneur de saint Amable, à qui elles se croient redevables de la conservation de leur maison. Enfin on éteignit entièrement l'incendie vers minuit, et ce fut alors seulement que les hospitalières songèrent à prendre quelque nourriture, ce dont elles avaient grand besoin, étant sorties du réfectoire sans avoir touché au souper qu'on leur avait servi. Le lendemain, les ouvriers qui avaient essayé en vain d'abattre les poteaux du

clocher allèrent par curiosité les examiner pour en reconnaître la matière. Mais quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'au lieu d'y trouver ce prétendu métal qu'ils avaient cru y reconnaître la veille, ils s'aperçurent que ce n'étaient que des pièces de vieux bois de pin!

Ce même jour fut employé à transporter de nouveau dans l'Hôtel-Dieu tous les meubles et effets dont on avait rempli les jardins et les cours pour les soustraire à l'incendie. M. Chicoisneau, prêtre de Saint-Sulpice et directeur du petit séminaire, envoya une partie de ses élèves pour aider les hospitalières, qui leur donnèrent à dîner. Quelque dissipantes que fussent ces occupations, la supérieure ne laissa pas de faire réciter aux religieuses l'office en commun dans le réfectoire, le chœur n'étant pas en état de les recevoir.

Avant la fin de ce jour, deux honorables citoyens, M. de Beaujeu et M. Mondelet, allèrent trouver la mère de Célozon, supérieure, et lui offrirent de faire eux-mêmes une quête dont le produit serait employé à réparer leur clocher. Ils se mirent aussitôt en mouvement, et quelques jours après ils apportèrent à la supérieure deux cents livres sterlings, qui reçurent en effet cette destination. Non-seulement l'Hôtel-Dieu n'éprouva

aucune perte par cet incendie, mais il en résulta même cet avantage, que le nouveau clocher ne fit pas regretter l'ancien, et que l'église reçut une toiture en fer-blanc qui devait la mettre à l'abri d'un nouveau danger (1).

(1) *Récit de l'incendie. Addition aux Annales des hospitalières.*

1807.
IX.
Mlle Allen entre au pensionnat de la Congrégation. Elle est miraculeusement convertie à la foi catholique.

DIEU ménagea à la mère de Célozon une satisfaction bien douce, en conduisant dans la communauté des hospitalières une jeune protestante américaine élevée au sein de l'hérésie, et qui fit revivre dans cette maison les exemples édifiants et le zèle apostolique qu'on avait admirés autrefois dans la sœur Silver. Nous parlons de Mlle Allen, fille du général américain Ethan Allen, née à Vermont. Sa mère, Françoise Montrésor, ayant perdu son mari lorsque sa fille était encore fort jeune, avait épousé en secondes noces le docteur Peynamon. Mlle Allen, douée d'un esprit précoce et pénétrant, se livra de bonne heure à la lecture. Mais n'ayant sous la main que des romans ou des ouvrages composés par des déistes, elle devint incrédule avant même d'avoir connu la religion. Toutefois la rectitude naturelle de son jugement lui faisait soupçonner que la vérité ne pouvait se trouver dans de pareils ouvrages; et souvent elle avait avec sa mère des conférences pour essayer de discerner le vrai du faux. Ayant entendu parler des catholiques, qu'on lui dépei-

gnait sous les couleurs les plus désavantageuses, elle désira de faire un voyage à Montréal pour connaître par elle-même si ce que l'on disait d'eux était véritable. Elle prévoyait que son beau-père, qui lui était tendrement attaché, consentirait difficilement à son dessein, dans la crainte qu'elle n'embrassât la religion catholique. Sans lui découvrir donc le vrai motif de son voyage, elle lui allégua pour prétexte le désir d'apprendre la langue française, et M. Peynamon se rendit à ses instances. Cependant, avant son départ, ses parents exigèrent qu'elle reçût le baptême. Elle résista beaucoup à leur volonté; enfin, par complaisance pour sa mère, elle se prêta à ce qu'on demandait d'elle. Étant alors incrédule, elle ne fit que rire pendant la cérémonie, ce qui fut cause que le ministre presbytérien, M. Barber, ne put s'empêcher de lui adresser une sévère réprimande. Elle était âgée d'environ vingt-un ans. A Montréal, elle se présenta au pensionnat des filles de la Congrégation; et quelque inconvénient qu'on pût craindre de l'admission d'une jeune protestante dans cette maison, on accueillit volontiers sa demande, dans l'espérance qu'en y apprenant la langue française elle y trouverait la connaissance plus précieuse encore de la vraie foi. On remarqua

bientôt en elle un esprit très-attaché à son propre sens. Elle ne se rendait au sentiment d'autrui que sur des preuves irrécusables, et ne dissimulait pas à ses maîtresses son incrédulité en matière de religion. Un jour, une sœur de la Congrégation, par un mouvement qu'on doit attribuer à une inspiration divine, demanda à Mlle Allen si elle ne voudrait pas porter sur l'autel où reposait le très-saint Sacrement un vase de fleurs, qu'elle lui présenta; en même temps elle lui recommanda d'adorer NOTRE-SEIGNEUR, en entrant dans le sanctuaire. La jeune personne partit en riant, bien résolue de n'en rien faire. Arrivée à la balustrade, elle ouvre la porte, et soudain elle se sent arrêtée sans pouvoir passer outre. Surprise d'un obstacle si extraordinaire, elle fait effort jusqu'à trois fois pour avancer. Enfin, saisie et vaincue, elle tombe à genoux et adore, dans la sincérité de son cœur, JÉSUS-CHRIST, de la présence duquel elle est convaincue à l'heure même. Immédiatement après elle se retire au bas de l'église, où elle fond en larmes, et se dit: Après un tel miracle, je dois me rendre à mon SAUVEUR (1).

(1) *Notice sur la sœur Allen. Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

X.
Mlle Allen abjure l'hérésie. Sa vocation

Elle ne parla cependant pas encore à ses maîtresses de ce qui venait de lui arriver ; seulement elle demanda à être instruite, et consentit quelque

à l'institut de Saint-Joseph.

temps après à se confesser. Lorsqu'elle eut été suffisamment instruite, elle fit son abjuration solennelle, et fut baptisée par M. Le Saulnier, curé de Villemarie, le premier baptême de Mlle Allen ayant été nul par défaut de consentement de sa part. Enfin, elle fit sa première communion, et résolut dès ce moment d'embrasser la vie religieuse. M. et Mme Peynamon, informés de son changement, arrivèrent à Villemarie très-mécontents, et la ramenèrent chez eux. Elle y passa six mois, durant lesquels elle eut beaucoup à souffrir, surtout de la part de son beau-père, très-opposé à la religion catholique. Le carême étant survenu, elle observa rigoureusement le jeûne et l'abstinence, et porta même si loin sa ferveur, qu'elle épuisa sa santé, naturellement fort délicate. Sans être arrêtée par des considérations de famille, elle déclara à ses parents qu'elle voulait embrasser la vie religieuse, et qu'elle en avait pris le parti définitif. Sa mère, qui l'aimait beaucoup, et qui ne désirait que le bonheur de sa fille, consentit enfin à son désir, et l'accompagna à Montréal au printemps suivant. Mlle Allen ne pensait encore à aucune communauté en particulier, son unique désir étant de se consacrer à Dieu par la vie religieuse. En vue de connaître sa vocation, elle visita les

églises de Villemarie, et entre autres celle de l'Hôtel-Dieu. A peine eut-elle jeté les yeux sur le tableau du maître-autel, qui représente la Sainte-Famille, et les eut-elle fixés sur le visage de saint Joseph, qu'elle poussa un cri, et dit à sa mère : *C'est tout son portrait. Vous voyez, ma chère mère, que saint Joseph me veut ici ; c'est lui qui m'a sauvé la vie en me délivrant du monstre qui allait me dévorer* (1). »

XI. Assistance particulière de saint Joseph sur Mlle Allen.

Elle rappelait ici à sa mère un fait mémorable qui lui était arrivé à l'âge de douze ans. Se promenant au bord d'une rivière, et portant sa vue sur les eaux, qui étaient alors agitées, elle en vit sortir un animal énorme, d'une forme monstrueuse, qui se dirigeait vers elle, et lui causa une grande frayeur. Ce qui augmenta son effroi, c'est qu'il lui semblait ne pouvoir retirer sa vue de dessus ce monstre, et qu'il lui était même impossible de faire le moindre mouvement pour s'enfuir. Dans une si accablante extrémité, elle crut apercevoir auprès d'elle un vieillard chauve, couvert d'un manteau brun, un bâton à la main, qui la prit par le bras, et lui rendit le mouvement en lui disant : « Petite fille, que faites-vous là ? Fuyez. » Ce qu'elle fit avec vitesse. Étant un peu éloignée, elle se retourna pour voir ce vieillard, et elle n'aperçut plus rien. Dès qu'elle fut

(1) *Notice sur la sœur Allen. Addition aux Annales des hospitalières.*

arrivée à la maison, sa mère, qui la vit hors d'elle-même, et le visage tout décomposé, comprit qu'il lui était arrivé quelque accident extraordinaire. L'enfant lui raconta le mieux qu'elle put le sujet de son effroi, et l'assistance qu'elle venait de recevoir de ce vieillard inconnu. Sa mère envoya tout aussitôt un serviteur à la recherche de ce vieillard afin de lui témoigner sa reconnaissance. Quelque diligence qu'on pût faire, toutes les perquisitions furent inutiles, et l'on ne put jamais savoir ce que ce vieillard était devenu.

Mlle Allen, reconnaissant donc dans les traits de saint Joseph peint sur le tableau de la Sainte-Famille la figure de ce vieillard à qui elle devait la vie, se sentit plus affermie que jamais dans le désir d'embrasser la vie religieuse, et demeura convaincue qu'elle devait être fille de Saint-Joseph. Il importe peu de savoir si ce monstre et ce vieillard se sont montrés à elle d'une manière corporelle et réelle, ou si cette vue n'a été qu'une impression faite dans son esprit. De quelque manière que la chose soit arrivée, Mlle Allen demeura convaincue que ce vieillard l'avait préservée de la mort, et le souvenir de ses traits lui demeura si présent, que, comme nous venons de le dire, treize ans après, dès qu'elle eut jeté

les yeux sur le tableau de l'Hôtel-Dieu, elle fut frappée de l'identité de visage et de costume, et ne put s'empêcher d'en témoigner tout haut sa surprise et son étonnement. Cet animal dont elle ne pouvait fuir l'approche, et qui était prêt à la dévorer, était sans doute une figure du monstre, plus cruel encore, de l'incrédulité et de l'hérésie, dont saint Joseph la délivra, pour la conduire dans la maison de son institut, comme dans un asile assuré (1).

(1) *Notice sur la sœur Allen. Addition aux Annales des hospitalières.*

1808.
XII.
La sœur Allen fait sa profession religieuse.

Aussitôt après elle alla donc trouver la mère de Célozon pour lui demander qu'elle voulût bien la recevoir au nombre de ses filles. La supérieure, qui n'avait point été prévenue, ne jugea pas à propos de l'admettre immédiatement dans la maison. Elle l'invita à retourner chez les sœurs de la Congrégation pour se perfectionner dans la langue française, et pour achever de s'instruire de la religion. Mlle Allen suivit ce conseil. Elle rentra au pensionnat, y resta jusqu'au mois de septembre de cette année 1808, et fut enfin reçue au noviciat des filles de Saint-Joseph, le 29 du même mois. Au printemps suivant, M. et Mme Peynamon arrivèrent à Montréal pour la voir: ils visitèrent le monastère dans tous ses détails, et ils furent bien surpris d'y voir les religieuses heureuses et contentes de leur

sort, et unies entre elles par les liens de la charité la plus sincère et la plus vive. Ils s'étaient imaginé que les monastères catholiques étaient autant de prisons où l'on ne menait qu'une vie languissante ; et ils furent si frappés de tout ce qu'ils virent dans la communauté de Saint-Joseph, qu'ils ne pouvaient se lasser de parler du bonheur de ces filles, et de féliciter Mlle Allen du genre de vie qu'elle avait choisi. De son côté, la jeune novice fut si satisfaite de voir ses parents si parfaitement désabusés de leurs anciens préjugés sur la vie religieuse, qu'elle sembla redoubler d'ardeur et de fidélité pour remplir tous les devoirs de son saint état. Lorsque le temps de sa profession fut venu, un grand nombre de personnes de sa connaissance arrivèrent des États-Unis pour être présents à cette action. Ils remplissaient tout le chœur, et l'église pouvait à peine contenir la foule. Tous ces étrangers étaient frappés d'étonnement en voyant cette jeune personne de leur nation se renfermer ainsi dans un monastère pour le reste de ses jours. La sœur Allen justifia, par sa régularité, son zèle et toutes les autres vertus religieuses, les espérances que la communauté avait conçues d'elle après une telle vocation. Elle remplaçait quelquefois les hospitalières dans les

salles des malades, et fut l'instrument d'un grand nombre de conversions à l'égard des hérétiques qu'on recevait à l'Hôtel-Dieu. Il y en eut même jusqu'à quatre qui, dans la même semaine, firent leur abjuration (1).

(1) *Notice sur la sœur Allen. Addition aux Annales.*

XIII. Mort de la sœur Allen. Effet qu'elle produit sur un protestant, qui se convertit.

La onzième année après son entrée en religion, elle fut atteinte d'une fluxion de poitrine. Le mal ne fit que s'aggraver de plus en plus. Lorsqu'il était le plus alarmant, elle demanda à la supérieure d'être traitée par un médecin américain de sa connaissance qui résidait à Villemarie. Ce médecin était protestant; et par intérêt pour la sœur Allen il lui prodigua ses soins, quoiqu'il ne vît aucun espoir de la retirer de cette maladie. La Providence voulut qu'il se trouvât présent à ses derniers moments. Ayant été introduit auprès d'elle, et voyant toute la communauté à genoux priant et fondant en larmes, et le prêtre qui récitait les prières de la recommandation de l'âme, il fut vivement ému, tomba lui-même à genoux et demeura immobile, dans l'attitude la plus respectueuse. La supérieure le pria ensuite de juger si la sœur Allen avait rendu le dernier soupir. Élevant les yeux au ciel : « Oui, répondit-il, elle a expiré. » Le prêtre, qui était M. Hubert, commença alors le *Subvenite :* le docteur se remit à genoux pour l'achèvement des prières,

paraissant extrêmement édifié et pénétré d'un spectacle si nouveau pour lui. L'impression qu'il éprouva dans cette circonstance le porta même à insérer dans les gazettes une relation de la mort de la sœur Allen, où il s'étendit sur le bonheur que la religion catholique fait goûter aux âmes fidèles dans leur passage du temps à l'éternité. Il fit plus encore : dix-huit mois après il vendit ses biens, et avant de quitter le pays il écrivit à la supérieure de l'Hôtel-Dieu en l'assurant qu'il n'oublierait jamais le ravissant spectacle qu'il avait eu sous les yeux à la mort de la sœur Allen. Il ajouta qu'il ne verrait jamais plus dans ce monde les sœurs de Saint-Joseph, mais qu'il espérait se réunir à elles dans la céleste patrie. Il disparut en effet sans parler à personne de son départ. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, malgré les informations qu'elles prirent, ne purent savoir dans quel pays il s'était retiré, et jugèrent qu'il s'était embarqué pour l'Europe, dans l'intention de s'y faire catholique et religieux (1).

(1) *Notice sur la sœur Allen. Addition aux Annales.*

XIV. Conversion de la famille Barber à la foi catholique.

Un autre fruit que l'on peut attribuer aux impressions de grâce que la conversion de la sœur Allen avait produites sur ses anciens coreligionnaires, fut le changement merveilleux qu'on admira dans M. Barber, ce ministre presbytérien qui l'avait baptisée dans sa secte ; car quelques

années après il embrassa lui-même la religion catholique. Son fils, également ministre presbytérien et engagé dans les liens du mariage, embrassa aussi la vraie foi, de concert avec son épouse. Voulant se consacrer l'un et l'autre au service de Dieu, ils résolurent mutuellement de se séparer pour embrasser la vie religieuse. M. Barber alla pour ce dessein à Rome, où il obtint du souverain Pontife l'autorisation nécessaire à l'un et à l'autre. Il entra dans l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre dans cette ville, et, après y avoir séjourné deux ans, il retourna en Amérique, pour apporter à son épouse l'autorisation d'embrasser l'état religieux. Elle était entrée chez les Visitandines à Baltimore, et y suivait depuis deux ans les exercices du noviciat. M. et Mme Barber avaient cinq enfants, quatre filles et un garçon. Ce dernier avait été placé au collége de Georgetown, et les demoiselles étaient au pensionnat de la Visitation de Baltimore, sans connaître pourtant que leur mère fût novice dans cette maison. Le temps de son épreuve étant expiré, on demanda à ces demoiselles si elles ne seraient pas bien aises d'assister à une cérémonie de profession qui devait avoir lieu le lendemain, sans leur nommer toutefois la novice qui devait en être l'objet. On avait eu soin de

faire venir aussi leur frère, pour qu'il s'y trouvât présent. A l'heure indiquée, on les conduisit tous à l'église. Quelle fut leur surprise et leur émotion lorsqu'ils virent leur mère arriver à la grille pour prononcer ses vœux, et en même temps leur père, sur le marchepied de l'autel, pour se consacrer à DIEU en qualité de Jésuite! A ce spectacle si inattendu, les plus jeunes de ces enfants se mirent à sangloter et à répandre des larmes. Leur sœur aînée, âgée d'environ seize ans, les apaisa en leur faisant remarquer que ces pleurs et ces cris étaient contraires au respect dû au lieu saint: ils se turent aussitôt. La nouvelle professe passa toute cette journée au pensionnat avec ses enfants. La générosité de son sacrifice fit tant d'impression sur leur cœur, que les quatre demoiselles embrassèrent à leur tour la vie religieuse. Trois entrèrent chez les Ursulines, l'une à Québec, l'autre à Boston, une autre aux Trois-Rivières; et la quatrième fit profession chez les Visitandines de Baltimore (1). Enfin leur frère se fit recevoir dans la Compagnie de JÉSUS.

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

XV. Conversion du docteur Sym. Réponse spirituelle de la mère de Célozon.

Sous la supériorité de la mère de Célozon, les hospitalières trouvèrent un autre sujet de vive consolation dans la conversion du docteur Sym, qui donnait ses soins à leur communauté et aux

malades depuis l'année 1782. Lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut, les filles de Saint-Joseph, par reconnaissance pour ses services, le placèrent dans la chambre des prêtres. DIEU voulut sans doute le récompenser du zèle qu'il avait constamment déployé dans l'exercice de son emploi, en lui faisant trouver dans cette même maison la grâce du salut; car il eut le bonheur d'embrasser la foi catholique, et les religieuses lui accordèrent, après sa mort, arrivée en 1807, les mêmes suffrages qu'elles ont coutume d'offrir à DIEU pour chacune d'elles à son décès.

Pendant qu'elles avaient sous les yeux des exemples si touchants de la part des hérétiques, qui abandonnaient sincèrement le parti de l'erreur, M. Frobischer, homme de considération parmi les protestants, conduisit à l'Hôtel-Dieu l'un des premiers évêques de cette secte qui arrivèrent en Canada. Ils demandèrent à visiter la maison, ce qu'on ne crut pas devoir leur refuser. Pendant qu'ils parcouraient les salles accompagnés de la mère de Célozon, M. Frobischer, se tournant vers elle, lui dit: « Avouez, Madame, « que je vous amène ce que j'ai de plus rare; « vous n'aviez jamais vu d'évêque protestant « dans votre maison. » La supérieure, déjà assez

humiliée d'une pareille visite, lui répondit avec autant de justesse que d'à-propos : « Oui, Mon-« sieur, voilà pour nous une journée bien mé-« morable : ce matin on nous a apporté un petit « lapin de Barbarie, ce que nous n'avions jamais « vu ; et ce soir un *bishop* protestant : il faut « avouer que la journée est complète. » Son interlocuteur, dont la femme était une fervente catholique, ne put s'empêcher de rire de ce rapprochement, et dit à la mère de Célozon : « Je « vois, Madame, que vous avez autant de dé-« votion aux *bishops* que M[me] Frobischer (1). »

(1) *Notice sur la mère de Célozon. Addition aux Annales.*

1809.

XVI.
Mort de la mère de Célozon.

Ce trait peut faire juger des ressources que l'esprit de la mère de Célozon lui fournissait dans ses rapports avec les personnes du monde. D'ailleurs, la place qu'elle occupait, les vertus qu'on admirait en elle, la faisaient rechercher par toutes les personnes de qualité du pays ; et cet empressement était pour elle l'une des plus lourdes croix qu'elle eût à porter. Elle trouvait ses délices à se voir au milieu de ses filles, qu'elle conduisait avec une rare sagesse, et dont elle faisait le bonheur. L'année 1809, DIEU, pour achever de la purifier, permit qu'elle fût atteinte d'une maladie très-douloureuse : ce fut la première ou plutôt la seule qu'elle ait éprouvée durant sa vie. Enfin, une faiblesse extrême s'em-

para de tous ses membres; et ses souffrances augmentant de jour en jour, elle demanda les derniers sacrements. M. Molin, confesseur de la communauté, se trouvait alors absent. Elle fit prier M. Borneuf de le suppléer. Celui-ci avait reçu de Dieu une grâce particulière pour consoler les mourants, et les remplir de confiance dans leur dernier passage. Il lui donna donc les derniers secours de l'Église, et depuis il ne manquait pas de venir deux fois par jour auprès d'elle pour la fortifier dans son entière résignation à Dieu, et la disposer à mourir saintement. Il avait recommandé que, dans le cas où la mère de Célozon viendrait à toucher à sa fin, on ne manquât pas de l'en avertir par un coup de cloche; on donna en effet ce signal; mais M. Borneuf étant dans ce moment auprès d'un autre malade, M. Thavenet accourut, et s'approchant du lit de la mourante, il lui dit ces paroles: *In te,* Domine, *speravi; non confundar in æternum.* Elle prononça les noms de Jésus, Marie et Joseph, et un instant après elle rendit son âme à Dieu, le 26 du mois de mai, dans la soixante-cinquième année de son âge, et de son entrée en religion la quarante-septième. La douleur de toutes ses filles sembla n'avoir pas de bornes, à la mort d'une mère si justement vénérée (1).

(1) *Notice sur la mère de Célozon. Addition aux Annales.*

La sœur d'Ailleboust, alors assistante, vivement émue elle-même, s'efforça cependant de consoler cette famille éplorée, en la portant à se soumettre avec amour à la volonté divine. Cette digne fille de Saint-Joseph ne survécut pas deux ans à la mère de Célozon. Elle fut constamment pour la communauté un modèle frappant des vertus les plus parfaites. C'était une personne tout intérieure, qui vivait de la vie de foi, et marchait sans cesse en la présence de Dieu. Lorsqu'elle était en charge, c'était toujours au nom de Dieu qu'elle commandait ; on admirait surtout en elle les vertus d'humilité et d'obéissance dans un degré peu commun. A l'âge de quatre-vingts ans, étant assistante, lorsqu'elle désirait d'aller visiter M. d'Ailleboust, son frère, alors malade et soigné dans la maison, s'il arrivait que la supérieure ne se trouvât pas là pour lui donner cette permission, elle la demandait à la plus jeune sœur de la communauté, et aussitôt qu'elle revoyait la supérieure, elle ne manquait pas de l'en avertir. A ces vertus si édifiantes elle joignait un grand sens, un esprit judicieux et solide, étant très-entendue dans les affaires, et d'une prudence consommée. Toutefois, outre ces qualités précieuses elle avait encore une grande défiance d'elle-même. Lorsqu'il fallait

1811.
XVII.
Mort de la mère d'Ailleboust.

qu'elle donnât quelque conseil, elle ne se hâtait jamais de dire son avis, paraissant même timide dans ces circonstances, par un effet de sa profonde et sincère humilité. Elle mourut le 30 avril 1811, âgée de quatre-vingts ans, la cinquante-septième année depuis son entrée en religion (1).

(1) *Notice sur la mère d'Ailleboust. Addition aux Annales.*

XVIII. La sœur Le Pailleur élue supérieure. Elle améliore l'état de la procure des pauvres.

A la mère de Célozon succéda dans la charge de supérieure la sœur Le Pailleur, dont nous avons déjà parlé. Ce ne fut pas un petit sujet de douleur pour elle de se voir obligée de tenir la place d'une personne si accomplie, et sous la conduite de laquelle la communauté semblait n'avoir rien à craindre, tant elle avait mérité et possédé l'estime et la confiance de toutes les sœurs. Aussi eut-elle besoin de recourir aux grands principes de la foi pour se laisser imposer une telle charge. Elle était cependant plus capable qu'aucune autre de la porter, ainsi qu'on a pu en juger par tout ce que nous avons déjà rapporté de son zèle sage et intelligent à procurer le bien de sa communauté. Quand elle fut élue supérieure, la procure des pauvres se trouvait obérée, et on ne voyait pas de moyen de payer ses dettes et de rétablir ses affaires. La mère Le Pailleur, si féconde en expédients, eut la pensée de faire faire de gros biscuits de deux livres, qu'on vendrait

à la place des pains de six livres, que les pauvres pouvaient se procurer difficilement à cause de la rareté et de la cherté du blé. Ce moyen lui réussit : les ouvriers, dont un grand nombre avaient peine à acheter un pain de six livres, voulurent avoir de ces sortes de biscuits ; les habitants de la campagne venaient eux-mêmes en acheter à la ville, en sorte qu'on en vendait jusqu'à cinq cents par jour ; ce qui procura un gain considérable à la procure des pauvres. Vers le même temps, et pendant la guerre des Américains, on demanda à la mère Le Pailleur de recevoir dans son Hôtel-Dieu les soldats malades, à l'usage desquels on désirait qu'il fût destiné. On lui offrit en même temps pour chaque soldat malade un schelling par jour avec la ration ordinaire. Elle accepta volontiers cette proposition, tant pour le soulagement des troupes que pour le bien de la procure des pauvres, qu'elle mit en bon état par ce moyen. Après la guerre elle reprit les pauvres ordinaires, dont les ressources se trouvèrent bien améliorées (1).

(1) *Notice sur la mère Le Pailleur. Addition aux Annales.*

XIX. Qualités et vertus de la mère Le Pailleur. Elle exerce les emplois d'assistante et de dépositaire.

On admirait dans la mère Le Pailleur un cœur généreux, une charité sans bornes. Elle était toujours prête à soulager ses sœurs dans tous leurs besoins, sans être jamais arrêtée par la considération de la dépense. Elle ne se rendit

pas moins recommandable par sa droiture et par la délicatesse de ses sentiments en matière d'intérêt ; car l'amour de la justice fut une des principales vertus qu'on admira toujours en elle. A ces qualités elle joignait des manières aimables, un esprit vif, prompt, pénétrant, qui lui fournissait sur-le-champ des reparties heureuses, pleines de sel et d'aménité. Quelques particuliers avaient formé le dessein d'acquérir l'enclos de l'Hôtel-Dieu, et de transférer cet établissement hors de la ville. Ils se présentèrent à la mère Le Pailleur, et lui offrirent pour prix de l'Hôtel-Dieu une somme très-considérable, espérant que des propositions si avantageuses engageraient les religieuses à sortir de leur maison. Elle leur répondit agréablement : « Votre offre, Messieurs, est un grand appât ; « elle est toute d'or, mais les souris n'en « mangent pas. J'en suis bien mortifiée et bien « reconnaissante. » Quoique cette réponse fût entièrement contraire au désir de ces Messieurs, ils ne purent s'empêcher d'en rire beaucoup entre eux, et d'en admirer l'à-propos et la finesse.

A l'âge de soixante-deux ans, la mère Le Pailleur quitta la charge de supérieure pour prendre celle d'assistante. Voyant que la supérieure avait peine à trouver dans sa communauté une sœur

qui fût en état d'administrer la procure des pauvres, elle s'offrit pour cet emploi, dans l'intention de former une jeune sœur qui pût l'occuper après elle. Elle fut donc en même temps assistante et dépositaire des pauvres, sans rien négliger pourtant de l'un ou de l'autre de ces emplois, quoique souvent elle fût obligée de suppléer la supérieure, qui était habituellement malade (1).

(1) *Notice sur la mère Le Pailleur. Addition aux Annales.*

1814.

XX.
La mère Le Pailleur met en ordre les papiers concernant les rentes que l'Hôtel-Dieu avait sur la France.— M. Thavenet.

Elle entendit dire à quelques personnes que si la paix se rétablissait entre les puissances de l'Europe, il ne serait pas impossible de recouvrer les rentes que les communautés du Canada avaient autrefois sur la France, et dont on ne retirait plus rien depuis la révolution. Après avoir réfléchi mûrement sur le sujet de ces conversations, elle prit la résolution de rechercher tous les anciens contrats de l'Hôtel-Dieu et de la communauté des hospitalières relatifs à ces rentes. Ce travail l'occupa beaucoup pendant trois mois, quoiqu'elle employât un copiste pour transcrire toutes ces pièces. Lorsqu'elle eut terminé cet ouvrage, elle le mit aux archives, en attendant quelque occasion favorable de s'en servir. On eût dit que la Providence avait inspiré à la sœur Le Pailleur une précaution si sage. Environ six mois après, M. Thavenet, prêtre de Saint-Sulpice, sur le point

de repasser en France, alla la trouver, et lui dit qu'il connaissait une personne de laquelle il répondait, qui partait pour Paris, et qui se chargerait avec plaisir de ses affaires. Surprise d'une offre si conforme à ses désirs, la sœur Le Pailleur crut trouver l'occasion favorable. « Tous mes « papiers sont prêts, lui répondit-elle ; mais je « vous prierais de me dire quelle est cette per- « sonne, car je ne les lui livrerai pas sans savoir « son nom. — C'est moi, ma chère sœur, re- « partit M. Thavenet, et je vous promets de « mettre dans la poursuite de cette affaire tout « le zèle qui dépendra de moi pour y réussir. « Rien ne sera épargné de ma part afin de « retirer ce qui vous est dû (1). »

(1) *Notice sur la mère Le Pailleur. Addition aux Annales.*

1815. XXI. Zèle de M. Thavenet pour le recouvrement des rentes de l'Hôtel-Dieu.

M. Thavenet partit durant l'automne de l'année 1815, et se rendit en trente-cinq jours à Paris. Là il obtint de M. Duclaux du Pouget, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, l'autorisation de faire toutes les démarches nécessaires pour la commission importante dont il s'était chargé. Il serait impossible de dire les peines, les sollicitudes sans nombre qu'il se donna, et les rebuts qu'il eut à essuyer de la part des employés du gouvernement, tant en France qu'en Angleterre, où il fut obligé de faire plusieurs voyages. Quoique les personnes

les plus entendues dans les affaires l'assurassent qu'il n'y avait point pour lui d'espérance de succès, il persévéra néanmoins dans ses poursuites avec une constance toujours soutenue, pendant près de quinze ans, qu'il consacra aux intérêts des filles de Saint-Joseph et des autres communautés religieuses du Canada. Enfin, M. Duclaux, pour lui laisser plus de facilité de poursuivre cette négociation, le déchargea de tout emploi. « Ne me donnez plus le titre de supérieur de « Saint-Nicolas, ni de chanoine, écrivait M. Tha- « venet aux hospitalières de Villemarie; je ne suis « plus rien de tout cela, ou plutôt je suis plus en- « core; du moins, ce qui me plaît bien davantage, « je suis votre procureur et le serviteur le plus « dévoué et le plus zélé que vous ayez au monde. « Vous servir est maintenant le seul emploi que « j'aie à Saint-Sulpice. Monsieur le supérieur m'a « déchargé de tout pour que je poursuive votre « affaire jusqu'à ce qu'elle soit terminée; et je « la mène bon train. Trois fois dans la même « journée je suis allé chez votre avocat, à la « commission française, au consulat anglais; « je ne me lasserai pas; j'en viendrai à bout par « mes importunités, il faudra bien qu'ils me « servent (1). » Durant ces négociations, M. Thavenet entretenait avec la sœur Le Pailleur une

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, lettre de M. Thavenet.*

correspondance très-active. Après bien des oppositions et des refus, il crut enfin entrevoir dans un avenir assez prochain le succès qu'il poursuivait avec tant d'instance. Il écrivit aux hospitalières de Villemarie : « Je m'empresse de vous « annoncer l'heureux changement qui vient « d'avoir lieu dans vos affaires. Dès qu'on m'eut « dit que les pièces qu'on avait recueillies étaient « égarées, et qu'il fallait recommencer tout de « nouveau les recherches, je priai l'un de mes « confrères de dire cinq messes en l'honneur de « saint Antoine de Padoue. Quand les messes « furent dites, je retournai chez le consul an- « glais. A peine étais-je entré, que son secrétaire, « me montrant une liasse de papiers, me dit avec « empressement : — Je viens de recevoir des « autorisations pour tirer des expéditions de « tous vos contrats ; je vais courir chez les no- « taires. Votre affaire va aller grand train ; « revenez dans huit jours. — Je me retirai bien « content. Mon confrère continue à dire la sainte « messe tous les jours pour le succès de vos « rentes ; priez aussi vous-mêmes, mes chères « sœurs, de votre côté, et comptez sur mon zèle, « comme je compte sur vos prières (1). »

1821. XXII. On reconstruit l'Hôtel-Dieu.

Dieu exauça les prières de ses servantes, et bénit les démarches de M. Thavenet, qui en

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie ; lettre de M. Thavenet.*

l'année 1821 leur envoya les premiers fonds qu'il avait recouvrés pour elles. Il serait difficile d'exprimer la joie de la sœur Le Pailleur lorsqu'elle se vit ainsi récompensée de ses peines. « Je suis payée de tous mes travaux, dit-elle « avec satisfaction, par le plaisir que j'éprouve « de laisser après moi la maison en état de suf- « fire à tous les besoins. » Un dénoûment si inespéré, et qui faisait rentrer l'Hôtel-Dieu en possession de sommes assez considérables, donna aux hospitalières la pensée de rebâtir leur maison et celle des pauvres. Ces bâtiments, consumés trois fois par l'incendie, et toujours réparés avec les mêmes murs, inspiraient aux hospitalières de vives inquiétudes. Elles adressèrent donc à Dieu beaucoup de prières; elles prirent conseil de leurs supérieurs et tinrent entre elles plusieurs assemblées. Les dépenses qu'elles étaient obligées de faire presque chaque année pour réparer les bâtiments construits depuis près d'un siècle, et la facilité que la Providence leur offrait de les rebâtir; l'invitation de leurs supérieurs à prendre ce parti, toutes ces considérations les déterminèrent enfin à cette grande entreprise. Pour ne rien négliger de ce que pouvait commander la prudence, elles invitèrent M. Charles Delorme, entrepreneur, et M. Joseph

Fournier, maçon, à examiner les bâtiments, qu'ils jugèrent l'un et l'autre être dans le plus mauvais état. Après tous ces préliminaires, on commença au mois de mai 1826 à démolir le bâtiment des pauvres ; et en même temps les tailleurs de pierre, les charpentiers, les menuisiers travaillaient à préparer les divers matériaux. Ils firent tant de diligence, qu'au mois d'octobre suivant la maison se trouva construite et toute couverte en fer-blanc. On acheva la menuiserie et les enduits pendant l'hiver (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

1827. XXIII. Reconstruction du monastère des hospitalières.

Le 1er mars 1827, on entreprit les réparations de l'église ; et le 30 avril suivant on démolit le monastère des religieuses. Elles se logèrent durant ce temps dans une partie du bâtiment des pauvres, où elles pratiquèrent toutes leurs observances régulières avec autant de fidélité que dans leur monastère. Ce fut un spectacle touchant de voir les sentiments de regret et de douleur qu'elles éprouvèrent en abandonnant les murs de la maison où elles s'étaient consacrées à Dieu. Les unes laissaient échapper malgré elles leurs plaintes et leurs gémissements, d'autres ne pouvaient s'empêcher de verser des larmes ; celles-ci baisaient leurs anciens murs avant de les quitter, celles-là emportaient avec elles quelques pierres d'un édifice qui leur était

si cher, et qui avait été sanctifié par les vertus de tant d'âmes d'élite. Par respect pour leurs devancières, elles désirèrent laisser subsister une belle voûte très-solide qui se trouve aujourd'hui sous leur réfectoire. Enfin, le 18 mai, M. Roque, prêtre de Saint-Sulpice et vicaire général, bénit solennellement le bâtiment des pauvres, et le 3 juin suivant, jour de la Pentecôte, on chanta la grand'messe dans l'église et on y reporta le très-saint Sacrement. Le 11 du même mois, on posa les fondations du monastère, dont M Roque bénit la première pierre. Les entrepreneurs firent paraître tant de zèle et d'activité dans cette construction, qu'au mois de novembre de cette même année le monastère était déjà couvert. Le 21 mai de l'année suivante, les religieuses reprirent possession de leur chœur; et enfin, le 13 juillet, M. Hubert, prêtre de Saint-Sulpice et confesseur des religieuses, fit la cérémonie de la bénédiction du monastère, à laquelle toute la communauté assista processionnellement en chantant le psaume *Miserere mei,* DEUS, qu'on reprit jusqu'à cinq fois, et qu'on termina dans le caveau destiné à la sépulture des religieuses, et où l'on récita le *De profundis* (1).

(1) *Addition aux Annales des hospitalières.*

XXIV. Reconnaissance des filles

La construction de tous ces bâtiments pénétra les hospitalières d'une vive reconnaissance pour

de Saint-Joseph pour M. Thavenet.

M. Thavenet, au zèle duquel, après Dieu, elles croyaient en être redevables. Aussi l'ont-elles toujours considéré depuis comme l'un de leurs plus insignes bienfaiteurs. Dans un petit écrit qu'elles ont composé pour faire connaître aux sœurs qui viendront après elles combien elles lui sont obligées, elles s'expriment ainsi : « Nous « lui devons une reconnaissance qui ne finira « qu'avec nous. Quoiqu'il demeurât à une lieue « de Paris, il était infatigable pour poursuivre « le succès de nos affaires, ne voulant jamais « prendre de voiture, malgré nos sollicitations. « Il avait une persévérance à toute épreuve, « et il en fallait une, nous pouvons dire, hé- « roïque, pour réussir dans des affaires qui lui « faisaient éprouver tant de rebuts. Ce saint « homme a rendu des services immenses à notre « pays. Que d'enfants secourus et instruits ! que « de pauvres soulagés, vêtus, nourris et logés au « moyen des ressources qu'il a procurées à notre « maison et à toutes les communautés du Ca- « nada ! Si nous sommes à l'aise à présent, si « nous avons pu relever notre monastère qui « s'écroulait, et aussi améliorer le sort de nos « malades, c'est à son zèle et à sa charité que « nous le devons. Y a-t-il un bienfaiteur à qui « nous devions plus de reconnaissance ? Quelles

« obligations n'avons-nous pas aussi au véné-
« rable M. Duclaux, qui fit le sacrifice de M. Tha-
« venet pour qu'il s'employât entièrement à la
« poursuite de nos affaires ? Cette générosité
« demande que nous ne l'oubliions jamais dans
« nos prières ni dans la communion que nous
« faisons pour nos bienfaiteurs. C'est ce que nous
« devons faire aussi pour tout le séminaire de
« Saint-Sulpice, qui nous a toujours rendu et
« nous rend encore journellement les plus im-
« portants services, nous desservant gratuite-
« ment nous et nos pauvres, et cela depuis
« l'arrivée de nos trois premières mères en 1659.
« Aussi nous avons toujours regardé ces ecclé-
« siastiques comme nos pères, et nous les regar-
« derons toujours comme tels (1). »

(1) *Addition aux Annales des hospitalières de Villemarie.*

1846. XXV. La sœur Dufresne étant à l'agonie, une hospitalière lui fait attacher une relique de M. Olier, et l'assure qu'elle sera guérie.

Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici en abrégé un événement bien propre à resserrer les liens qui avaient uni jusque alors le séminaire de Saint-Sulpice et la communauté des filles de Saint-Joseph. Nous parlons de la guérison de la sœur Marie-Susanne Dufresne, hospitalière de cette maison, obtenue par les mérites de M. Olier, le 10 décembre 1846. Après une longue et très-grave maladie, durant laquelle cette sœur avait reçu jusqu'à quatre fois le saint viatique, puis enfin l'extrême-onction, et subi

un traitement des plus sévères, jusque-là qu'on lui avait tiré cent soixante-quatorze onces de sang, elle fut enfin abandonnée des médecins, qui regardaient sa mort comme inévitable et très-prochaine. On prépara même les linges nécessaires pour l'ensevelir, et on pria deux ecclésiastiques du séminaire de faire diacre et sous-diacre à ses funérailles. Le lendemain, qui fut le 9 décembre, l'une des hospitalières reçut de M. de Charbonnel, prêtre de Saint-Sulpice, maintenant digne évêque de Toronto, un scapulaire fait d'un morceau d'une soutane de M. Olier pour le raccommoder. Cette sœur, pendant que la communauté récitait, suivant l'usage, les litanies de saint Joseph, se sentit fortement pressée de porter ce scapulaire à la mourante; et dès lors elle eut la parfaite conviction que celle-ci serait guérie par les mérites de M. Olier. Mais, ne pouvant alors se transporter auprès d'elle, elle pria l'une de ses sœurs de le lui appliquer. Le soir du même jour, la religieuse qui avait eu cette pensée se sentit intérieurement portée à invoquer M. Olier, quoique sans penser à la malade, ni au scapulaire. A l'entrée de la nuit, elle alla visiter la mourante, qui ne fut pas en état de répondre aux questions qu'elle lui fit. « Ah! ma « sœur, lui disait-elle, ayez confiance; M. Olier

« a bien guéri Mlle Mance ; il vous guérira, et « vous ne mourrez point. » Le lendemain, qui était le 10, elle retourna auprès de la malade vers cinq heures et un quart du soir ; elle lui demanda de nouveau comment elle se trouvait. La mourante, cette fois, lui dit ces paroles : « J'ai « cru que c'était ma dernière journée, tant mes « souffrances ont été grandes ; depuis quatre « heures je me trouve un peu mieux. — C'est « ce qui arrive, répondit l'autre, dans de pa- « reilles circonstances ; ce redoublement est une « crise décisive, dans l'ordre naturel comme « dans l'ordre de la grâce. » Elle ajouta : « J'ai « à vous annoncer une nouvelle qui va vous « attrister sans doute. M. de Charbonnel est venu « à quatre heures réclamer son scapulaire. Je « pensais qu'il me l'avait donné. Mais je lui ai « répondu que je le lui enverrais demain, afin « de vous procurer par là l'avantage de le garder « encore cette nuit. M. Olier a assez de temps « pour vous guérir : il ne lui en a pas fallu autant « pour guérir Mlle Mance. Il vous guérira, et « vous ne mourrez point. Demain matin, vous « me le remettrez pour que je puisse le réparer « et l'envoyer à M. de Charbonnel (1). »

XXVI. Déclaration de la sœur Dufresne.

Comme si cette bonne religieuse qui parlait de la sorte eût déterminé elle-même le moment

(1) *Informations juridiques et canoniques sur la guérison de la sœur Dufresne, in-8°.*

où la puissance divine devait se manifester, cette guérison si étonnante arriva en effet le soir même, et de la manière la plus subite et la plus complète. Nous ne saurions en faire un récit plus exact ni plus authentique qu'en rapportant ici la déclaration que la sœur Dufresne en a donnée elle-même, sous la religion du serment, en présence de monseigneur Charles Prince, coadjuteur de Montréal, et d'une commission de théologiens et de médecins chargée de procéder à une enquête canonique.

« Le 9 décembre 1846, à deux heures après « midi, me trouvant malade depuis une qua- « rantaine de jours, ma sœur La Dauversière « vint me présenter un scapulaire, disant qu'il « était fait d'un morceau de drap d'une soutane « de messire Olier. En le recevant, je le baisai « et je pensai en général aux miracles racontés « dans sa Vie et qui ont été faits par son inter- « cession. En même temps je conçus une si « grande confiance dans son crédit auprès de « Dieu, que je fus portée à dire intérieurement : « — Je crois bien que vous pouvez me guérir; « mais je demande seulement que la sainte « volonté de Dieu s'accomplisse en moi.

« Pensant que j'étais au dernier jour de ma « vie, étant extraordinairement faible, je ne

« pus attacher moi-même le scapulaire sur ma « poitrine; une de nos sœurs me rendit elle- « même ce service. Alors mes douleurs s'aug- « mentèrent plus que jamais, et me firent entiè- « rement oublier le scapulaire. Je passai la « nuit et la journée du lendemain, 10 dé- « cembre, dans les mêmes souffrances, et tou- « jours dans l'oubli de la précieuse relique que « j'avais le bonheur de porter sur moi. Le 10, « à cinq heures du soir, on m'apporta une « patate cuite dans un fourneau, car je ne pou- « vais manger aucune autre chose un peu ferme, « ayant les dents tout ébranlées, et éprouvant « de grandes douleurs dans la tête, causées par « le calomel que j'avais pris. Je ne pouvais « porter la main à ma bouche, et j'étais si faible, « qu'on fut obligé de m'en faire boire. A sept « heures et un quart, on me leva, ce que je ne « pouvais faire moi-même, étant toujours dans « le même état de faiblesse; et on me remit « dans mon lit après qu'il fut fait.

« Un moment après je sentis depuis le som- « met de la tête jusqu'à la plante des pieds « comme une main qui passait en pressant un « peu; et aussitôt qu'elle passait j'éprouvais un « mieux très-sensible, et cela dans toutes les « parties de mon corps. Me sentant parfaitement

« bien, je m'assis seule sur mon lit, pour la
« première fois depuis le commencement de ma
« maladie, ayant toujours été très-faible. Je me
« tournais sur un côté et sur l'autre, ce que je
« n'avais pu faire depuis que j'étais malade, et
« je n'éprouvais aucune douleur. Je ressentis,
« aussi alors pour la première fois, un grand
« besoin de prendre de la nourriture. J'en de-
« mandai à une de mes sœurs : elle m'apporta
« un biscuit au soda, un biscotin et du miel,
« que je mangeai avec grand appétit. Il était
« alors huit heures du soir. A huit heures et
« demie notre mère supérieure vint me visiter,
« comme elle le faisait tous les soirs. En me
« voyant assise sans être appuyée, elle me
« demanda comment je me portais. Je lui ré-
« pondis : — Je suis bien, notre mère; je suis
« guérie : c'est le scapulaire de M. Olier qui
« m'a guérie. — (A ce moment seulement je
« pensai de nouveau à M. Olier, et je pris le
« scapulaire, je le baisai, je le pressai contre
« mon cœur, et je sentis un grand désir de porter
« le nom de ce saint prêtre, par reconnaissance,
« sans cependant le témoigner à notre mère su-
« périeure.) Je demandai alors à notre mère la
« permission d'aller entendre la sainte messe le
« lendemain. A neuf heures et demie, je m'en-

« dormis d'un doux sommeil qui dura jusqu'à « une heure du matin. Alors on me donna de « la bouillie, que je mangeai avec beaucoup « d'appétit; et aussitôt après je demandai des « bas, en disant : — Je me lèverai ce matin; « vous, ma sœur Marcile, vous pouvez aller « vous coucher; je suis très-bien, je n'ai besoin « de rien. — Je profitai pour me lever du mo- « ment où j'étais seule; je le fis sans aucune « difficulté. Faisant le tour de ma chambre sans « appui, je sentis craquer toutes mes jointures, « même les reins, et si fortement, que j'en fus « effrayée. J'allai à la croisée, et de là à la « chambre de ma sœur La Dauversière, qui « dormait profondément, car elle avait veillé « la nuit précédente. Je la pris dans mes bras en « lui disant : — Ma sœur, je suis guérie, je suis « bien. —Qui est là? dit-elle. —Je lui répondis : « C'est moi.— Elle reconnut ma voix et me dit : « — Ma sœur Dufresne! — Oui, c'est moi. — « Aussitôt elle se leva en me disant : — Je vais « vous reconduire à votre lit. — Cette chère « sœur était si saisie, si tremblante, qu'au lieu « de me soutenir je la soutenais moi-même. Je « me couchai, et deux heures sonnèrent. Alors « je pleurai beaucoup, et éprouvai des senti- « ments de reconnaissance, de surprise, d'éton-

« nement et de confiance dont je ne pus me « rendre compte à moi-même. A trois heures « je repris mon sommeil jusqu'à cinq; alors je « demandai à manger. On me donna un biscuit « au sucre et une tasse de lait, que je pris avec « plaisir. A sept heures je me levai, et me « revêtis de mes habits religieux pour aller « entendre la sainte messe, qui se disait à sept « heures et un quart. Je restai à genoux pen- « dant les principales parties de la messe, « sans être fatiguée, et demeurai ensuite à la « même place, pour entendre la psalmodie de « l'office. Durant ce temps, je me préparai à me « confesser; et M. Roupe, notre confesseur, étant « venu vers huit heures et demie, je fis ma con- « fession tout entière à genoux. Entre neuf et « dix, M. Munro, notre médecin, vint faire sa « visite à l'infirmerie; j'allai au-devant de lui « et lui dis : — Docteur, je suis bien. — Eh « bien, ma sœur, répondit-il, je serais moins « surpris de vous voir morte que de vous voir « comme je vous vois (1). »

(1) *Informations juridiques et canoniques*, p. 2 et 3.

XXVII. Certitude de la guérison de la sœur Dufresne.

Pendant cette journée et durant les jours suivants la sœur Dufresne ne ressentit aucune faiblesse ni aucun reste de sa maladie. On la vit aller et venir dans la maison, se rendre une multitude de fois au parloir pour recevoir les

personnes qui venaient la féliciter. Ces visites et les conversations qui en étaient l'occupation ne la fatiguèrent jamais, quoique dans une seule journée elle eût reçu plus de soixante personnes, et qu'elle fût obligée de monter et de descendre plusieurs escaliers (1). Sa guérison, qui eut autant de témoins qu'il y avait de personnes dans l'Hôtel-Dieu, a été dûment constatée sous la religion du serment par la mère Lacroix, supérieure ; par la sœur La Dauversière, infirmière ; par la sœur Marcile, chargée de la pharmacie ; par la sœur Fisette, celle même qui lui fit porter le scapulaire de M. Olier ; enfin par le docteur Munro, professeur de chirurgie à l'École de médecine, et par les docteurs Lebourdais et Charlesbois. Ces derniers ayant déclaré que d'après leurs connaissances ils ne pouvaient assigner aucune cause physique de cette guérison subite, instantanée, complète et permanente, monseigneur Prince, coadjuteur de Villemarie, en a rendu la déclaration suivante le 13 avril 1847 : « De notre pleine et intime conviction, pensant « en cela être assisté de la grâce de Dieu et « éclairé des lumières de l'Esprit-Saint, nous « déclarons que la sœur Marie-Susanne Du« fresne, maintenant appelée sœur Olier, at« teinte au mois d'octobre 1846 d'une maladie

(1) *Informations juridiques et canoniques*, p. 4, etc.

« très-grave et même mortelle, prolongée jus-
« qu'au 10 décembre de la même année, a été
« soudainement, extraordinairement et radica-
« lement guérie à la suite de prières adressées
« à Dieu avec et par l'invocation du vénérable
« Jean-Jacques Olier, prêtre, fondateur de
« Saint-Sulpice et de la colonie de Montréal au
« Canada, décédé à Paris, le 2 avril 1657, en
« réputation de sainteté, duquel la malade sol-
« licita la protection au moment où on lui remit
« un scapulaire fait d'un morceau de drap d'une
« soutane qui avait servi à ce pieux prêtre. Ce
« fait étant par nous regardé comme miracu-
« leux, sans vouloir néanmoins anticiper sur
« le jugement de l'Église, nous en avons re-
« mercié et en remercions la divine Providence,
« et désirons qu'on en bénisse le Seigneur, qui
« est toujours admirable dans ses vrais servi-
« teurs (1). »

(1) *Informations juridiques et canoniques*, p. 12, 13, 14 et 15.

ÉCLAIRCISSEMENT

SUR LE ROMAN DE MARIA MONK.

I.
Dieu permet que les filles de Saint-Joseph soient en butte à la calomnie. Pourquoi?

A voir les détresses sans nombre que les filles de Saint-Joseph avaient eu à essuyer pendant un siècle et demi, on dirait que, pour les rendre parfaites en les détachant de la terre, Dieu eût permis à Satan de les éprouver, comme autrefois le saint homme Job, dans la ruine de tous leurs biens extérieurs. Perte de leur fondation, incendies de leurs bâtiments, pauvreté extrême, maladies contagieuses, fléaux de la guerre et de la famine, accidents inopinés, en un mot tous les maux temporels semblèrent se succéder les uns aux autres pour fondre sur cette communauté, qui devait trouver son unique appui dans la Croix. Il était cependant un bien qu'elle conservait encore intact. Depuis son établissement à Villemarie, une haute réputation de vertu l'avait constamment rendue l'objet de la vénération publique. Mais Dieu, qui, pour honorer les humiliations de son Fils unique, traité par les pécheurs d'imposteur, de blasphémateur, de possédé du démon, a permis qu'un grand nombre de saints illustres aient été en butte à la calom-

nie, ne voulut pas priver de cet honneur ses saintes et fidèles épouses, et permit à l'ennemi de tout bien d'attaquer aussi la réputation des filles de Saint-Joseph. On eût dit que ce père du mensonge, irrité de toutes les victoires que ces saintes filles avaient remportées en lui arrachant un si grand nombre d'âmes engagées auparavant dans le péché ou dans l'hérésie. voulait se venger à son tour en s'efforçant de les décrier dans l'opinion publique, et de leur ôter, s'il eût pu, toute créance sur les esprits.

II. Maria Monk ; motif et idée de son livre.

Il se servit pour cela d'une pauvre créature sortie d'une maison de filles repenties, et dont on nous dispensera de faire connaître ici en détail les antécédents. Maria Monk est le nom de cette triste héroïne. Elle servit d'instrument à quelques hommes avides, qui ne craignirent pas de spéculer sur la crédulité publique en répandant un libelle dont ils se promettaient un grand débit ; et pour donner à Maria Monk un caractère plus propre à intéresser en sa faveur, ils supposaient, dans ce roman (publié à New-York en 1835), que cette misérable créature avait été novice au couvent de l'Hôtel-Dieu ; et qu'échappée comme une victime innocente à la cruauté de ses prétendues sœurs, elle appelait la vengeance publique sur elles en les chargeant

des atrocités les plus révoltantes et des crimes les plus inouïs. Nous n'entreprendrons pas d'entrer dans le détail des inculpations scandaleuses et immorales dont ce livre est rempli ; nous craindrions de blesser les cœurs chrétiens et de souiller les pages d'une histoire aussi sainte que l'est celle que l'on vient de lire.

Si l'odieux pamphlet dont nous parlons pouvait encore aujourd'hui tomber sous la main de ces hommes honnêtes qui, loin d'aimer le scandale et d'accueillir volontiers la calomnie, cherchent à s'éclairer, nous les inviterions à prendre la peine de lire les réfutations nombreuses de ce roman, faites par des protestants recommandables tant du Canada que des États-Unis, et accompagnées des pièces justificatives les plus irrécusables (1).

(1) *Documents relating to Maria Monck's awful disclosures and the Hotel-Dieu nunnery of Montreal. The works of the Right Rev. John England. Baltimore; John Murphy and Co.* 1849. Vol. v.

III.
Confusions étranges des récits de Maria Monk ; occasion de ces confusions.

Toutefois, pour ne pas laisser ignorer à nos lecteurs le fond de cette pièce scandaleuse, nous nous contenterons de dire, qu'indépendamment des calomnies atroces qu'elle contient, le détail des circonstances que Maria Monk y expose sur son prétendu séjour à l'Hôtel-Dieu n'est qu'un tissu de faux allégués, de confusions sur les lieux, les personnes et les communautés de Montréal, enfin un amas de contradictions grossières et ridicules, qui prouvent jusqu'à l'évidence

qu'elle n'avait jamais mis le pied dans la communauté d'où elle prétend s'être échappée, et où, en effet, elle a toujours été absolument inconnue. Tout ce qu'on peut découvrir dans ce chaos pour expliquer les confusions où tombe Maria Monk, c'est qu'ayant fréquenté neuf mois l'une des écoles gratuites des sœurs de la Congrégation à Montréal, d'où elle fut renvoyée pour sa mauvaise conduite, et qu'ayant fait ensuite quelque séjour dans une maison de filles repenties, d'où elle fut pareillement expulsée au bout de quelques mois, elle rapporte comme appartenant à l'Hôtel-Dieu les détails du régime intérieur qu'elle avait vu pratiquer par les sœurs de la Congrégation, ou chez les filles pénitentes.

IV. Maria Monk confond les filles de Saint-Joseph avec les repenties.

Elle raconte que, lorsqu'elle fit sa prétendue entrée à l'Hôtel-Dieu, la supérieure l'annonça publiquement à la communauté, en demandant si quelqu'une l'avait connue dans le monde (1). C'est ce qui se pratiquait, non à l'Hôtel-Dieu, mais chez les repenties, afin d'empêcher celles de ces filles qui s'étaient connues auparavant de parler entre elles de leur vie passée, ces sortes de discours pouvant leur être très-nuisibles. Elle assure qu'à la table du réfectoire, le nom de chacune était écrit à la place qu'on lui assignait (2); que les sœurs étaient occupées dans la

(1) *Awful disclosures*, p. 34.

(2) *Ibid.*, p. 61.

journée à répéter leur catéchisme (1) : qu'elles s'employaient à fabriquer des cierges (2), des ornements (3), des scapulaires, pour soutenir la maison : ce qui avait lieu chez les filles pénitentes. Elle ajoute que, parmi ses compagnes, se trouvait une sauvagesse : il y en avait une en effet chez les *repenties*, lorsque Maria Monk demeurait avec elles. Comme, dans les prières que celles-ci récitaient ou chantaient tous les jours, Maria Monk avait fréquemment entendu répéter les mots de *Bon-Pasteur*, et de *Veni sancte*, cette pauvre fille, aussi ignorante qu'effrontée, prend occasion de ces paroles pour inventer un conte sur saint *Bon-Pasteur* (4); et un autre sur *Bénissante* (5), dénaturant de cette manière grossière les mots latins : *Veni sancte*, qu'elle ne comprenait pas. Il n'y a pas jusqu'à des indications de certaines chansons familières aux filles repenties de la maison où elle avait été, qu'elle ne rappelle dans son roman, et qu'elle ne mette sur le compte des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Enfin elle ose bien nommer comme autant de religieuses de cette maison les personnes mêmes qui se trouvaient à la communauté des repenties pendant le séjour qu'elle y avait fait : l'une des demoiselles Fournier (et non Fougnée), qui y remplissait les fonctions d'assistante de la supé-

(1) *Ibid.*, p. 89.

(2) *Ibid.*, chap. 10.

(3) *Ibid.*, p. 23.

(4) *Ibid.*, p. 160.

(5) *Ibid.*, p. 68.

rieure ; et plusieurs autres filles dont aucune n'avait jamais vécu à l'Hôtel-Dieu. Elle emploie même quarante-six pages à raconter sur l'une de ces dernières des histoires de sa façon, comme arrivées dans le couvent de l'Hôtel-Dieu, tandis que la personne en question n'a connu Maria Monk qu'à la maison des filles pénitentes (1).

(1) *Ibid.*, p. 33, 34, 36, 37.

V.

Maria Monk confond les religieuses de l'Hôtel-Dieu avec les sœurs de la Congrégation.

Ce sont des confusions semblables au sujet des souvenirs qui lui restaient de son séjour dans les écoles gratuites des sœurs de la Congrégation. Le nom de la sœur Bourgeoys, fondatrice de cet institut, qui est assez connu des enfants à Montréal, fait dire à Maria Monk que, par sa prétendue profession à l'Hôtel-Dieu, elle devint *religieuse de la sœur Bourgeoise.* Elle avance que ce jour-là on lui donna à l'Hôtel-Dieu le nom de saint *Eustace* (2) (pour Eustache), supposant faussement que les religieuses de cette maison quittent leurs noms de famille, et prennent des noms de saints à leur entrée en religion, tandis que cet usage est particulier aux sœurs de la Congrégation de Villemarie. Elle suppose que les religieuses de l'Hôtel-Dieu ne sont pas astreintes à la clôture (3), et que leur supérieure va de temps en temps visiter les écoles des petites filles, ce qui est d'usage à la Congrégation (*a*). Enfin, dans tout son roman, Maria Monk donne

(2) *Ibid.*, p. 54.

(3) *Ibid.*, p. 178.

perpétuellement à l'Hôtel-Dieu le nom de *couvent de la sœur Bourgeoise*, et montre qu'elle ne connaît rien de ce qui concerne la maison même qui est le sujet de ses calomnies. Pour tout dire en un mot, elle ose bien faire une description des bâtiments de cette maison, et en donner un plan imaginaire, si différent de ce qu'ils étaient alors et de ce qu'ils sont encore aujourd'hui, que la comparaison de ce plan ridicule avec l'Hôtel-Dieu aurait dû n'inspirer que du mépris pour l'auteur et pour l'ouvrage (1).

(1) *Awful disclosures, Woisington and Crow's edition.*

VI.

Meurtres horribles dont Maria Monk ne rougit pas de charger les religieuses de l'Hôtel-Dieu.

Ce n'était pas sans doute pour tous ces détails que les instigateurs de Maria Monk se promettaient un grand débit de leur libelle. Ils fondaient le succès de cette spéculation sur leurs calomnies contre l'Eglise romaine, et sur les récits indignes dont ce roman est rempli. On conçoit en effet que ces détails scandaleux devaient être accueillis avec empressement par tous les libertins et par les protestants fanatiques; car, s'il fallait en croire les auteurs de ces fables extravagantes, les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu auraient joint à des dissolutions inouïes les excès de la cruauté la plus monstrueuse et jusque alors sans exemple dans l'espèce humaine. Ces filles, qui par leur naissance appartiennent aux plus honorables familles du pays, et qui se dévouent

avec une si héroïque charité au soulagement des malades pauvres, auraient été, d'après le roman, dans la pratique de mettre cruellement à mort, de leurs propres mains, toutes leurs supérieures, dès que celles-ci seraient parvenues à l'âge d'environ quarante ans (1), ainsi que toutes les autres sœurs qui auraient atteint cet âge (2). Maria Monk ajoute avec la même impudence, que la réception d'une nouvelle sœur est toujours accompagnée « de la disparition de quelqu'une des anciennes » par voie d'assassinat; et que, pour prévenir la surprise des jeunes novices au sujet de ces disparitions fréquentes, « on ne « manque pas d'informer celles qu'on reçoit, « que l'entrée d'une novice dans le couvent est « toujours accompagnée de l'envoi d'une reli- « gieuse professe dans le ciel. » Pour mettre le comble à des calomnies si grossières et si insensées, elle avance qu'on massacre aussi avec la même cruauté celles des jeunes religieuses qui refusent de prendre part à ces meurtres horribles, ou de se prêter aux dissolutions qu'elle décrit; et elle en vient jusqu'à dire qu'elle a vu, de ses yeux, immoler ainsi une prétendue sœur Saint-François (3) (qui n'exista jamais), et que ce meurtre cruel fut commis par l'ordre et en présence de l'évêque; que cinq prêtres du séminaire

(1) *Awful disclosures*, p. 179.

(2) *Awful disclosures by Maria Monk*, p. 82.

(3) *Awful disclosures*, chap. 11.

y étaient aussi présents, ainsi que la supérieure et plusieurs autres sœurs. Enfin elle ajoute que les religieuses de l'Hôtel-Dieu font périr chaque année de trente à quarante enfants nouveau-nés, et qu'elle a vu dans la chambre de la supérieure un registre où sont marqués les noms de ces innocentes victimes.

Telles sont les fables absurdes qu'elle ose étaler aux yeux du public sous le titre d'*Horribles exposés des crimes commis au couvent de l'Hôtel-Dieu de Montréal.* On comprend assez qu'un pareil livre ne pouvait trouver créance que dans des esprits entièrement aveuglés par le fanatisme ou dans des cœurs tout à fait dégradés par les plus avilissantes passions.

VII. Soulèvement des protestants eux-mêmes à l'apparition du livre de Maria Monk.

Aussi, à l'apparition de ce roman infâme (si l'on en excepte quelques feuilles (1) vendues aux complices de Maria Monk), toute la presse protestante et catholique du haut et du bas Canada, s'éleva en masse; et, de concert avec plusieurs journaux de New-York et des États-Unis, elle n'eut qu'une voix pour le flétrir de son indignation (2). L'un des journaux protestants de Montréal refusa même les remerciements qu'on lui adressait au nom des catholiques anglais, répondant que c'était non par complaisance pour les catholiques, mais par obligation

(1) *Protestant Vindicator.*

(2) *Montreal Herald*, 22 *octob.* 1835. *Montreal Morning Courier*, it. *Montreal Evening Gazette*, it. *Quebec Mercury*, *Canada True Briton*, *London Up. Ca-*

de conscience, que la presse protestante avait vengé la vérité et la morale, également outragées par un si infâme et si atroce attentat (1). Tous s'empressèrent en même temps de rendre hommage aux religieuses de l'Hôtel-Dieu (2), déclarant hautement, au nom de toute la population, que le public n'avait jamais reçu d'elles que des exemples de la plus haute vertu et des services éminents.

Parmi les journaux des États-Unis, les uns s'empressèrent de mettre leurs lecteurs en garde contre cette œuvre d'imposture (3) ; d'autres engagèrent hautement le clergé et les communautés du Canada à poursuivre les calomniateurs par toutes les voies judiciaires (4) ; d'autres enfin ne purent s'empêcher de déplorer le préjudice que ce scandale porterait aux protestants, puisque, pour attaquer les catholiques, ils avaient recours à des calomnies si atroces et si extravagantes (5).

Il y eut plus : un journal catholique des États-Unis apprit au public, et s'engagea à affirmer avec serment, qu'à l'exception des noms propres, de quelques détails locaux, ou de quelques particularités insignifiantes, le livre de Maria Monk, surtout dans sa partie la plus calomnieuse, n'était qu'une copie mot pour mot d'un livre traduit

nad. Times, *it.* (Ces trois derniers vers la même époq.) *Montreal Morning Courier*, 16 *nov.* 1835, *New-York Times*. *Sunday Morning New.*, 24 *jan.* 1836. *Courier and Enquirer*, *New-York*, 6 *fevr.* *Evening Star*, *jan.* *et févr.*, 1836, *Miscellany*, même époque.

(1) *Montreal Gazette*, 17 *ou* 18 *nov.* 1835.

(2) *Montreal Morning Courier*, 22 *octob.* 1835. *Montreal Evening Gazette*, *it.* *Quebec Mercury*, it. *Sunday MorningNews*, 24 *jan.* 1836. *Columbia* (*S.-C.*) *Télégraphe*, 5 *mars* 1836.

(3) *New-York Courier.*

(4) *New-York Courier.*

(5) *New-York Courier and Enquirer*, 6 *févr.* 1836. *Columbia* (*S.-C.*) *Télégr.*, 5 *mars* 1836.

de l'espagnol ou du portugais en 1781, intitulé: *Les Portes de l'enfer ouvertes, ou Manifestation des secrets des couvents,* dont l'éditeur du journal en question possédait un exemplaire (1). Ce fait, dénié par les seuls agents de Maria Monk, ne le fut nullement par la presse. Plusieurs journaux protestants l'alléguèrent, au contraire, et s'en prévalurent pour flétrir de plus en plus les auteurs du livre de Maria Monk (2).

(1) *Boston Pilot, février* 1836 ; item, *février* 20 1836.

(2) *New-York Times, Pittsburg, American manufacturer.*

Nous ne parlerons pas des journaux catholiques tant du Canada que des États-Unis. La plupart n'élevèrent la voix que pour dire qu'ils n'avaient rien à ajouter, comme organes de la population catholique, à ce qu'avaient dit avant eux et si énergiquement les journaux protestants: ils s'en référèrent absolument à leurs articles, et aux réfutations que ces feuilles avaient faites pour venger les personnes les plus vénérables par leur caractère et leurs vertus (3).

(3) *Catholic Herald of Philadelphia. L'Ami du Peuple, Montréal,* 7 *nov.* 1835. *New-York, Catholic Diary,* 30 *jan.* 836; item, 6 *février* 1836.

VIII. Visite officielle de l'Hôtel-Dieu. Maria Monk convaincue d'imposture.

Nous avons dit que par un trait d'audace peut-être sans exemple, Maria Monk, dans son roman, avait osé mettre sous les yeux de ses lecteurs un plan prétendu des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, en y supposant divers souterrains où se seraient commises les horreurs qu'elle décrit. Elle ajoutait qu'elle consentait à perdre toute créance dans l'estime publique si la description qu'elle faisait

des lieux n'était pas conforme à la vérité. Cette sorte de défi, fruit d'une profonde scélératesse, s'il ne fallait pas l'attribuer à quelque aliénation d'esprit, détermina plusieurs protestants de marque à se rendre en effet à l'Hôtel-Dieu pour comparer eux-mêmes les lieux avec le plan. Le 15 juillet 1836, M. Curry, membre du clergé protestant à Montréal, agent de la société pour l'Éducation et les Missions en Canada, se joignit à une commission de visiteurs, spécialement autorisée par l'évêque de Montréal, composée de MM. G. W. Perkins, pasteur de l'église presbytérienne américaine; R. H. Esson, membre de l'église presbytérienne écossaise ; Benjamin Holmes, écuyer; et J. Jones, éditeur du journal catholique l'*Ami du Peuple,* à Montréal. Ces Messieurs ayant été introduits dans l'intérieur du cloître, en parcoururent tous les appartements sans exception, descendirent dans les caves et les voûtes, visitèrent encore toutes les dépendances de l'Hôtel-Dieu, et acquirent la certitude que non-seulement les bâtiments de cette maison étaient tout à fait différents du plan prétendu, mais qu'ils ne pouvaient être devenus tels qu'ils étaient réellement par aucun changement fait depuis peu, tout, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison, portant l'empreinte visible de

la vétusté. C'est pourquoi ils conclurent tous le procès-verbal de leur visite par cette protestation, savoir : que le plan prétendu n'était qu'*une complète, manifeste et impudente fabrication, qui ne prouvait autre chose que l'ignorance et l'effronterie de son auteur* (1) (*).

(1) *Attestations de M. Curry*, 18 *juillet* 1836 ; *de M. Perkins*, 22 *juill.* 1836; *de H. Esson*, 23 *juill.* 1836 ; *de Benjamin Holmes*, 23 *juillet* 1836 ; *de J. Jones*, 23 *juill.* 1836 ; *de John Oftell, architecte*, 30 *juillet* 1836.

IX.
Visite de l'Hôtel-Dieu faite par M. Stone et autres ; même résultat.

Peu après, un personnage de New-York connu pour son talent comme rédacteur du journal *Commercial Advertiser*, et par ses principes opposés à ceux des catholiques, le colonel W. L. Stone, membre de l'église presbytérienne, étant venu à Montréal, obtint, comme les premiers, l'autorisation de l'évêque de cette ville, et visita à son tour l'Hôtel-Dieu, accompagné de MM. Frotingham et Shephard (de la Virginie), l'un et l'autre protestants. Ils en parcoururent tout l'in-

---

(*) Ces certificats ayant été publiés, valurent à leurs auteurs de violentes attaques de la part des agents de Maria Monk.

Un autre personnage connu dans les États-Unis, M. Thomas Heydn, s'étant trouvé à la même époque à Montréal, visita de son côté les appartements publics de l'Hôtel-Dieu, et, d'après ce qu'il vit de ses yeux sur les travaux et les occupations journalières des religieuses de cette maison auprès des malades, et d'après les rapports qu'il obtint de M. Curry sur la visite de celui-ci et de ses collègues, il composa et publia lui-même un rapport où il dément les calomnies de Maria Monk et donne les plus grands éloges aux religieuses de l'Hôtel-Dieu (1).

(1) *Franklin Repository*, 3 *ou* 4 *août* 1836.

térieur, et, suivant les expressions de M. Stone, « toutes les portes, les chambres, les cabinets, « les armoires furent immédiatement ouverts « sur sa demande. Il n'y eut aucun apparte- « ment dans aucun étage qu'il n'examinât avec « la plus scrupuleuse attention, pour découvrir « s'il aurait été fait ou non quelque altération, « changement de division, nouvelle ouverture, « crépissage ou peinture, etc. » Comme les premiers visiteurs, ces Messieurs demeurèrent convaincus que les auteurs du plan prétendu n'étaient que d'indignes imposteurs, qui se jouaient du public.

X. Pour appuyer les récits de Maria Monk, on lui associe une compagne ; l'une et l'autre sont convaincues d'imposture.

De retour à New-York, le colonel Stone se disposait à donner au public un rapport de sa visite, lorsque les agents de l'œuvre, dans l'espoir peut-être d'empêcher cette publication, et pour donner aux assertions de Maria Monk quelque apparence d'appui, engagèrent, à prix d'argent, une triste victime de l'incontinence à se porter elle-même pour une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal(1). Cette fille, nommée Frances Partridge, connue autrefois au village sauvage du Sault-Saint-Louis, et qui, liée depuis avec Maria Monk, s'était plongée dans tous les excès du désordre, consentit volontiers à leur dessein. Elle se rendit donc à New-York, et s'aboucha

(1) *Quaterly New-Haven Christian Spectator.*

avec Maria Monk afin de s'accorder entre elles dans leurs rapports et de pouvoir confirmer les récits l'une de l'autre. Forts de cet appui, les agents du complot ménagèrent au colonel une entrevue avec les deux complices, en présence des amis de l'une et de l'autre. Il ne fut pas difficile au colonel de convaincre d'imposture ces deux calomniatrices ; et il publia alors son rapport sur sa visite à Montréal, en y ajoutant l'étrange épisode qui venait de se passer à son arrivée à New-York. Ce rapport, reproduit par divers journaux (1), et d'autres réfutations du livre de Maria Monk, publiées à New-York, mirent de plus en plus l'imposture à découvert. Il fut prouvé par des témoignages irrécusables, rapportés dans ces écrits, que Maria Monk avait passé les quatre années de son prétendu séjour à l'Hôtel-Dieu, tantôt au service, tantôt dans des maisons de détention comme vagabonde, tantôt en prison pour vol, ou dans la maison des filles repenties. On voit même dans ces réfutations le témoignage de la propre mère de Maria Monk, pauvre mais honnête protestante. Sollicitée à prix d'argent, par les fauteurs du complot, d'attester que sa fille a fait partie de la communauté de l'Hôtel-Dieu, elle certifie, au contraire, qu'elle n'a jamais eu ni le désir, ni la possibilité d'entrer

(1) *Rapport du colonel Stone sur sa visite à l'Hôtel-Dieu de Montréal et son entrevue avec Maria Monk et Frances Partridge à New-York, inséré dans le* Commercial Advertiser *de New-York, le* United States Gazette *et le* Philadelphia National Gazette.

dans cette maison. Elle déplore les égarements de Maria Monk, la tyrannie qu'exercent sur elle ceux qui la mettent en jeu, et avoue enfin, qu'indépendamment de sa conduite, toujours irrégulière, sa fille était fréquemment sujette à des aliénations d'esprit (1).

XI. La division éclate parmi les auteurs du complot.

Tous ces écrits, consignés dans les journaux, attirèrent plus que jamais le mépris et l'indignation publique sur les auteurs du complot. La cupidité, qui avait été le motif de leur réunion pour inventer ces calomnies, ne tarda pas à les diviser entre eux au sujet des profits qu'ils prétendaient s'attribuer sur la vente de l'ouvrage, répandu à un nombre prodigieux d'exemplaires. Le principal auteur de l'œuvre ayant voulu forcer Maria Monk à l'instituer son héritier, pour profiter seul du bénéfice lorsqu'elle viendrait à mourir (2), les autres agents s'étaient soulevés contre

(2) *Lettre du doct. Brownlee au frère de Maria Monk*, 1 *fév.* 1836. *From* Irish Advocate *du* 11 *mars* 1836.

---

(1) « *A review of the awful disclosures of Maria Monk, in which the facts are represented as fairly stated and candidly examinated.* » *By G. Vale.* 84, *Rosevelt street, New-York.*

Montreal Irish Advocate, 8 *mars* 1836. *Boston Pilot*, 12 *mars* 1836. *Bishop England's works*, vol. v, p. 373.

Awful exposure of the atrocious plot formed by certains individuals against the clergy and nuns of lower Canada through the intervention of Maria Monk, etc. New-York, printed for Jones et Co of Montreal, 1836.

Attestations de Ch. Gouin ; de Maria Angelica Monk, 24 *juillet* 1836 ; *de sœur Germain*, 23 *juillet* 1836 ; *de Michael Guertin*, 23 *juillet* 1836 ; *de Louise Bousquet*, 24 *juillet* 1836 ; *de Paul Cournoyer*, 24 *juillet* 1836 ; *de Charles Lovis*, 8 *juillet* 1836 ; *de Louis Malo*, 24 *mars* 1836 ; *du docteur Roberston*, 14 *nov.* 1835.

lui. Enfin la complice de Maria Monk, peu satisfaite des avantages qu'on lui faisait, rompit avec cette malheureuse, et se tournant contre elle, la déclara calomniatrice, et prétendit être la seule vraie Maria Monk, ancienne religieuse échappée, disait-elle, de l'Hôtel-Dieu de Montréal (1) (*).

(1) *Quarterly New-Haven Christian Spectator.*

XII.

Les auteurs du complot refusent, malgré leur engagement, de visiter l'Hôtel-Dieu.

Malgré cette mésaventure, les agents de l'œuvre s'obstinèrent à soutenir la vérité du roman (2). Ils accusèrent de fausseté tous les témoignages produits contre eux, spécialement le rapport du

(2) Item. *New-York Commercial Advertiser, dans les premiers jours d'août* 1836.

(*) D'un autre côté, il ne fut pas difficile de démentir les allégations plus audacieuses encore de Maria Monk sur les personnes qu'elle fait figurer dans son roman en qualité de religieuses de l'Hôtel-Dieu. Comme toutes étaient encore vivantes, et avaient été avec cette fille à l'asile des repenties, elles s'empressèrent d'attester juridiquement que Maria Monk leur était bien connue, qu'elle n'avait jamais été membre de la communauté de l'Hôtel-Dieu à aucun titre, qu'elles-mêmes ne l'avaient jamais été, à l'exception de l'une d'elles, qui attestait d'ailleurs n'avoir jamais connu Maria Monk ; toutes enfin déclaraient faux et calomnieux les récits de l'impudente romancière (1). La supérieure de la maison des filles repenties attesta les mêmes faits (2). Enfin on eut sur ce point l'attestation du docteur Nelson, médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu, que Maria Monk disait avoir fréquemment accompagné, en qualité d'infirmière, dans les visites des malades. Ce personnage, si avantageusement connu de tout Montréal pour son habileté comme praticien et pour l'élévation de ses sentiments, attesta que cette allégation était absolument fausse, et qu'il n'avait jamais vu Maria Monk dans la communauté des religieuses de l'Hôtel-Dieu (3).

(1) *Attestations de M*[lle] *Clotilde Fournier*, 30 *juillet* 1836; *de Mary Ann Howard*, 27 *juillet* 1836; *de Jane M' Coy*, 27 *juillet* 1836; *de Jane Ray*, 27 *juillet* 1836; *de M' Reed*, 30 *juillet* 1836.

(2) *Attestation de dame Huguot Latour, veuve M' Donell*, 27 *juillet* 1836.

(3) *Attestation du docteur Nelson*, 19 *mars* 1836.

colonel Stone, contre qui ils s'emportèrent avec la dernière violence; et, pour couvrir leur imposture du masque de la sincérité, ils déclarèrent publiquement qu'ils voulaient à leur tour visiter l'Hôtel-Dieu de Montréal, et constater enfin la réalité des faits sur les lieux mêmes. Le colonel Stone, prié par quelques personnes sages de procurer aux agents cette facilité, s'entremit auprès de l'évêque de Montréal pour l'obtenir. L'évêque permit en effet, pour la troisième fois, de faire la visite détaillée de la maison, et demanda même que Maria Monk fût introduite dans le couvent et confrontée avec les religieuses qu'elle avait calomniées (1). Cette permission, signifiée aux agents, qui ne s'étaient pas attendus à l'obtenir, les déconcerta et mit de plus en plus leur mauvaise foi à découvert. Pour éluder l'obligation d'honneur qu'ils avaient contractée publiquement, ils eurent recours aux plus misérables subterfuges, jusqu'à prétendre que l'autorisation était supposée; et enfin, quelques instances pressantes et réitérées que pût leur faire le colonel de satisfaire à leurs engagements, il n'obtint d'eux que des injures grossières.

(1) *Lettres échangées entre le colonel Stone et le doct. Brownlee et ses partisans en février et mars* 1837.

XIII. Écrit ridicule sur

Dans l'extrémité fâcheuse où ils se voyaient réduits, jugeant que le moyen le plus sûr de

détourner d'eux l'attention publique était de répandre de nouvelles calomnies, ils firent paraître un second volume sous le titre spécieux de *Découvertes ultérieures touchant l'Hôtel-Dieu de Montréal, et visite à l'île des Sœurs-Noires* (1). Cette île, que les auteurs du roman y distinguent de l'île Saint-Paul, aurait été sur le fleuve Saint-Laurent, à quelques milles au-dessus de Montréal, et un peu au-dessous du village de la Chine. Ils ajoutaient qu'on voyait dans cette île des bâtiments spacieux, et là, comme à l'Hôtel-Dieu de Montréal, ils ne manquaient pas d'entasser crimes sur crimes, horreurs sur horreurs (2). Une imposture si mal ourdie, si grossière et si insensée, aurait dû couvrir de honte les partisans de Maria Monk à Montréal et dans les environs, si elle eût pu y faire quelques dupes. Car l'île des *Sœurs-Noires,* distinguée par les auteurs du roman de celle de Saint-Paul, et présentée par eux comme située entre Montréal et la Prairie; cette île prétendue, qu'ils plaçaient au-dessus de l'autre, et où ils supposaient des bâtiments spacieux, n'a jamais été connue de personne. C'est un pays imaginaire, une île chimérique, qui n'a d'existence que dans ce roman scandaleux. Aussi fut-il facile d'éclairer les étrangers sur les prétendues *Découvertes ulté-*

L'*île* prétendue des *Sœurs-Noires.*

(1) *Further disclosures by Maria Monk, concerning the Hôtel-Dieu numery of Montreal, etc.* 1837.

(2) *Quaterly New-Haven Christian Spectator, Commercial Advertiser New-York True Teller,* 8 *august.* 1847.

rieures, et de mettre de plus en plus l'imposture dans tout son jour.

XIV. Aveux de Maria Monk elle-même. Idée de sa vie. Sa triste fin.

Enfin, Maria Monk elle-même, dans plusieurs entretiens particuliers, avoua pleinement et librement : qu'il n'y avait pas ombre de vérité dans ses récits sur l'Hôtel-Dieu; qu'elle avait été cinq ans à méditer cette fiction; que ses amis en avaient écrit plus qu'elle ne leur en avait dit; que quelques-uns y croyaient, que plusieurs autres, mieux avisés, ne faisaient qu'en rire, et qu'elle-même se moquait des dupes qu'elle avait faites par ses récits. Cependant elle essaya peu après de répéter toutes ses aventures à Philadelphie, en supposant encore ici qu'elle s'était échappée d'un établissement catholique de cette ville. Mais elle fut bientôt démasquée par les protestants, et ne retira de cette nouvelle tentative que le regret d'un crime inutile, et la honte qui s'attache toujours aux calomniateurs dévoilés.

Tous les écrits publiés sur Maria Monk fournissent une biographie assez détaillée de cette triste héroïne. Le respect que nous devons à nos lecteurs ne nous permet pas d'en donner ici le détail. Nous nous contentons de dire que Maria Monk ayant été saisie pour vol à New-York, et mise en prison en 1849, les journaux la signa-

(1) New-York Commercial Advertiser, *cité dans les œuvres de Bishop England*, vol. v, p. 407, 1re col.

lèrent comme une misérable créature vieillie dans le crime, ajoutant que ce délit récent n'était qu'une des mille charges qui pesaient sur sa tête; et qu'enfin, depuis la publication de son livre, elle s'était plongée dans toute sorte d'excès (1). Avant cette publication, sa conduite n'avait pas été plus régulière, spécialement depuis l'année 1831 jusqu'en l'année 1835, époque qui comprend les quatre années qu'elle prétendait avoir passées à l'Hôtel-Dieu. On voit en effet par les informations juridiques dont nous avons parlé, que durant ce même espace de temps elle changea plus de quinze fois de position; et qu'à Sorel, à Saint-Ours, à Saint-Denis, à Montréal, à Varenne, où elle demeura, elle fut renvoyée par ses maîtres pour sa mauvaise conduite, plusieurs fois livrée à la justice, et enfin mise en prison pour ses vols ou pour son vagabondage. Elle finit sa carrière dans les prisons de New-York, le 8 septembre 1849, âgée de trente-deux ans.

(1) *Le* Philadelphia Times *du* 28 *juillet* 1849.

XV. Conduite des religieuses de Saint-Joseph durant cet orage.

Nous n'avons rien dit de la ligne de conduite que suivirent les religieuses de Saint-Joseph pendant cette furieuse tempête. Elles ne répondirent à leurs ennemis que par le silence, la prière et l'exercice de la charité. Leur silence fut

si absolu, que non-seulement elles s'abstinrent de répondre aux écrits qui les calomniaient, mais qu'elles s'interdirent encore la lecture de tous ceux qu'on publia pour les défendre ; et qu'enfin elles évitèrent de parler entre elles de ce que chacune pourrait apprendre sur les bruits qu'on débitait de toute part. Aussi, lorsque nous avons songé à donner cet éclaircissement sur Maria Monk, et que nous avons interrogé les plus anciennes de cette communauté, aucune n'a été en état de nous fournir le moindre détail sur cette affaire, si l'on en excepte les visites judiciaires faites dans leur couvent.

Enfin, pour se défendre contre les outrages dont on les poursuivait, elles n'employèrent jamais d'autres armes que celles que NOTRE-SEIGNEUR recommande aux siens dans l'Évangile : « Pour moi je vous dis : Aimez vos ennemis, « faites du bien à ceux qui vous haïssent, et « priez pour ceux qui vous persécutent et vous « calomnient, afin que vous soyez les enfants de « votre Père céleste, qui fait lever son soleil sur « les bons et sur les méchants, et répand l'a- « bondance sur les champs des justes et sur ceux « des pécheurs. »

C'est ce que pratiquèrent à la lettre les reli-

gieuses de Saint-Joseph. Tandis que les agents de cette noire intrigue s'efforçaient de les flétrir dans l'opinion publique, elles n'interrompirent pas un instant, ni le jour ni la nuit, l'exercice continuel d'une charité héroïque envers tous, offrant, même à leurs ennemis, les services les plus généreux et les plus désintéressés.

FIN DE LA VIE DE MADEMOISELLE MANCE
ET DE L'HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU SAINT-JOSEPH
DE VILLEMARIE.

NOMS DES CONFESSEURS

Qui ont dirigé la communauté des filles de Saint-Joseph à Montréal, pendant le siècle qui vient de s'écouler.

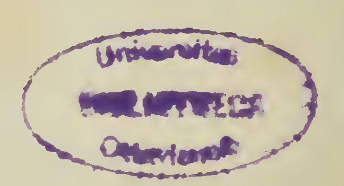
M. PEIGNÉ, 1748.— M. ROBERT, 1778.— M. CURATEAU, 1784. — M. POULIN DE COURVAL, 1790. — M. MOLIN, 1795.— M. ROQUE, 1797.— M. MOLIN, 1807. — M. SATIN, 1810. — M. HUBERT, 1811. — M. SATIN, 1812. — M. HUBERT, 1814. M. DUFRESNE, 1831. — M. ROUPE, 1834.

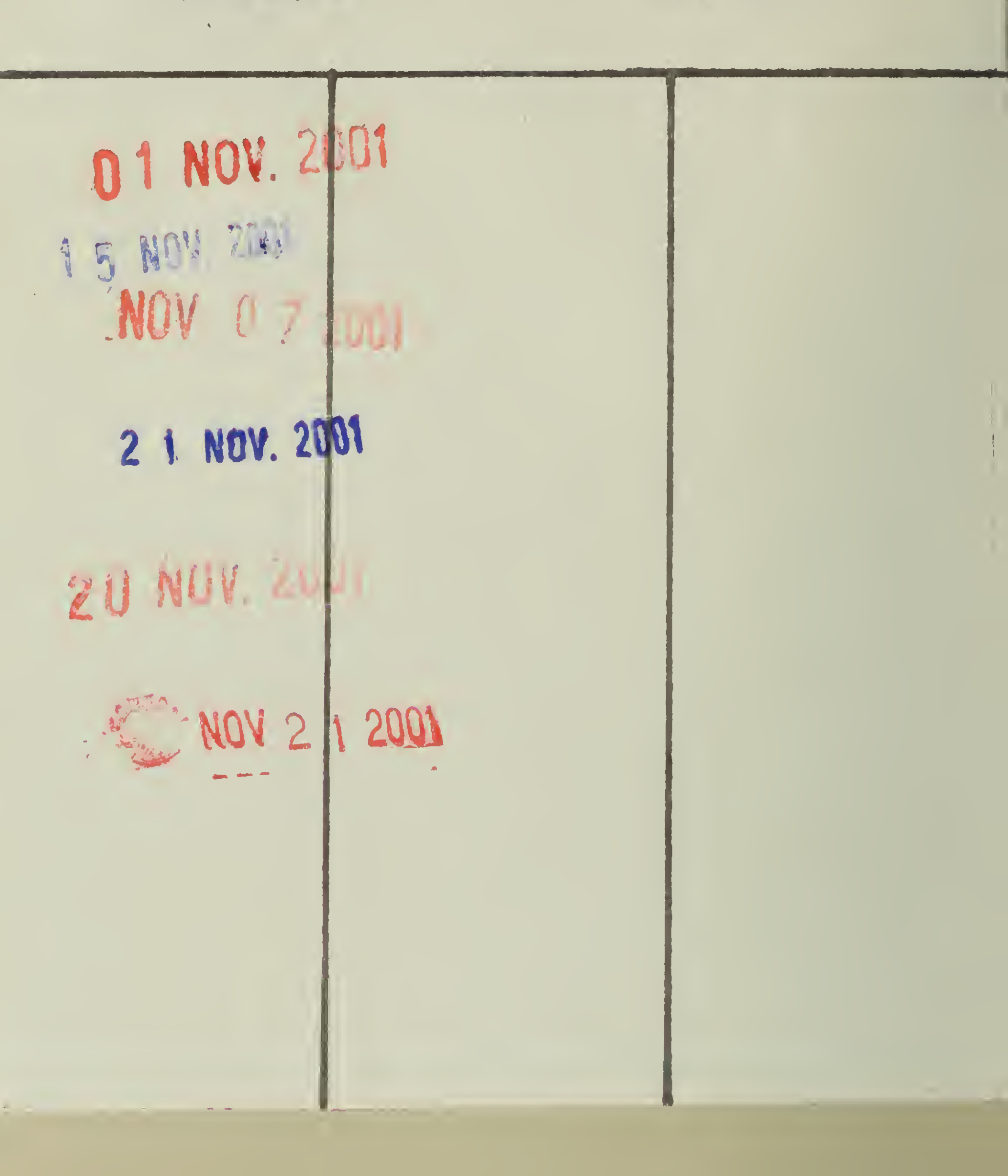
ERRATA.

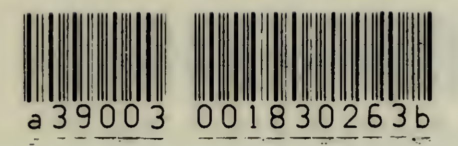
Tome I. Page XXII, Catherine Coherges, *lisez :* Jeanne Cohergne.
— — XXXVI, de Chaumedey, *lisez :* de Chomedey.
— — 124, du Beil, *lisez :* du Breil.
— — 141, Gauchet, *lisez :* Gaucher.

Tome II. Page 116, Teffereau, *lisez :* Tessereau.
— — 123, Lepicart, *lisez :* Le Picard.
— — 161, Louise Boulhier, *lisez :* Louise Bouthier.
— — 285 et suiv., jusqu'à 310, de Célozon, *lisez* de Céloron.
— — 294, à Vermont, *lisez :* dans le Vermont.
— — 294, 295, 297, 300, Peynamon, *lisez :* Penniman.

Tours. — Imprimerie MAME.




01 NOV. 2001
15 NOV 2001
NOV 07 2001
21 NOV. 2001
20 NOV. 2001
NOV 21 2001




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 02 04 18 06 7